FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS 15 NOVEMBRE 2016

LE LIBRE PENSEUR

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_02.htm ISBN 978-2-89612-524-1

Me GUY BERTRAND PRÉSENTE

Le Projet Liberté-Nation

«*Faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada* »

APPELS AUX RÉGIONS

Invitation aux régions à prendre la relève du provincial

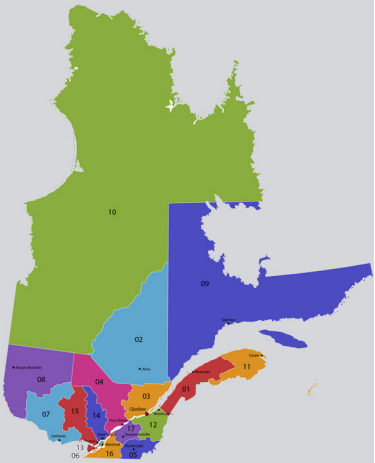

En route vers des États régionaux fédérés au sein d'une république

Étude d'opportunité et de besoins

Étude de marché et d'impacts

Étude de faisabilité

Plan stratégique de marketing et de communication

La maquette du pays québécois

Plan d'action

A) Régions B) Parti Libéral du Québec
C) Parti Québécois

Un plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada

L'indépendance du Québec nécessite un fort consensus au sein de la population. L'histoire démontre clairement que les indépendantistes ne seront jamais suffisamment majoritaires au sein de la population pour faire du Québec un pays.

La stratégie visant à convertir des fédéralistes en indépendantistes pour obtenir un vote majoritaire en faveur de l'indépendance n'a pas donné les résultats escomptés à ce jour et doit être abandonnée. L'approche référendaire privilégiée en 1980 et en 1995 a divisé les Québécois en deux clans opposés plutôt que de les unir dans un projet commun. La démarche pour l'indépendance du Québec se résume malheureusement par un débat au cours duquel les indépendantistes tentent d'imposer leurs besoins et leurs solutions aux fédéralistes. Or, l'indépendance du Québec doit combler à la fois les besoins des indépendantistes et des fédéralistes, c'est-à-dire de tous les Québécois.

Cette réconciliation des besoins ne repose pas sur une série de compromis, mais sur la reconnaissance du Québec pour ce qu'il est vraiment pour chacun de nous.

Lorsque j'affirme que « *faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada* », je reconnais que l'indépendance du Québec ne se limite pas à l'indépendance d'une province canadienne et à séparer cette dernière du Canada, mais à l'indépendance de notre part du Canada avec tout ce que cela implique pour notre identité propre.

Bref, l'indépendance du Québec ne consiste pas à effacer tout caractère canadien du Québec, comme on passe un vêtement à l'eau de javel.

« L'ultime effort pour sauvegarder la langue française en Amérique »

Projet Liberté-Nation

Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec
tout en conservant notre part du Canada

M^e GUY BERTRAND

Projet Liberté-Nation

Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec
tout en conservant notre part du Canada

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

Essai

Fondation littéraire Fleur de Lys

PROJET LIBERTÉ-NATION
Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada

M^e Guy Bertrand

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

Fondation littéraire Fleur de Lys
Lévis, Québec – 2016 – 424ages

Édité par la Fondation littéraire Fleur de Lys, organisme sans but lucratif, premier éditeur libraire québécois en ligne sur Internet avec impression papier et numérique à la demande.

Adresse électronique : contact@manuscritdepot.com

Site Internet : http://manuscritdepot.com/

Tous droits réservés. Toute reproduction de ce livre, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur. Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique, et en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Disponible en version numérique et papier.

ISBN 978-2-89612-524-1

© Copyright 2016 M^e Guy Bertrand

Dépôt légal – 4^e trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé à la demande au Québec.

SOMMAIRE

Mon testament politique 13

Note de l'éditeur 19

* * *

À l'attention des élus de nos municipalités 21

Invitation aux régions à prendre la relève du provincial 23

* * *

AVANT-PROPOS 35

INTRODUCTION 43

1. LE PROJET LIBERTÉ-NATION 49

2. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE BESOINS 55

3. ÉTUDE DE MARCHÉ ET D'IMPACTS.....97

4. ÉTUDE DE FAISABILITÉ.....199

5. PLAN STRATÉGIQUE DE MARKETING ET DE COMMUNICATION 341

6. LA MAQUETTE DU PAYS QUÉBÉCOIS.....365

7. PLAN D'ACTION.....371

CONCLUSION.....373

* * *

Au sujet de l'auteur.....379

Du même auteur.....397

Communiquer avec l'auteur.....401

* * *

Édition écologique.....419

Mon testament politique

L'AN DEUX MILLE ONZE
Ce quinzième jour de décembre
(2011-12-15)

Je, soussigné, Me Guy Bertrand, avocat et patriote québécois,
désire m'adresser comme suit à mes héritiers :

À ma femme Lisette, que j'aime tant,
Et qui a su, tout au cours de ma vie, parfois tumultueuse,
Me conseiller, m'encourager et m'inspirer

À mes enfants : Johanne, Jean-François,
Marie-France et Dominique,
Qui m'ont supporté en toutes circonstances
Et qui ont su, mieux que quiconque
Comprendre pourquoi j'ai choisi pendant cinq ans
De vivre à la canadienne

À mes petits-enfants : Stéphanie, Claudia, Mia,
Emmanuelle, Alycia, Xavier, Alexis, William et Victoria;
Qui, un jour, j'en suis convaincu,
prendront le flambeau de ma patrie québécoise
Là où je l'aurai laissée

À mes frères Indiens et autochtones,
Avec qui nous partageons le Québec français,
Eux qui nous ont accueillis et aidés lorsque nos ancêtres
Ont débarqué en Amérique et fondé notre pays

À mes compatriotes de langue anglaise,
Avec qui nous avons, malgré nos différends,
Édifié la plus grande démocratie du monde

À mes compatriotes allophones,
Qui sont venus de tous les pays de la terre
Pour habiter parmi nous

Apportant avec eux leur richesse culturelle
Ennoblissant ainsi notre culture
Et enfin, à tous mes compatriotes de langue française,
Qui portent en leur cœur la fierté de l'être Québécois
Et du vivre en français.

À vous tous, je lègue l'héritage le plus précieux
Que mes ancêtres et mes parents m'ont donné
Soit la langue française qui est le fondement même
De l'être Québécois, de son peuple et de son pays.

Je voudrais que vous soyez conscients de la nécessité
De protéger et de promouvoir le Québec français
Qui est fragile comme du verre de cristal
À cause de sa situation en Amérique du Nord.

Sans une langue, l'être humain n'est pas.
Le peuple non plus.
Sans sa langue, l'être Québécois n'existe pas.
Le peuple québécois non plus.

Toute menace à la langue, si minime soit-elle,
S'attaque à l'être Québécois,
Et à son existence-même,
En son cœur et en son esprit.

Sachez que lorsque nous portons atteinte
À l'intégrité de notre langue,
Ou que, sans égard, nous la laissons aller à l'abandon,
Il y a péril en la demeure.
Péril auquel nous sommes nous-mêmes exposés.

À vous tous, je lègue aussi
Mon Projet Liberté-Nation,
Et toutes les idées qui y sont contenues
(Ce sont les idées qui mènent le monde),
Pour vous rappeler que rien n'est plus précieux
Pour soi-même et pour son peuple, que la liberté.

Pour vous rappeler aussi que la nation Québécoise,
Minoritaire au sein du Canada, n'est pas libre,
Puisqu'il lui est interdit par la Constitution
De la nation majoritairement anglophone,
D'adopter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts,
De signer tous ses traités,
D'être présente dans les instances internationales,
Et de participer aux Jeux Olympiques
Sous les couleurs du drapeau fleurdelisé.

Je voudrais aussi que mes idées vous permettent
De trouver ensemble le chemin qui mènera
La nation Québécoise a une véritable liberté,
Liberté qui ne sera plus enchaînée
Par la Constitution canadienne.

Enfin je vous implore de trouver un consensus
Au sein de la population québécoise
Qui vous permettra, tous ensemble,
De réaliser l'indépendance du Québec,
Qui n'est rien d'autre
Que la stature du peuple québécois
Devenu adulte, mature, et capable
De prendre ses responsabilités
Et de se libérer de la tutelle canadienne.

Mais pour réussir à parachever le pays Québécois
Qui existe déjà dans les faits (de facto)
Même s'il est inexistant en droit (de jure)
Je prie les indépendantistes
De cesser de se diviser et de se quereller
Sur la place publique et dans les médias.

Mon père me répétait souvent
Que toute famille divisée sur elle-même
Finit par périr.
Il en va de même de la famille indépendantiste.
Si elle ne se ressaisit pas, elle finira par périr.
Et je crois malheureusement que la régression

Est déjà commencée
Avec la création de multiples partis indépendantistes.

Je suis conscient que ce sont ces querelles intestines
Qui fatiguent notre peuple,
Lui qui n'a jamais aimé la chicane,
Et non les paroles et les actions de nos leaders
En faveur du pays Québécois.

Sans un virage radical visant l'union des forces indépendantistes,
Comme je le propose dans mon Projet Liberté-Nation,
C'est l'indépendance nationale du Québec
Qui sera retardée
Et la liberté de la nation Québécoise
Qui demeurera enchaînée à la Constitution canadienne
Pour un long moment encore.

Enfin, je me permets de souligner
Que l'approche du mouvement indépendantiste
Ne respecte pas la structure du Québec
Dans lequel vivent les Québécois.

La base du pays Québécois, son élément premier,
Ce sont ses régions.
La réalité dans laquelle évolue chaque québécois
Est d'abord et avant tout régionale.

Ainsi, l'indépendance du Québec ne saurait se réaliser
Sans l'accord de chacune de ses régions,
Un accord qui devrait être conditionnel
À l'obtention de tous les pouvoirs
Et de toutes les ressources nécessaires
À leur autonomie et à leur développement.

Il revient donc aux régions
D'assumer le leadership de tout projet d'indépendance du Québec.
Pour ce faire, je propose aux régions

De demander le statut d'État,
À l'image des États américains,
Et de se fédérer dans une république québécoise indépendante
Où elles seraient représentées dans un Sénat,
Et une Chambre des représentants.
Il appartiendra aux régions elles-mêmes
De se définir dans un Québec indépendant.

Merci à vous tous de m'avoir permis
De travailler toute ma vie durant
À la réalisation d'un idéal collectif et profondément humain,
Soit celui de donner la pleine liberté à mon peuple.
Je vous aime et, quoi qu'il arrive, j'ai le sentiment
Que je dormirai au fond de vos cœurs.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Québec,
Capitale du futur État québécois,
Que j'espère voir se réaliser avant de quitter ce monde,
Pour rejoindre nos pionniers
Qui ont travaillé à faire du Québec,
Autre chose qu'un pays inachevé.

Me Guy Bertrand

Note de l'éditeur

Dans la première version de son « Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada », M^e^ Guy Bertrand, à l'instar de la très grande majorité des indépendantistes, concentrait tous ses efforts sur les différentes options nationales pouvant sortir de l'impasse le projet de pays. Son plaidoyer met de l'avant des propositions très intéressantes dont le sort demeurait exclusivement entre les mains des partis politiques provinciaux et de l'Assemblée nationale.

À titre d'éditeur, il me revenait de soulever une question, une seule : comment le redémarrage du projet d'indépendance pouvait-il provenir des instances politiques nationales compte tenu du manque de crédibilité dont elles souffrent dans l'opinion publique? Fonder la relance de l'indépendance du Québec sur une base nationale vertement critiquée par une majorité au sein de la population ne nous apparut plus aussi logique qu'à la première lecture.

La recherche d'une base plus solide et plus libre s'imposait. D'où pouvait bien provenir la relance du projet d'indépendance? Qui pouvait bien inciter nos partis politiques provinciaux et notre Assemblée nationale à se pencher à nouveau sur le projet?

La réponse saute aux yeux : les régions! Lorsque la politique du haut vers le bas a atteint ses limites, il faut révolutionner la situation, c'est-à-dire procéder du bas vers le haut. Quoi de plus logique que de revenir à la base même du Québec, à ses régions.

Le plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec proposé dans ce livre par M^e^ Guy Bertrand ne sera réalisable que si les régions en assument pleinement le leadership. Ainsi et seulement ainsi pourront-elles lier à jamais l'indépendance du

Québec au développement régional et obtenir tous les pouvoirs et les ressources nécessaires pour ce mandat.

L'appel de M^{e} Bertrand se résume en ces mots : « Pour les instances nationales, l'heure n'est plus à parcourir le Québec à la sauvette. Elles doivent plutôt se préparer à partager la gouvernance du Québec indépendant avec les régions. Et pour nous tous, simples citoyens, l'heure est venue de nous impliquer dans nos régions respectives pour parachever le pays québécois sur une base stable et solide capable de supporter toutes nos aspirations régionales sur laquelle reposera notre destinée nationale, notre pays. »

Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys

À l'attention des élus de nos municipalités

Il revient désormais aux élus municipaux et à leurs électeurs de prendre la relève du leadership du projet d'indépendance du Québec afin de l'axer principalement sur l'autonomie des régions et le développement régional. Nous devons nous rendre à l'évidence que le succès d'un Québec indépendant repose avant tout sur des gouvernements régionaux autonomes, enrichis de tous les pouvoirs et de toutes les ressources utiles au développement régional.

J'invite les élus de nos municipalités à user de leur pouvoir de recommandation en adressant à l'Assemblée nationale du Québec une résolution en faveur de l'indépendance du Québec conditionnelle au statut qu'elle souhaite pour leur gouvernement régional et à l'obtention de tous les pouvoirs et toutes ressources qu'elles jugent nécessaires au développement de leur région dans un Québec indépendant.

Ces résolutions municipales fourniront à notre Assemblée nationale une nouvelle source de motivation pour fonder le projet d'indépendance du Québec sur une nouvelle base, sur sa base naturelle, nos régions. Il faut donc espérer que ces résolutions servent d'étincelle au redémarrage de notre quête de souveraineté. Si nécessaire, comme je l'écris dans le texte suivant, il faudra peut-être que nos régions procèdent à un survoltage en règle du palier de gouvernement provincial.

M^e Guy Bertrand

L'indépendance du Québec par et pour les régions

Invitation aux régions à prendre la relève du provincial

Il revient désormais aux régions[1] de modeler l'avenir du Québec puisque le gouvernement provincial (central[2]) a atteint ses limites. Le temps est venu de mettre fin à l'approche provincialiste des partis politiques nationaux face aux régions, leurs élus et leurs populations.

Visitées lors des campagnes électorales provinciales puis abandonnées aux mains de députés et ministres devant se soumettre à la ligne de parti provincial, les régions sont confinées ensuite à un rôle de second plan. Contrôlées par le gouvernement provincial et trop souvent soumises aux intérêts des partis politiques nationaux, les régions ne recevront l'aide utile à leur développement que si le gouvernement central la juge appropriée pour se maintenir au pouvoir. Cette approche paternaliste empêche les régions de s'assumer pleinement avec tous les pouvoirs et toutes les ressources utiles à leur développement. Affirmer qu'un Québec fort dépend de la force de ses régions ne suffit pas, il faut passer aux actes.

Malheureusement, il ne faut pas attendre du gouvernement central une approche différente des régions dans un avenir prévisible. Et aucun parti indépendantiste n'offre aux régions un partage juste et équitable des pouvoirs et des ressources et encore moins l'autonomie. Bref, nos régions sont condamnées actuellement à vivre en éternelles adolescentes alors qu'elles font

---

1 Dans ce texte, les régions correspondent aux régions administratives actuelles mais rien n'empêche, au besoin, une négociation entre les régions pour une autre définition voire un ajustement de leurs territoires dans la constitution du Québec indépendant.

2 Dans un Québec indépendant, le gouvernement provincial actuel devient le gouvernement central.

preuve depuis longtemps de leurs capacités à s'affranchir comme des adultes responsables.

Le changement pour ne pas dire la révolution viendra donc des régions elles-mêmes. Le projet d'indépendance détaillé dans ce livre reconnaît pleinement la capacité des régions à devenir des États autonomes et à se fédérer pour fonder les *États unis de l'Amérique française*[3]. L'indépendance du Québec est d'abord et avant tout une affaire régionale, une démarche d'émancipation des régions. Car le Québec n'ira jamais plus loin que ses régions veulent aller.

L'affirmation voulant que « l'avenir du Québec repose sur ses régions » prend ici tout son sens. Il ne s'agit plus d'un simple slogan, d'une politique d'aide régionale balisée par le gouvernement du Québec, de subventions arrachées au provincial par les députés de comtés ou les ministres délégués aux régions... Autrement, le Québec indépendant ne changera rien pour les régions. Elles demeureront sous l'emprise d'un gouvernement du Québec encore plus fort dans un Québec uni, à l'image « d'un Québec fort dans un Canada uni ». Bref, dans un Québec indépendant, nos régions ne doivent pas vivre ce que le Québec vit actuellement avec le gouvernement fédéral.

Aussi, le Québec indépendant doit offrir beaucoup plus qu'une simple décentralisation pour apaiser les aspirations régionales. Pourquoi ne pas proposer à chaque région l'autonomie d'un État, avec son propre parlement, son gouverneur et ses représentants élus au gouvernement central fédéré? Ce projet d'indépendance implique donc de définir dans la constitution du pays le partage de tous les pouvoirs avec les États régionaux, et ce, dans les moindres détails. Et si le Québec n'accepte pas ce partage, il n'y a pas lieu pour les régions de faire l'indépendance.

Par exemple, la gestion des ressources naturelles doit revenir aux États régionaux et inclure une péréquation pour un partage équitable avec les autres États. Notre expérience au

---

[3] Certains préféreront la *République du Québec*, la *République québécoise française*, les *États fédérés du Québec* voire l'*Amérique française* ou un autre nom. Dans ce texte, l'expression *États unis de l'Amérique française* se réfère aux *États-Unis d'Amérique* uniquement pour illustrer la structure républicaine proposée. Les modèles de l'Autriche et de la Suisse, peuvent aussi nous inspirer.

sein du Canada nous a donné une excellente connaissance du concept de « péréquation », une formule de partage des richesses entre les plus riches et les plus pauvres. Dans un Québec indépendant, il s'agira de définir notre propre politique de péréquation et de l'appliquer entre nous au profit des régions.

Nous connaissons également très bien le concept de « fédération », ses avantages et ses désavantages puisque le Canada nous en procure aussi l'expérience. Dans un Québec indépendant, la constitution de notre pays viendra fédérer les États régionaux à l'avantage de tous. Évidemment, comme dans toute fédération, rien n'est parfait et des problèmes surgiront, mais cette fois, ce sera entre nous et selon nos propres aspirations communes que nous les résoudrons. Il n'est pas question d'admettre une nuit des longs couteaux ou de maintenir des statu quo dévastateurs. Nous savons fort bien qu'une fédération se doit d'évoluer.

Dans ce partage des pouvoirs avec les États régionaux, tout doit être sur la table pour solidifier les assises du Québec, nos régions. Ainsi, on ne peut pas envisager que les impôts, les taxes et les juridictions récupérés du Canada par le Québec soient l'apanage du gouvernement du Québec. Autrement et une fois de plus les régions se retrouveront dans la même position que le gouvernement provincial actuel face au gouvernement fédéral canadien. C'est en région que l'indépendance doit prioritairement changer des choses.

Entre nous, au quotidien nous sommes davantage appelés à dire de quelle région nous venons qu'à nous identifier comme Québécois. Je suis Gaspésien, Beauceron, un « bleuet »… entendons-nous désormais. « Rien de plus normal » diront ceux à la mémoire courte, car au cours des années 60 à 90 l'affirmation nationale (« Je suis Québécois ») prônait sur l'affirmation régionale. Personne ne peut s'opposer aux bénéfices de cette affirmation nationale, de ce qui nous définit et nous rassemble.

Aujourd'hui, l'affirmation régionale prend le pas sur l'affirmation nationale. Ce changement n'a rien d'anodin. Il témoigne de l'évolution du peuple québécois en faveur des régions. La quête d'identité s'avère plus régionale que jamais. Autrement dit, nous prenons de plus en plus conscience des spécificités de notre région et, du même coup, de la diversité régionale québécoise. On vit dans une région. On travaille dans une région. On

visite une autre région. La réalité régionale s'impose à nous comme l'élément de base le plus distinctif de notre identité nationale. Bref, nous nous identifions désormais davantage à ce qui nous distingue entre nous, maintenant que nous sommes déjà bien au fait de ce que nous avons en commun comme peuple.

Le saut des régions sur la scène internationale en raison de la mondialisation explique sans doute en partie ce glissement du national au régional. « Le Québec n'est plus le seul à se distinguer sur la scène internationale, ma région aussi », pensent plusieurs.

Et ce sont ces régions que le gouvernement du Québec vante à l'étranger, comme quoi la force de cette affirmation régionale impose le respect.

Cependant, le travail du gouvernement du Québec sur la scène nationale, en nos propres frontières, semble plus compromis que jamais et les régions sont encore et toujours les premières à souffrir de ses faiblesses. Il m'apparaît que le gouvernement du Québec ne pourra pas aller plus loin même avec les meilleurs dirigeants politiques provinciaux actuels et à venir. Car notre principal problème en est un de structure et d'exercice du pouvoir du national vers le régional, plutôt que du régional vers le national ou, si vous préférez, du haut vers le bas plutôt que du bas vers le haut. Toute structure imposée par le haut est vouée tôt ou tard à une sérieuse remise en question par sa base. Un exercice auquel se prêtent déjà plusieurs régions.

Si l'approche nationale ou provincialiste nous a bien servis dans le passé, nous devons nous rendre à l'évidence que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pensons à nos systèmes de santé et d'éducation mis à rude épreuve par des politiques provinciales aux objectifs nationaux dévastateurs dont les régions furent les premières victimes. Citons en exemple la quête nationale du déficit zéro qui entraîne, entre autres, une pénurie persistante de médecins dans nos régions et un affaiblissement marqué de l'aide aux jeunes écoliers dans toutes les régions.

Nos plus récents gouvernements, toutes allégeances politiques confondues, ont commis de très graves erreurs entraînant d'importants dommages collatéraux aux effets à très long terme en nos régions. Ainsi, nos gouvernements se butent aux mêmes

problèmes d'un mandat à l'autre, démontrant leur incapacité à arrêter rapidement l'hémorragie. Et c'est sans compter la création de nouveaux problèmes à chaque mandat par tous les nouveaux gouvernements.

Il n'est donc pas étonnant d'entendre de plus en plus d'observateurs aguerris soutenir que le Québec est sclérosé, c'est-à-dire qu'il « ne sait plus évoluer ni s'adapter » et qu'il « a perdu toute souplesse ».

C'est toute une chance que l'économie du Québec se soit développée suffisamment depuis les années 60 pour résister aujourd'hui en grande partie par elle-même aux crises voire se développer. Le Québec indépendant est viable économiquement, soutiennent avec raison nos grands partis politiques. C'est un fait reconnu.

Mais cette viabilité ne s'explique certainement pas uniquement par les investissements massifs et soudains des récents gouvernements provinciaux et fédéraux dans notre économie. La plupart des investissements de ces gouvernements au cours des dernières années et des années à venir, notamment dans les infrastructures, visent principalement à reprendre le retard accumulé en raison du laxisme et, par le fait même, du manque de vision des gouvernements précédents.

Nos gouvernements sont en mode rattrapage et, pour ce faire, l'argent disponible ne suffit plus. Ils nous endettent à long terme. Répliquer « Ce n'est pas pire qu'ailleurs » ou « Nous nous en sortons mieux que les autres » insulte notre intelligence et bon nombre de régions.

Car, une fois de plus, nous constatons que cette approche provincialiste des régions crée entre elles des disparités intolérables sur tous les plans. Et force est de constater que même en concoctant des programmes régionaux, le gouvernement du Québec ne parvient toujours pas à combler les besoins vitaux de plusieurs régions. Les jeunes désertent. Les écoles ferment. Les bureaux de poste disparaissent. Les guichets de services bancaires s'éloignent. Des entreprises s'évanouissent, faute de main-d'œuvre. Les prix montent, faute de concurrence. Et ainsi de suite. L'occupation du territoire s'avère donc très difficile.

Loin de moi l'idée de dresser un portait sombre et pessimiste de la vie en certaines régions, mais il faut être réaliste. Les énoncés ci-dessus sont véridiques et vérifiables. Et il ne sert à rien d'y opposer des données plus encourageantes sur d'autres sujets. Le médecin ne rassure pas un patient au cœur malade en insistant sur la santé de ses pieds. C'est pourtant mon impression à l'écoute de bon nombre de débats à l'Assemblé nationale, notre très honorable institution « provinciale », à la vue régionale trop courte malgré des yeux partout en région.

Heureusement, les régions ont une vision très claire de leur situation. Elles connaissent mieux que quiconque leurs problèmes et elles savent très bien ce dont leurs populations ont besoin. Et elles l'expriment haut et fort lors des tournées régionales du gouvernement provincial. Malheureusement, l'écoute du gouvernement central est trop souvent biaisée et n'apporte pas les résultats escomptés en région. Des élus régionaux se voient ainsi forcés de faire appel aux médias pour mettre de la pression sur le gouvernement provincial compte tenu de l'urgence d'agir en certaines situations.

Que l'on pense ici aux inondations historiques dans les villes et villages du Haut-Richelieu au printemps dernier et à l'absence de concurrence pour l'asphaltage des routes dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Il n'est pas normal de voir les élus régionaux obligés de tirer ainsi l'oreille du gouvernement provincial dans les médias. Et rien ne laisse entrevoir un changement d'attitude du gouvernement central à l'égard de régions.

Face à cette situation, je n'ai qu'une seule solution à proposer aux Québécois : la prise de pouvoir du provincial par les régions, une nouvelle *Révolution tranquille* puisqu'aux grands maux ne conviennent que les grands moyens.

Dans un premier temps, il est proposé aux élus régionaux d'adopter une résolution appuyant un projet de pays qui leur donnera tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour remplir leur mandat, c'est-à-dire assurer tous les aspects de leur développement.

C'est dans le cadre de ce mandat de développement régional déjà obtenu de leurs populations respectives qu'il est proposé aux élus régionaux d'agir. En vertu de ce mandat, les régions ont déjà tout le pouvoir nécessaire pour adopter une

telle résolution et ainsi faire du développement régional l'objectif premier de tout projet d'indépendance du Québec. Nous l'avons souligné, peu importe le gouvernement provincial en place, les régions se retrouvent toujours dans une position de second plan, sans les pouvoirs utiles à leur développement.

Les politiques régionales du gouvernement central ne donnent pas les résultats escomptés. Et la décentralisation n'apporte que des responsabilités additionnelles aux régions, généralement avec des moyens financiers insuffisants pour prendre adéquatement la relève du provincial. Les régions peinent alors à améliorer l'offre des biens et des services balayée sur leur perron par le provincial, par simple souci d'économie « nationale ». Ce n'est pas une façon de faire acceptable lorsqu'on respecte les régions, le fondement même du Québec. Les régions doivent mettre le poing sur la table, une fois pour toutes, et faire trembler le provincial afin de remettre les choses en ordre.

C'est pourquoi, dans un deuxième temps, il est proposé aux régions d'investir l'Assemblée nationale plutôt que d'être investies par elle. Pour ce faire, dans une première étape, les régions peuvent demander à chacun des candidats des partis politiques provinciaux de se prononcer en faveur ou contre la résolution adoptée par la région. Dans une deuxième étape, les élus régionaux peuvent s'impliquer directement dans l'élection provinciale afin d'encourager fortement la population à élire uniquement des députés en accord avec cette résolution de développement régional.

Il faut placer les députés provinciaux dans une situation où ils comprendront clairement qu'ils ne sont plus des délégués des partis politiques provinciaux en région soumis à des lignes de partis provinciaux, mais l'inverse, c'est-à-dire exclusivement des représentants des régions à l'Assemblée nationale, soumis à la volonté populaire de leurs régions respectives. Et si jamais, les bonzes des partis politiques provinciaux refusent les candidats appuyant la résolution de développement régional, les populations régionales conservent la possibilité d'élire un candidat indépendant résolument en faveur d' États régionaux.

On peut toujours penser à un parti des régions, mais il s'agira une fois de plus d'un parti politique national tout ce qu'il y a de plus traditionnel et avec tous les dérapages habituels

de l'approche provinciale des régions. Faut-il le rappeler, il s'agit de repousser les limites des partis politiques nationaux et des gouvernements qu'ils forment.

Les partis politiques nationaux demeurent nécessaires. Après tout, seule l'Assemblée nationale peut déclarer l'indépendance du Québec. Puisqu'elle tarde à le faire, la pression des régions s'impose pour débloquer la situation, peu importe le parti politique national au pouvoir.

Avec le leadership des régions, il n'est pas nécessairement besoin d'élire un gouvernement provincial indépendantiste. On se souviendra que c'est le Premier ministre libéral et fédéraliste, Robert Bourassa, qui a fait adopter par l'Assemblée nationale la Loi 150 (*Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec* — 1991) sur l'indépendance à la suite de l'échec de l'accord du lac Meech. C'est également un Premier ministre libéral et fédéraliste, Jean Charest, qui déclarera que le Québec est viable économiquement advenant son indépendance. Personne ne peut présumer de la réaction du Parti libéral du Québec devant une grande majorité de régions ayant adopté une résolution en faveur de l'indépendance pour assumer pleinement leur développement régional. Bref, comme je le dis plus loin dans ce livre, le Parti libéral du Québec sera peut-être celui qui réalisera l'indépendance du Québec. Ce plan d'affaires comprend toutes les options possibles et chacune implique un ou des partis politiques nationaux, après une mobilisation des régions.

J'insiste, pour assurer pleinement le développement des régions, le gouvernement québécois doit récupérer tous les pouvoirs du gouvernement du Canada et cela n'est possible qu'avec une déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Les régions ne peuvent pas déclarer l'indépendance du Québec, même de façon unanime. La tâche revient à notre Assemblée nationale. Ce que j'apporte de nouveau au débat, c'est le leadership des régions, notre tout dernier retranchement, notre seul espoir de compléter la *Révolution tranquille*. Il ne s'agit pas de renouveler le discours ou de proposer de nouvelles politiques régionales, mais de changer la structure.

Dans un Québec indépendant, la relation entre le gouvernement central et les régions mutera pour le mieux. Le Québec deviendra une république fédérée d'États régionaux, avec un président élu au suffrage universel. Le gouvernement central comptera, à l'instar des États-Unis d'Amérique, une Chambre des représentants et un Sénat également élus par les régions.

Certains craindront sans doute un dédoublement des structures entre les États régionaux et le gouvernement central, à l'image de celui entre Québec et Ottawa. Nous devons tirer les leçons de notre expérience du fédéralisme canadien pour éviter un tel dédoublement. C'est pourquoi la proposition vise un partage des compétences et des pouvoirs entre le gouvernement central et les États régionaux et non pas un dédoublement des pouvoirs.

Concrètement, il ne s'agit pas de recréer les différents ministères nationaux dans chaque région pour se retrouver, par exemple, avec une multitude de ministères de l'Éducation, un en chaque région et un autre au national. Ce dont il est réellement question, c'est le partage des pouvoirs et des ressources en matière d'éducation suivant les compétences reconnues aux États régionaux et au gouvernement central. S'il faut maintenir un ministère de l'Éducation nationale pour une formation universelle de base dans toutes les régions, il faut remettre aux États régionaux tous les pouvoirs et les ressources utiles pour combler leurs besoins spécifiques en matière d'éducation. On trouvera peut-être dans cette réponse aux besoins régionaux une nouvelle mission à confier aux commissions scolaires. Il en va de même dans tous les champs de compétences.

Dans un Québec indépendant, le gouvernement central pourra se concentrer exclusivement sur le national en se retirant complètement du régional. Pour ce faire, le gouvernement central partage avec les États régionaux tous les pouvoirs et toutes les ressources, y compris les pouvoirs d'imposition, de taxation et de perception des redevances sur l'exploitation des matières premières, afin de leur permettre d'assumer pleinement leur développement.

Ce partage avec les États régionaux permettra de maintenir la taille du gouvernement central à un niveau raisonnable. La récupération des pouvoirs d'Ottawa aura inévitablement pour effet de grossir la taille du gouvernement du Québec s'il veut

assumer adéquatement ses nouvelles responsabilités. Le partage des pouvoirs et des ressources avec les États régionaux devrait réduire passablement la taille de ce nouveau gouvernement central. Par exemple, pendant que le ministère des Affaires internationales prend de l'expansion, la taille des ministères de l'Éducation, de la Santé, de la Justice, de l'Agriculture, de la Forêt, du Transport, et autres est réduite en faveur des États régionaux.

Cette approche régionale de notre indépendance contribuera plus que jamais à l'occupation du territoire. Devenues des États, nos régions seront à même d'assurer l'occupation du territoire avec tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires.

L'occupation du territoire implique également les Autochtones, reconnus dans ces pages non seulement comme *Premières nations,* mais aussi comme *peuples fondateurs* d'un Québec indépendant, avec leurs propres États régionaux à l'instar de toutes les autres régions du Québec et avec le même partage des pouvoirs et des ressources.

Enfin, les régions sont également notre dernier recours pour assurer, maintenir et développer le « Vivre en français ». Veiller à la protection et à l'usage de la langue française dans les lieux publics ne suffit plus. Les efforts nationaux en cette matière ont aussi, et malheureusement, atteint leurs limites.

Le recul du français dans la grande région de Montréal d'une année à l'autre nous en donne une preuve aussi éloquente que malheureuse. L'affirmation très montréalaise voulant que la langue parlée à la maison importe peu pourvu que le français demeure la langue parlée en public réduit notre langue à un simple accessoire de communication public.

Dans notre nouveau pays, le « Vivre en français » devient la priorité absolue. Le but premier de notre indépendance vise à préserver le fait français en Amérique du Nord. Nous devrons alors nous définir hors de tout doute par la culture de notre langue officielle : « *Être Québécois, c'est vivre en français* », et non pas seulement parler en français. C'est un fait historique vécu d'une génération à l'autre et encore observable de nos jours dans la majorité des régions du Québec.

Évidemment, le respect de la minorité anglophone historique, de ses acquis et de ses droits s'impose au sein des *États unis de l'Amérique française*.

Nous conviendrons aussi aisément que l'intégration des immigrants au « Vivre en français » est plus difficile dans la grande région de Montréal (rive-sud et rive-nord comprises) que dans les autres régions. Le sujet demeure épineux, mais tout projet d'indépendance se doit de proposer des pistes de solutions. Le partage des pouvoirs et des ressources entre le gouvernement central et les États régionaux en matière d'immigration s'impose.

Il est souhaitable de voir l'État régional montréalais prioriser l'immigration de francophones ou de francophiles compte tenu de sa situation. Les autres États régionaux pourront alors prendre la relève de Montréal pour accueillir les immigrants allophones, compte tenu de leur force d'intégration au « Vivre en français ».

Nous ne devons jamais perdre de vue la langue française dans le résultat attendu de l'indépendance du Québec : la création des *États unis de l'Amérique française*. Il revient donc à ces futurs États, nos régions, d'assumer le leadership de ce projet de pays.

M^e Guy Bertrand

AVANT-PROPOS

Résumé de l'essai publié en 2007

Le Québec : Guide d'accès à l'indépendance. Pour la survie du Québec français

Avant d'entreprendre votre lecture de ce deuxième essai, voici un rappel du contenu de l'essai intitulé *Guide d'accès à l'indépendance du Québec – Pour la survie du Québec français* dans lequel j'ai répondu à huit questions.

1. *La langue française est-elle le fondement même de l'être québécois, de son peuple et de son pays?*

   Je réponds par l'affirmative en démontrant :

   - Que la langue française est l'héritage le plus précieux que nos ancêtres nous ont légué;

   - Qu'une langue est beaucoup plus qu'un outil de communication, comme on est porté à le croire;

   - Que la langue française est le fondement même de l'être *québécois*;

   - Que la langue française est la maison même de l'être *québécois*;

- Que la langue française est le cœur et l'âme du pays *québécois*.

2. *Le Québec français est-il menacé par la force gigantesque de l'anglais en Amérique du Nord?*

Je réponds oui pour les raisons suivantes :

- Qu'il y a urgence de ramener le débat linguistique sur la place publique pour mieux comprendre pourquoi les francophones seront minoritaires sur l'Île de Montréal avant 10 ans;

- Que notre silence et notre tolérance devant la menace de l'anglais au Québec s'expliquent par notre peur de provoquer une nouvelle querelle linguistique;

- Que les faits confirment la menace de l'anglais sur le français au Québec.

Dans ce chapitre, je tente de comprendre et d'expliquer pourquoi nos immigrants sont tellement attirés par l'anglais à Montréal et pourquoi même des francophones du Québec s'anglicisent. J'aborde la puissance de la langue anglaise dans le cinéma québécois, dans la chanson québécoise, dans l'affichage commercial, dans les raisons sociales, dans la langue de travail, dans les technologies de l'information et dans la mondialisation.

Je donne ensuite la parole à différentes personnes qui confirment que l'anglais constitue une menace sur le français à Montréal.

Enfin je dénonce la démission scandaleuse de la France dans l'usage de sa langue.

3. *La Charte de la langue française (Loi 101) peut-elle arrêter la menace de l'anglais au Québec?*

Après avoir examiné cette question, j'en arrive à la conclusion que la *Loi 101* a échoué dans ses trois (3) principaux objectifs. En effet, elle est incapable d'assurer les Québécois de leurs droits :

- D'être servis en français;
- À l'affichage en français;
- À l'adoption du français par les immigrants.

Je crois avoir réussi à démontrer que la *Loi 101*, dans le cadre d'un Québec provincial, a atteint ses limites. Aucun amendement à cette loi ne pourra enrayer la progression de l'anglais à Montréal particulièrement.

4. Le Québec français est-il menacé aussi par une sorte de jargon qu'on appelle déjà « le Québécois »?

Encore une fois, je réponds par l'affirmative à cette question, après avoir constaté :

- Que la disparition d'une langue n'est pas un phénomène rare. Il s'agit de constater que plusieurs langues autochtones ont disparu au Québec et au Canada et qu'elles se sont assimilées particulièrement à la langue anglaise;
- Que la langue française au Québec est et sera toujours menacée non seulement par l'anglais, mais aussi par le jargon québécois;
- Que nous voulons toujours vivre en français au Québec;
- Que, malheureusement, la qualité du français s'est détériorée au cours des dernières années.

- Que l'enseignement du français au Québec est un véritable fiasco;

- Que plusieurs d'entre nous ont cette manie d'utiliser des mots anglais lorsqu'ils parlent français;

- Que même les Français introduisent de plus en plus l'anglais dans le français non seulement en parlant, mais en écrivant;

- Que la langue française au Québec n'obéit plus aux règles du français standard;

- Que la détérioration du français standard coïncide avec la naissance d'un jargon qu'on appelle « le Québécois »;

- Que nous sommes impuissants devant la montée du jargon québécois que plusieurs de nos intellectuels se plaisent à justifier et à défendre;

- Que nous sommes trop lâches pour défendre notre langue qui, sans cesse, crie au secours parce que violée, bafouée, ridiculisée et humiliée;

- Que, dans les circonstances, une révolution linguistique s'impose.

5. *Le Québec français est-il menacé également par le multiculturalisme canadien comme modèle d'intégration des immigrants?*

Je réponds encore une fois par l'affirmative à cette question en plaidant :

- Qu'il faut cesser de glorifier le multiculturalisme canadien;

- Que l'intégration des immigrants ailleurs dans le monde pose aussi des difficultés de toutes sortes;

- Que la montée de l'intégrisme religieux est incompatible avec les valeurs communes des Québécois;

- Que les accommodements raisonnables sont le reflet du multiculturalisme canadien qui est incompatible avec le modèle laïque québécois;

- Qu'en adoptant le multiculturalisme canadien, comme doctrine identitaire, il y a quelques années, le Parti Québécois et le Bloc Québécois, notamment, se sont coupés des raisons fondamentales pour lesquelles un peuple aspire à l'indépendance;

- Que le multiculturalisme canadien fera du Québec une Tour de Babel culturelle dans laquelle la culture française deviendra minoritaire;

- Que la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit, malheureusement, les effets pervers du multiculturalisme canadien sur le peuple québécois en créant, notamment en faveur des minorités culturelles, des droits collectifs à partir de la reconnaissance de droits individuels;

- Que notre « vivre ensemble » et notre modèle d'intégration doivent être basés sur la laïcité;

- Qu'il faut agir dès maintenant pour assurer le maintien et la valorisation de la culture et de la langue française au Québec.

6. *Le Québec français a-t-il une valeur patrimoniale canadienne, nord-américaine, voire mondiale?*

   Je réponds oui en établissant :

   - Que le Québec tout entier doit être considéré comme le cœur et l'âme du patrimoine français d'Amérique;

- Que la chute dramatique du poids démographique du Québec dans la fédération canadienne confirme la décroissance de la population totale du Québec et de l'effectif de sa population francophone;

- Que le poids et l'influence de la langue française diminuent non seulement au Québec, mais ailleurs dans le monde;

- Que, dans les circonstances, il est nécessaire et urgent de protéger l'espèce humaine française au Québec menacée de disparaître culturellement.

7. *Un État indépendant est-il nécessaire pour promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine français du Québec et, partant, de son identité, de sa langue et de sa culture?*

Je suggère une réponse affirmative à cette question et cela pour les raisons suivantes :

- Parce que le peuple québécois sera toujours minoritaire au sein de la Fédération canadienne, ce qui le prive et le privera toujours du droit de maîtriser pleinement son destin.

- Parce qu'en jouissant de tous ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers, l'État du Québec pourra mieux lutter contre les effets pervers de la mondialisation des marchés teintée par l'américanisation et l'anglicisation.

- Parce que, dans les circonstances, le Canada, les États-Unis, voire le reste du monde, auraient tout avantage à favoriser l'émergence d'un État du Québec indépendant pour assurer le maintien et la valorisation de la diversité culturelle sur la terre;

8. *Comme État indépendant, le Québec a-t-il le droit de conserver son patrimoine canadien?*

Avant de proposer une réponse affirmative à cette question, j'ai considéré :

- Que la langue française fait partie du patrimoine canadien des Québécois;

- Qu'elle nous lie au Canada d'hier, soit celui de nos ancêtres canadiens;

- Que le Canada d'aujourd'hui n'est pas absolument ou entièrement le Canada;

- Qu'une partie du patrimoine canadien appartient aux Québécois;

- Que les Québécois ont le devoir de protéger et de promouvoir la civilisation française en Amérique en se donnant un État indépendant;

* * *

J'ai démontré dans mon essai précédent la nécessité de notre indépendance pour préserver l'*Être québécois*, modelé par sa langue et sa culture. J'ai invité mes lecteurs à reconnaître la part canadienne de l'identité québécoise. J'ai proposé que notre indépendance permette aux Québécois de conserver cette part canadienne française de leur patrimoine. Il m'apparaît essentiel d'inscrire l'indépendance du Québec dans une continuité plutôt qu'une rupture. Voilà pourquoi j'ai reconnu que faire l'indépendance du Québec, c'est aussi faire l'indépendance d'une partie du Canada, avec notre part du patrimoine canadien. Bref, j'ai annoncé que l'indépendance du Québec ne se réalisera qu'avec l'accord des Canadiens-français du Québec

nécessaire à un vote majoritaire. Bref, c'est dans les mains d'un électorat modéré et non pas extrémiste que repose l'avenir de ce projet d'indépendance du Québec.

Dans ce deuxième essai, je présente à cet électorat le *Projet Liberté-Nation*, un plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec dans le respect de ses attentes.

INTRODUCTION

Le Québec est déjà un pays mais il est inachevé. Le droit international confère au peuple québécois la liberté d'assumer son destin propre, de déterminer son statut politique et d'assurer son développement économique, social et culturel… Malheureusement, les politiciens québécois n'ont pas su exercer avec succès ce droit, dans le passé, dégager un consensus acceptable pour une majorité claire de leurs concitoyens, sur le statut politique éventuel du Québec.

Ce consensus, ce sont les liens que les Québécois, même parmi les indépendantistes, ne veulent pas couper avec le Canada, même dans un Québec indépendant.

Comme on l'a déjà vu dans mon précédent essai, nous avons l'obligation de parachever le pays québécois si nous voulons assurer l'avenir du Québec français. Mais cet objectif ne sera possible que si les Québécois sont assurés de conserver des liens symboliques, identitaires et économiques avec le Canada.

Depuis quelques années, on a mis beaucoup l'accent au Québec sur la réforme du mode de scrutin qui se traduirait par un mode de scrutin proportionnel. Certains intellectuels et politiciens se sont fait aussi les promoteurs notamment d'une constitution du Québec et d'une citoyenneté québécoise dans le cadre de la Fédération canadienne actuelle. Avec respect, je crois que ces réformes n'auront de sens que si elles sont envisagées dans un cadre plus vaste qui comprendrait une réforme globale des institutions et du statut politiques du Québec. Pour

être valable, une réforme ne peut se limiter à une partie d'un tout indissociable.

Aucune certitude en politique

Certains seront tentés de critiquer cet essai en s'attaquant au messager et, plus particulièrement en s'attardant aux erreurs qu'il a commises dans son parcours politique, erreurs qu'il a pourtant confessées et regrettées amèrement. Je leur suggère plutôt de s'attarder au message.

En effet, la sagesse de la vie nous apprend que le cheminement de chaque être humain suit trois voies possibles : la première : on demeure où on est sans jamais partir; la deuxième : on part et on ne revient jamais; la troisième : on part et on revient. J'ai emprunté cette dernière.

Sur le plan politique, il n'y a pas de cheminement entièrement prévisible. Qui reproche à René Lévesque, ex-ministre dans un gouvernement libéral, d'avoir quitté ce parti pour fonder le Parti Québécois?

Qui reproche à Lucien Bouchard, ex-ambassadeur du Canada, puis ministre dans un gouvernement conservateur, d'avoir quitté ce parti pour fonder le Bloc Québécois? D'avoir ensuite quitté le Bloc pour devenir chef du Parti Québécois et Premier ministre du Québec.

Qui reproche à Jean Charest, également ex-ministre dans un gouvernement du Parti Conservateur dont il est d'ailleurs devenu le chef, d'avoir quitté ce parti fédéral pour devenir le chef du Parti Libéral du Québec?

On peut aussi citer le cas de Mario Dumont qui a quitté le Parti Libéral du Québec pour fonder l'Action Démocratique du Québec. On a également vu Bélinda Stronach quitter le Parti Conservateur du Canada, à la chefferie duquel elle s'était même présentée, pour adhérer aux rangs du Parti Libéral du Canada.

On connaît également le cas de l'animateur Jean Lapierre, ex-député du Parti Libéral du Canada qui est passé au Bloc Québécois. Et combien d'autres du Bloc et du Parti Québécois qui se sont joints à différentes formations politiques ou, plus

récemment, pour fonder leurs propres partis politiques (Jean-Martin Aussant – François Legault)?

Pour ma part, ex-membre du Parti Québécois dont je suis l'un des fondateurs, je n'ai jamais adhéré à aucun autre parti politique ni lorsque j'ai fait ma démarche judiciaire, en 1995, qui a cheminé jusqu'au *Renvoi sur la sécession du Québec,* dont le jugement a été rendu par la Cour suprême en 1998, ni lors de mon vécu à la canadienne pendant cinq (5) ans environ.

Ce n'est pas pour excuser mon erreur que je cite ces exemples. C'est pour éviter au Mouvement souverainiste de tomber dans une sorte d'intégrisme politique.

Cela étant, le message que je livre n'est rien d'autre que le fruit d'une réflexion et d'une analyse politique et philosophique sur un combat que je mène depuis longtemps, à vrai dire depuis mon passage à l'Université McGill en 1958-59, pour que le Québec devienne autre chose qu'une œuvre inachevée sur le continent nord-américain. Ce que cette réflexion m'a d'abord permis de réaliser, c'est qu'il n'existe aucune certitude en politique.

Le grand philosophe Bertrand Russell[4] s'exprime ainsi sur le doute : *« Je pense qu'on ne doit être certain de rien. Si vous êtes certain, vous vous trompez certainement, parce que rien n'est digne de certitude; et on devrait toujours laisser place à quelque doute au sein de ce qu'on croit; et on devrait être capable d'agir avec énergie, malgré ce doute… Dans la vie pratique, on doit agir avec des probabilités… »*

Cet humaniste soutient à juste titre que si la philosophie *« [n]ous tient en haleine, nous propose de penser à ce que nous pourrions savoir…* [e]lle *« nous rappelle »* aussi *« à la modestie, et nous donne à penser que ce que nous prenons pour la connaissance ne l'est pas toujours ».*

Conscient de cette réalité, je vois maintenant l'avenir du Québec sous un éclairage nouveau et plus humain. Mon séjour chez les fédéralistes et mon vécu à la *canadienne*, pendant près de cinq (5) ans, m'ont appris des choses qui m'étaient jusque-là inconnues.

---

[4] Bertrand RUSSELL. *Ma conception du monde [titre original : Bertrand Russell's speaks his mind],* Éditions Gallimard 1962, p. 9-17.

Je comprends mieux maintenant pourquoi la Constitution d'un pays ne devrait être destinée qu'à protéger les intérêts de l'être humain et que l'être humain ne devrait jamais être sacrifié pour préserver l'intégrité d'une Constitution ou d'une loi, quelle qu'elle soit.

Il est donc impératif pour nous tous de constater que le monde a changé et qu'en conséquence nous ne devons pas hésiter à remettre en question nos vénérables institutions lorsqu'elles ont fait leur temps, notamment la Constitution canadienne à laquelle il manque notre signature.

Hésitations historiques du peuple québécois

On dit souvent que le peuple québécois ne sait pas ce qu'il veut; que les Québécois sont indécis, ambivalents et peureux. Tantôt ils élisent un gouvernement qui veut l'indépendance, tantôt un gouvernement favorable au fédéralisme canadien. La vérité ne serait-elle pas plutôt que les partis politiques et les politiciens québécois n'ont jamais su présenter au peuple québécois une option constitutionnelle ou un statut politique qui soit, en même temps, la continuation de son histoire et le reflet de ses ambitions futures.

Je suis convaincu que l'ensemble des Québécois souhaiterait vivre dans un Québec indépendant si, en même temps, ils avaient l'assurance de pouvoir conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada, le pays de leurs ancêtres.

Certains diront que nous voulons le meilleur des deux mondes. Et pourquoi pas? Il n'y a absolument rien de honteux, pour un peuple qui représente moins de deux pour cent (2 %) de l'ensemble de la population de l'Amérique du Nord, à vouloir rechercher la sécurité en conservant des liens avec le Canada et la dignité en réalisant l'indépendance nationale du Québec.

Par ailleurs, nous vivons à côté du géant américain, première puissance politique, économique et militaire au monde et nous savons tous que l'avenir du Québec français est menacé de toutes parts. Voilà pourquoi il est approprié de revendiquer

les pouvoirs d'un État indépendant pour protéger et promouvoir l'identité, la culture et la langue françaises en Amérique du Nord.

Qui sait! L'âme de notre peuple n'est peut-être pas pleine de contradictions, d'hésitations et de peurs, comme certains le croient. Elle serait plutôt faite de nuances, de subtilités et de prudence qui auraient, depuis trop longtemps, échappé à nos politiciens et à nos gouvernements.

Je suis du même avis que le philosophe Fernand Couturier, malheureusement trop peu connu au Québec, lorsqu'il écrit que : *« Contrairement à ceux qui croient que les résultats négatifs des deux référendums de 1980 et de 1995 sur la Souveraineté devraient avoir fermé cette question pour de bon, nous pensons que la situation globale en requiert plutôt une relance. C'est-à-dire une mise à jour à la faveur d'un approfondissement vers l'essentiel capable de faire apparaître dans une nouvelle clarté les exigences réelles et urgentes de notre présent.* »[5]

C'est cette relance que permet le Projet Liberté-Nation. Il s'agit d'un véritable plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec. Ainsi la nation Québécoise, libérée de la tutelle canadienne, sera unie au Canada par un traité d'alliance et non unie dans le Canada par la *Constitution canadienne*.

[5] Fernand COUTURIER, *Un peuple et sa langue*, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004, p. 9.

CHAPITRE I

LE PROJET LIBERTÉ-NATION

1.1 *Guide d'accès à l'indépendance Pour la survie du Québec français*

Dans mon essai intitulé *Guide d'accès à l'indépendance, Pour la survie du Québec français,* publié en 2007, par les Éditions Quebecor (Collection Essais), je me suis efforcé de démontrer que le seul moyen qui s'offre aux Québécois pour protéger et promouvoir le Québec français, c'est de parachever le pays québécois qui existe déjà dans les faits même s'il n'existe pas en droit, par l'indépendance nationale. Nous n'avons plus de temps à perdre parce que la langue française est menacée de toute part particulièrement par la force gigantesque de l'anglais à Montréal.

Je me suis appliqué à prouver que le Québec français fait partie du patrimoine mondial et qu'en conséquence il est essentiel et nécessaire de le préserver de toute menace de disparition, d'assimilation ou de marginalisation.

Le Québec est le dernier rempart des francophones en Amérique du Nord. Il agit à la fois comme un phare et un protecteur. En fait, le Québec, comme État français, est tout ce qu'il reste de l'Amérique française rêvée par Jacques Cartier et Samuel de Champlain. Son poids démographique n'est plus que 1.8 % de la population nord-américaine.

Il va de soi que le seul moyen de préserver cette partie française de l'Amérique, comme patrimoine unique et spécifique, est d'en faire un pays indépendant qui conserverait des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada, dans le cadre d'un traité d'alliance ou d'accords commerciaux; un pays dont le Canada, les États-Unis et les autres pays de la terre auraient toutes les raisons du monde d'être fiers.

N'oublions jamais que la protection de notre vie en français en Amérique du Nord, la qualité de notre langue et la liberté pour la nation Québécoise sont les principales et fondamentales raisons d'accéder à l'indépendance du Québec. C'est sur ce plan que loge toujours l'urgence du Projet Liberté-Nation.

Si dans le passé, on a pu entretenir des doutes quant à la faisabilité économique de l'État québécois, il est admis aujourd'hui, même par ses opposants fédéralistes, que ce projet est viable. Tout se résume désormais à une question de plénitude d'être, de maturité politique, de liberté et de dignité.

Ça ne vaut pas la peine de faire l'indépendance du Québec si nous sommes pour devenir la Louisiane du Nord, soit un État dont la langue n'est pas exportable parce qu'incompréhensible pour tous les peuples francophones, voire pour tous les francophiles de ce monde, cela dit en tout respect pour nos amis cajuns.

Qui veut d'un Québec indépendant qui serait forcé d'adopter l'anglais comme langue de communication internationale parce que sa langue courante se détériore au point de devenir un dialecte local? Et qui veut d'un pays dont la langue française serait minoritaire dans sa métropole?

Peu d'entre nous perçoivent la menace qui pèse sur notre langue. La majorité des Québécois s'accommode aisément des problèmes de qualité de leur langue parlée et écrite, au besoin, de l'anglais. Tant et aussi longtemps que nous nous comprenons les uns les autres et que la langue française n'est pas un obstacle dans notre travail de tous les jours, nous avons l'impression que tout va pour le mieux, ou presque, dans le meilleur des mondes.

Nous avons pris l'habitude de laisser aux spécialistes le soin de débattre entre eux de l'importance, de la qualité, de la protection et de la promotion de la langue française au Québec pendant que nous vaquons à nos occupations. Au besoin, nous pouvons suivre ces débats dans les médias.

Mais, point n'est besoin d'être des observateurs renseignés et raffinés pour nous rendre compte que nous ne répondons plus à l'appel des spécialistes qui sonnent l'alarme sur la scène politique, même si leur nombre augmente sans cesse.

Les médias eux-mêmes doivent s'étonner de notre inaction, car malgré la multiplicité des textes, et des reportages traitant de la piètre qualité de notre langue et du recul du français à Montréal, on observe peu de mobilisation populaire dans nos rangs. Notre silence explique celui de nos politiciens, toutes allégeances confondues.

Les spécialistes à qui nous faisons confiance crient dans le désert. Pourquoi ne ressentons-nous pas le sérieux de leurs mises en garde face à la menace qui pèse sur la langue française?

Je crois que nous nous comportons comme des grenouilles dans une marmite remplie d'eau qui devient, lentement mais sûrement, de plus en plus chaude au point de nous affaiblir et de nous enlever toute capacité de réagir.

Est-ce pour cela que les anglais avaient l'habitude de nous appeler les « *frogs* » avant que ce mot soit considéré comme raciste et méprisant? Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que nous avons besoin d'une bonne douche froide pour nous réveiller.

1.2 *Projet Liberté-Nation*

Dans cet essai portant sur l'avenir du Québec, je veux prouver que la nation Québécoise, minoritaire au sein du Canada, n'est pas libre et ne peut prétendre à la liberté puisqu'il lui est interdit par la Constitution de la nation Canadienne, majoritairement anglophone :

- D'adopter toutes ses lois;
- De percevoir tous ses impôts;
- De signer ses traités;
- D'être présente dans les instances internationales;
- De participer aux Jeux olympiques, sous les couleurs du drapeau fleurdelisé.

Voilà pourquoi le Québec est condamné à faire du sur place et à tourner en rond.

1.3 Sommaire du Projet Liberté-Nation

Quoi de plus important pour soi-même et pour son peuple que la liberté? Ainsi, pourquoi chaque Québécois ne se poserait-il pas, au moins une fois dans sa vie, la question suivante : la nation Québécoise est-elle libre?

Le Projet Liberté-Nation vise :

- À identifier et à montrer le chemin qui mènera la nation Québécoise à une véritable liberté, liberté qui ne sera plus enchaînée par la Constitution canadienne;

- À parachever le pays québécois qui existe déjà dans les faits (*de facto*) même s'il n'est pas reconnu en droit (*de jure*);

- À réaliser, à court terme, l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada;

- À permettre à l'État québécois de mettre en commun avec le Canada certaines affaires dans des domaines rigoureusement délimités, dans le cadre d'un traité d'alliance.

Pour moi, l'indépendance du Québec n'est rien d'autre que la stature du peuple québécois devenu adulte, mature, capable de décider de se libérer de la tutelle canadienne. Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, il nous faut agir autrement en tirant des leçons du passé et en nous inspirant de notre histoire politique et plus particulièrement de la décision de la Cour Suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998], 2 RCS, 217.

Les recherches, études, lectures, et analyses de toutes sortes que j'ai faites depuis plusieurs années me permettent de conclure que le Projet Liberté-Nation s'impose et que l'initiative visant sa réalisation relève de la responsabilité d'une majorité

de députés démocratiquement élus pour siéger à l'Assemblée nationale, suite à une élection où ils auront reçu un mandat précis de la population à cette fin.

Qui plus est, en vertu de la Constitution et des coutumes canadiennes, un référendum n'est aucunement nécessaire pour réaliser le Projet Liberté-Nation, comme nous le verrons au chapitre portant sur l'étude de faisabilité politique, juridique et économique de ce projet.

La liberté acquise par la nation Québécoise en réalisant l'indépendance permettra aux Québécois, comme je l'ai dit plus haut, de rester Canadiens en conservant des liens identitaires et symboliques avec le Canada.

Les Québécois conserveront aussi des liens économiques avec le Canada et cela ne fait aucun doute. Le Québec et le Canada : deux pays indépendants qui s'entendront pour mettre ensemble certaines affaires communes dans des domaines rigoureusement délimités, sur une base contractuelle et renouvelable qui se concrétisera dans un traité d'alliance.

Il va de soi qu'un large consensus québécois est nécessaire pour réaliser le Projet Liberté-Nation qui comprend des liens, mais non politiques, avec le Canada, cela suppose certains compromis autant de la part des indépendantistes que de la part des fédéralistes.

CHAPITRE II

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE BESOINS

PROJET LIBERTÉ-NATION

Cette étude d'opportunité et de besoins du Projet Liberté-Nation a pour enjeu de valider la demande ou l'intérêt des Québécois pour une réforme des institutions et du statut politiques du Québec.

Ensuite, de vérifier par une étude de marché, s'il est possible de dégager un large consensus chez les Québécois en faveur du Projet Liberté-Nation qui devrait leur permettre de procéder à ces réformes en réalisant l'indépendance du Québec tout en restant unis au Canada par un traité d'alliance.

L'étude met en évidence que la majorité des besoins exprimés par les Québécois et les régions s'avère impossible à combler tant et aussi longtemps que le Québec n'aura pas réalisé son indépendance et ainsi récupérer tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour combler ces besoins.

Enfin, l'étude démontre que la majorité nécessaire pour la déclaration d'indépendance du Québec ne peut pas être atteinte sans satisfaire les attentes des fédéralistes canadiens-français du Québec.

Chapitre II — Première partie
Le besoin de réformes

Est-il opportun de réformer
les institutions politiques du Québec?

2.1 Réforme des institutions politiques

Je crois que la population du Québec est prête pour une réforme majeure de ses institutions politiques. Elle est mécontente du mode de scrutin actuel. Elle sait que ses députés sont bien plus des représentants de leur parti que de leurs électeurs.

Elle veut que ses dirigeants réfléchissent, entre autres, à l'abolition de la monarchie, à la séparation des pouvoirs, à l'instauration d'une véritable république avec un Premier ministre ou un président élu au suffrage universel, à l'instauration d'une deuxième chambre des élus[6] qui représenterait mieux les minorités, les régions et les citoyens.

Cette réflexion porterait aussi sur l'instauration d'une constitution québécoise qui déterminerait le statut juridique des régions, consacrerait la séparation effective des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, définirait la citoyenneté québécoise et le mode de nomination des juges entre autres.

Reconnaissons que, dans un monde soumis à la loi immuable du changement et de l'usure, nos institutions politiques ne sont pas à l'abri de la dégradation qui finit par gagner toute institution humaine. C'est à partir de ce constat qu'il faut travailler et chercher les solutions.

[6] Dans une répubique basée sur la structure de la république américaine, il faut parler d'un sénat et d'un congrès.

2.2 Monarchie britannique

Faut-il abolir la monarchie au Québec?

Au 21e siècle, le Québec devrait cesser d'être une monarchie. Ce type de régime politique ne nous convient pas, sans compter qu'il est en complète contradiction avec toutes et chacune de nos aspirations comme peuple et comme nation.

C'est à juste titre que les auteurs Pierre Croteau et Roger D'Amours écrivent :

> Nous voilà en 2002 et la fédération canadienne est encore un royaume plutôt qu'une république.
>
> Nous croyons qu'il faudrait changer cela et pour au moins deux raisons. Premièrement, la monarchie est un symbole vicieux dans une société démocratique.
>
> Deuxièmement, les pouvoirs royaux sont loin d'être seulement symboliques, comme on le pense à tort. En fait, dans la fédération canadienne, les nombreux pouvoirs que la reine du Canada possède en tant que chef de l'État (et n'exerce pas), aboutissent entre les mains de nos premiers ministres, personnages qui possèdent déjà les pouvoirs de chef de gouvernement. Cela concentre énormément de pouvoirs politiques entre les mains des premiers ministres. Un peu trop inutilement à notre avis.[7]

Les symboles de la monarchie ne représentent pas les valeurs démocratiques des Québécois. Sans compter que les mécanismes politiques inhérents à la monarchie ont des effets pervers en concentrant presque tous les pouvoirs entre les mains des premiers ministres.

La contestation du rôle de la monarchie au Canada n'est pas que l'apanage des Québécois. L'honorable John Manley, alors qu'il était vice-Premier ministre du Canada, abondait dans

---

7 Pierre CROTEAU et Roger D'AMOURS. « Au 21e siècle, le Canada doit cesser d'être une monarchie », *Le Soleil*, 4 février 2002.

le même sens, selon les propos rapportés par le journaliste Peter Hadekel, dans le quotidien *The Gazette* : « *Manley chose the Victoria Day week-end last year to renew his attack on the institution. "Our head of state is foreign," he said. "When she travels, she doesn't represent Canada; she represents Great Britain."* »[8]

Les effets pervers de la monarchie

La concentration des pouvoirs entre les mains du Premier ministre du Canada est sans doute un des effets les plus pervers de la monarchie au Canada.

On peut dire sans exagérer que le Premier ministre du Canada règne sur son pays comme un des monarques les plus puissants de la planète. Dans un article publié le 18 décembre 2001 dans le quotidien *Le Devoir*, les auteurs Nicolas Ducharme, Robert Fillion et Jonathan Valois, parlant de sa puissance écrivent :

> À titre d'exemple, est-il normal, au Canada, en 2001, qu'un premier ministre, non élu au suffrage universel, puisse à la fois contrôler le vote de la majorité en chambre, nommer les nouveaux sénateurs, nommer tous les ministres, autoriser la nomination de tous les cadres de l'État et des sociétés de la couronne, être le chef des armées, nommer tous les juges d'instances supérieures et ceux de la Cour suprême, autoriser les budgets annuels de la radio et de la télévision d'État, nommer son PDG et en plus déclencher les élections. [9]

Le Québec malheureusement n'échappe pas à cette logique : « *En effet, le premier ministre québécois est aussi tout puissant dans les champs de compétence québécois que son homologue canadien. Il exerce, lui aussi, un contrôle sur la chambre des représentants et peut proposer et faire adopter*

---

8 Peter HADEKEL. « Long may she reign », *The Gazette*, 5 février 2002.

9 Nikolas DUCHARME, Robert FILLION et Jonathan VALOIS. « Opter pour une république du Québec », *Le Devoir*, 18 décembre 2001.

n'importe quel projet de loi sanctionnée par le Conseil des ministres ».

Pour ramener le pouvoir du Premier ministre sous le contrôle du peuple, il faudrait qu'il soit élu au suffrage universel direct pour un mandat fixe. Cela suppose l'instauration d'élections présidentielles ainsi que la séparation des pouvoirs telle qu'elle existe dans le système républicain.

Mais, se doter d'institutions politiques de type républicain, dans le cadre d'une monarchie, serait non seulement difficile d'application mais folklorique et aberrant.

La monarchie contrevient à nos droits et libertés

La monarchie contrevient aux principes de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* :

> **Article 1 :** Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.
>
> **Article 21 :** (…) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. […] La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics (…).[10]

La monarchie contrevient également aux droits démocratiques et au droit à l'égalité indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, etc., prévus à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Charte des droits et libertés de la personne.

En effet, comme le soulignent les auteurs Croteau et D'Amours, il y a deux manières de participer à l'adoption des lois, soit en se présentant et en se faisant élire aux élections soit en étant désigné pour représenter quelqu'un « qui a hérité de ce droit, de par son arbre généalogique » [11].

---

[10] « *Déclaration universelle des droits de l'homme* », adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1948.

[11] *Id.*, note 3.

Aux dernières élections fédérales, tous les députés se sont fait élire pour représenter leurs électeurs en se conformant à la démocratie et à la Constitution. De leur côté, les « *représentants de la reine au Canada et dans les provinces profitent d'un passe-droit enchâssé dans la Constitution à l'encontre même des principes égalitaires des déclarations et des chartes des droits* »[12].

Au Canada, en principe, « *la reine est en même temps le chef de l'État et le chef du gouvernement* »[13] et pourtant nous savons tous que, par tradition, c'est un député qui mène le gouvernement. Ce député, c'est le Premier ministre.

« *Dans la fédération canadienne, la gouverneure générale et la lieutenant-gouverneure, qui exerce le rôle de chef de l'État à la place de la Reine, sont nommées à cette fin par le cabinet fédéral (au lieu d'être élues), pour quelques années, et n'ont pas une miette de représentativité populaire pour empêcher le premier ministre et son cabinet de procéder aux nominations des juges, même des nominations très partisanes, même au tribunal constitutionnel qu'est la Cour suprême ».* [14]

Il faut déplorer les pouvoirs énormes laissés entre les mains de « *la toute puissance royale du premier ministre* ». Autant de pouvoirs entre les mains d'une seule personne n'est plus tolérable pour les Québécois. Ce n'est pas ça la démocratie moderne.

Consensus pour l'abolition de la monarchie

Un sondage de la firme Léger Marketing[15], paru au début du mois d'avril 2002, confirme que les Québécois rejettent la monarchie. Plus de 76 % des Québécois voudraient remplacer l'effigie de la reine Elizabeth II, sur le dollar canadien, par des personnages qui ont marqué l'histoire du Canada. Près des deux tiers des citoyens du Québec, soit 64%, souhaiteraient qu'on

---

12 *Id.*, note 3.
13 *Id.*, note 3.
14 *Id.*, note 3.
15 Lia LÉVESQUE. « Le maintien de la monarchie divise les Canadiens », *Le Soleil*, 2 avril 2002.

abolisse les postes de lieutenant-gouverneur et de gouverneur général.

Après le scandale qui a éclaboussé l'ex-lieutenant-gouverneure Lise Thibault, plusieurs personnes et regroupements de toutes sortes se sont prononcés en faveur de l'abolition du poste de lieutenant-gouverneur. Des pétitions ont même été lancées dans des bulletins électroniques.

Le Mouvement pour une élection sur la souveraineté (MES), représenté par Sasha Gauthier, a déclaré au Journal de Québec en juin 2007, que *« [ç]a fait deux ans qu'on suggère des gestes de souveraineté et un de ces gestes serait d'abolir la fonction de lieutenant-gouverneur ».* Madame Gauthier plaide que *« le poste de lieutenant-gouverneur est un symbole de la monarchie. Et la monarchie est un droit de sang qui est non démocratique. Pour nous, c'est un anachronisme flagrant qui est contraire aux valeurs québécoises ».*[16]

Madame Gauthier croit que le chef d'État du Québec devrait être élu directement par sa population ou encore par les membres de l'Assemblée nationale.

À moins qu'on puisse le faire sur une base consensuelle entre Ottawa et le Québec, l'abolition du poste de lieutenant-gouverneur nécessiterait un amendement à la Constitution canadienne qui ne pourrait se faire que par l'accord des 10 provinces, du Sénat et du Parlement canadien.

En conséquence, je n'ai aucune hésitation à me prononcer en faveur de l'abolition de la monarchie au Québec. La monarchie doit être remplacée par une république « *forte et prospère où les valeurs d'équité et la solidarité prédomineront, une république qui pourrait devenir à son tour une terre de liberté et d'accueil pour tous ceux et celles dans le monde qui voudront vivre en Amérique en français »* [17].

---

[16] Sasha GAUTHIER, président du Mouvement pour une élection sur la souveraineté (MES). « Lieutenant-gouverneur : rapports accablants / Pour l'abolition du poste! », *Journal de Québec*, 17 juin 2007, p. 9.

[17] *Id.*, note 16.

Subsidiairement, réformer la fonction de lieutenant-gouverneur

Comme la Constitution canadienne ne permet pas aux provinces d'abolir la monarchie, certains proposent, comme Claude Corbo, professeur au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, une modification à la fonction de lieutenant-gouverneur pour le Québec. Cette modification exigerait bien sûr un amendement à la Constitution canadienne qui pourrait se faire sur la base d'un accord bilatéral entre Ottawa et le Québec.

Corbo est d'avis qu'une réforme de la fonction de lieutenant-gouverneur s'impose au Québec si on désire instaurer une mesure de représentation proportionnelle dans un nouveau mode de scrutin :

> « Plus on accroît la représentation proportionnelle, plus on augmente la possibilité d'un parlement où aucun parti ne détient la majorité. Dans ces conditions, seul un chef d'État disposant d'une légitimité politique et d'une autorité morale confirmée peut piloter prudemment le processus de mise en place d'un nouveau gouvernement, en accordant priorité à l'intérêt public davantage qu'aux ambitions des partis, ou conclure à la nécessité d'en appeler à l'électorat.[18]

Selon Corbo « [l]'actuelle fonction de lieutenant-gouverneur serait totalement démunie d'autorité et de moyens politiques pour composer avec les effets variés possibles d'une représentation proportionnelle substantielle dans le mode de scrutin ».[19]

---

[18] Claude CORBO, professeur au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal. « Reconstruire la fonction de chef d'État au Québec ». *Le Devoir*, 11 mai 2007, p. A9.

[19] *Id.*, note 18.

Un nouveau chef d'État québécois avec de nouvelles fonctions

La réforme souhaitée par le professeur Corbo à la fonction du lieutenant-gouverneur du Québec permettrait d'abord d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions. Ainsi *« [l]e chef d'État Québécois pourrait d'abord reprendre les responsabilités actuelles du lieutenant-gouverneur : inviter un chef du parti à constituer le gouvernement, sanctionner les lois adoptées par l'Assemblée et convoquer les sessions et les élections générales. »*[20]

La réforme permettrait en second lieu de concourir à la protection de l'intégrité des institutions politiques. Ce qui signifie que *« [l]e chef d'État pourrait aussi exercer des responsabilités visant à protéger et à garantir l'intégrité des institutions démocratiques, particulièrement là où les considérations partisanes s'avèrent problématiques. »*[21]

> « Le chef d'État pourrait recevoir, en même temps que l'Assemblée nationale, les rapports du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général et, au besoin, interroger lui-même les ministères ou les organismes publics mis en cause. Tout en laissant au premier ministre et au gouvernement leurs pleines responsabilités politiques, dont ils demeurent imputables devant l'Assemblée nationale et la population, le chef d'État pourrait relayer l'action du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général au titre de l'intégrité et du bon fonctionnement des institutions démocratiques. »[22]

Enfin, toujours selon Corbo, le chef d'État aurait pour mission d'assumer les « *fonctions de représentation du Québec, selon un mode non partisan. Il ne manque pas de circonstances, symboliques ou protocolaires, où une représentation*

---

20 *Id.*, note 18.
21 *Id.*, note 18.
22 *Id.*, note 18.

non partisane de la société est de mise, depuis l'accueil de visiteurs éminents jusqu'aux cérémonies de remise de l'Ordre national du Québec en passant par la célébration de moments importants de la vie de la collectivité. »[23]

Mode de désignation du chef de l'État québécois

Le professeur Corbo suggère que le chef de l'État québécois qui représenterait le lieutenant-gouverneur, après une modification bilatérale à la Constitution canadienne, soit nommé par l'Assemblée nationale sur la même base politique qu'on utilise pour le président de cette Assemblée, ou encore qu'il soit élu par un collège électoral élargi.

Corbo propose que le chef d'État Québécois détienne un mandat non renouvelable de 6 ou 7 ans ce qui, selon lui, lui « *permettrait de remplir pleinement sa fonction et de survivre à l'Assemblée nationale ayant contribué à son élection* ».[24]

Pour les partisans d'un Québec provincial ou d'un Québec quasi souverain ou encore pour ceux qui auraient perdu tout espoir que le Québec un jour accède à l'indépendance ou en tous cas n'y parvienne pas avant plusieurs décennies, cette proposition du professeur Corbo mériterait d'être examinée sérieusement.

2.3 République québécoise

Faut-il instaurer un régime de type républicain au Québec?

Parce qu'il est plus démocratique, le régime de type républicain conviendrait mieux au Québec, une fois abolie la monarchie.

Doit-on s'inspirer des républiques présidentielles comme celles des États-Unis, du Mexique et de tous les pays d'Amérique latine où le président élu est à la fois le chef de l'État et le chef du gouvernement?

---

23 *Id.*, note 18.
24 *Id.*, note 18.

Comme le soulignent les professeurs Croteau et D'Amours, dans ce type de république, « *le président de la république n'est pas membre du parlement (Congrès); il ne peut que mettre ou non son veto sur les lois sans pouvoir les modifier; il ne peut pas dissoudre le Congrès qui est élu à terme fixe; et les juges qu'il choisit de nommer doivent être confirmés dans leur nomination par le Congrès* » [25].

Devrait-on plutôt se pencher sur le système qui prévaut dans des pays démocratiques comme l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, l'Irlande ou l'Italie par exemple? Dans ces pays, « *c'est un député appelé chancelier ou premier ministre, qui dirige le gouvernement, mais c'est seulement le président de la République, qui est un autre élu, qui peut décider de dissoudre le parlement, avant son terme, dans les cas où ce pouvoir existe dans la Constitution* »[26].

Mais quoiqu'il en soit, avant de choisir entre les systèmes anglais, français ou américain, il faut commencer par répondre aux questions que nous suggère le professeur André Larocque, professeur associé à l'École nationale d'administration publique, dans un livre paru en 2006 :

- « Préférez-vous que le chef du gouvernement soit élu directement par le peuple *ou* préférez-vous qu'il soit issu de l'Assemblée nationale?

- Préférez-vous que les députés édictent les lois *ou* préférez-vous que le gouvernement garde l'initiative législative?

- Préférez-vous que les députés conservent leur indépendance complète *ou* préférez-vous qu'ils soient liés par la discipline de parti?

- Préférez-vous que le chef du gouvernement demeure libre de nommer à sa discrétion les hauts responsables de l'Administration publique

---

[25] Pierre CROTEAU et Roger D'AMOURS. « Au 21e siècle, le Canada doit cesser d'être une monarchie ».

[26] *Id.*, note 25.

ou préférez-vous que ces nominations soient soumises au contrôle de l'Assemblée nationale?

- Préférez-vous que le chef du gouvernement demeure libre de nommer à sa discrétion les juges des cours du Québec *ou* préférez-vous que ces nominations soient soumises au contrôle de l'Assemblée nationale? » [27]

2.4 Le pouvoir exécutif

Un président élu au suffrage universel

Dans le meilleur intérêt des Québécois, je suis d'avis que le chef de l'État québécois, en l'occurrence le président du Québec, devrait être élu au suffrage universel.

Je considère tout à fait aberrant que le Premier ministre soit choisi parmi les députés et qu'il cumule par le fait même tous les pouvoirs de chef de gouvernement, de chef d'État, de maître d'œuvre de la législation et, qui plus est, de responsable de la nomination des juges et des hauts fonctionnaires, etc.

Il est aussi étranger à l'esprit démocratique qu'un chef de parti, élu député, puisse accéder aux plus hautes fonctions politiques au Québec, à savoir celle de Premier ministre, sans avoir reçu l'approbation de la majorité des électeurs.

« *Rendons le premier ministre directement responsable à l'ensemble de l'électorat, et, par le fait même, nous nous donnerons la liberté de penser une Assemblée capable de contrôler son administration, une Assemblée rigoureusement conforme à ce qu'aura déterminé la volonté des électeurs.* » [28]

---

[27] André LAROCQUE. « Au pouvoir, citoyens! Mettre fin à l'usurpation des partis politiques ». Éditions BLG, Dépôt légal : 2e trimestre 2006, p. 53.

[28] André LAROCQUE. « La place du mode de scrutin dans une « démocratie nouvelle » », *Le Soleil*, 2 avril 2002.

Les membres du gouvernement ou du conseil exécutif nommés par le président

Je suis d'avis que les membres du gouvernement ou du conseil exécutif devraient être nommés par un président élu au suffrage universel qui détiendrait la légitimité populaire pour s'entourer des personnes les plus compétentes qui soient.

« Si, au contraire, on commençait par régler la question démocratique fondamentale en remettant le vrai pouvoir au peuple, c'est-à-dire en élisant le premier ministre au suffrage universel direct pour un mandat fixe, c'est là que surgirait la liberté maximale d'assurer à l'Assemblée sa pleine représentativité et sans restriction. »[29]

« En effet, avec une Assemblée qui ne peut pas être dissoute par le gouvernement et un gouvernement qui ne peut pas être renversé par l'Assemblée (comme, encore une fois, nous le pratiquons depuis toujours au plan municipal), il devient tout à fait loisible de penser à une formule complète de représentation proportionnelle. » [30]

2.5 Transfert de pouvoirs aux régions

La réforme des institutions politiques au Québec doit nécessairement passer par le transfert de pouvoirs gouvernementaux vers les régions, une fois modifié le statut politique du Québec. La décentralisation s'impose.

« La décentralisation, c'est le transfert de pouvoirs gouvernementaux vers les régions, avec, bien sûr, les ressources nécessaires pour les exercer, sans quoi il s'agit d'un transfert bidon. La décentralisation, précisons-le d'emblée, n'est pas un transfert ou une déconcentration de services, mais un transfert de pouvoirs. L'opération n'est pas de nature administrative, mais de nature politique. Il ne s'agit pas de réaménager l'Administration. Il s'agit de réaménager l'État. [31]

---

29 *Id.*, note 28.
30 *Id.*, note 28.
31 *Id.*, note 28, p. 65.

Certains pourraient croire que la création d'instances régionales, telles que nous les connaissons actuellement, constitue en soi un transfert de pouvoirs. Cela n'est pas vrai. Comme le dit le professeur Larocque :

« [o]n ne trouve aucun élément de démocratie régionale dans la création de 17 régions administratives, de 15 régions pour le ministère des Transports, de 12 régions pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de 21 régions pour le ministère du tourisme… »[32]

« … Les instances régionales sont purement administratives et servent uniquement, qu'elles en soient conscientes ou non, à éviter le transfert de pouvoirs réels vers les régions. »[33]

« … La concentration des pouvoirs à Québec ne déplaît pas à tout le monde : la présente situation permet au gouvernement de maintenir un plus grand contrôle, la haute fonction publique préserve ses budgets, les grandes centrales syndicales jouissent d'une « table unique », ce qui concentre leur pouvoir au sommet. » [34]

Même si tous les partis politiques au Québec, et cela depuis 1960 à aujourd'hui, « *se sont engagés formellement dans leurs programmes officiels à effectuer des transferts de pouvoirs vers les régions »*[35], la décentralisation attend toujours. Pourquoi?

C'est mon avis que le transfert de pouvoirs gouvernementaux vers les régions apparaît beaucoup plus logique et plus facilement réalisable dans le cadre où le Québec obtiendrait tous les pouvoirs inhérents à son statut de pays indépendant.

L'empiètement par le gouvernement fédéral sur les compétences des provinces est si généralisé, parfois si complexe, que d'y ajouter, dans le système actuel, une autre forme de ment régional ne ferait que compliquer davantage la situation. Les négociations entre les autorités compétentes pour arriver à des ententes déboucheraient, la plupart du temps, sur une impasse.

C'est pourquoi il faut plutôt envisager le transfert des pouvoirs vers les régions lorsque le Québec acquerra le statut de pays indépendant. Les régions deviendraient, en quelque

---

32 *Id.*, note 28, p. 65.
33 *Id.*, note 28, p. 66.
34 *Id.*, note 28, p. 66.
35 *Id.*, note 28, pp. 66-67.

sorte, des États régionaux avec des pouvoirs et des compétences bien définis dans la Constitution québécoise, un peu à l'image des États américains. Ces collectivités territoriales québécoises auraient leurs propres élus et leur propre gouvernement. Ils géreraient leurs régions en fonction des intérêts de leurs citoyens à l'intérieur des compétences que la Constitution québécoise leur attribuerait. On peut ici penser à des pouvoirs dans les domaines de la santé, de l'éducation, du tourisme, de la construction des routes et du développement régional, par exemple.

Il ne faut jamais perdre de vue que la décentralisation c'est la vraie démocratie au sein des régions. À partir du rapport de la Commission nationale sur l'avenir du Québec (1995), voici comment Larocque résume la façon dont les citoyens du Québec définissent la décentralisation :

- le citoyen constitue le pivot de la décentralisation;
- les citoyennes et les citoyens élisent leurs représentants au suffrage universel et ces derniers répondent de leurs décisions devant l'ensemble de la population dont ils tiennent leur mandat;
- les nouvelles instances décentralisées doivent se voir reconnaître l'autonomie la plus large possible et la maîtrise d'œuvre de leur développement dans leurs domaines respectifs de responsabilité;
- les pouvoirs régionaux se dotent des ressources financières et fiscales adéquates et proportionnelles aux nouvelles responsabilités qui leur sont dévolues;
- il faut faire en sorte que la responsabilité d'un service public soit confiée au palier de gouvernement le mieux placé pour le fournir au meilleur coût à la population.[36]

« ... La décentralisation doit être politique, du fait qu'il s'agit de transférer des centres de décision à des élus responsables devant le peuple ainsi que les ressources ou pouvoirs nécessaires pour agir ».[37]

---

[36] *Id.*, note 28, p. 68.
[37] *Id.*, note 28, p. 69.

« Ce que les citoyens exigent, ce sont des gouvernements régionaux travaillant non pas selon un plan général préparé à Québec, mais selon un plan approprié émanant des régions elles-mêmes, où le débat démocratique normal aura fait apparaître les attentes, les exigences et les axes de développement spécifiques. La réussite de cette décentralisation ne peut être assurée que par un suffrage universel régional direct, par l'élection de députés régionaux responsables devant leurs commettants et par une saine concurrence entre les partis politiques pour dégager les priorités et les plans de développement de chacune des régions ». [38]

2.6 Le pouvoir législatif

L'Assemblée nationale, maître d'œuvre de la législation

Dans toute réforme de nos institutions, il faut prévoir que c'est l'Assemblée nationale qui deviendrait le maître d'œuvre de la législation en lieu et place du gouvernement, comme c'est le cas actuellement.

Comme les auteurs Ducharme, Filion et Valois, je crois qu'il faut : *« ... absolument redonner un réel pouvoir de représentation et d'animation sociale aux députés qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec. »*[39]

« Selon nous, l'exécutif, le législatif et le judiciaire ne doivent plus coucher dans le même lit. Une véritable démocratie de type républicaine exige qu'ils fassent chambre à part. De cette façon, les députés deviendront les véritables représentants des citoyens de leur circonscription et ils auront la liberté et les moyens de proposer des projets de loi, de dire leur mot sur la gestion des affaires publiques et ils pourraient, par exemple, approuver les nominations des ministres, des juges de la Cour supérieure du Québec et des dirigeants des sociétés d'État, comme Hydro-Québec. »[40]

---

38 *Id.*, note 28, p. 69.

39 Nikolas DUCHARME, Robert FILLION et Jonathan VALOIS. « Opter pour une république du Québec ».

40 *Id.*, note 39.

Ainsi, les députés se verraient confier la gestion et la direction des débats. *« Plutôt que de diriger le Québec, par l'entremise de Sommets, d'États généraux ou de divers comités externes, nous pourrions enfin confirmer et renforcer le rôle des législateurs en confiant à l'Assemblée nationale, donc aux députés, la gestion et la direction des débats d'intérêt général par l'entremise de véritables commissions parlementaires. »*[41]

2.7 Mode de scrutin de type proportionnel

Si l'on croit vraiment que la démocratie doit avoir un sens, on doit souhaiter un changement radical du mode de scrutin électoral actuel. Il faut un mode de scrutin qui permette à chaque électeur, une fois par quatre ou cinq ans, de choisir celui ou celle qui, à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des régions (à la Chambre des représentants suivant le modèle américain), représenterait le mieux ses opinions ou ses convictions. Un mode de scrutin de type proportionnel semble faire consensus au Québec.

Cependant, tout mode de scrutin proportionnel n'aura de sens que dans la mesure où il y aura une véritable séparation des pouvoirs exécutif et législatif, c'est-à-dire si on abolit le parlementarisme britannique. C'est ce que soutient, avec raison, le professeur Larocque.

« À vrai dire, il serait important pour ceux qui croient fermement à la nécessité de réformer le mode de scrutin de réaliser que le meilleur chemin pour y parvenir est justement dans une véritable séparation des pouvoirs exécutif et législatif. »[42]

« Aussi longtemps qu'on cherchera un nouveau mode de scrutin tout en maintenant le parlementarisme britannique, on sera nécessairement limité par des questions comme : les gouvernements seront-ils trop faibles? Aura-t-on l'instabilité chronique? À quel moment arrive-t-on à trop de partis? Comment faire pour débarrasser les députés de la discipline de partis? etc. » [43]

---

41 *Id.*, note 39.

42 André LAROCQUE. « Au pouvoir, citoyens! Mettre fin à l'usurpation des partis politiques », Éditions BLG, 2006, p. 53.

43 *Id.*, note 42,

« Dans ce contexte là, on recherchera des formules hybrides de proportionnelle partielle, des correctives ou des compensatoires qui ne peuvent qu'adoucir le caractère pernicieux du scrutin majoritaire sans rien changer à sa nature propre ».[44]

« Le cœur du déficit démocratique au Québec ne tient pas d'abord au fait que les citoyens soient mal représentés dans les institutions du pouvoir; il tient au fait que le pouvoir des citoyens a été usurpé carrément par un régime de partis ».[45]

« Viser, par une réforme du mode de scrutin, à augmenter le nombre de partis à l'Assemblée ne redonne pas le pouvoir aux citoyens; ça ne fait que permettre de gérer autrement l'usurpation par les partis ».[46]

De façon générale, le scrutin proportionnel consiste en l'attribution, à chaque parti politique, des sièges qu'il a obtenus suivant les suffrages qu'il a réunis. Dans un scrutin proportionnel, chaque vote compte. Ce type de scrutin a l'avantage de permettre d'assurer une représentation aux groupes minoritaires, proportionnelle aux votes qu'ils obtiennent.

Le point de vue du professeur Jean-Pierre Derriennic sur le vote alternatif est aussi intéressant :

Le vote alternatif (appelé aussi parfois "préférentiel" ou "transférable" permet aux électeurs d'indiquer un ordre de préférences entre les candidats plutôt qu'une préférence unique pour l'un d'entre eux. Il diminue beaucoup le nombre des votes gaspillés, puisque ceux qui veulent voter pour un candidat n'ayant aucune chance de gagner ont la possibilité de donner leur deuxième ou troisième préférence au candidat d'un des partis principaux. (…)

[Les] électeurs n'auraient plus à se préoccuper de ne pas gaspiller leur vote, les petits partis pourraient avoir un plus grand nombre de votes, y compris dans des circonscriptions où leurs chances de victoire sont nulles. Ces partis pourraient ainsi jouer un rôle plus important dans le débat public. (…)

---

44 *Id.*, note 42,
45 *Id.*, note 42,
46 *Id.*, note 42,

Le vote alternatif évite d'enfermer les électeurs dans un choix simpliste, sans sacrifier pour autant l'efficacité de la procédure de décision. Il ne devrait pas être considéré comme une modalité technique plus ou moins recommandée selon les circonstances, mais, de la même façon que le vote secret, comme une règle déontologique rendue nécessaire par le respect dû à l'intelligence des citoyens et à leur liberté...[47]

Compte tenu de toutes les circonstances, je crois que la réforme du mode de scrutin actuel et son remplacement par un mode de scrutin proportionnel et/ou alternatif seraient appropriés, justes et raisonnables puisqu'ils permettraient à tous les partis politiques, organisés de façon sérieuse, d'être présents à l'Assemblée nationale. Il faut viser un système qui, par ailleurs, ne mettrait pas en danger la stabilité politique du Québec.

2.8 Réforme du rôle du député

J'ai déploré plus avant le fait que dans le système parlementaire actuel le député ne soit pas vraiment le représentant de ses électeurs, mais plutôt le mandataire de son parti. C'est ainsi, qu'après une élection, le parti politique qui a remporté la majorité des sièges à l'Assemblée nationale forme le gouvernement (l'exécutif) et impose la discipline du parti à ses députés.

Que la loi proposée par le gouvernement soit bonne ou mauvaise, le député vote suivant la ligne de son parti et non selon sa propre opinion ou celle de ses électeurs qui, pourtant, lui ont confié l'exercice de leur souveraineté en cette matière. Le député cesse donc d'être le représentant des citoyens qui l'ont élu puisque, dans ce processus, ce sont les intérêts du parti qui prédominent et non ceux de ses électeurs.

Pour attirer en politique les personnes parmi les plus compétentes et les plus dévouées, il faut valoriser le rôle du député. Le député doit devenir un véritable mandataire de ses électeurs plutôt que le porte-parole et le représentant de son parti, ce qui sera possible par l'abolition de la monarchie et l'instauration d'un système républicain au Québec.

---

[47] Jean-Pierre DERRIENNIC. «Trois dimensions de la justice pour évaluer les modes de scrutin», *Le Devoir*, 13 août 2001.

Différentes mesures pourraient être examinées par les autorités compétentes dans le but de valoriser le rôle du député et de le rendre plus efficace.

Entre autres, pourquoi ne pas permettre aux députés de se prononcer librement sur les projets de loi qui sont examinés, soit par l'Assemblée nationale, soit par les Comités parlementaires, y compris celui de voter selon leur conscience dans la mesure où les projets de loi ne risquent pas de faire crouler le gouvernement, ce qui s'appliquerait, par exemple, dans les cas de motions de non-confiance envers le gouvernement? C'est d'ailleurs ce que soutient l'éditeur en chef du quotidien *The Gazette*, Murdock Davis :

> Short of a messy revamping the constitution, Quite a lot. what can be done to restore Parliament's preeminence ?
>
> First relax the caucus discipline, and ease the whips. Canadian MPs have less room for independent voice or action than members of any other federal legislature in the developed world. (…)
>
> The government should free its back-benchers to vote as they please, except on direct motions of non-confidence. Even if it lost the odd bill, it would not automatically fall. [48]

Comme l'a déjà dit Clifford Lincoln, député libéral à Ottawa, il ne faudrait plus que les députés soient considérés comme s'ils étaient des « *êtres stupides* » ou pire encore comme des « *machines à voter* ».

D'autres réformes sont suggérées par *The Gazette* en attendant que la Constitution soit amendée. Entre autres, que ce soit des Comités de la Chambre et du Sénat qui soient chargés de la nomination des juges, des hauts fonctionnaires et des dirigeants des corporations de la Couronne.

---

[48] Murdock DAVIS, éditeur en chef. « Making MPs somebodies », *The Gazette*, 27 décembre 2001.

2.9 Une Chambre des régions

Toute réforme des institutions québécoises doit prévoir une deuxième chambre qu'on pourrait appeler la Chambre des régions.

Les auteurs Ducharme, Filion et Valois soulignent, non sans raison, qu'une : « *... véritable réforme de nos institutions démocratiques ne peut laisser en suspens la représentation des intérêts des régions. Pour donner plus de pouvoirs aux régions et renforcer leur développement économique, culturel et politique, nous croyons qu'il serait pertinent de mettre sur pied une chambre de représentants régionaux élus par la population* ».[49]

« *À titre d'exemple, si deux représentants étaient élus par région, il pourrait y avoir 34 représentants régionaux dans une sorte de sénat Québécois. Cela permettrait aussi de remettre à l'avant-plan une vision régionale et différenciée du développement du Québec tout en permettant à des régions comme la Côte-Nord, la Gaspésie, le Nord du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue d'augmenter leur poids politique dans les institutions démocratiques du Québec.* »[50]

2.10 Le pouvoir judiciaire

Faut-il modifier le système de nomination des juges au Québec?

La réforme de nos institutions ne serait pas complète si elle ne comprenait pas un réexamen complet du système de nomination des juges par le gouvernement, ou par le ministre de la Justice, ou par le Premier ministre.

Dans plusieurs pays, les juges choisissent de faire carrière comme juges et ils étudient en conséquence. Après être sortis d'une école de la magistrature, ils peuvent gravir tous les échelons et accéder aux tribunaux supérieurs.

---

49 Nikolas DUCHARME, Robert FILLION et Jonathan VALOIS. « Opter pour une république du Québec », *Le Devoir*, 18 décembre 2001.

50 *Id.*, note 49.

Dans d'autres pays, comme aux États-Unis par exemple, certains juges sont élus directement par la population. Il s'agit d'un moyen pour faire contrepoids au pouvoir exécutif et législatif.

Au Québec et au Canada, les juges sont nommés et très souvent les nominations sont partisanes, particulièrement au niveau des tribunaux administratifs, même si de sérieuses améliorations ont été apportées depuis quelques années au système de nomination des juges. Ainsi, en 2001, à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, trente-deux (32) personnes sur cinquante-huit (58) étaient des arbitres et des commissaires membres de la grande famille libérale nommés pour cinq (5) ans à un salaire qui variait de 82 600 $ à 97 100 $ par année. Ces décideurs étaient des candidats défaits aux élections fédérales, des représentants, des employés, des membres, des financiers ou amis du Parti libéral.[51]

Pourtant ces personnes, qui ne sont pas nommées d'abord pour leur compétence, sont appelées à décider des droits les plus fondamentaux des citoyens, tel le droit à la vie et à la liberté, pour les réfugiés particulièrement.

Il serait approprié d'examiner plus en profondeur le système français où les juges sont issus d'une école de la magistrature.

Conclusion de la première partie du chapitre II

À la question *Est-il opportun de réformer nos institutions politiques au Québec?*, je suis d'avis qu'une réponse affirmative s'impose.

[51] Alexander NORRIS. « Liberals load tribunal – Refugee claimants face flawed system, critics say », *The Gazette*, 28 avril 2001.

Chapitre II — Deuxième partie
Opportunités de réalisation des réformes

Est-il opportun de lier la réforme de nos institutions politiques à la réforme du statut politique du Québec ?

2.11 La réforme des institutions et le statut politique

La deuxième partie de cette étude se penche sur deux opportunités de réalisation de différentes réformes des institutions politiques : 1. Maintenant; 2. Pendant et après l'indépendance.

2.12 Une citoyenneté québécoise au sein du Canada?

Plusieurs personnalités, auteurs québécois et partis politiques se sont prononcés récemment en faveur de l'instauration d'une citoyenneté québécoise, même si le Québec ne devait pas accéder à sa pleine indépendance.

Je ne suis pas d'accord avec cette proposition. En effet, je crois que la citoyenneté québécoise n'aurait de sens que si le Québec possédait les pleins pouvoirs d'un État moderne et indépendant.

Michel Venne rencontre assez bien ma position à ce sujet lorsqu'il écrit : « *L'Assemblée nationale du Québec pourrait proclamer unilatéralement l'existence d'une citoyenneté Québécoise. Mais [quelle] serait sa valeur si elle n'était pas reconnue par les institutions fédérales ni par la Constitution canadienne? (….). »*[52]

Sans cette double reconnaissance politique et juridique, « *je doute fort que la citoyenneté Québécoise aurait un attrait quelconque auprès des immigrants, ceux que l'on vise par une telle mesure* ».[53]

---

[52] Michel VENNE. « La citoyenneté sans la souveraineté ? Impossible », *Le Devoir*, 10 novembre 2001.

[53] *Id.*, note 51.

Cette citoyenneté québécoise ne confèrerait probablement aucun droit dont ne jouissent déjà les citoyens canadiens. *« Elle ne serait reconnue que par le gouvernement du Québec. Elle ne pourrait pas se substituer à la citoyenneté canadienne. Le Québec n'aurait pas plus le droit qu'avant d'émettre des passeports valides à l'étranger. (...) En d'autres termes, toute cette opération serait inutile. »*[54]

Je crois que « *sur le plan symbolique la citoyenneté Québécoise entrerait aussi constamment en concurrence avec »*[55] la citoyenneté canadienne, tout comme les lois et les politiques linguistiques du gouvernement du Québec et du Canada.

Bref, la citoyenneté québécoise, dans le contexte fédéral actuel, serait « *un exercice piégé »* comme le soutient, avec raison, l'ex-directeur de l'information au journal *Le Devoir.*

2.13 Une constitution québécoise au sein du Canada?

Dans une lettre au quotidien *Le Devoir*, feu Marc Brière plaidait avec éloquence en faveur d'une constitution pour le Québec et cela même dans le cadre de la Fédération canadienne actuelle.

« Le Québec est déjà un pays quasi-souverain. Avec ses nations francophones, anglophones et autochtones, il forme déjà une communauté politique. Il a déjà un esprit républicain. Que lui manque-t-il? Un supplément d'âme pour former une nation civique, intégrant les diverses ethnies qui le composent. » [56]

« Les Québécois doivent se mettre à l'ouvrage, ensemble, pour se donner une nouvelle constitution Québécoise, fondée sur l'égalité de tous les citoyens, la reconnaissance de leurs diverses identités communautaires et la satisfaction de leurs besoins essentiels. »[57]

---

54 *Id.*, note 51.
55 *Id.*, note 51.
56 Marc BRIÈRE. « Lettre à mes concitoyens : Mais qu'attendons-nous ? », *Le Devoir*, 20 janvier 2002.
57 *Id.*, note 56.

L'auteur soulignait que même les fédéralistes auraient avantage à se prononcer en faveur d'une constitution québécoise, puisque « *[n]on seulement ce projet se suffit-il à lui-même, mais il est une étape dont les souverainistes ne sauraient faire l'économie : sans nation civique, pas de nation souveraine! Ni même les fédéralistes : sans nation québécoise unie sur l'essentiel, pas de réforme possible du fédéralisme canadien! »*[58]

Il suffirait, pour s'engager dans cette voie, « *de vouloir cheminer ensemble, sans unanimisme intolérant, dans le respect de chacun et de ses convictions fédéralistes ou souverainistes* ».[59]

Selon Brière, « *[c] ette nouvelle constitution contiendrait les règles régissant notre démocratie et dont plusieurs sont demeurées jusqu'à maintenant non écrites. Notre Charte des droits et libertés de la personne et la Charte de la langue française y seraient naturellement incluses; seraient aussi constitutionnellement garantis les droits fondamentaux, individuels et collectifs de tous les citoyens québécois et de nos minorités nationales.* »[60]

« Notre proposition, c'est de faire du Québec un meilleur État. Qu'il soit fédéré ou souverain, peu importe »[61], déclarait Marc Brière, lors de la fondation du Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise, le 3 mars 2002. Il ajoutait qu'elle « *permettra au Québec d'avoir un président, une deuxième Chambre, ou même un système républicain, tout en restant au sein du Canada. En fait, on peut tout faire… sauf toucher à l'institution du lieutenant gouverneur ».* [62]

Une constitution, c'est la loi suprême d'un État. Elle régit non seulement les rapports des citoyens entre eux mais aussi les rapports des citoyens avec l'État et avec ses institutions. Mais, pour Marc Brière, les Québécois n'auraient pas à attendre une modification quelconque à la Constitution canadienne pour se donner une constitution québécoise.

---

58 *Id.*, note 56.
59 *Id.*, note 56.
60 *Id.*, note 56.
61 *Id.*, note 56.
62 *Id.*, note 56.

« Plutôt que d'attendre une platonique reconnaissance du Québec comme société distincte, je propose que le Québec affirme davantage sa différence en se donnant une constitution d'allure républicaine qui établirait, par exemple, sa propre citoyenneté, un mode de scrutin partiellement proportionnel et une deuxième chambre élective, représentative des régions et de nos minorités nationales, anglophone et autochtones. »[63]

« … » Brière était d'avis que « *Le Québec, en effet, a la compétence constitutionnelle de modifier à sa guise sa propre constitution (sauf à l'égard de la fonction vice-royale de notre lieutenant-gouverneur) (…) Que le Québec fasse ou non partie d'une fédération ou d'une confédération canadienne, il devra avoir sa propre constitution. Aussi bien se mettre tout de suite à la tâche, d'autant plus que ce projet de société mettrait fin à l'impasse actuelle en créant une nouvelle synergie.* »[64]

Marc Brière proposait que la Constitution québécoise soit une action non partisane et qu'elle reçoive l'appui de tous les partis et mouvements politiques québécois.

C'est aussi l'avis d'André Larocque qui, cependant, s'oppose farouchement à ce qu'une constitution soit préparée et rédigée par un parti politique quel qu'il soit.

« *Il faut toujours revenir au sens profond de la démocratie, le pouvoir des citoyens. Il est certainement souhaitable que les militants des partis politiques travaillent chez eux sur des projets de constitution pour le Québec. C'est ce qui se fait non seulement au Parti Québécois, mais aussi à l'Action démocratique du Québec (ADQ), à l'Union des forces progressistes (UFP) du Québec, et sans doute ailleurs. Mais il y a perversion profonde de la démocratie quand une constitution n'est que l'outil d'une démarche partisane, qu'un élément de stratégie, qu'une arme pour triompher de ses adversaires.* »[65]

« *Le « nous » du « nous le peuple » est un « nous » exhaustif, sans restriction, non seulement rassemblant, mais rassembleur. Il doit servir non pas à introduire un poème, mais à asseoir l'autorité ultime, réelle, permanente de l'ensemble du*

---

63 *Id.*, note 56.

64 *Id.,* note 56.

65 André LAROCQUE. « Au pouvoir, citoyens! Mettre fin à l'usurpation des partis politiques », Éditions BLG, 2006, p. 39.

peuple sur l'ensemble du système politique. Un parti politique qui vise moins que ça, vise son propre pouvoir. Un parti politique qui vise la souveraineté de l'État sans l'assujettir à la souveraineté populaire ne fait pas œuvre démocratique et ne mérite pas qu'on lui confie la responsabilité de cet État. »[66]

« *En fait, quoi que disent tous les autres mots contenus dans une constitution, ils ne peuvent prendre de sens démocratique que s'ils sont précédés d'une affirmation claire de la souveraineté du peuple. C'est pourquoi la préparation, la rédaction et la ratification d'une constitution est affaire de tout le peuple. De la même façon, l'Assemblée constituante est affaire de tout le peuple et ne peut procéder autrement que par l'élection de délégués au suffrage universel direct, suivie d'une vaste consultation populaire cumulant dans un référendum de ratification.* »[67]

Mais Larocque, tout comme Brière, voudrait que les Québécois se donnent immédiatement une constitution pour le Québec d'aujourd'hui même si « *[l]e Québec a actuellement, sur le modèle du Royaume-Uni, une constitution faite d'un ensemble de lois, de textes, de coutumes* ».[68]

Pour Larocque, le Québec « devrait se munir d'une constitution « *pour le Québec d'aujourd'hui », qui réponde à ce qu'il est aujourd'hui. Or, nos partis politiques, empêtrés dans le passé, obsédés par leur avenir immédiat, ne sont sans doute pas les instances les mieux placées pour mener un exercice en profondeur sur ce que nous sommes « ici et maintenant ». C'est si vrai que leurs débats ne réussissent qu'à étouffer le besoin d'une constitution pour le présent.* »[69]

Plusieurs personnes se sont prononcées récemment en faveur d'une constitution du Québec dans le cadre de la fédération canadienne dont Daniel Turp, ex-député de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec.

Pour Daniel Turp, une constitution du Québec, sous une forme écrite, permettrait notamment de rassembler dans un texte unique les dispositions des lois fondamentales québécoises

---

66 *Id.*, note 65.
67 *Id.*, note 65.
68 *Id.*, note 65, p. 40.
69 *Id.*, note 65, p. 40.

telles que la Charte de la langue française et la Charte des droits et libertés de la personne.

Son projet de constitution du Québec[70] comporte, entre autres, les principaux éléments suivants : la création d'une citoyenneté du Québec; l'enchâssement dans la Constitution du Québec des articles 1 à 48 de la Charte des droits et libertés de la personne; l'énumération des compétences exclusives et partagées du Québec dans la Loi constitutionnelle de 1867; l'institution d'un nouveau mode de scrutin de type proportionnel de même que les élections générales à date fixe; la création d'une procédure de révision de la Constitution exigeant l'obtention d'une majorité des 2/3 des députés de l'Assemblée nationale.[71]

Une constitution du Québec est considérée comme une bonne idée pour les anglophones du Québec. Du moins, c'est l'opinion de Richard Smith, enseignant et homme d'affaires de Montréal ainsi qu'ancien directeur d'Alliance Québec.

Selon lui, une Constitution québécoise permettra aux Québécois de donner leur définition de la société distincte. « *Les politiciens canadiens pourront décider plus tard si les vues du Québec sont compatibles avec les valeurs que nous considérons comme importantes en tant que Canadiens.* »[72]

Mais Richard Smith allait encore plus loin : « *entreprendre un exercice de rédaction d'une constitution québécoise (en 2007) pourra nous aider à réexaminer l'évolution de la situation linguistique au Québec*[73] ». Ainsi :

> Avec un niveau record de mariages entre francophones et anglophones, l'augmentation croissante des inscriptions des anglophones dans les écoles françaises, des niveaux de bilinguisme plus élevés

---

70 Daniel TURP, député de Mercier, Assemblée nationale, première session, trente-huitième législature, projet de loi n° 191, Constitution du Québec, Éditeur officiel du Québec, 2007.

71 Daniel TURP, député de Mercier, Assemblée nationale du Québec. *Le Devoir*, 17 avril 2007, p. A7.

72 Richard SMITH. « Une constitution du Québec : une bonne idée pour les anglophones du Québec », *Le Devoir*, 22 juillet 2007, p. B5.

73 *Id.*, note 72.

> chez les anglophones, des voisinages partagés et l'importance grandissante de la langue anglaise, notre monde n'a-t-il pas changé?
>
> Une constitution du Québec pourrait également offrir certaines nouvelles possibilités (par exemple, des dispositions autorisant des établissements scolaires communs français-anglais) qui s'avéreraient des solutions gagnantes pour tous.
>
> Si nous, en notre qualité d'anglophones, rejetons l'idée d'une constitution du Québec du seul fait que nous sommes inquiets des véritables intentions des francophones, il est certain que nous risquerons d'apparaître comme étant paternalistes. Et toutes nos prétentions voulant que nous sommes devenus plus ouverts envers nos compatriotes francophones depuis la *Révolution tranquille* seront remises en question.[74]

Selon Smith « *ce sont les francophones eux-mêmes et non pas les menaces de partition ou la gestion de l'opinion francophone par les fédéralistes, qui ont refusé l'option de la souveraineté du Québec* »[75].

Parlant aux anglophones, il écrit : *« nous devrions considérer une constitution du Québec pour ce qu'elle est : une deuxième chance de développer une identité commune dans laquelle les anglophones du Québec vont se reconnaître. Mais c'est d'abord à notre tour de tenter notre propre « « beau risque » et de considérer que ceux qui, comme M. Turp, proposent de doter le Québec de sa propre constitution sont de bonne foi et ne tendent pas ainsi un piège « séparatiste. » ».*[76]

---

[74] *Id.*, note 72.
[75] *Id.*, note 72.
[76] *Id.*, note 72.

2.14 La réforme de nos institutions politiques n'a de sens que si le Québec acquiert le statut de pays indépendant ?

Avec respect, je ne suis pas d'accord avec la démarche proposée par Larocque, Brière et Turp notamment. Une constitution québécoise n'aurait de sens que si le peuple québécois décidait de disposer de lui-même pour acquérir le statut de pays indépendant. Il ne faut pas chercher à créer des réformes à nos institutions politiques qui n'auraient aucune valeur sur le plan constitutionnel tant que le Québec sera une province du Canada.

Sans compter que ce geste serait perçu comme un acte de résignation du peuple québécois. Nous aurions l'air de cocus tellement contents de cohabiter dans la maison fédérale, que nous nous serions donné le vêtement qui nous sied le mieux dans les circonstances, soit une constitution québécoise.

Voilà pourquoi, il n'est pas souhaitable de mobiliser toute la population pour faire adopter une constitution québécoise dans le cadre de la fédération canadienne. De toute façon, le Québec possède déjà sa propre constitution même si elle n'est pas écrite.

La Constitution proposée, notamment par Daniel Turp et par le *Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec*, ne donnerait aucun pouvoir additionnel à l'Assemblée nationale et, par conséquent, serait inutile.

Même si, par ailleurs, on cherchait par la rédaction et l'adoption d'une constitution québécoise, comme le proposait l'*Action démocratique du Québec* de Mario Dumont, à créer de nouveaux pouvoirs en faveur du Québec, ces pouvoirs seraient déclarés inconstitutionnels.

Sans compter que le projet d'une constitution et d'une citoyenneté québécoises risquerait de nuire grandement au projet d'indépendance nationale du Québec. En effet, cette démarche constituerait un piège où la population percevrait la question constitutionnelle comme réglée, ou comme pouvant se régler dans le cadre de la fédération canadienne.

Ce projet d'une constitution québécoise créerait l'illusion que le peuple québécois peut se passer de son indépendance nationale.

Le temps que l'on mettrait à convaincre la population de l'importance d'une constitution québécoise écrite, pour la province de Québec, devrait être consacré plutôt à faire la promotion de la nécessité de réformer le statut politique du Québec. Il vaudrait mieux mettre tout son temps et toutes ses énergies à travailler au contenu de l'éventuelle constitution républicaine d'un Québec indépendant.

Enfin, je suis d'avis que les inconvénients que comporte ce projet sont beaucoup plus nombreux que ses avantages. Dans les circonstances, il est souhaitable de lier la réforme de nos institutions politiques, y compris l'instauration d'une constitution écrite, à la réforme du statut politique du Québec. Un vieil adage dit qu'en cas de doute, il vaut mieux s'abstenir.

Pour Lysiane Gagnon, la réforme de nos institutions politiques dans le cadre du Québec comme province du Canada, serait une aventure ridicule :

> … Monsieur Charbonneau rêve d'une Très Grande Réforme Politique, qui verrait le Québec passer du parlementarisme britannique au régime présidentiel, avec mini-sénat, ministres non élus, séparation des deux Chambres, etc.
>
> Remarquez, l'idée serait tout à fait acceptable si le Québec était un État souverain. Mais se lancer dans pareille aventure en tant que province serait franchement ridicule. Il serait quoi, M. Landry? Président de la Province de Québec, tous ses homologues étant des premiers ministres? Les Québécois se retrouveraient avec deux flopées de sénateurs à faire vivre tout en finançant le développement d'une Maison-Blanche sur la Grande-Allée? [77]

« *L'affaire serait constitutionnelle (à condition que cette bonne Madame Thibeault reste dans le décor, car dans le cadre canadien, cette république serait une monarchie, et aurait donc besoin de sa lieutenante-gouverneure).* »[78]

---

[77] Lysiane GAGNON. « Y a-t-il un chef dans la cuisine ? », *La Presse*, 9 mars 2002.

[78] *Id.*, note 77.

« *Mais ce n'est pas parce que quelque chose est légal que c'est intelligent* »[79] écrit madame Gagnon.

C'est ce que pensent aussi les auteurs De Bellefeuille, Charron et Lefebvre**,** qui se sont prononcés contre l'élaboration d'une constitution et d'une citoyenneté québécoises dans le cadre de la Fédération canadienne actuelle. Je crois qu'ils ont raison. Cette démarche serait inefficace. Une citoyenneté québécoise sans passeport et une constitution québécoise sans un siège à l'Organisation des Nations unies seraient inutiles :

> Constitution, citoyenneté : des fuites en avant. Les instituer avant la souveraineté, c'est consolider le régime actuel. C'est créer des illusions. C'est faire comme si le Québec pouvait se passer de la souveraineté. En revanche, les hommes et les femmes de bonne volonté seraient bien avisés de s'interroger sur le contenu de l'éventuelle Constitution républicaine du Québec souverain. Quelle sorte de république? Quelles institutions? Quel type de Parlement? Quelle répartition des pouvoirs? [80]

Je crois que les Québécois devraient se doter d'une constitution seulement après avoir procédé à la réforme du statut politique du Québec. La Constitution québécoise définirait notamment la séparation des pouvoirs et les relations de l'État avec ses citoyens de même que les relations des citoyens entre eux. Elle pourrait énumérer les compétences exclusives que le Québec exercerait sur son territoire de même que celles qu'il serait prêt à partager avec le Canada à l'intérieur d'un traité d'alliance.

Mais il ne faut pas oublier, comme nous le rappellent les auteurs du *Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté*, que *« [l']'élaboration d'une nouvelle constitution soulève inévitablement une foule de questions hautement controversées, dont la principale porte sur la détermination du régime*

---

79 *Id.*, note 77.

80 Pierre DE BELLEFEUILLE, Claude-G. CHARRON et, Gordon LEFEBVRE. « Foin d'une constitution monarchique », *Le Devoir*, 19 mars 2002.

politique : veut-on conserver notre régime actuel ou le remplacer par un régime présidentiel à l'américaine ou mixte à la française? Et l'élection d'une Assemblée constituante composée de citoyens, fonctionnant en marge de l'Assemblée nationale et soumise à tous les vents et à toutes les pressions dans le contexte d'un pays en voie de formation et d'accession à l'indépendance, serait à notre avis la meilleure recette de l'insuccès et de profondes et longues perturbations, tant économiques que politiques. [...]. »[81].

« *Quant à la loi constitutionnelle du Québec indépendant, il faut savoir que le Québec a d'ores et déjà une constitution, bien que celle-ci, non codifiée, demeure éparse dans divers textes de loi et diverses coutumes constitutionnelles britanniques et canadiennes.*

Le jour de son indépendance, le Québec aura cette même constitution, sauf que cesseront automatiquement de s'appliquer les dispositions des lois constitutionnelles canadiennes de 1867 et 1982 incompatibles avec la souveraineté du Québec. Il suffira alors que l'Assemblée nationale pourvoie au remplacement de la fonction de lieutenant-gouverneur par une présidence ayant les mêmes pouvoirs protocolaires et nommée par l'Assemblée nationale (par exemple sur proposition du premier ministre et du chef de l'opposition officielle) ainsi qu'à l'établissement d'une cour suprême du Québec. Pour le reste, il vaudrait mieux éviter les grands débats fondamentaux susceptibles de diviser les Québécois au moment où s'imposera un grand besoin de rassemblement et d'unité. [...]. »[82]

---

81 Marc BRIÈRE, juriste, Jacques BEAUCHEMIN, sociologue, Jean-Roch BOIVIN, conseiller politique de René Lévesque et de Lucien Bouchard, Philippe COUSINEAU-MORIN, étudiant en science politique, Claude JASMIN, écrivain, Guy LACHAPELLE, politologue, Henry MILNER, politologue, James WALKINS, administrateur. Extraits du « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté – Pour en finir avec certains sophismes », *Le Devoir*, 11 mai 2006. Le texte intégral du Manifeste est disponible sur le site internet du Devoir à l'adresse suivante : www.ledevoir.com.

82 *Id.*, note 81.

Conclusion de la deuxième partie du chapitre II

À la question : *Est-il opportun de lier la réforme de nos institutions politiques à la réforme du statut politique du Québec?*, je suis d'avis, encore une fois, qu'une réponse affirmative s'impose.

Chapitre II — Troisième partie
Opportunité du Projet Liberté-Nation

Est-il opportun d'attacher la modification des institutions et du statut politiques du Québec à la réalisation du Projet Liberté-Nation ?

2.15 Le besoin et l'opportunité d'un projet rassembleur

L'indépendance du Québec est un objectif. Le Projet Liberté-Nation se présente comme le moyen d'atteindre cet objectif parce qu'il répond aux besoins exprimés par la population, souverainiste et fédéraliste.

2.16 Les Québécois sont-ils libres d'assumer leur destin et de déterminer leur statut politique en parachevant le pays québécois qui conserverait des liens avec le Canada?

Tous les premiers ministres du Québec et la plupart des partis politiques, depuis 1867, d'une manière ou l'autre, ont reconnu que les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin et de déterminer leur statut politique.

Je ne peux m'empêcher de souligner que c'est le gouvernement du Parti Libéral du Québec qui a été le premier à reconnaître le droit du Québec à la souveraineté dans la *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, votée en 1991.

Le préambule de cette loi stipule que « *les Québécoises et les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel* ».[83] Cette loi prévoit même, en son article 1, que « *[l]e résultat du référendum a pour effet, s'il est favorable à la Souveraineté, de proposer que le Québec acquiert*

[83] « *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec* », Assemblée nationale, Québec, Éditeur officiel, 1991, p. 683.

le statut d'État souverain un an, jour pour jour, à compter de la date de sa tenue ».[84]

Il en va de même pour l'ADQ et son chef Mario Dumont qui, le 12 juin 1995, dans une entente conclue avec le Parti Québécois et le Bloc Québécois, écrivait et signait que le changement souhaité pour le Québec passait par la souveraineté assortie du maintien d'un lien quelconque avec le Canada.

« *Nous convenons de conjuguer nos forces et de coordonner nos efforts pour qu'au référendum de l'automne 1995 les Québécois puissent se prononcer pour un véritable changement : faire la souveraineté du Québec et proposer formellement un nouveau Partenariat économique et politique au Canada, visant notamment à consolider l'espace économique actuel.* »[85]

« *Nous croyons que ce projet commun est respectueux des vœux d'une majorité des Québécoises et Québécois, qu'il est le reflet des aspirations historiques du Québec […].* »[86]

Le passage suivant de l'Entente laisse bien voir la position de l'ADQ en 1995 : « *Ainsi, notre projet commun rompt avec le statu quo canadien, rejeté par l'immense majorité des Québécois. Il est fidèle à la volonté d'autonomie des Québécois et fait en sorte que le Québec devienne souverain : perçoive tous ses impôts, vote toutes ses lois, signe tous ses traités. Notre projet exprime aussi le souhait des Québécois de maintenir un lien souple et équitable avec nos voisins Canadiens, pour gérer en commun l'espace économique, notamment par la mise en place d'institutions communes, y compris de nature politique.* »[87]

Même si la liberté de la nation Québécoise est enchaînée par la Constitution canadienne, dont une grande partie a été adoptée par le reste du Canada contre la volonté de l'Assemblée nationale du Québec, elle peut réussir à casser ses chaînes, si elle le veut, en s'inspirant notamment de la décision de la Cour Suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, comme on le verra plus loin dans l'étude de faisabilité politique et juridique.

---

84 *Id.*, note 83.

85 Projet de loi sur l'avenir du Québec, y compris la déclaration de souveraineté et l'Entente du 12 juin 1995.

86 *Id.*, note 85.

87 *Id.*, note 85.

Par le passé, particulièrement lors des référendums de 1980 et de 1995, nous avons présenté au reste du Canada l'image d'un peuple divisé et non celle d'un peuple uni autour de la réforme du statut politique du Québec.

Il ne faut donc pas se surprendre si nous n'avons pas réussi à intéresser le reste du Canada. Le Canada ne bougera pas tant que le Québec ne saura pas ce qu'il veut et qu'il ne l'aura pas dit de façon claire et manifeste. C'est ce que j'ai appris lors de mon pèlerinage à travers le Canada il y a quelques années.

2.17 Le Projet Liberté-Nation qui ferait du Québec un État indépendant et moderne ne causerait aucun préjudice au reste du Canada

La Constitution canadienne actuelle est tordue. Initialement, elle aurait dû être une entente entre peuples fondateurs. Elle est plutôt une entente entre quatre provinces. La société québécoise a cheminé à travers l'histoire du Canada qui a su s'adapter plus ou moins aux circonstances. Mais, le vêtement constitutionnel de 1867 ne nous convient plus. Se questionner sur la réforme du mode de scrutin ou bien sur l'instauration d'un régime républicain en dit long sur ce qui nous différencie du reste du Canada.

S'il est important de définir et de manifester ce que nous voulons, il n'en est pas moins important de laisser le reste du Canada procéder comme il l'entend à l'exercice de son droit à l'autodétermination et à la réforme de ses institutions politiques. Il ne nous appartient pas, par exemple, de décider si les Canadiens à l'extérieur du Québec devraient, comme nous, se pencher sur l'abolition de la monarchie et/ou transformer leurs provinces en un ou plusieurs États indépendants.

La réforme du statut politique du Québec que je propose, soit celle qui en ferait un État indépendant lié au Canada par un traité d'alliance, ne vise pas à priver, dépouiller ou enlever quoique ce soit au reste du Canada. Elle a plutôt comme objectif de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du Québec français. Elle vise notamment à permettre aux Québécois de se donner

les moyens nécessaires pour protéger leur héritage culturel, dont le facteur principal est la langue française, tel que nous l'avons abondamment démontré dans le *Guide d'accès à l'indépendance. Pour la survie du Québec français*.

2.18 Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, il faut réussir à dégager un consensus dans la population québécoise.

Après 40 ans de militantisme, particulièrement au sein des indépendantistes, je puis affirmer aujourd'hui qu'il est impossible de réaliser le Projet Liberté-Nation et de procéder à une réforme du statut politique du Québec, visant à parachever le pays québécois, sans avoir procédé d'abord à dégager un large consensus dans la population en faveur de cette option.

Or, ce consensus existe déjà. Il réunit des indépendantistes et des fédéralistes modérés (détails à venir). Encore faut-il le reconnaître. Nos dirigeants politiques accepteront-ils de se livrer à un tel exercice qui les obligerait à faire table rase de tous leurs préjugés et à s'élever au-delà de leurs propres opinions?

Bref, il faudrait qu'ils acceptent de se taire pour entendre le message que leur livrent les Québécois depuis plusieurs années à savoir qu'ils n'ont pas objection à ce que le Québec devienne un pays indépendant dans la mesure où ils peuvent conserver des liens avec le Canada de leurs ancêtres. C'est ainsi que nos dirigeants comprendraient qu'une majorité de Québécois sont bien plus prêts à s'entendre sur un projet commun qu'ils ne l'ont jamais imaginé.

En effet, qui peut affirmer que les fédéralistes tout autant que les indépendantistes ne sont pas prêts à reconnaître les mérites d'un État indépendant pour la nation Québécoise dans la mesure où elle conserverait des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada, dans le cadre d'un traité d'alliance? Il faut se rappeler que ce sont les libéraux, après l'échec du lac Meech visant la reconnaissance du Québec comme société distincte, qui ont proposé une loi proclamant l'indépendance du Québec dans l'année suivante.

Comme on vient de le voir, ce sont les libéraux qui ont été les premiers à adopter une loi sur l'indépendance du Québec. Ce ne sont pas les péquistes.

C'est ainsi que pour réussir à s'entendre sur un projet commun, les fédéralistes devront reconnaître les mérites d'un État indépendant, pour la nation Québécoise. Quant aux indépendantistes ils devront convenir des avantages d'une union du Québec avec le Canada, union qui permettrait aux Québécois, dans le cadre d'un traité d'alliance, de conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada.

Michel Seymour, du Département de philosophie à l'Université de Montréal, écrivait récemment que : « *L'un des modèles qui demeure attrayant pour le Québec et le Canada est celui d'une véritable union confédérale dans laquelle chaque pays aurait un droit de veto sur la plupart des questions et ne serait lié à l'autre pays que par un traité…* »[88]

Comme bien d'autres Québécois indépendantistes, dont particulièrement Bernard Landry, j'ai aussi flirté avec le concept d'une véritable union confédérale entre le Québec et le Canada. Mais, après mûre réflexion, je suis arrivé à la conclusion qu'il nous fallait rejeter cette option. Seule l'indépendance du Québec où les Québécois pourraient conserver leur part du patrimoine canadien et qui conserverait des liens économiques avec le Canada, dans le cadre d'un traité d'alliance renouvelable, pourra permettre d'assurer la survie, l'épanouissement et le développement du Québec français et d'en faire un véritable État moderne.

Ce consensus que nous avons tous l'obligation de reconnaître, si nous ne voulons pas passer à côté de l'histoire, est semblable à une autoroute sur laquelle nous pourrions nous retrouver, nous tous Québécois, indépendantistes, autonomistes, nationalistes et fédéralistes, partageant les mêmes valeurs humaines.

Quand on est convaincu de la justesse et de la noblesse de la cause que l'on défend, on n'hésite pas à chercher un consensus pour la réaliser. « *Aimer son pays, c'est d'abord aimer ceux et celles qui l'habitent, non pas en les opposant dans des*

---

[88] Michel SEYMOUR. « Souveraineté – une voie pragmatique et raisonnable – L'offre de partenariat : des nuances s'imposent », *Le Devoir*, 2 septembre 2003.

affrontements constants, mais en cherchant à les rassembler parce que tous, au-delà de toutes les distinctions de langue, et autres, forment le pays », écrit André Larocque en parlant de René Lévesque, en 2007 dans son livre intitulé *« Le parti de René Lévesque ».*

Ce n'est pas la confrontation, mais plutôt un consensus qui nous mènera à l'indépendance. Un consensus social et politique est indispensable pour parachever le pays québécois.

Pour Larocque :

> Notre système électoral, tout comme le système parlementaire d'où il est issu, est basé sur la confrontation. Le Parti Québécois est devenu une machine de confrontation électorale pour mieux s'emparer du pouvoir, ce à quoi il excelle de moins en moins. Mais du même coup, le parti s'est coupé de la démarche inverse, celle du consensus social qui est l'indispensable condition pour arriver à la souveraineté. Les Québécois ne sont pas hostiles à un référendum. Ils sont hostiles à ce qu'on en fasse une dramatique confrontation de la société civile en deux camps.

Laroque continue ainsi en parlant du Parti Québécois :

> Le PQ a inversé les priorités. Il s'est posé comme l'incontournable moyen d'arriver à la souveraineté. Jacques Parizeau a répété ce message tout au long de la campagne de 2007. Le PQ a transformé la souveraineté en démarche de parti politique, en démarche de confrontation où il suffit de 50 % + 1 pour réussir.

Enfin, parlant du nécessaire consensus pour réaliser l'indépendance, l'auteur est d'avis que « *La vérité, c'est que la souveraineté ne peut se faire autrement que comme aboutissement d'une vaste entreprise de consensus citoyen qui commande une importante majorité de la population. Ce n'est pas au PQ qu'il faut dire « oui ». C'est aux Québécois que les Québécois doivent dire « oui ».* »

Ce consensus, il faut le répéter, c'est l'union des indépendantistes et des fédéralistes modérés pour qui le Québec est une part du Canada. Ils veulent l'indépendance, mais à la condition de conserver leur part de l'héritage canadien. C'est cela le consensus social au Québec. Si nous ne comprenons pas cela, nous continuerons à tourner en rond génération après génération jusqu'à ce que nous soyons presque assimilés à la culture nord-américaine.

Seymour ajoutait que : *« l'attitude que les souverainistes adopteront à l'égard des Canadiens sera déterminante sur l'opinion publique québécoise ».*[89]

J'ai déjà dit, il y a plusieurs années, qu'on ne pouvait pas passer toute sa vie à vouloir se séparer et qu'il fallait finir par apprendre à vivre ensemble. Je crois maintenant qu'il faut plutôt dire que la seule façon pour les Québécois et les Canadiens d'apprendre à mieux vivre ensemble, est de séparer ce qui doit être séparé pour mieux unir ce qui doit être uni.

Jean-François Simard, ex-député et ministre du Parti Québécois, a déjà écrit que la mise en veilleuse de la dimension du partenariat, comme le proposent certains indépendantistes du Parti Québécois, *« renvoie dans l'imaginaire collectif, à une radicalisation du discours péquiste. Une radicalisation qui, du reste, ne correspond pas aux ambitions des Québécois et qui risque de marginaliser encore davantage le mouvement souverainiste ».* [90]

Simard veut un Parti Québécois « *qui propose une souveraineté plurielle, c'est-à-dire une cohabitation de militants ayant comme plus petit dénominateur commun de considérer le Québec comme un peuple qui ne peut plus se satisfaire de son statut d'État provincial* ».[91]

Je préfère, comme le dit si bien Simard, « *choisir mon peuple avec toute sa complexité et ses nuances politiques que de choisir un dogme avec toute son inflexibilité et sa froideur* ».[92]

---

89 *Id.*, note 88.

90 Jean-François SIMARD, ex-député et ministre du Parti Québécois. « S'ouvrir ou périr – Un ex-ministre commente le « brassage » en cours du Parti Québécois », *Le Soleil*, 4 septembre 2003.

91 *Id.*, note 90.

92 *Id.*, note 90.

Ainsi, le consensus politique et social que nous avons l'obligation de reconnaître (puisqu'il existe déjà comme on le verra plus loin) et sur lequel nous devons travailler apparaîtra clairement une fois que nous aurons répondu aux questions suivantes :

- Qui sommes-nous, « *nous* » Québécois?
- Que voulons-« *nous* »?
- Pourquoi « *nous* » le voulons?
- Et comment « *nous* » entendons y arriver?

2.19 Conclusion du chapitre II

À la question *Est-il opportun d'attacher la modification des institutions et du statut politiques à la réalisation du Projet Liberté-Nation?*, je suggère une réponse affirmative.

CHAPITRE III

ÉTUDE DE MARCHÉ ET D'IMPACTS

PROJET LIBERTÉ-NATION

Existe-t-il un consensus dans la population québécoise en faveur du Projet Liberté-Nation permettant de réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada?

Le Projet Liberté-Nation, projet collectif et profondément humain s'il en est un, est certainement le projet le plus vaste, le plus merveilleux et le plus mobilisant que les Québécois seront appelés à réaliser ensemble.

Mon plan d'affaires n'aurait pas été complet sans une étude ou une analyse de marché nous permettant de connaître très bien la clientèle de base susceptible d'adhérer au Projet Liberté-Nation et celle qui s'y montrera hostile, peu importe sa qualité et la manière dont il sera présenté à la population. C'est pourquoi, il me fallait aussi une étude ou une analyse visant à apprécier ou à examiner les conséquences de ce projet pour en limiter le plus possible les impacts négatifs auprès des chauds partisans du fédéralisme canadien, au Québec, et auprès des Canadiens du reste du Canada.

Ces études de marché et d'impacts m'ont amené à me poser plusieurs questions sur le fameux « *Nous Québécois* » afin de découvrir s'il existe un « marché » sous la forme de

consensus majoritaire au sein de la population en faveur du Projet Liberté-Nation.

3.1 Qui sommes-nous, « *Nous Québécois* »?

3.1.1 Le « *Nous Québécois* » comprend les Canadiens français et les Canadiens anglais, les francophones, anglophones, allophones voire les autochtones si telle est leur volonté

Qui sommes-nous? Le « nous » Québécois inclut non seulement les Canadiens-français et les Canadiens anglais, mais aussi tous les francophones, les anglophones, les allophones, voire aussi les autochtones si telle est leur volonté.

Certains Québécois se décrivent comme Canadiens d'abord et comme Québécois ensuite. D'autres préfèrent dire qu'ils sont Québécois avant d'être Canadiens. Enfin, il y a ceux qui s'identifient comme Québécois ou Canadiens seulement.

Comme le souligne un sondage Léger Marketing, tenu entre le 10 et 12 octobre 2011, et paru dans le Journal de Québec, mardi 1er novembre 2011, une nouvelle identité canadienne tend à s'imposer même ici au Québec.

À la question visant à savoir comment s'identifient les Québécois, ces derniers ont répondu comme suit dans ce sondage :

- Plus Canadiens que Québécois : 11%
- Plus Québécois que Canadiens : 32%
- Uniquement Canadien : 4%
- Uniquement Québécois : 15%
- Autant Québécois que Canadien : 33%
- Ne sait pas : 4%

Comme le résume Jean-Marc Léger en commentant ce sondage, *« 67%» des Québécois se disent fiers d'être Canadiens, presque autant que ceux qui sont fiers d'être Québécois «73%.»*

On voit ainsi que le « *nous* » Québécois comprend, il va de soi, les souverainistes, les nationalistes, les autonomistes, les fédéralistes, les statuquoistes et les sans opinion.

Au Québec, nous parlons français, mais nous ne sommes pas des Français. Il faut reconnaître cependant que plusieurs Québécois, malheureusement, ne parlent pas ou parlent très peu ou rarement le français. Ils préfèrent l'anglais. Pourquoi? Tout

simplement parce qu'ils ne s'identifient pas au Québec français et que l'anglais est l'une des deux langues officielles du Canada.

Cependant, il est important de rappeler que nos gouvernements, tant du Parti Libéral que du Parti Québécois, ont toujours reconnu, avec raison, que la détermination du futur statut politique du Québec se ferait dans le respect des droits et des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise.

Ces gouvernements ont reconnu aussi aux Amérindiens et aux Inuits du Québec le droit de maintenir et de développer leur identité et leur culture propre de même que le droit d'assurer le progrès de leurs communautés.

Ils n'ont jamais manqué de souligner également l'apport des communautés culturelles au développement du Québec.

Il ne fait donc plus de doute que tout citoyen résidant sur le territoire du Québec est un Québécois qui fait partie du « *Nous Québécois* ». Ainsi tous les Québécois, quels qu'ils soient, doivent se sentir interpelés et concernés par toute réforme des institutions et du statut politiques du Québec et particulièrement par le Projet Liberté-Nation.

3.1.2 « *Nous Québécois* » sommes aussi un peuple, voire une nation politique et non seulement sociologique?

Nous savons depuis toujours que nous sommes un peuple, voire une nation. En effet, nous possédons toutes les caractéristiques d'une nation. Nous avons une histoire qui nous est propre; nous avons une langue et une culture différentes de celles du reste du Canada et de l'Amérique du Nord; nous possédons des institutions distinctes, un territoire, un gouvernement doté d'une certaine souveraineté et enfin nous avons un vouloir-vivre collectif, c'est-à-dire le désir de vivre en français chez nous au Québec et de refuser toute forme d'assimilation au Canada et aux États-Unis.

Déjà en octobre 1960, le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN), adoptait à sa première assemblée générale un manifeste qui reconnaissait le fait que « *[l]es Canadiens français constituent une nation dont l'origine remonte à l'époque de la Nouvelle-France. Conquise par la force des armes, isolée de sa mère patrie, soumise à des tentatives d'assimilation*

nombreuses et prolongées, la nation canadienne-française a toujours manifesté une indomptable volonté de survivre et de s'épanouir librement en conformité avec ses origines et son génie particulier. »[93]

D'ailleurs, au mois de novembre 2006, sur présentation d'une résolution du gouvernement conservateur de Stephen Harper, le parlement canadien acceptait majoritairement le fait que les Québécois forment une nation même si on y ajoutait *« dans un Canada uni »*. Cette reconnaissance de la nation Québécoise, même si elle plaît aux francophones du Canada, agace profondément les anglophones. C'est ce que confirme un vaste sondage canadien effectué par Léger Marketing pour le compte de l'Association d'études canadiennes dont les données ont paru dans *Le Devoir* en 2006.

Selon ce sondage, *« 78 % des francophones du Canada reconnaissent que le Québec forme une nation, contre seulement 38 % de leurs compatriotes anglophones »*.[94]

On apprend aussi dans ce sondage, réalisé entre le 2 et le 6 novembre 2006, que, même si seulement 38 % des anglophones reconnaissent la nation Québécoise, 93 % des répondants à travers le Canada, incluant les Québécois, reconnaissent l'existence d'une nation Canadienne. *« Et sur ce point, il n'y a pas de différence significative selon qu'on soit francophone (91 %) ou anglophone (94 %). »*[95]

Christian Rioux, chroniqueur au quotidien *Le Devoir*, s'est élevé, avec raison, contre l'affirmation de l'ex-chef du Parti libéral du Canada, Stéphane Dion, voulant que la nation Québécoise ne serait qu'une nation sociologique et non politique.

Dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir*, Rioux se demande comment ses *« amis écossais réagiraient si on les traitait ainsi de « nation sociologique », eux que la reine d'Angleterre (et donc du Canada) a toujours qualifiés de nation sans*

---

93 André D'Allemagne. « *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste Québécois. Le R.I.N. de 1960 à 1963* ». Étude d'un groupe de pression au Québec, Montréal, Éditions de l'Étincelle, 1974, 160p. Préface de Marcel Rioux. Voir ANNEXE III, p. 139-140.

94 Hélène BUZZETTI. « La nation divise le pays! – Les anglophones préféreraient accorder le statut de nation aux Métis et aux autochtones plutôt qu'aux Québécois », *Le Devoir*, 11 et 12 novembre 2006.

95 *Id.*, note 94.

le moindre adjectif qualificatif. Eux qui se sont battus pendant des décennies pour retrouver un lieu d'expression justement politique, le Parlement de Holyrood ». [96]

Rioux s'étonne qu'un ancien universitaire puisse manier le concept de nation *« avec autant de légèreté ».*[97]

« On ne fera avaler à personne que le Québec, qui a eu un représentant à Londres avant le Canada, qui possède une délégation à Paris avec un statut diplomatique et qui est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie, puisse relever de la simple sociologie. »[98]

« Si la nation Québécoise n'était que le lieu d'une organisation sociale et culturelle particulière, on se demanderait alors pourquoi le Québec possède un des plus vieux parlements d'Amérique, lieu par excellence d'expression d'une volonté politique. A quoi servirait en effet ce parlement si nous n'étions qu'une catégorie sociologique comme les femmes, les homosexuels ou les amateurs de bingo, qui, vous l'aurez remarqué, n'ont pas de parlement et n'en ont jamais exigé un? La Société Saint-Jean-Baptiste suffirait amplement à la tâche. »[99]

3.1.3 Dans les faits, « *de facto* », le Québec est même un pays

Qu'on le veuille ou non, le Québec est même un pays « *de facto »* quoique, « *de jure »,* il lui manque certains pouvoirs. Ainsi le Québec est un pays inachevé. Le Québec est déjà souverain en partie. Les articles 92 et 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* confirment notre souveraineté dans plusieurs domaines, dont la santé, l'éducation, l'administration de la justice, le *Code civil*, etc.

Rioux est d'avis aussi que le Québec est plus qu'une nation. « *En effet, le Québec est le seul État dans le monde qui soit garant de la survie d'une civilisation française en Amérique. Au-delà des pays et des gouvernements, le continent américain s'est décliné dans l'histoire sur les modes amérindien, anglo-saxon,*

---

96 Christian RIOUX. « Plus qu'une nation », *Le Devoir*, 15 décembre 2006, p. A3.
97 *Id.*, note 96.
98 *Id.*, note 96.
99 *Id.*, note 96.

hispanique, lusophone et français. Les Français ont créé sur ce continent une façon qui leur est propre d'entrer en contact avec ses habitants, d'y vivre et d'y appréhender le monde. »[100]

Indépendamment du parcours qui est propre à chacun de ces peuples, pour Rioux, « *le Québec est à cette Amérique française ce qu'Israël est aux Juifs et à leur héritage, l'Arménie aux Arméniens, le Kurdistan irakien aux Kurdes, l'Irlande aux Irlandais et l'Écosse à l'immense diaspora écossaise* ».[101]

« *Le Québec est porteur non seulement de sa propre destinée, mais aussi d'un héritage historique qui le dépasse. Il traîne derrière lui le poids historique de toutes les communautés françaises d'Amérique qui, nulle part ailleurs, ne jouissent, pour perpétuer leur mémoire, d'un État où elles sont majoritaires. Vous noterez d'ailleurs que les peuples que j'ai mentionnés, qui ne sont pas encore indépendants, sont tous plus ou moins tentés par l'idée. Beaucoup plus, à tout le moins, que les Hongrois de Slovaquie ou les francophones de Belgique, par exemple. C'est qu'ils portent sur leurs épaules une responsabilité historique particulière.* »[102]

À l'argument voulant que le Canada soit aussi garant de cet héritage français, voici comment Rioux leur répond :

> C'est probablement ce qu'ont cru nos ancêtres qui se sont engagés de bonne foi dans la fédération canadienne en 1867. Presque un siècle et demi plus tard, on peut malheureusement imaginer le jour où le Québec ne représentera plus que 20 %, 15 % ou 10 % de la population canadienne. Comme le répète souvent le collègue Jean-François Lisée, les tendances démographiques canadiennes tendent de façon apparemment irréversible à minoriser toujours un peu plus le Québec. Ce que d'aucuns appellent le misérabilisme des Québécois ne vient pas de nulle part. Il est même en quelque sorte inscrit dans la structure du Canada depuis ses débuts.[103]

---

100 *Id.*, note 96.
101 *Id.*, note 96.
102 *Id.*, note 96.
103 *Id.*, note 96.

« *Les Juifs n'ont pas fondé Israël uniquement pour ceux qui y vivent mais aussi pour tous les Juifs du monde qui savent que, même si un jour ils ne parlent plus hébreu, existera dans l'univers un État dont ce sera la langue officielle et qui sera surtout porteur de cette mémoire.* »[104]

« *Les Irlandais perçoivent l'Irlande ainsi, comme la patrie d'une gigantesque diaspora et le témoignage d'une culture dont la survie et le développement dépassent de loin le sort de ceux qui y habitent.* »[105]

« *Au-delà des débats abstraits, c'est aussi cela, le Québec. On dira que ce n'est qu'affaire de symboles. Mais les nations sont-elles faites d'autre chose?* »[106]

3.1.4 Réponse à la question « Qui sommes-nous, « *Nous Québécois*»? »

À la question: « Qui sommes-nous, « *Nous Québécois*»? », je suggère de répondre ainsi : le *« Nous Québécois »* est un nous inclusif qui comprend toute personne qui réside sur le territoire du Québec sans distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale et le handicap.

3.2 Que voulons-nous *« Nous Québécois »* comme statut politique pour le Québec?

3.2.1 Les Québécois n'ont pas à compter sur l'opinion du reste du Canada avant de décider ce qu'ils veulent comme peuple et comme nation

Après avoir défini ce que nous sommes « *Nous Québécois* », après avoir crié haut et fort que le « *Nous Québécois* » comprend toute personne qui réside sur le territoire québécois, il est temps

---

104 *Id.*, note 96.
105 *Id.*, note 96.
106 *Id.*, note 96.

de nous demander ce que « *Nous Québécois* » voulons comme statut politique pour le Québec.

Voulons-nous le maintien du statu quo, à savoir demeurer une province du Canada avec des possibilités quasiment nulles d'amender la Constitution canadienne pour qu'elle corresponde à ce à quoi nous aspirons vraiment? Voulons-nous une réforme en profondeur du statut politique du Québec à l'intérieur de la Constitution canadienne? Voulons-nous une simple modification du fédéralisme canadien?

Voulons-nous plutôt la réussite du Projet Liberté-Nation pour que le Québec devienne un État indépendant qui conserverait des liens avec le Canada? Bref voulons-nous être indépendants et rester Canadiens? Voilà ce que nous examinerons ci-dessous.

Personne ne niera que « *Nous Québécois* » sommes différents des autres Canadiens. C'est pourquoi, il va de soi, que cette différence puisse se traduire dans nos institutions, dans nos lois et dans notre Constitution. Ainsi, c'est notre droit le plus fondamental de définir et de décider ce que nous voulons et de prendre les moyens pour l'obtenir.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de décider comment les Canadiens vivant à l'extérieur du Québec devraient, par exemple, s'autodéterminer et se définir. Si les Terre-Neuviens veulent se définir comme un peuple, c'est leur droit. Si l'Ontario veut obtenir le même statut que le Québec, soit celui d'un État indépendant, c'est son droit aussi.

Cependant, nous n'avons pas à attendre que le Canada soit prêt à procéder à des modifications à la Constitution canadienne pour décider ce que nous voulons comme peuple et comme nation.

3.2.2 Se porter à la défense d'un consensus ou supporter l'accord d'une forte majorité de l'opinion publique ne signifie pas renoncer à ses convictions ou piler sur ses principes

Pour répondre à la question « *Que voulons-nous, « Nous Québécois »? »;* (le « nous » incluant l'ensemble de la population du Québec), un exercice intellectuel s'impose consistant à

faire table rase de tous nos préjugés et à dépasser nos propres opinions dans le but de vérifier s'il n'est pas possible de dégager, au sein du peuple québécois, un consensus sur la réforme du statut politique du Québec.

Il faut admettre que ce n'est pas sa propre opinion qui compte, ni celle de Jean Charest, de Pauline Marois, de Gérard Deltell, de Françoise David, Stéphane Dion ou de François Legault par exemple. C'est l'opinion de l'ensemble de la population du Québec qui doit prévaloir et non celle d'un chef de parti ou d'une formation politique quelconque, puisque c'est l'avenir du peuple québécois dont il est question et non celui d'un parti politique quel qu'il soit.

Ainsi, serons-nous capables, après avoir trouvé ce consensus qui, selon moi, existe déjà au sein de la population québécoise, de le défendre, sans avoir l'impression de renier nos propres idéaux?

En effet, défendre un consensus ou l'accord d'une forte majorité de l'opinion publique ne signifie pas qu'on doive renoncer à ses convictions ou piler sur ses principes. Défendre un consensus, c'est simplement accepter de plaider ce qui est bon et souhaitable pour l'ensemble de nos compatriotes.

Ainsi, un avocat peut argumenter devant un juge qu'une garde partagée entre sa cliente et son ex-conjoint, lors d'un divorce, est la meilleure solution pour la communauté familiale, particulièrement pour les enfants, même si chacune des parties en voudrait la garde exclusive. Et cela ne signifie pas que madame ne serait pas justifiée ou digne, dans la mesure où elle ne penserait qu'à elle-même, d'en réclamer la garde exclusive. Dans ces circonstances, il ne faut pas croire qu'une mère de famille serait une ingrate et une moins bonne mère parce qu'elle accepterait de partager la garde de ses enfants avec son ex-conjoint.

Les avocats et les parties à un divorce qui s'entendent sur une garde partagée afin de répondre aux désirs profonds des enfants, qui eux veulent vivre autant avec leur père qu'avec leur mère, ne renoncent pas pour autant à leurs convictions propres. Au contraire, ils acceptent plutôt de reconnaître que la garde partagée des enfants est la meilleure solution pour ces derniers.

Pour réussir dans cette démarche profondément humaine, il ne faut pas penser qu'à soi-même, et à la défense de ses propres idées et de ses propres convictions. Il faut se concentrer sur l'intérêt tout entier des enfants, et partant, de la communauté familiale. Ce qui implique de faire des compromis.

J'aurais envie de dire que, de toute façon, dans notre vie de tous les jours, nous sommes appelés à faire des compromis et à chercher des consensus, autant sur le plan personnel que professionnel.

Pourquoi alors ne serait-il pas possible de travailler à recueillir le consensus qui existe déjà au Québec, j'en suis sûr, entre les tenants de l'indépendance et ceux du statu quo ou du fédéralisme canadien?

Ce que je suggère en fait, c'est que nous travaillions tous ensemble à faciliter la concertation et à renforcer l'harmonie entre les Québécois afin de bâtir des institutions républicaines fortes et démocratiques à l'intérieur de l'État québécois.

Cet objectif suppose que nous nous placions au-dessus de nos positions personnelles qui doivent nous amener à les transcender.

3.2.3 Les Québécois ne veulent pas rompre avec leur passé et avec leur histoire canadienne. Ils veulent continuer à faire progresser et améliorer le pays de leurs ancêtres, Canadiens d'avant 1760, puis de leurs ancêtres, Canadiens français d'après la conquête de 1760, mais d'une façon différente, nouvelle et moderne.

Les Québécois ne sont pas les ennemis du reste du Canada. On peut aimer le Canada et les Canadiens tout en étant en désaccord avec la constitution et le fédéralisme canadien pour qui le Québec n'est qu'une province comme les autres. Les anciennes colonies britanniques, devenues indépendantes, ne sont pas des États ennemis de l'Angleterre. Ces États, comme l'Inde et le Nigéria, le Kenya et la Tanzanie forment, avec l'Angleterre, une organisation intergouvernementale multilatérale commune dénommée *Commonwealth of Nations*.

Les Québécois ne veulent pas rompre avec leur passé et avec leur histoire. Ils veulent continuer à faire progresser et à améliorer le pays de leurs ancêtres, Canadiens puis Canadiens-français, mais d'une façon différente, nouvelle et moderne. Jusqu'à aujourd'hui, le souverainisme québécois a toujours été perçu comme une rupture avec le Canada et son histoire. Or, ce n'est pas ce que les Québécois veulent.

Pour l'universitaire Jocelyn Létourneau : *«[le] vœu des Québécois n'est pas de rompre avec le Canada. Il s'agit plutôt de maintenir une situation d'équilibre entre les forces centripètes et les forces centrifuges au pays, c'est-à-dire de continuer à faire du Canada un pays de dissonances plutôt que de le voir se transformer en un État de consonance. »*[107]

Faire du Québec un État moderne et indépendant, uni au Canada par un traité d'alliance, c'est de permettre aux Québécois de réaliser leur pleine et entière potentialité dans toutes les sphères de l'activité humaine, sans pour autant porter atteinte, de quelque façon que ce soit, à l'identité et au droit à l'autodétermination de la société canadienne.

3.2.4 Les Québécois ne sont pas attachés à la Constitution canadienne, ni au Parlement canadien. Mais ils sont attachés et liés au nom que leurs ancêtres portaient soit celui de Canadiens et au nom qui identifie leur territoire soit celui du Canada.

Nous voulons une réforme de nos institutions politiques, c'est vrai. Mais nous voulons aussi obtenir un nouveau statut politique pour le Québec sans pour autant porter atteinte à l'intégrité du Canada et sans nuire aux intérêts des Canadiens.

Si dans le passé les deux (2) référendums portant sur la souveraineté du Québec ont échoué, c'est parce qu'ils étaient perçus par la majorité des Québécois comme une rupture totale non seulement avec le Canada de 1867, mais aussi avec celui d'avant 1760.

---

[107] Jocelyn LÉTOURNEAU. « Le temps des espérances lucides », *Le Devoir*, 22 juin 2001.

Qu'on le veuille ou non, les Québécois sont les héritiers du Canada. Ainsi, l'indépendance doit être présentée comme la continuation de l'histoire du Canada depuis Jacques-Cartier et Champlain. Ne l'oublions pas : l'histoire du Canada fait partie du patrimoine des Québécois.

Le territoire canadien est aussi grand qu'un continent. Ce continent, avant la conquête, était français. C'est pourquoi une bonne partie des Québécois se sentent Canadiens ou aiment se décrire comme des Canadiens ou des Canadiens-français, tout comme les Français se sentent Européens ou aiment se décrire comme des Européens. Voilà pourquoi une majorité de Québécois n'arrivent pas à se détacher du Canada.

Ce n'est pas à la Constitution canadienne ni au Parlement canadien, ni aux autres provinces et à leurs législatures auxquels une majorité de Québécois sont attachés. C'est au nom *Canada* et à tout l'héritage ancestral qu'il représente pour eux et auxquels ils veulent demeurer liés.

Tant que nous n'aurons pas compris cette dimension symbolique et identitaire, il y a fort à parier que nous ne réussirons pas à faire l'indépendance. À moins qu'on la fasse sur un coup de tête ou après un affront de la part du Canada anglais comme celui que nous avons connu lors de l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990-91.

3.2.5 La langue française fait partie du patrimoine canadien des Québécois. Elle nous lie au Canada d'hier soit celui de nos ancêtres canadiens.

J'ai déjà eu l'occasion d'écrire il y a quelques années que c'est en creusant dans notre mémoire que nous arrivons à comprendre en quoi et pourquoi la langue française nous lie au Canada, le Canada de nos ancêtres, ce pays français qu'ils ont fondé et fait évoluer, et dont ils ont été dépossédés.

C'est après avoir répondu à la question « En quoi la langue française nous lie-t-elle au Canada » que nous comprendrons pourquoi une majorité de Québécois, même chez les souverainistes, demeure attachée au Canada.

Je me contenterai d'une réponse historique puisqu'on croit à tort que l'indépendance du Québec constitue une rupture avec le reste du pays. Or, sur le plan historique, cette indépendance n'est ni une coupure, ni une rupture. Ce n'est qu'une suite logique, voire une simple récupération de l'œuvre de nos ancêtres. En effet, le Canada qu'ils ont fondé n'était rien de moins qu'un « pays » unilingue français.

3.2.6 Le Canada d'aujourd'hui n'est pas absolument ou entièrement le Canada.

Lorsqu'on parle du patrimoine canadien que les Québécois ont droit de conserver, on fait allusion surtout et d'abord au patrimoine d'avant 1867. Pour mieux vous en convaincre, je donnerai la parole au philosophe Fernand Couturier qui nous rappelle, dans son livre « *Un peuple et sa langue* » p. 208.209 :

> C'est comprendre très superficiellement notre histoire si on ignore ou feint d'ignorer qu'un peuple constitué de colons français a pris naissance sur les bords du Saint-Laurent environ deux cent cinquante ans avant la Confédération de 1867, à qui on attribue assez hâtivement d'avoir fondé le Canada ou en être le commencement. Ce peuple, pendant environ cent cinquante ans, soit de 1608 jusqu'en 1760, année de l'assaut définitif des troupes anglaises, s'est développé sur ce territoire comme Nouvelle-France. Et même bien avant la fondation de Québec en 1608, Jacques Cartier lors de son deuxième voyage de 1535-36 avait appelé ce pays du nom de « Royaume du Canada », d'après le mot iroquoien *kanata*, qui signifie village. Aussi les habitants de cette Nouvelle-France se reconnurent-ils très tôt comme Canadiens. Le Canada a de l'histoire. Le Canada de maintenant n'est pas le Canada absolument. Il ne remonte qu'en 1867.

Couturier poursuit ainsi sa démonstration :

> Pendant cent cinquante ans, donc pendant un peu plus de temps que de la Confédération de 1867 à nos jours, un peuple, à partir d'une poignée de colons français, fraye sa venue en terre de Nouvelle-France ou Canada et y établit son séjour. Un peuple qui se forme graduellement et qui habite en français son territoire. En contact avec les autochtones dès son arrivée, il établit avec eux des échanges de différents ordres, allant du commerce jusqu'aux manières de vivre et de survivre dans ce pays d'austérité et de froidure, en passant par les relations moins amicales de l'exploitation commerciale et celles, nettement belliqueuses des affrontements guerriers.
>
> Pendant toute cette période, un monde français se fonde et s'articule lentement sur ce territoire de la Nouvelle-France qui, alors, pousse ses limites à l'ouest et au sud jusqu'au Mississipi et au golfe du Mexique, au nord vers la baie d'Hudson, et envisage même de passer les Rocheuses. La rapide expansion géographique de ce nouveau peuple l'amène à éparpiller dangereusement ses forces et le rend particulièrement vulnérable aux attaques des ennemis.
>
> Pendant ce temps L'Angleterre, selon le modèle colonial du temps fonde elle aussi sa Nouvelle-Angleterre, un peu plus au sud. Cette nouvelle colonie se développe d'abord sur une portion de territoire plus restreinte et, déjà plus nombreuse, se constitue un tissu social plus serré, et met en place une économie plus solide qu'en Nouvelle-France.
>
> Ces deux colonies se trouvent engagées dans les luttes de pouvoir que se livrent les deux mères patries et entraînées par la force des choses dans leurs ambitions expansionnistes. Elles deviennent ainsi le théâtre de rivalités commerciales et de guerres répétées auxquelles prennent part des nations autochtones devenues leurs alliées.

> La chute de plus en plus prévisible de la Nouvelle-France ou du Canada aux mains des Anglais se produit effectivement en 1759 par la prise de Québec et en 1760 avec la reddition de toute la colonie française. Après quatre ans d'un régime militaire d'occupation, en 1763 la France, par le traité de Paris, cède définitivement sa Nouvelle-France à l'Angleterre en règlement de la Guerre de Sept ans.

Nous devons retenir que le Canada n'a pas commencé avec la Constitution de 1867 ni même avec la fondation de la ville de Québec en 1608, mais dès le deuxième voyage de Jacques Cartier en 1535-1536. Ce Canada était unilingue français et l'identité canadienne était alors exclusivement française, comme en témoignent des textes historiques du gouverneur Murray et du procureur général de la province de Québec Francis Maseres, rapportés par Jacques Lacoursière dans *Histoire populaire du Québec*, Septentrion, 1996 : Tome I, p. 374 :

> Il convient de noter que ces textes parlent de « race » et non de « peuple » ou de « nation ». Le mot « race » sera employé encore longtemps pour désigner des regroupements d'humains qui s'appellent aussi bien nation ou peuple. On peut remarquer également que dans ces deux documents les habitants de la Nouvelle-France sont identifiés comme Canadiens. À ce moment-là, l'identité canadienne est française. Les dénominations canadienne et française s'équivalent à toutes fins pratiques. Par ailleurs, le second texte, celui de Francis Maseres, ajoute une précision et appelle Canadiens ceux qui sont nés dans la colonie, en les distinguant ainsi des Français qui, eux, sont arrivés plus récemment de la vieille France où ils sont nés.

Puis, les colons anglais revendiqueront pour eux-mêmes notre identité canadienne en la dénaturant. N'ayons pas peur des mots, les Anglais nous ont pris notre identité :

> Il semble bien que ce soit au cours de la décennie de 1780 que les Anglais, de plus en plus nombreux, se mirent à revendiquer pour eux-mêmes le titre de Canadien. Jusqu'alors, seuls s'appelaient ainsi les nouveaux sujets de sa Majesté, c'est-à-dire les habitants déjà établis en Nouvelle-France ou au Canada avant la Conquête. C'est à ce moment que l'identité canadienne se divise en quelque sorte pour donner lieu graduellement à deux nationalités différentes. Les premiers Canadiens seront appelés « Canadiens-Français ». Expression que l'on retrouve dans une lettre que le secrétaire d'État à l'Intérieur, William Grenville, écrit en 1789 au gouvernement britannique prévoyant, malgré l'avis du gouverneur lui-même, la création du Haut et du Bas-Canada : « Mais quand on en vint à discuter la résolution établissant une législature provinciale, constituée de la façon actuellement projetée, dont le peuple choisirait en partie les membres, toutes les raisons politiques semblaient rendre désirable que l'énorme prépondérance dont jouissent les anciens sujets du roi dans les districts d'en haut et les Canadiens-Français dans ceux d'en bas se manifestât et eût ses effets dans des législatures différentes, plutôt que de fusionner ces deux portions du peuple dans le premier essai de la nouvelle constitution et avant qu'un laps de temps suffisant se soit écoulé pour dissiper les vieilles préventions par l'habitude d'obéir au même gouvernement et par le sentiment des intérêts communs. » Donc deux législatures : une pour les anciens sujets où ils sont plus nombreux, et l'autre pour les Canadiens-Français là où ils sont majoritaires, en haut du fleuve et en bas du fleuve.

Mais, qu'importe les événements et l'histoire, l'attachement à l'identité première demeure vive, aussi vive que celle des immigrants dans un nouveau pays. On peut donc comprendre aisément pourquoi une majorité de Québécois se reconnaissent comme Canadiens ou Canadiens français et souhaitent le demeurer

même dans un Québec indépendant. C'est ce lien identitaire que près de 50 % des Québécois ne voudront jamais couper avec le Canada.

C'est ainsi que le rêve original de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain de fonder une Amérique française demeure profondément ancré dans l'ADN de notre inconscient collectif. Un rêve où les guerres linguistiques sont absentes et où la vie française brille sereinement et de tous ses feux sur tous les Québécois de toutes origines.

Soyons rassurés, l'indépendance du Québec n'est pas une vengeance que l'on voudrait exercer à l'égard du peuple anglais du Canada. Il s'agit plutôt d'une façon pour nous de renouer avec notre identité première, avec nos racines, avec notre histoire et avec notre langue. Dans ce contexte, l'indépendance du Québec n'est ni plus ni moins que l'indépendance d'une partie du Canada, de notre part de ce qui reste de notre Canada, celui de nos ancêtres.

3.2.7 Une partie du patrimoine Canadien appartient aux Québécois.

Les Québécois dans une forte proportion ne sont pas prêts à se départir, advenant que le Québec devienne un État indépendant, du patrimoine canadien auquel ils ont droit à titre d'héritiers de ces Canadiens qui ont fondé le Canada d'avant 1760 et 1867. En effet, si l'on se fie aux résultats d'un sondage CROP – *L'actualité* paru dans la revue *L'actualité* au mois de mars 1995, une très forte majorité de Québécois (78 %) seraient prêts à accepter que le Québec devienne un État indépendant dans la mesure seulement où ils pourraient demeurer Canadiens, ce qui n'a rien à voir avec la Constitution canadienne, comme on le verra plus loin.

Un lien identitaire, symbolique et économique avec le Canada paraît donc essentiel. Celui-ci, pour les Québécois, a une valeur patrimoniale importante. C'est pourquoi il ne faut plus présenter l'indépendance du Québec comme pouvant mettre en péril leur patrimoine canadien. Autrement, le *Statu quo*

constitutionnel constituera toujours pour eux la meilleure façon de protéger leur héritage.

Dans les circonstances, il apparaît que le meilleur moyen pour les Québécois de promouvoir le maintien et la valorisation du Québec français (partie du patrimoine canadien, nord-américain et mondial) de même que leur partie du patrimoine canadien serait de faire du Québec un pays qui conserverait un lien identitaire, symbolique et économique avec le Canada. Bref de réaliser le Projet Liberté-Nation.

Il faut donc assurer les Québécois que, même si le Québec devient un pays, ils ne perdront pas l'héritage canadien cédé pas leurs ancêtres, dont leur identité de Canadiens français, héritage auquel ils ont droit, peu importe ce qu'en pense le Canada anglais.

3.2.8 Les Québécois ont le devoir de protéger et de promouvoir la civilisation française en Amérique en se donnant un État indépendant.

Convenons d'abord que l'indépendance politique du Québec, ce sera tout simplement l'état normal du peuple québécois lorsqu'il aura décidé de s'émanciper en s'affranchissant de la dépendance d'Ottawa. En effet, l'indépendance et l'émancipation d'un peuple sont intimement liées à sa maturité, tout comme elles le sont pour un adolescent qui se libère de l'autorité parentale. L'indépendance, comme on l'a vu précédemment, c'est ni plus ni moins qu'un état de maturité tant pour un adulte que pour un peuple.

Ainsi, si l'indépendance apparaît comme une fin en soi (une fin et non pas un moyen), c'est parce que nous concevons cet état de maturité, selon notre manière habituelle de penser, comme une étape de la vie qui doit être normalement recherchée. Ce qui serait un moyen dans cette perspective, ce serait, par exemple, toutes les interventions tendant à présenter au peuple cet état de maturité politique comme possible, normale, voire nécessaire, et à le convaincre de décider d'y accéder. Ainsi, l'indépendance serait l'état dans lequel notre peuple se trouverait à la suite des interventions de toutes sortes visant à l'informer, à le

renseigner et à le convaincre de cette décision. Et la décision elle-même serait le seuil de l'entrée du Québec dans l'indépendance.

C'est cette manière habituelle de penser qui, selon moi, devrait être remise en question. Je me demande en effet s'il ne serait pas plus approprié, quand on parle de l'être même d'un peuple, de délaisser la pensée technicienne qui fonctionne presque toujours sur la base du couple moyen et fin, c'est-à-dire à partir de questions portant sur les moyens à prendre pour atteindre une fin déterminée et sur la fin elle-même.

Ainsi, le moyen et la fin poursuivis ont tendance à être compris comme en extériorité par rapport à l'agent (ici, le peuple) qui prendrait le moyen pour atteindre la fin projetée en avant de lui. On se comporte comme si l'émancipation et l'indépendance du Québec ne faisaient pas déjà partie de l'être même du peuple québécois. Pourtant cette émancipation et cette indépendance n'ont-elles pas grandi naturellement dans et avec le peuple québécois tout comme la maturité ou l'état d'adulte grandissent chez un enfant et un adolescent?

C'est ainsi que l'indépendance m'apparaît plutôt comme un état ou une manière d'être d'un peuple adulte. L'indépendance vit à l'intérieur et non à l'extérieur du peuple. Elle serait une manifestation du peuple québécois lui-même en plein être et en pleine maturité pour ainsi dire. Manifestation à lui-même et aux autres. « *Être, en effet, c'est être en manifestation, être en dévoilement comme cela arrive en langage* », dit Couturier.

En conséquence, il faut voir l'indépendance du Québec comme la stature même du peuple québécois devenu mature, comme l'état ou la manière d'être que ce peuple choisirait pour lui-même. Comme Québécois, il faut voir aussi l'indépendance comme l'accomplissement, l'achèvement ou encore l'état normal de notre émancipation, comme notre libération de la tutelle canadienne, et enfin comme un devoir pour nous tous d'assumer notre héritage historique ainsi que de protéger et de promouvoir la civilisation française en Amérique.

Ainsi, pour paraphraser Guy Rocher, dans *Le devoir* du 16 avril 2007, le projet de l'indépendance du Québec n'a de sens que dans la mesure où il est fondé dans la continuité avec notre passé comme peuple et dans la mesure aussi où il repose sur son histoire et sur sa langue : « *Ce n'est pas dans le reniement*

de ce passé, auquel on reconnaît les ambiguïtés de son temps, qu'il peut trouver son épanouissement. La clé de voûte d'un Québec souverain est d'abord la tradition française enracinée et adaptée au Québec, enrichie par la dynamique des interactions qu'elle a connues dans le passé et continue de connaître avec toutes les autres cultures qui l'accompagnent et s'y associent ».

3.2.9 Le consensus sur notre avenir politique existe bel et bien au Québec : les Québécois souhaitent *« rester Canadiens même dans un Québec souverain »*.

Un sondage de la firme Léger et Léger[108], paru le 25 mars 2002, démontre que plus de quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des Québécois se déclarent fiers d'être Canadiens.

Dans un sondage **CROP L'Actualité**[109], paru en mars 1995, sept mois avant le référendum :

- Quarante-neuf pour cent (49 %) des Québécois ont déclaré qu'ils avaient l'intention de voter « Oui » à la souveraineté, mais soixante-dix-huit pour cent (78 %) d'entre eux souhaitaient rester Canadiens dans un Québec souverain;

- Trois (3) Québécois sur quatre (4) estimaient essentielle l'association économique avec le Canada;

- Deux (2) sur trois (3) voulaient garder le dollar canadien;

- Quatre (4) sur cinq (5) souhaitaient demeurer Canadiens même dans un Québec souverain;

---

[108] Sondage de la firme Léger et Léger paru dans le quotidien *Le Journal de Québec*, « Québécois ou Canadiens ? Le Canada coupé en 2», 25 mars 2002.

[109] Sondage CROP paru dans l'Actualité, « Oui au Canada Non à Ottawa- Une radiographie de l'électorat Québécois. Ses motivations profondes, ses espoirs et ses craintes, ses désirs et ses convictions », mars 1995.

- Soixante-dix-huit pour cent (78 %) souhaitaient conserver la citoyenneté canadienne dans un Québec souverain;

- Seize pour cent (16 %) seulement souhaitaient y renoncer, soit les souverainistes purs et durs;

Dans une déclaration faite au quotidien *The Gazette*[110] en date du 23 avril 2002, l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales, Jean-Pierre Charbonneau, faisait état d'un sondage indiquant que 58 % des Québécois opteraient pour l'indépendance s'ils avaient l'assurance préalable que le Québec souverain maintiendrait une association avec le reste du Canada.

C'est sans doute parce que les Québécois sont d'avis que l'indépendance du Québec constitue une rupture totale avec le Canada qu'une très grande majorité de Québécois croit que le Québec fera toujours partie du Canada dans 10 ans. C'est là le résultat d'un sondage Léger Marketing effectué pour le compte de l'Association d'étude canadienne en juin 2007, où 1000 Québécois, autant francophones qu'anglophones, étaient interrogés sur le statut éventuel du Québec en 2017.

Les résultats sont éloquents : 83 % des répondants pensent que la province de Québec fera encore partie du Canada dans dix ans, contre 13 % qui pensent le contraire.[111]

Est-ce qu'on peut interpréter ces résultats comme signifiant que les Québécois sont plus attachés au Canada qu'on ne le croit? Je le pense.

Un autre sondage, celui-là effectué par CROP – La Presse – Cyberpresse, toujours en juin 2007, démontre que « *72 % des Québécois croient qu'il est peu ou pas du tout probable que le Québec devienne un jour un pays souverain. » Qui plus est 68 % des Québécois et 48 % des péquistes croient que le PQ devrait abandonner l'idée d'un Québec souverain (et réclamer plus de pouvoirs pour le Québec)* ».[112]

---

110 « Separatism not dead yet : observers », *The Gazette*, 23 avril 2002.

111 Hélène BUZZETTI. Sondage Léger Marketing « Le projet de pays attendra encore au moins dix ans », *Le Devoir*, 23, 24 juin 2007, p. A5.

112 Denis LESSARD. « Notre grand sondage politique de l'été » « Sondage CROP – La Presse – Cyberpresse », *La Presse*, 27 juin 2007, p. 1 et A2 à A4.

Selon CROP, dont les propos ont été résumés par le journaliste Denis Lessard, 57 % des électeurs péquistes « *estiment désormais peu ou pas du tout probable la souveraineté du Québec et 41 % pensent l'inverse. De plus, 46 % des gens qui appuient le OUI au référendum jugent probable la souveraineté, mais 52 % des électeurs souverainistes la croient peu ou pas du tout probable* ». [113]

Selon Claude Gauthier de la firme CROP, « *beaucoup de péquistes ne croient plus en la souveraineté* ».[114]

Ce qui étonne le plus dans ce sondage, effectué entre le 14 et le 25 juin 2007, c'est le fait que seulement 32 % des gens interrogés auraient voté OUI à un référendum demandant « *que le Québec devienne un pays souverain* », contre 68 % qui auraient voté NON.

Ces chiffres démontrent bien, encore une fois, que les Québécois ne veulent pas couper tous leurs liens avec le Canada. À moins d'un miracle, une question référendaire ou une élection mandatoire, sans mention de liens quelconques symboliques, identitaires ou économiques avec le Canada, n'aurait aucune chance d'obtenir un OUI majoritaire. C'est cela qu'il faut retenir avant qu'on aborde les autres questions.

Pour Alain Dubuc, le sondage CROP de même qu'une enquête SOM dont les résultats ont paru dans le quotidien La Presse en juin 2007, « *[c]es sondages nous disent trois choses. L'existence d'un profond sentiment national, qui définit l'identité Québécoise et qui est au cœur de tout projet politique. La persistance d'un lien avec le Canada, dénué de passion, mais beaucoup plus fort qu'on l'imagine. Et la résultante : l'improbabilité que les Québécois, dans leurs efforts pour réconcilier ces deux éléments, en viennent à choisir un chemin où l'épanouissement de cette nation passe par la rupture* ».[115]

Dubuc nous rappelle que dans l'enquête SOM, 93 % des Québécois ont exprimé leur fierté d'être Québécois, dont les anglophones et les allophones dans une proportion de 83.5 %.

---

113 Denis LESSARD. « Mario, toujours premier de classe », *La Presse*, 27 juin 2007, p. 1 et A2 à A4.

114 Claude GAUTHIER. *La Presse*, 27 juin 2007, p. 1 et A2 à A4.

115 Alain DUBUC. « Entre deux fêtes », *La Presse*, 30 juin 2007, p. 4.

Comment les Québécois s'identifient-ils à l'étranger? L'enquête SOM démontre que les Québécois se sentent plus Québécois que Canadiens, dans une proportion de 55,5 % contre 40 % qui se disent Canadiens.

Les Québécois sont-ils fiers d'être Canadiens? Dubuc résume ainsi les résultats du sondage : « *85,7 % des Québécois sont fiers d'être Canadiens, presque autant que d'être Québécois. Mais dans les faits, il y a moins d'intensité. 67,7 % des francophones sont « très » fiers d'être Québécois et 25,6 % le sont « assez »* ».[116]

Mais, comme le souligne Dubuc, les proportions ne sont pas les mêmes quand il s'agit du Canada. En effet, « *42,2 % d'entre eux sont « très » fiers d'être Canadiens, et 43,3 % le sont « assez ». Pour résumer grossièrement, ils sont très Québécois et assez Canadiens. Et la passion n'est pas la même. Ils sont presque deux fois plus nombreux à vouloir fêter le 24 juin que le 1er juillet.* »[117]

Dans son éditorial, après avoir résumé les sondages, Dubuc s'interroge ainsi :

> On a consacré trop peu d'énergie à essayer de comprendre ce lien, qui ne peut pas, on l'a vu, s'expliquer seulement par la façon dont les Québécois se définissent à l'extérieur. Quel est le rôle de l'histoire, des valeurs communes, ou quel est l'effet plus récent sur les perceptions de la globalisation?
>
> Mais ce double attachement mène à une conclusion. Quel est le potentiel de succès de la souveraineté quand les Québécois sont fiers de faire partie du pays qu'ils devraient quitter? Les souverainistes ont eu tendance à minimiser ces obstacles réels en insistant sur l'attachement élevé à l'idée de nation et en se réconfortant de l'appui élevé dans les sondages à l'option souverainiste.
>
> Cependant, on voit que le sentiment national peut trouver d'autres modes d'expression, notamment l'autonomisme. On peut également croire, et

116 *Id.*, note 115.
117 *Id.*, note 115.

> c'est ma thèse depuis longtemps, que l'appui à la souveraineté, qui se situe généralement entre 40 et 45 %, décrit moins l'adhésion à un projet politique qu'un état d'esprit diffus.
>
> C'est ce que le sondage CROP confirme. D'une part, il révèle que l'option souverainiste perd beaucoup de plumes si, au lieu de la question alambiquée de 1995 sur la souveraineté-partenariat, on demande aux gens s'ils veulent que le Québec devienne un pays souverain. Le NON grimpe alors à 68 % et le OUI chute à 32 %. Probablement parce que la notion de partenariat suggérait un processus à l'amiable et sans rupture.[118]

Dans le sondage Léger Marketing paru dans le Journal de Québec le 1er novembre 2011 dont j'ai parlé antérieurement, les Québécois dans une proportion importante sont fiers des symboles suivants :

- Les Rocheuses : 76%
- Les Chutes Niagara : 75%
- Le passeport canadien : 73%
- L'hymne national *O Canada* : 68%
- Le drapeau canadien : 65%
- Postes Canada : 60%
- L'Armée du Canada : 58%
- La Gendarmerie Royale du Canada : 55%
- La Fête de la confédération : 54%
- La devise du Canada (A Mari usque ad Mare) :37%
- La Reine : 18%
- L'hymne royale *God Save the Queen* :17%

Dans les circonstances, je crois que l'immense majorité des Québécois souhaiteraient que le Québec devienne un État moderne avec les pouvoirs d'un État indépendant s'ils étaient assurés de garder des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada.

---

[118] *Id.*, note 115.

D'aucuns me diront que le Québec est déjà un État moderne. Ce qui à mon avis n'est pas le cas. Par État moderne, j'entends un État qui a le droit à l'autodétermination, qui est porteur d'une civilisation dominante donnée, qui a droit à la reconnaissance internationale, qui a le plein contrôle de tous ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers et qui, en fin de compte, a le droit de s'associer et de partager librement sa souveraineté avec qui il veut.

3.2.10 Le défi des indépendantistes québécois : composer avec l'identité canadienne de notre « *nous* » collectif.

Comme me le faisait remarquer dernièrement Me Pierre Cloutier, un ami de longue date qui militait déjà pour l'indépendance à l'époque du R.I.N. :

> On pourra autant qu'on voudra discuter entre gens convaincus de la nécessité pour le Québec de devenir un pays, mais cela ne donnera strictement rien si nous sommes incapables d'ouvrir un dialogue sérieux et honnête avec celles et ceux de nos compatriotes qui, sans être nécessairement des fédéralistes purs et durs, ont au fond d'eux des éléments d'une identité canadienne à laquelle ils tiennent.[119]

Qu'on le veuille ou non, cette réalité existe autour de nous, tant sur le plan individuel que collectif. Qui n'a pas dans sa famille, ses amis, ses connaissances, et dans son entourage, des gens qui se sentent à la fois québécois et canadiens et qui ont, pour ainsi dire, une double identité? Qui peut nier que, dans une famille normale, les enfants ont cette double identité, soit celle de la mère et celle du père?

Je retiens des nombreux échanges que j'ai eus avec Pierre Cloutier que la famille collective québécoise n'y échappe pas. Nous sommes tous, que nous le voulions ou non, les enfants du Québec et du Canada et nous avons tous au fond de

[119] Courriel de Pierre Cloutier à Me Guy Bertrand, 17 mai 2007.

nous, cette double identité à des degrés plus ou moins prononcés pour la plupart, bien qu'il y ait aussi des gens qui ont rejeté une identité ou l'autre, comme un enfant qui a coupé les ponts avec son père, mais qui a gardé des liens avec sa mère ou vice-versa.

Pierre a tenu à me rappeler que, pour sa part, il a rejeté son identité canadienne depuis longtemps, bien qu'il lui arrive de se surprendre lui-même lorsqu'il encourage l'équipe canadienne de hockey lors de tournois internationaux, ou le Canada lors des Olympiques.

Je suis convaincu qu'il ne nous sera pas possible, comme peuple, de parachever le pays québécois si nous ne sommes pas en mesure de faire des concessions à nos compatriotes fédéralistes du Québec ou aux statuquoistes en leur offrant de garder des éléments importants de cette identité canadienne à laquelle ils tiennent tant.

Comment faire alors pour que ces Québécois, qui ont assimilé en eux-mêmes, sans même s'en rendre compte très souvent, des éléments de cette identité canadienne, se sentent à l'aise avec le Projet Liberté-Nation?

Tout comme on ne peut demander à un enfant de renoncer à sa mère ou à son père parce que ces derniers ont décidé de se séparer, on ne peut demander aux citoyens québécois, qui sont en quelque sorte les enfants de la nation Québécoise, de renoncer totalement au Canada parce que le Québec aurait choisi de s'en séparer.

3.2.11 Ce qu'il faut, c'est une indépendance généreuse.

Autant il nous apparaît évident que la nation Québécoise, à ce stade-ci de son histoire, doit mettre fin à la tutelle qui lui est imposée par le Canada, autant il est évident qu'elle ne pourra le faire que si elle accepte de conserver, sous une forme ou sous une autre, à tous ceux qui ne sont pas indépendantistes, et ils sont la majorité, des éléments de leur identité canadienne à laquelle ils tiennent et à laquelle ils sont attachés, pour une raison ou pour une autre.

Dans ces circonstances, n'est-il pas préférable et raisonnable d'ouvrir un dialogue avec ces citoyens québécois « à la double identité » et de leur offrir une « indépendance généreuse » en leur permettant de garder des éléments de leur identité canadienne dans le cadre d'un traité d'alliance avec le Canada?

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit pas, comme nous le verrons plus loin, d'adhérer à une fédération renouvelée ou à une nouvelle constitution canadienne, mais de nous déclarer prêts à signer un contrat, une entente, limitée et renouvelable, avec le Canada ou ses provinces permettant aux Québécois, qui le voudront, de bénéficier de certains éléments de l'identité canadienne qu'ils tiennent à garder ou à préserver.

Qu'il nous suffise de mentionner, entre autres éléments, comme on l'a vu dans le sondage CROP L'Actualité paru en mars 1995, la monnaie canadienne, le passeport canadien ou la double citoyenneté qui les autoriseraient à se déplacer et à gagner leur vie dans l'espace continental canadien.

Pierre me disait : « Moi, personnellement, je suis disposé à ouvrir un tel dialogue, non pas avec le Canada anglais, mais avec mes compatriotes québécois qui ne sont pas rendus où je suis rendu, qui ne sont pas nécessairement hostiles à l'indépendance ou à la souveraineté, mais qui veulent garder un ou des liens avec le Canada comme un enfant qui veut garder des liens avec son père tout en restant chez sa mère ».[120]

Mon ami Pierre a raison. Dialoguer ou se chicaner entre indépendantistes convaincus ne mène strictement à rien. Imposer une solution de force en martelant nos idées non plus. Nous devons ouvrir le dialogue sur l'identité canadienne au fond du « nous » collectif.

Pierre Cloutier, dans un courriel qu'il m'adressait récemment, résumait ainsi ma pensée après de nombreuses discussions que nous avons eues sur cette question, à savoir que les Québécois sont prêts à l'indépendance à condition de rester Canadiens :

---

[120] *Id.*, note 119.

> Nous devons le faire avec une main de fer dans un gant de velours. Garder intact notre volonté de construire un Québec indépendant et souverain, mais le faire en prenant acte du fait que la famille *Québécoise* compte certains – je dirais même la plupart – enfants qui veulent garder le contact avec leurs 2 parents sous une forme ou sous une autre.
>
> Ouvrir le dialogue et offrir une indépendance généreuse, tel sera le prix à payer pour notre liberté. Il ne s'agit pas d'un beau risque, car il n'y a aucun risque là-dedans.[121]

Pierre terminait ainsi ce courriel qu'il a adressé à plusieurs personnes :

> C'est l'invitation que nous lance M^{e} Guy Bertrand et c'est le défi qui attend tous les indépendantistes Québécois.[122]

3.2.12 Un pays québécois qui protégerait les liens qui nous unissent au Canada.

Comme on l'a vu auparavant, si nous souhaitons parachever le pays québécois c'est aussi pour protéger l'Amérique française dont nous sommes le cœur puisqu'elle fait partie de notre héritage national et du patrimoine culturel mondial. Mais cela ne signifie nullement que l'indépendance du Québec nous oblige à rompre tous les liens identitaires, symboliques et économiques qui nous unissent au Canada. Au contraire, ces liens font aussi partie du patrimoine national des Québécois puisque le Québec c'est aussi une partie du Canada.

Voilà où se trouve le consensus ou l'accord possible entre la très grande majorité des indépendantistes et des fédéralistes. Pourquoi tous nos leaders politiques n'ont-ils pas réalisé que ce consensus était présent depuis longtemps au Québec? Pourquoi n'ont-ils pas travaillé tous ensemble à apprivoiser le

---

121 *Id.*, note 119.
122 *Id.*, note 119.

statut politique qui répond au vœu de la majorité de la population québécoise?

Je répète que dans le passé nous avons toujours présenté au reste du Canada l'image d'un peuple désuni et ambivalent face à son avenir. Mais le jour où le peuple québécois sera uni et solidaire dans la détermination de son statut politique éventuel et qu'il se présentera comme tel devant le reste du Canada, rien, ni personne, ne pourra lui résister.

Ainsi le Québec prendra son envol comme pays indépendant. Le Québec et le Canada pourront, comme peuvent le faire deux pays indépendants, après négociations, conformément aux enseignements de la Cour suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*[123], décider de mettre ensemble certaines affaires communes dans des domaines rigoureusement délimités sur la base d'un traité d'alliance renouvelable. C'est cela le Projet Liberté-Nation.

3.2.13 L'appui du peuple Québécois est absolument nécessaire avant d'entreprendre toute réforme du statut politique du Québec.

Claude Morin a écrit récemment que : « *[jamais] on ne réussira à modifier le statut du Québec ni à l'extraire du cercle vicieux actuel sans l'appui explicite de son opinion publique.*»[124]

Il nous faut donc l'appui du peuple, c'est-à-dire d'une majorité de citoyens, toutes tendances politiques confondues, pour procéder à des changements constitutionnels d'envergure et bien sûr pour doter le Québec d'un nouveau statut politique.

Mais, les politiciens du Québec n'ont jamais été capables, je devrais dire n'ont jamais cherché, à régler le différend entre le Québec et le Canada sur ce consensus politique québécois qui leur aurait permis de conduire le Québec à un statut politique nouveau et qui en aurait ainsi fait un État moderne et indépendant uni au Canada par un traité d'alliance.

---

123 Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 RCS 217.

124 Claude MORIN. « Un OUI référendaire forcerait Ottawa et le Canada à négocier », *Le Soleil*, 7 mars 2001.

Si nos dirigeants, au lieu de continuer à évoluer dans le vase clos de chicanes constitutionnelles stériles, s'étaient demandés pourquoi 78 % des Québécois souhaitaient rester Canadiens dans un Québec souverain et ce que cela signifiait vraiment, ils auraient déjà, tous ensemble, trouvé la réponse aux questions existentielles que nous nous posons sur notre avenir collectif.

Le Québec serait déjà un pays indépendant, libre de percevoir tous ses impôts, d'adopter toutes ses lois, de signer tous ses traités et d'être présent sur la scène internationale.

Lorsque le peuple québécois sera uni et prêt à exercer, d'une seule voix, son droit à l'autodétermination, il faudra le regarder aller. Jamais le Canada anglais ne pourra bloquer ses aspirations. Il sera fort parce qu'il saura ce qu'il veut et prendra ainsi tous les moyens démocratiques pour le réaliser. C'est alors qu'il pourra poursuivre la réforme de ses institutions politiques et déterminer son statut politique conformément à ses intérêts culturels, sociaux et économiques.

L'ancien Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, avait sans doute raison d'affirmer, au lendemain de l'échec de l'Accord du lac Meech, que le Québec, quoiqu'il arrive, sera toujours une société distincte, libre d'assurer son propre destin.

3.2.14 Réponse à la question « *Que voulons-nous, « Nous Québécois », comme statut politique pour le Québec?* »

À la question « *Que voulons-nous, « Nous Québécois », comme statut politique pour le Québec?* », je crois qu'une seule réponse s'impose. *« Nous Québécois »* voulons que le Québec devienne un État indépendant, mais, en même temps, nous voulons garder des liens symboliques, identitaires et économiques avec le Canada et les Canadiens sur la base d'un traité d'alliance renouvelable.

3.3 Pourquoi voulons-nous « *Nous Québécois* » conserver des liens symboliques, identitaires et économiques avec le Canada?

3.3.1 Pourquoi « Nous Québécois » voulons nous conserver des liens avec le Canada?

Si les Québécois veulent garder des liens avec le Canada même dans un Québec indépendant, c'est qu'ils sont conscients que ce pays, ils l'ont fait naître, ils l'ont façonné et ils l'ont fait évoluer. Ils lui ont donné un nom et un hymne national. Certains diront que notre histoire a commencé avec la Conquête et que tout ce qui a suivi visait à corriger la défaite des plaines d'Abraham. Plusieurs Québécois refusent d'adhérer à cette vision de l'histoire parce qu'elle fausserait leur mémoire.

Notre histoire trouve son origine dans le premier contact de cette terre avec un voyageur français, Jacques Cartier, qui, reprenant un mot iroquois, « *kanata* », l'a prononcé et écrit « *Canada* », pour la première fois. Voilà pourquoi nous avons depuis toujours été des Canadiens, puis des Canadiens français et enfin des Québécois.

Ce moment de naissance de notre histoire est notre fierté et il est ineffaçable de notre mémoire. Nous sommes, avec les Premières Nations, le peuple fondateur du Canada d'avant 1867.

Par la suite, nos ancêtres français ont sillonné ce continent. Les Champlain, Marquette, Joliet, La Salle et La Verendrye n'étaient pas des âmes frileuses. Ils ont parcouru une Amérique qui allait devenir la nôtre.

Plus tard, des pionniers français ont nommé, à travers le Canada, des villes à leur image : Maillardville en Colombie-Britannique, Gravelbourg en Saskatchewan, l'île Madame en Nouvelle-Écosse, Port-aux-Basques à Terre-Neuve.

Cette Amérique, nous la partageons aujourd'hui avec les Indiens qui nous ont accueillis et aidés, avec les anglais avec qui nous avons, malgré nos différends, édifié la plus grande démocratie du monde, et avec tous ceux qui sont venus vivre parmi nous en nous apportant leur propre richesse.

Nous sommes aussi tous intimement liés puisque, dans la plupart de nos familles, il coule du sang indien, français, britannique, irlandais et autres. Ce mélange, c'est notre creuset à nous. À cette riche histoire commune, nous restons tous attachés.

Qu'on le veuille ou non, le Canada il nous revient en partie d'histoire, de droit, de raison et de cœur. Ce n'est pas sans raison que l'on parle du reste du Canada lorsqu'on veut décrire la réalité canadienne à l'extérieur du Québec. Perdre le Canada, compte tenu de toutes les circonstances, ce serait perdre une partie de nous-mêmes. Le Québec, c'est aussi une partie du Canada. C'est un peu pour cela que lors des deux (2) derniers référendums, les Québécois n'ont pas accepté le projet que leur a proposé le Parti Québécois.

Ils avaient l'impression que la séparation, l'indépendance ou la souveraineté du Québec était une rupture totale avec le pays de leurs ancêtres canadiens. C'est comme si on leur avait demandé de consentir à une intolérable tragédie ou à un deuil dont ils ne se remettraient jamais, ou encore de renoncer à leur héritage national et ancestral.

Pour plusieurs Québécois fédéralistes et/ou partisans du statu quo qui, rappelons-le, font partie du « *Nous Québécois* », le Québec n'est pas un accident. C'est un vouloir-vivre ensemble et un vouloir-faire ensemble. C'est même beaucoup plus : c'est un vécu-ensemble.

Pour eux, les Québécois ont appris avec les Canadiens du reste du Canada la paix, le progrès et le partage. Et c'est ensemble qu'ils se sont donné une qualité de vie exceptionnelle sur le continent Nord-Américain. Ces Québécois veulent poursuivre cette aventure au sein de leur propre pays.

Pour d'autres cependant, parmi les indépendantistes et les nationalistes, le Canada d'après 1760 s'est plutôt construit sur la conquête, le colonialisme, l'assimilation et les conflits de toutes sortes.

Mais pour l'ensemble des Québécois, qu'ils soient nationalistes, autonomistes, indépendantistes ou fédéralistes, le Québec devra toujours garder des liens avec le Canada et les Canadiens, peu importe son statut politique. Il devra aussi demeurer à jamais à l'avant-garde de la tolérance, de la solidarité, du progrès, de l'égalité et de la justice.

3.3.2 La nation Québécoise ferait partie intégrante du Canada, selon Stephen Harper.

Il y a quelques années, le premier gardien et défenseur du fédéralisme canadien, le Premier ministre du Canada, Stephen Harper, a pris le temps d'expliquer aux Québécois pourquoi le Québec devait demeurer partie intégrante du Canada.

En effet, dans un article publié dans le quotidien La Presse il plaide que « *[l]e Canada a réussi parce que la nation Québécoise en fait partie et la nation Québécoise existe toujours parce qu'elle est une partie intégrante du Canada* ». [125],

Pour le Premier ministre « *[l]a réalité, c'est que les Québécois ont fondé le Canada. Et ils ont puissamment contribué, génération après génération, à en faire une des grandes réussites de l'histoire* ».[126]

« *Pour faire avancer leur cause, les partisans de l'indépendance du Québec voudraient nous faire croire que nation Québécoise et unité canadienne ne vont pas ensemble. En réalité, le Canada a réussi parce que la nation Québécoise en fait partie* ».[127]

« *Et la nation Québécoise existe toujours parce qu'elle est une partie intégrante du Canada – le berceau des communautés francophones qui existent à travers le pays. La nation Québécoise continue d'exister aujourd'hui car sa langue, sa culture et ses institutions juridiques ont été protégées dans nos constitutions successives* ».[128]

Harper est toujours d'avis que « *la meilleure garantie que cette nation Québécoise pourra continuer de s'épanouir vient de sa participation à l'ensemble canadien* » ajoutant :

---

[125] Extrait du discours prononcé à Jonquière par le Premier-ministre canadien, « Un pas historique – Le Canada a réussi parce que la nation Québécoise en fait partie et la nation Québécoise existe toujours parce qu'elle est une partie intégrante du Canada », *La Presse*, 19 décembre 2006, p. A26.

[126] *Id.*, note 125.

[127] *Id.*, note 125.

[128] *Id.*, note 125.

> Il est vrai qu'à certaines époques les Québécoises et Québécois ont pu souffrir d'un fédéralisme centralisateur, paternaliste, antagoniste même. Mais nous avons prouvé, comme nouveau gouvernement, que nous voulons, que nous pouvons et que nous avons pratiqué un fédéralisme d'ouverture qui permettra à la nation Québécoise d'exprimer toute sa personnalité et de remplir tout son potentiel dans une relation de respect et de collaboration avec nos partenaires.[129]

Il est heureux cependant que le Premier ministre Harper reconnaisse que « *[q]uand on fait partie d'une nation, il est parfaitement normal d'être nationaliste. Il est parfaitement normal de vouloir préserver, et développer, son histoire, sa langue, sa culture et ses institutions* ».[130]

Il nous assure que non seulement il comprend et respecte le sentiment nationaliste québécois, mais qu'il veut aussi nous aider à le réaliser.

« *C'est précisément ce que notre gouvernement a fait en faisant adopter par le Parlement canadien la résolution qui reconnaît que les Québécois et Québécoises forment une nation au sein d'un Canada uni. Et nous avons matérialisé cette idée dans l'accord historique invitant le gouvernement du Québec à participer à l'UNESCO – en lui donnant un rôle officiel au sein de la délégation canadienne.* »[131]

« *Mais, contrairement à ce que voudraient vous faire croire les prophètes de malheur, les défaitistes chroniques, nationalisme ne veut pas dire séparatisme. Les vrais nationalistes ne veulent pas démolir, ils veulent construire. Les vrais nationalistes ne veulent pas bloquer l'avenir, ils veulent en ouvrir les portes plus grandes. Les vrais nationalistes n'ont pas peur de la réalité. Ils veulent l'améliorer.* »[132]

---

129 *Id.*, note 125.
130 *Id.*, note 125.
131 *Id.*, note 125.
132 *Id.*, note 125.

Au mois de décembre 2006, le Premier ministre Stephen Harper, de passage à Jonquière, a tenu à souligner la contribution historique du Québec à la formation du Canada, dans un discours qu'il a consacré à la reconnaissance de la nation Québécoise.

Selon lui, le Canada « *aurait toutefois contribué à la préservation de la différence Québécoise en reconnaissant au fil du temps ses conséquences politiques par une série d'aménagements constitutionnels. Québec et Canada se devraient mutuellement leur existence et seraient appelés pour cela à collaborer durablement dans la pratique d'un fédéralisme assoupli et décentralisé* ». [133]

Pour Mathieu Bock-Côté, alors candidat au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal qui a fait une analyse de son discours, *« [c]e qui ressort plutôt de ce discours, c'est le désir manifeste du premier ministre fédéral d'inscrire son action dans une perspective surplombant l'actualité la plus immédiate pour placer la conscience historique au cœur de la légitimité politique canadienne »*. [134]

« *Le premier ministre canadien vient d'avancer une pièce centrale sur l'échiquier politique en s'appropriant sous le nez des souverainistes la référence à l'histoire* ». [135]

3.3.3 La reconnaissance de la Nation Québécoise : une étape importante dans la réconciliation nationale, selon Harper.

Lors d'une entrevue à la *Presse Canadienne*, réalisée en vue de la Fête du Canada, le Premier ministre Stephen Harper a soutenu que le gouvernement conservateur avait participé à la « réconciliation nationale » en reconnaissant que le Québec forme une nation au sein du Canada.

---

133 *Id*., note 125.

134 Mathieu BOCK-CÔTÉ, candidat au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal. « Harper, un guide pour les souverainistes ? », *Le Devoir*, 28 décembre 2006.

135 *Id*., note 134.

Pour lui, il ne fait aucun doute que « *nous sommes plus unis que jamais depuis quatre décennies.* »[136]

À plusieurs reprises, depuis son arrivée au pouvoir, M. Harper n'a pas manqué de souligner que la Fédération canadienne se porte beaucoup mieux qu'auparavant et cela, grâce à son « *fédéralisme d'ouverture* ».

Dans son entrevue à la *Presse Canadienne*, le Premier ministre a tenu à souligner certains aspects de l'identité canadienne dont le hockey, l'influence des immigrants et la nordicité du Canada *« qui font partie de ce qui définit le pays, au même titre que la liberté, la démocratie et les droits de la personne »*.[137]

En parlant des deux cultures qui animent le Canada, il a tenu à rappeler que « *nous apprécions à travers le pays notre patrimoine français et anglais, ça fait partie de notre identité unique. Il n'y a pas beaucoup de pays dans ce monde qui se définissent par deux cultures nationales* ».[138]

3.4 Pourquoi « *Nous Québécois* » voulons-nous réaliser le Projet Liberté-Nation?

3.4.1 Le Projet Liberté-Nation pour obtenir tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers d'un État indépendant et moderne.

Il est vrai que les Québécois veulent, en toutes circonstances, conserver des liens avec le reste du Canada, mais il est vrai aussi qu'ils veulent, en même temps, parachever le pays québécois. Pourquoi? Parce que les Québécois forment un peuple et une nation et que cette nation a besoin d'un État moderne et indépendant pour se développer, s'épanouir complètement et prendre son élan sur la scène internationale.

---

136 « Nation Québécoise – Harper parle de « réconciliation nationale » », *Journal de Québec*, 28 juin 2007, p. 17.

137 *Id*., note 136.

138 *Id*., note 136.

Comme je le répète souvent, l'indépendance, c'est le pouvoir et la compétence que se donnerait le Québec pour pouvoir lever tous ses impôts, faire toutes ses lois, signer tous ses traités et être présent sur le plan international.

Pour l'année 2004 seulement, rappelons-nous que le gouvernement fédéral est venu chercher, dans la poche des Québécois, par ses impôts et ses taxes, quelque 41 milliards de dollars et que ces sommes d'argent ont été utilisées « *à des priorités différentes de celles établies par l'Assemblée nationale : acquisition de matériel militaire, promotion du multiculturalisme, développement de l'industrie pétrolière, pour ne mentionner que quelques exemples* ».[139] En 2011, on parle de plus de 50 milliards versés par les Québécois à Ottawa.

Pour Réal Ménard, ex-député du Bloc Québécois dans Hochelaga, « *la pérennité de notre identité nationale exige que l'Assemblée nationale soit le seul centre de décision en ce qui a trait à la langue, la culture, l'immigration et la citoyenneté. Nous avons un projet culturel différent de celui du reste du Canada. Il est illusoire de faire croire aux Québécois que de mettre l'anglais et le français sur le même pied d'égalité dans le fonctionnement des institutions fédérales est une stratégie positive pour le fait français* ».[140]

Ménard continue ainsi :

> Le rapport à la langue est généralement utilitaire, c'est-à-dire que les individus apprennent une langue parce qu'elle permet de s'intégrer à la majorité ou parce qu'elle est nécessaire pour une promotion professionnelle. À l'échelle du Canada, le français offre peu ou pas de perspectives de cette nature.
>
> En 1951, il y avait 31,9% de Canadiens qui avaient une connaissance du français et ce pourcentage est à peu près le même en 2001, soit 31%. Pourquoi le citoyen moyen de l'Alberta ou de la Colombie-

---

139 Réal MENARD. « Quatre propositions pour le mouvement souverainiste », *Le Devoir*, 11 juin 2007, p.A7.

140 *Id*., note 139.

> Britannique se donnerait-il la peine d'apprendre le français alors que le cantonais est la deuxième langue parlée dans sa province?[141]

Pour Ménard, la culture française est un « *vecteur important de notre identité nationale* ».[142] En parlant de culture, il se réfère notamment à notre cinéma, notre télévision, notre littérature, notre radio, notre musique, notre peinture, notre sculpture et nos musées.

Il nous rappelle qu'une grande partie de nos impôts à Ottawa servent au fonctionnement des institutions culturelles canadiennes. « *Ces institutions, eu égard à la qualité de la programmation qu'on y retrouve, ont pour principale mission de promouvoir l'identité canadienne à l'intérieur de laquelle coexistent la culture Québécoise et l'ensemble* des *autres cultures qui forment le tissu extensible à souhait du multiculturalisme* ».[143]

Avec raison, cet ex-député du Bloc Québécois souligne qu'en vertu de la Constitution canadienne, « *le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir spécifique en matière de culture sauf si l'on accepte le droit d'auteur et un pouvoir de dépenser qui découle du pouvoir de percevoir des impôts […]* ».[144]

> Je ne suis pas sans savoir que plusieurs générations d'artistes ont été soutenues par Ottawa comme créateurs, particulièrement à une époque de notre histoire où une certaine grisaille recouvrait la vie culturelle Québécoise. Cela ne change rien au fait que le Québec serait beaucoup mieux servi si ces ressources étaient utilisées à notre projet culturel tel qu'il est défini par l'Assemblée nationale.[145]

---

141 *Id*., note 139.
142 *Id*., note 139.
143 *Id*., note 139.
144 *Id*., note 139.
145 *Id.*, note 139.

L'indépendance, c'est aussi la possibilité pour le Québec, dans le cadre d'un traité d'alliance, d'exercer librement, en commun avec le Canada, certains de ses pouvoirs nationaux, comme on le verra plus loin.

Comme je l'ai dit précédemment, le Québec est déjà un pays, mais il est inachevé. Il est un pays dans les faits et dans le quotidien, cependant il ne l'est pas en droit. Tout ce qui lui manque c'est une constitution dans laquelle il aurait tous les pouvoirs d'un État indépendant. Si nous voulons voir naître une société ou une civilisation d'expression française plus libre, plus juste et plus prospère, il faut faire en sorte que le Québec devienne un vrai pays, non seulement en faits, mais en droit.

D'autres avant moi l'ont déjà dit : les Québécois doivent assumer pleinement leurs responsabilités face à eux-mêmes et face à la communauté des nations. Des peuples de partout dans le monde ont déjà emprunté ce cheminement normal qu'est celui de se donner un pays ou de le parachever.

Il n'est pas exagéré d'avancer que dans la Fédération canadienne actuelle, la nation Québécoise survit, politiquement subordonné à un État qui est celui d'une autre nation. Le seul gouvernement que contrôle le peuple québécois est le gouvernement du Québec qui est le gouvernement d'une province au pouvoir limité.

Nous savons tous, et nous le constatons régulièrement, que les projets élaborés par le Québec, dans tous les domaines, sont vulnérables et très souvent assujettis aux intérêts d'une autre société soit la société canadienne.

Autant sur le plan international que sur le plan interne, les intérêts du peuple québécois seront mieux protégés si le Québec obtient les pouvoirs d'un État indépendant.

Faire l'indépendance nationale c'est aussi s'assurer que l'État du Québec sera mieux en mesure de protéger la nation Québécoise face à la mondialisation des marchés et à l'abolition des frontières économiques.

3.4.2 Le Projet Liberté-Nation pour assurer la pérennité du Québec français et de l'Amérique française.

Nous voulons parachever le pays québécois parce qu'une partie du patrimoine mondial, soit l'Amérique française dont le cœur se trouve au Québec, est menacée de disparition à plus ou moins long terme. Cessons de nous répéter ou de nous faire croire que cela n'est pas vrai et qu'il ne s'agit là que d'une théorie défaitiste.

En effet, comme on l'a vu dans *Le Québec : Guide d'accès à l'indépendance – Pour la survie du Québec français*, une triple menace pèse malheureusement en permanence sur le Québec français : l'une externe qui tient notamment à sa situation géolinguistique et à l'omniprésence de l'anglais, et les deux autres internes, qui tiennent d'une part à la mauvaise qualité de l'usage de la langue française au Québec et la mutation du français standard en un jargon québécois qui ne sera compris bientôt que par les seuls Québécois et d'autre part au multiculturalisme canadien comme modèle d'intégration des immigrants.

Cette triple menace est réelle. C'est même une lapalissade d'en parler.

Pour ceux qui doutent qu'on puisse avoir de la difficulté parfois à se faire servir en français même à Montréal, je vous suggère de lire la chronique de Richard Martineau dans le *Journal de Québec* du 11 juillet 2007.[146] Non seulement la situation n'a pas changé, mais elle s'est dégradée.

Il explique que dans un restaurant italien, situé dans le Vieux-Montréal, quartier qui, selon lui, « *s'anglicise à la vitesse de la lumière* »[147], il a été accueilli par une hôtesse qui ne parlait pas un mot de français : « *Je lui ai demandé (dans son speak white natal) pourquoi elle ne parlait pas un traître mot français :*

---

[146] Richard MARTINEAU. « Les bonnes pâtes », *Journal de Québec,* 11 juillet 2007, p. 8.

[147] *Id*., note 146.

> « I'm from Toronto, m'a-t-elle répondu, visiblement agacée. Anyway, you speak english, no ? »

Martineau a demandé de parler au propriétaire, mais ce fut peine perdue : « *Le fait que les gens ne peuvent être accueillis en français dans son resto semble lui passer dix mille pieds au-dessus de la tête.* »[148]

Martineau termine ainsi son texte :

> On est-tu accommodant!
>
> Essayer ça, vous, de trouver un job dans un resto de Toronto sans parler un mot d'anglais! Tout ce que vous pourrez faire, c'est laver la vaisselle. Mais ici, au Québec, on est bonne pâte. Les unilingues anglos, on les met à l'accueil!!!! Pour qu'ils puissent apprendre notre langue!!!!
>
> Maudit qu'on est bonasse, au Québec. Comme je le dis souvent, non seulement on baisse nos culottes devant le premier venu, mais on fournit le lubrifiant.
>
> N'importe quoi pour être aimé, pour prouver qu'on est fin, qu'on est du bon monde…
>
> On a tellement peur de déranger qu'on s'excuse quand quelqu'un nous donne une jambette.
>
> Le 24 juin, on sort les drapeaux et la bière. Et le lendemain, on se remet à faire la carpette.
>
> Vous ne trouvez pas ça décourageant, vous?[149]

L'indépendance est-elle encore nécessaire pour le Québec? Pour certains l'indépendance serait une idée dépassée qui ne séduirait plus grand monde. Mais pour Bernard Desgagné[150], c'est tout le contraire.

Pour lui, l'indépendance est nécessaire parce que toutes les conditions essentielles à sa mise en application sont remplies.

---

148 *Id*., note 146.

149 *Id*., note 146.

150 Bernard DESGAGNÉ. « La souveraineté est-elle encore nécessaire pour le Québec ? », *Le Devoir*, 5 juillet 2007, p. A7.

La première condition est « *l'identité de la nation* »[151]. Comme le dit Desgagné, « *tant que l'identité d'une nation est bien vivante, elle nourrit le désir de souveraineté.[(...)] Une nation ne devient pas souveraine pour des raisons comptables.* »[152]

La deuxième condition c'est « *la persistance du principe de la souveraineté dans le monde* ».[153]. Desgagné nous rappelle que « *depuis la naissance du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), au début des années 60, de nombreux États souverains ont vu le jour et aucun État n'a accepté de renoncer à sa souveraineté.* »[154]

Ce n'est pas vrai de prétendre que la mondialisation des marchés a mis fin au désir d'émancipation des peuples de la Terre. « *La souveraineté est un concept tenace auquel sont très attachées toutes les nations du monde, qui se reconnaissent bien davantage dans leur État que dans n'importe quelle institution internationale* ».[155]

La troisième condition c'est celle qui nous impose le devoir de nous donner un État indépendant. C'est la domination que continue à subir la nation Québécoise, quoi qu'on en dise. « [*l]e fédéralisme s'est même centralisé encore davantage. Le pouvoir d'Ottawa est devenu plus dominateur et plus répressif à l'endroit de la nation Québécoise que le pouvoir de Londres l'a été entre 1867 et 1931. »*[156]

Dans le même article *« La souveraineté est-elle encore nécessaire pour le Québec? »*, Desgagné est d'avis, et je crois qu'il a raison, que les principaux instruments de domination collective du Québec par le Canada anglais qui n'existaient pas en 1867 ou qui n'étaient alors qu'embryonnaires sont notamment :

- « [Le pouvoir énorme de la Cour suprême du Canada];

- *La Charte canadienne des droits et libertés;*

---

151 *Id*., note 150.
152 *Id*., note 150.
153 *Id*., note 150.
154 *Id*., note 150.
155 *Id*., note 150.
156 *Id*., note 150.

- *La Loi constitutionnelle de 1982 et sa formule d'amendement, qui bloque toute réforme constitutionnelle dans le sens des aspirations du Québec;*

- *Le principe de l'égalité des provinces (et même des territoires dans une certaine mesure);*

- *La minorisation croissante du Québec au sein des institutions fédérales;*

- *Le pouvoir fédéral illimité de dépenser et sa capacité d'envahir ainsi les champs de compétence des provinces.*

- *La politique du bilinguisme officiel, qui sert de prétexte à Ottawa pour appuyer financièrement et juridiquement la bilinguisation du Québec et pour maintenir une puissante minorité issue de la majorité canadienne ».*[157]

Desgagné continue ainsi son texte : « *cette minorité a pour principales fonctions de diffuser la langue anglaise au Québec, en particulier au travail, dans les milieux universitaires et dans le commerce, ainsi que de contrer l'émancipation de la nation Québécoise par un vote monolithique et inconditionnel pour le fédéralisme, en toutes circonstances* ».[158]

Qu'est-ce qu'il nous manque pour admettre, comme le souligne Desgagné, que « *le Québec est toujours dominé et freiné dans son développement par un fédéralisme toujours plus centralisateur* [159] *... et qu'il n'arrive même pas à imposer la langue française sur son territoire. Bien des Québécois ne parlent pas* français, et la majorité des immigrés choisissent plutôt l'anglais ».[160]

---

157 *Id*., note 150.
158 *Id*., note 150.
159 *Id*., note 150.
160 *Id*., note 150.

Sommes-nous vraiment conscients de la vulnérabilité et de la fragilité du Québec français en Amérique du Nord? Nous devons, d'urgence, trouver les moyens pour assurer sa protection, sa sauvegarde et sa promotion.

La langue française a une importance vitale pour la nation Québécoise. C'est l'ADN du peuple québécois. Par le fait même, elle constitue l'élément fondamental de l'identité culturelle du Québec et elle demeure profondément enracinée au fond de nous-mêmes. La langue française est un droit fondamental et un besoin essentiel pour les Québécois, comme je l'ai plaidé dans mon essai intitulé « *Guide d'accès à l'indépendance – Pour la survie du Québec français* ».

En conséquence, la naissance de l'État québécois assurera la pérennité de l'Amérique française en son cœur même. Cette responsabilité de protéger l'Amérique française incombe non seulement au gouvernement du Québec, mais à tous les Canadiens, à tous les Nord-Américains, voire à la communauté internationale.

C'est pourquoi, comme le disait si bien Joseph Facal, chroniqueur au Journal de Montréal, ce n'est pas pour des raisons environnementales, fiscales ou administratives qu'on fait l'indépendance. *« Si le Québec n'était pas massivement francophone, personne ici ne penserait sérieusement à faire la souveraineté… ».*[161]

« *Coupé de ses moteurs historiques, le projet souverainiste devint alors un contenant sans contenu, une cause à la recherche de sa justification. Ce n'est pas un hasard si c'est à ce moment qu'il commença à piétiner et à se nourrir moins de son dynamisme propre que de la faiblesse ou des scandales du camp adverse. Les intellectuels et les artistes prirent leurs distances.* »[162]

« *On s'imagina alors qu'il fallait « moderniser » le discours pour redécoller. Mais au lieu de rafraîchir l'essentiel, cette modernisation prit la forme d'ajouts successifs qui, comme des couches de peinture superposées, firent perdre de*

---

[161] Joseph FACAL. « Qui sommes-nous ? (2) », *Journal de Québec*, 29 novembre 2006, p. 14.

[162] *Id*., note 161.

vue les raisons fortes du projet original. Il faudrait dorénavant faire la souveraineté pour des raisons environnementales, fiscales ou administratives. Petit problème cependant : ailleurs dans le monde, ce n'est jamais pour ce genre de raisons secondaires que les peuples acceptent de prendre ce risque calculé qu'est l'indépendance. »[163]

Facal a raison. On ne fait pas l'indépendance du Québec parce qu'on n'aimerait pas Stephen Harper ou Stéphane Dion par exemple, ou encore parce que le gouvernement fédéral se refuserait à régler complètement ou à notre satisfaction le déséquilibre fiscal. Pas plus qu'on se donne un pays parce qu'on veut avoir plus d'argent pour lutter contre la C. difficile ou pour réparer les routes, etc. L'indépendance du Québec s'impose pour protéger et promouvoir notre héritage culturel dont la langue française qui est la maison de l' « Être québécois ».

J'ai retenu, en 2006, les commentaires d'un citoyen de Québec, Steeven Gagné, réagissant aux commentaires de Joseph Facal en s'en prenant aux artistes et au Parti Québécois notamment qu'ils tenaient responsables du fait que le mouvement indépendantiste faisait du surplace :

> Si le mouvement fait du surplace, c'est à cause des mous, comme J-P Ferland, qui abandonne; c'est à cause des artistes qui ne montent pas le ton; c'est à cause du PQ, qui s'est endormi après le référendum de 1995; c'est à cause que l'on n'en parle pas assez et c'est à cause de gens comme vous, qui ne comprennent toujours pas les motifs de l'indépendance.
>
> Pourquoi faire l'indépendance? Pour se protéger de l'américanisation, pour se protéger culturellement et pour faire en sorte que notre «NATION» existe encore dans un futur proche et lointain. L'indépendance du Québec, ça veut dire: prendre en main son destin et ne pas le laisser aux mains des étrangers.
>
> L'indépendance du Québec, ça veut aussi dire : voilà nos choix, ils ne sont pas comme les vôtres. Car, en tant que pays, nous ferons des choix différents et

[163] *Id*., note 161.

> évolutionnaires dans le monde. À commencer par l'armée, d'ailleurs, qui pourrait servir aux catastrophes naturelles ou à l'aide humanitaire et non à l'invasion ou la défense d'un pays, mentalité révolue dans le monde, d'ailleurs. Il faut passer à autre chose. Et, pour cela, il faut avoir notre destin en main.
>
> L'indépendance du Québec, c'est une solution pour l'avenir. Qu'est-ce que le fédéralisme et M. Dion peuvent nous offrir de plus? [164]

Est-il important de nous rappeler que c'est pour des raisons fondées en grande partie sur notre histoire que le projet d'un pays à parachever est né, qu'il a grandi et qu'il se réalisera? Ce qui doit nous rallier derrière le projet d'indépendance, c'est notre histoire, notre langue et notre culture qui ont besoin d'un État ou d'un pays complet pour assurer leur pérennité et cela pour le bien et à l'avantage de l'humanité toute entière.

Dans un autre texte écrit en 2006, Facal traite de cette question. « *Tant que les souverainistes ne remettront pas au centre de leur combat les raisons historiques de vouloir la souveraineté, ils feront du surplace et seront à la remorque d'événements conjoncturels.* » [165]

Pour lui, « *le mouvement souverainiste est progressivement devenu amnésique et aseptisé* » :

> Qu'est-ce qu'une nation? C'est à la fois un héritage que nous ont transmis les générations précédentes et un projet d'avenir ouvert à tous ceux qui s'en disent solidaires, d'où qu'ils viennent. La vitalité d'une nation ne réside donc pas dans la protection frileuse d'une fausse pureté originale, mais dans sa capacité d'intégration autour de valeurs communes. Mais pour être fortes, ces valeurs doivent être ancrées à la fois dans le passé et dans le présent.

---

[164] Steeven GAGNÉ. « Voilà qui nous sommes ! », *Journal de Québec*, 8 décembre 2006, p. 16-17.

[165] Joseph FACAL. « Qui sommes-nous ? (3) », *Journal de Québec*, 6 décembre 2006, p. 16.

> Elles doivent faire le pont entre la tradition et la modernité.
>
> Or, au nom d'une ouverture dépourvue de points de repère historiques et culturels, assise seulement sur des bons sentiments désincarnés, le mouvement souverainiste est progressivement devenu amnésique et aseptisé. Il a oublié que sa raison d'être même est d'assurer l'épanouissement d'un peuple francophone qui, contre vents et marées, existe et dure depuis 400 ans, mais dont la destinée est subordonnée au bon vouloir d'une autre nation issue de la puissance colonisatrice de jadis.[166]

Je suis complètement d'accord avec Facal lorsqu'il mentionne que « *[t]ant qu'il ne se réconciliera pas avec ce devoir de mémoire, le mouvement souverainiste n'offrira que des raisons conjoncturelles, donc molles, de faire la souveraineté, ou encore il placera des espoirs exagérés dans le ressac suscité par un Stéphane Dion aujourd'hui ou un Jean Chrétien hier* ».[167]

Il n'y a rien de contradictoire entre « la volonté d'où-verture des francophones » et leur « *désir parfaitement légitime de préserver une identité distincte* ».[168]

« *Bien sûr, une nation n'est jamais figée. Être Québécois ne signifie pas la même chose aujourd'hui que jadis et signifiera autre chose dans le futur. Mais il faut être volontairement aveugle pour ne pas voir que, derrière la volonté d'où-verture des francophones, subsiste le désir parfaitement légitime de préserver une identité distincte. Comment expliquer autrement le malaise unanime éprouvé par la majorité francophone quand elle est confrontée aux revendications exagérées de certaines minorités? Voyez le tollé soulevé par le programme d'enseignement de l'histoire qui, au nom de l'harmonie, voulait gommer certaines des pages les plus sombres de notre passé.* »[169]

---

166 *Id*., note 165.
167 *Id*., note 165.
168 *Id*., note 165.
169 *Id*., note 165.

« *On semble s'imaginer à tort qu'être ouvert et progressiste interdit presque d'être patriote et nationaliste. La peur de faire peur enlève à l'idée de la souveraineté sa charge émotionnelle. Au fond, la plus belle victoire des forces fédéralistes est d'avoir réussi à faire croire qu'il est nostalgique, anti-moderne, quétaine d'inscrire le combat pour l'identité Québécoise dans une trajectoire historique dont la souveraineté serait un aboutissement légitime.* »[170]

Selon l'ex-ministre dans le gouvernement du Parti Québécois, l'ignorance de notre propre histoire nous prive de « *notre principale raison d'être fiers de ce que nous sommes* ».[171]

« *Au sens juridique, toute personne qui habite au Québec est un Québécois. Il est cependant parfaitement utopique de penser que des principes juridiques abstraits et qui font la part belle aux droits individuels suffiront à cimenter un vouloir-vivre ensemble.* »[172]

« *Cet essoufflement émotionnel de l'idée de souveraineté est l'une des conséquences de l'ignorance abyssale de notre propre histoire dans laquelle s'enfonce peu à peu toute la société Québécoise. On s'enlève alors non seulement notre principale raison d'être fiers de ce que nous sommes, mais on se prive aussi des seuls points de repère qui permettent à une société de déterminer à partir de quoi et jusqu'où s'ouvrir à la diversité. Les immigrants eux-mêmes ne savent plus dès lors à quoi ils sont invités à se joindre, et restent repliés sur leurs droits individuels et leurs communautés d'origine.* »[173]

« *Ceux qui croient encore au projet de souveraineté ont l'impérieux devoir de se réimprégner de la fierté, de la dignité, de la noblesse, de la grandeur d'âme qu'elle exige.* »[174]

Pour feu Marc Brière, la vraie raison justifiant la souveraineté de l'État québécois « *c'est d'assurer l'avenir de la nation franco-Québécoise et l'édification d'une nation civique réunissant tous les Québécois francophones, anglophones, autochtones*

---

170 *Id*., note 165.
171 *Id*., note 165.
172 *Id*., note 165.
173 *Id*., note 165.
174 *Id*., note 165.

et membres des communautés ethnoculturelles, avec le français comme langue publique commune ».[175]

Par ailleurs, le projet de *Loi sur la représentation équitable* déposé le 27 octobre 2011 par le Gouvernement Conservateur propose que la représentation des citoyens canadiens à la *Chambre des Communes* soit modifiée pour passer de 308 à 338 députés afin de refléter l'augmentation plus marquée de la population dans certaines provinces.[176]

Ainsi, l'Ontario gagnera 15 sièges de plus [de 106 à 121], l'Alberta 6 [de 28 à 34] et la Colombie-Britannique 6 [de 36 à 42]. Le Québec gagnera 3 sièges de plus [de 75 à 78], mais son poids politique passera de 24.59 % à 23,28 % (des sièges)»[177].

Comme l'a si bien dit l'ex-ministre du parti libéral du Québec, Benoît Pelletier, « *la voix Québécoise sera diluée. Le Québec devra renverser sa courbe démographique. Avant d'y arriver, il faudra se résigner à cet état de fait.* »[178]

Ces statistiques ne confirment-elles pas les prédictions de l'écrivain Jacques Godbout sur la disparition des francophones du Québec vers 2075? Il déclarait récemment que même en 2035, « *le Québec sera bien différent, très complexe et moins homogène que celui dont il rêvait quand il avait 30 ans* »[179]. Et rajoutait ceci : « *[…] nous avons voulu créer une littérature nationale, parce qu'un pays qui n'en a pas est un pays qui n'a pas d'existence nationale, ni d'existence internationale. Il faut un drapeau et une littérature, le reste suit* ».[180]

Concernant la langue française qui est menacée de toutes parts, comme j'ai tenté de le démontrer dans mon essai *Guide d'accès à l'indépendance – Pour la survie du Québec français*, Godbout écrit qu'« *elle aussi, est menacée parce qu'on ne connaît*

---

175 Marc BRIÈRE. « Le PQ et le Bloc : des assises », *L'Action nationale*, Vol. XCVII, numéro 1-2, Janvier-Février 2007, p. 47

176 Tim Uppal, Ministre d'État (Réforme démocratique), Gouvernement du Canada.

177 Tim Uppal, Ministre d'État (Réforme démocratique), Gouvernement du Canada.

178 Pierre MARQUIS. « Chambre des Communes 2014 », *Le Journal de Québec*, 15 mai 2007, p. 1.

179 *Id*., note 178

180 *Id*., note 178.

plus une immigration d'individus comme dans les années 1970 : Ce sont des tribus qui immigrent avec leurs costumes, leurs coutumes, leur religion et leur télévision ».[181]

Pour Pierre Marquis de Matane, dans un texte publié en mai 2007 dans le Journal de Québec : « *[d]ans le contexte actuel, l'acceptation de tous les accommodements raisonnables n'avantage pas la cause des francophones* ».[182]

Marquis est d'avis qu'« *afin de résoudre cette problématique dramatique pour la province, il faut réaliser la souveraineté. Celle-ci est nécessaire avant tout pour des considérations d'ordre culturel afin d'assurer la pérennité de la collectivité Québécoise francophone* ».[183] C'est sans détour qu'il affirme que « *les dirigeants du mouvement souverainiste doivent tenir un discours chargé d'émotion, expliquer aux citoyens les raisons d'opter pour ce nouveau statut politique. Cela est impératif ».*[184]

3.5 Reconnaître que le projet indépendantiste est dans une impasse et revenir aux idées fondatrices.

Admettons qu'il sera difficile de transformer la province de Québec pour en faire un véritable pays si on ne comprend pas que le projet indépendantiste est dans une impasse. Je suis aussi en parfait accord avec Gérard Bouchard, professeur au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi, lorsqu'il affirme que pour sortir le projet de souveraineté du Québec de l'impasse, il faut revenir aux idées fondatrices.

Bouchard a raison de nous rappeler qu' *« au cours des années 1960-80, le projet de souveraineté du Québec a inspiré une forte tradition de pensée et de sentiment : des appels qui visaient à éveiller les consciences, à allumer la foi, à stimuler la fierté, la confiance; des argumentations qui allaient au fond des choses et fixaient les concepts, les finalités, les justifications. Tous ces apports ont fait émerger le mouvement, ils l'ont inscrit*

---

181 *Id*., note 178.
182 *Id*., note 178.
183 *Id*., note 178.
184 *Id*., note 178.

au cœur de la vie politique du Québec (et du Canada), ils ont alimenté un très grand débat démocratique et ont suscité une ample mobilisation collective qui a fait des vagues bien au-delà de nos frontières, venant tout près de faire basculer le destin du Québec. » [185]

Mais, comme la plupart des Québécois, il constate qu' *« [a]près l'échec du dernier référendum, le mouvement souverainiste est passé progressivement à un autre régime. Depuis quelques années, ses porte-parole se sont faits plus tacticiens, plus techniciens. Ils ont donné la priorité à des questions plus pointues (élection référendaire ou non, norme des 50 %, réforme du mode de scrutin…). Il en a résulté les débats très spécialisés – et les controverses – que l'on sait. »*[186]

Loin de moi l'idée de négliger ces réflexions tacticiennes et techniciennes, mais on en arrive à croire ou déduire que *« la pensée souverainiste s'est refroidie, que les discussions sur les modalités ou sur la mécanique ont rejeté à l'arrière-plan la réflexion sur le fond ».*[187]

« Le danger, c'est qu'à tant conjecturer sur les façons de harnacher la rivière, les stratèges en viennent à négliger le niveau de l'eau. Or ce niveau, il est trop bas, il ne lève pas et, si rien ne change, il risque de décroître si on ne retrouve pas la part du rêve. »[188]

Ainsi une réorientation du projet de souveraineté du Québec est nécessaire et *« un changement de cap s'impose; ».*[189]

« Le projet souverainiste est dans une impasse. Il n'arrive pas à franchir nettement le mur des 50 % de l'appui populaire et à s'assurer une majorité politiquement viable. En fait, il semble depuis quelques années se nourrir davantage des déconvenues de ses opposants (dernier avatar : le scandale des commandites) que de son propre dynamisme. Il s'avère aussi

---

185 Gérard BOUCHARD, professeur au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi. « Le projet de souveraineté du Québec – Sortir de l'impasse en revenant aux idées fondatrices », *Le Devoir*, 17 et 18 juin 2006, p. B5.

186 *Id*., note 185.

187 *Id*., note 185.

188 *Id*., note 185.

189 *Id*., note 185.

que le projet ne parvient pas à susciter des appuis importants dans la communauté internationale. .[190]

Parlant des grands idéaux qui ont motivé les défenseurs du projet de souveraineté à son origine, Bouchard écrit :

> D'abord, le projet affirmait cette grande et noble idée que le Québec, comme nation francophone d'Amérique, doit présider à sa destinée, en toute maturité et en toute responsabilité, plutôt que d'en confier la gestion à un autre État qui sera toujours dominé par l'ancien colonisateur.
>
> Deuxièmement, on voulait anoblir le statut des francophones Québécois en prenant les moyens institutionnels d'un redressement puis d'une affirmation nationale et internationale dans toutes les sphères de la vie collective.
>
> Enfin, il y avait la volonté de refaire l'identité des Canadiens français, de répudier l'héritage du colonialisme, de restaurer la confiance et le respect de soi, en somme de donner aux Québécois « le goût de l'avenir » (comme le dit maintenant l'Institut du Nouveau Monde). [191]

Je suis d'avis que ce sont ces nobles idéaux qui devraient encore aujourd'hui et plus que jamais nous inspirer et nous motiver à nous lever pour travailler à parachever notre pays.

« Ces messages d'une grande clarté, empreints de bon sens et de dignité, en prise sur l'histoire et la sagesse des peuples, étaient puissants. Ils ont du reste démontré leur efficacité en faisant faire un grand bout de chemin autant à la société Québécoise qu'au projet souverainiste. Or ces idéaux me semblent n'avoir rien perdu de leur actualité. Ils devraient servir de base à tout nouvel argumentaire. »[192]

---

190 *Id.,* note 185.
191 *Id.*, note 185.
192 *Id.*, note 185.

« L'impasse du projet souverainiste apparaît clairement quand on prend en compte la faiblesse actuelle de l'idée fédéraliste. Jamais depuis longtemps l'option canadienne n'a été aussi pauvrement présentée. Après le référendum de 1995, Ottawa s'est replié dans une position défensive, se limitant par divers moyens (souvent peu recommandables, toujours impopulaires) à avilir le souverainisme. »[193]

Par ailleurs, comment ne pas trouver, nous aussi, paradoxal *« l'appui populaire au projet »* indépendantiste qui *« semble se nourrir de lui-même. Il survit même si les porte-parole semblent incapables d'en reconstruire le discours. À cet égard, la situation s'est inversée par rapport à celle qui prévalait avant 1960-70 : des intellectuels qui avaient formulé un argumentaire robuste mais n'arrivaient pas à rallier la population ».*[194]

Bouchard suggère aux souverainistes, dans les circonstances, de se montrer plus agressifs dans leur riposte et dans leur nouvel argumentaire :

> D'énormes faussetés font leur chemin au gré de l'apathie ambiante. Par exemple, un argument particulièrement spécieux (récemment repris par nul autre que Michael Ignatieff) veut que la souveraineté doit démodée, l'heure étant aux grands ensembles, à l'universel. Soit. Mais alors, comment expliquer cette course à l'État-nation depuis 1990 alors que près de 40 nouveaux pays sont nés?
>
> Par ailleurs, connaît-on un seul État qui ait songé à renoncer à son statut? Au contraire, on assiste partout à une défense jalouse de ses prérogatives. Et chacun sait que les États comptent parmi les principaux acteurs au sein des grands organismes mondiaux. En regard, songeons aux génuflexions auxquelles le gouvernement Charest s'abaisse à l'heure actuelle pour occuper un coin de chaise à l'UNESCO, sans véritable droit de parole. Ici, en somme, les riches prêchent aux pauvres la vertu de la pauvreté.

---

193 *Id.*, note 185.
194 *Id.*, note 185.

> Une autre objection, non moins étonnante, remet en cause la pertinence de la souveraineté sous prétexte que le Québec ne saurait pas quoi en faire, sinon rééditer le modèle canadien (démocrate, pluraliste, pacifique, égalitariste); dès lors, pourquoi se séparer? (« Pour quoi faire, la souveraineté? », demande-t-on.) La réponse est pourtant évidente. Presque tous les pays d'Occident se définissent en référence à ces grands idéaux, mais chacun essaie de les concrétiser à sa manière, en accord avec ses traditions, ses institutions. Chacun aussi le fait en assurant la défense de ses intérêts. Ajoutons que, dans le cas du Québec, le nouveau pays serait francophone. Qui voudrait voir là des éléments accessoires? Pour quoi faire, la souveraineté? Pour tout faire.
>
> Autre exemple, plus relevé cette fois : cette thèse affirmant que notre société serait si fragmentée culturellement et idéologiquement que le projet souverainiste ne serait plus viable. Dans ce contexte, il ne représenterait qu'un « fragment » parmi bien d'autres projets, orientations ou allégeances.
>
> Encore là, la force de l'objection se nourrit surtout de la faiblesse de la réplique. Car, en fait, l'engagement souverainiste est évidemment compatible avec tous les autres. Plus encore, s'il est bien défini, il est destiné, par nature, à les incorporer en les faisant avancer eux aussi. [195]

Dans un article paru dans *Le Devoir* en avril 2007, Denis Monière, professeur de science politique à l'Université de Montréal, dénonce le Parti Québécois et ses dirigeants parce que, selon lui, ils envisageraient de prendre à nouveau le beau risque du fédéralisme et à relancer le débat sur l'opportunité de mettre la souveraineté en veilleuse.

Monière est d'avis que si le Parti Québécois décidait de suivre le courant et *« effectuer un autre virage idéologique pour se repositionner vers le centre tant sur le plan constitutionnel*

---

[195] *Id.*, note 185.

que sur le plan social… il commettrait une grave erreur de jugement stratégique car cette case est déjà occupée sur l'échiquier politique par l'ADQ. Les Québécois préféreront faire confiance à un parti dont l'idéologie est cohérente plutôt qu'à un parti girouette qui se renie constamment ».[196]

Monière plaide que c'est plutôt en *« revalorisant son option fondamentale et en renonçant à être un bon gouvernement provincial que le Parti Québécois pourra résoudre la contradiction logique qui mine sa crédibilité ».*[197]

> Comment prendre au sérieux un parti qui fait de la souveraineté son objectif fondamental, mais qui en minimise l'importance en renonçant à sa promotion, ou encore en remettant en cause sa pertinence au gré des fluctuations de l'opinion publique? Comment convaincre les Québécois de l'urgence de faire la souveraineté lorsqu'on s'ingénie dans le programme du même parti à préconiser une série de mesures qui visent à faire progresser le Québec dans le cadre du fédéralisme canadien?

L'impasse dans laquelle se trouve non seulement le projet indépendantiste mais aussi le Parti Québécois se traduit, selon Monière, par le fait qu'il est *« illogique de prétendre pouvoir être un bon gouvernement et en même temps tenter de justifier la nécessité de la souveraineté. Le PQ est arrivé au bout de sa contradiction et il devra trancher entre le projet national et son programme de gouvernement. En continuant à jouer sur l'ambivalence, il se condamnera à l'impuissance politique. »*[198]

Monière invite les indépendantistes à se *« mobiliser pour faire barrage à ce nouveau tête-à-queue idéologique, ils doivent affirmer leurs convictions souverainistes et insister sur la nécessité de traiter la souveraineté comme un enjeu primordial et non pas comme un vague horizon souhaitable. »*[199]

---

196 Denis MONIÈRE, professeur de science politique à l'Université de Montréal. « L'erreur de Pierre Bourgault », *Le Devoir*, 7 et 8 avril 2007, p. B5.

197 *Id.*, note 196.

198 *Id.*, note 196.

199 *Id.*, note 196.

Monière va jusqu'à suggérer la création d'un nouveau *Rassemblement pour l'indépendance nationale* si le *Parti Québécois* choisit de se repositionner dans une logique provincialiste. Monière semble penser exactement la même chose aujourd'hui, si l'on se fie au manifeste qu'il a signé au mois d'août 2011 intitulé *Brisons l'impasse*.

Pour Mario Roy, éditorialiste au quotidien La Presse, « *le problème existentiel du Parti Québécois est insoluble : les Québécois ne veulent pas de la sécession. Et ils ne consentent à voter PQ ou à voter « oui » en proportion appréciable que lorsque le projet est, soit mis en veilleuse, soit à ce point édulcoré qu'on peut le confondre avec une proposition de fédéralisme renouvelé ».*[200]

Revenons à Denis Monière pour qui le Parti Québécois tergiverserait depuis 30 ans sur la réalisation de la souveraineté et jonglerait avec une équation insoluble :

> Pour réaliser la souveraineté, il faut prendre le pouvoir et organiser un référendum. Pour prendre le pouvoir, il faut faire la promotion d'un programme de bon gouvernement et mettre une sourdine à celle de la souveraineté.
>
> Une fois au pouvoir, il faut gouverner et combattre l'opposition au Québec et celle du gouvernement canadien, qui jouissent de l'appui des médias. Au mieux, on attend le référendum pour parler de souveraineté, on le déclenche et on le perd; au pire, on attend les conditions gagnantes.[201]

Pour Monière, cette approche qui était celle du Parti Québécois pendant les 30 dernières années s'est révélée tout à fait inefficace. Il est d'avis que le fait de gouverner une province ne permet pas au Parti Québécois de faire avancer la souveraineté dans l'opinion publique, puisque le soutien à la souveraineté est demeuré à peu près stable depuis 1976.

---

200 Mario ROY. « Boulevard de la Péquisterie », *La Presse*, 17 mai 2007, p. A22.

201 Denis MONIÈRE, professeur de science politique de l'Université de Montréal. « Le retour de Pauline Marois et la rédemption du PQ – Départager l'essentiel de l'accessoire », *Le Devoir*, 30 mai 2007, p. B5.

Dans un autre texte paru dans *Le Devoir* en mai 2007, Monière argumente que *« [l]a stratégie étapiste du Parti Québécois est fondée sur une faille logique. »*[202] Il se demande comment ce parti peut prétendre être un bon gouvernement du Québec à titre de province et en même temps, tenter de justifier la nécessité de la souveraineté :

> Comment convaincre les Québécois de faire la souveraineté si le système fédéral ne nous empêche pas de bien gouverner et d'adopter des législations qui font progresser le Québec? Cette ambiguïté est manifestement contre-productive et entretient notre impuissance politique.[203]

Il est d'avis que Pauline Marois n'a rien proposé pour l'instant pour sortir de cette contradiction. *« Mettre de côté l'échéancier référendaire ne nous éclaire pas sur le sens d'un vote pour le Parti Québécois. »*[204]

3.6.1 Les immigrants ne sont pas responsables de nos rendez-vous ratés avec l'histoire.

Laissez-moi maintenant vous présenter Mihai Claudiu Cristea. C'est un éditorialiste au mensuel « Les immigrants de la Capitale ». Dans son éditorial du mois de mai 2007, il arrive à la conclusion que ce n'est pas la faute des immigrants si les Québécois ont peur de la souveraineté et n'arrivent pas à se brancher. Il écrit :

> Qu'on aime ou qu'on n'aime pas la réalité, après deux défaites référendaires, ce Québec fier de ses différences est toujours une province entre les frontières du Canada. Une province qui a l'air de quelque chose ressemblant à un pays, évidemment sans l'être.

---

202 *Id.*, note 201.
203 *Id.*, note 201.
204 *Id.*, note 201.

> J'ose dire qu'un peu plus de la moitié de la nation Québécoise a eu carrément peur et a toujours peur des conséquences d'un *Oui*. À Québec même, la barre des 50 % pour la souveraineté est toujours restée un beau rêve du Parti Québécois, fait souvent déploré par l'ex-premier ministre Bernard Landry. Et cela, dans un Québec habité non seulement par une société distincte mais par un peuple, où 83 % des habitants ont comme langue maternelle le français.[205]

Cristea ne peut passer sous silence la déclaration de Jacques Parizeau le soir du référendum. Il est d'avis qu' « *après la défaite référendaire de 1995, quand le pays a été à porté de main, l'ancien premier ministre Jacques Parizeau a fait une triste erreur, au moins en ce qui concerne le « vote ethnique », en suggérant que le référendum perdu de justesse était la faute des immigrants (environ 10 % de la population Québécoise).*[206]

Pour lui, ces propos de Jacques Parizeau ont blessé injustement les immigrants qui ont voté *Oui*, ajoutant que *« cette phrase a fait plus de mal qu'on peut le penser à tous les immigrants du Québec. Dans une province où presque une personne sur deux a voté ou voterait encore pour l'indépendance, les propos de M. Parizeau ont accentué sûrement et pour longtemps les préjugés déjà existants dans la société Québécoise envers les immigrants ».*[207]

Il est impossible, écrit-il, d'en vouloir à un immigrant qui vient d'être accepté comme citoyen canadien de répondre par la négative à une question voulant que le Québec devienne un pays. *« Je l'ai déjà dit : avec le « Oh, Canada » en tête et un serment de fidélité fraîchement déposé, c'est illogique et carrément immoral de voter pour le déchirement du pays qui t'a accordé la citoyenneté ».*[208]

---

205 Mihai Claudiu CRISTEA. « Ce n'est pas la faute des immigrants… », *Les immigrants de la Capitale*, vol. 3, no. 19, Mai 2007, p. 3.

206 *Id.*, note 205.

207 *Id.*, note 205.

208 *Id.*, note 205.

Cristea plaide que « [*l*]*a rencontre ratée des Québécois avec l'histoire n'est donc pas la faute des immigrants, car oui, il y a des peuples qui réussissent leur indépendance à juste un peu plus de 55 %, comme c'est le cas du Monténégro, mais il y en a d'autres qui le font à 88 %, comme La Slovénie. »*[209]

Effectivement, nous avons raté plusieurs rencontres avec l'histoire. Les Québécois auraient pu accéder à l'indépendance, dans les années 1960, lors de la fièvre généralisée des indépendances, au moment où beaucoup de peuples de la Terre se sont défaits du joug de la colonisation. On n'a pas non plus saisi la balle au bond lorsque le président de la République française, le Général Charles de Gaulle, a déclaré, le 24 juillet 1967, du haut du balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal, son exhortation à l'indépendance du peuple Québécois par le fameux « *Vive le Québec libre* ». Cette déclaration n'était pas accidentelle.

En effet, la veille le 23 juillet 1967, lors d'un banquet offert en son honneur au Château Frontenac, en compagnie de dignitaires fédéraux et Québécois, faisant référence à la décolonisation en cours dans le monde, le Général Charles de Gaulle a déclaré : « *On assiste ici comme dans maintes régions du monde à l'avènement d'un peuple, qui, dans tous les domaines, veut disposer de lui-même et prendre en main ses destinés. Qui donc pourrait s'étonner d'un tel mouvement aussi conforme aux convictions modernes de l'équilibre de notre univers et à l'esprit de notre temps? En tout cas, cet avènement c'est de toute son âme que la France le salue* ». [Nos soulignements]

Le lendemain le 24 juillet 1967, sur le chemin du roi vers Montréal, le Général de Gaulle a proclamé quasiment l'indépendance du Québec aux foules enthousiastes massées sur son parcours qui lui ont réservé un accueil très chaleureux. À Donnacona, il a déclaré : « *Je vois le présent du Canada français, c'est-à-dire un pays vivant au possible, un pays qui prend en main ses destinés. Vous êtes un morceau du peuple français. Votre peuple canadien-français, français-canadien, ne doit dépendre que de lui-même* ». [Nos soulignements]

---

[209] *Id.*, note 205.

À Trois-Rivières, sa déclaration a été encore plus forte : « *Quoi qu'il ait pu arriver, nous sommes maintenant à l'époque où le Québec, le Canada français devient maître de lui-même. Il le devient pour le bien des communautés voisines du canada tout entier* », nous rappelait Cristea. [Nos soulignements]

Un autre rendez-vous manqué avec l'histoire par le peuple québécois est celui du rapatriement de la constitution en 1982. Tout le reste du Canada a tourné le dos au peuple québécois. J'ai moi-même demandé à René Levesque de proclamer unilatéralement l'indépendance du Québec. Il m'a répondu que ce serait illégitime, illégal et immoral. Avec respect je maintiens que ce rejet, cet isolement du Québec par les autres partenaires de la Confédération canadienne étaient, après la visite du président de la République française, le Général Charles de Gaulle, un autre moment idéal pour réaliser l'indépendance du Québec.

Le rejet, le 22 juin 1990, de l'Accord du lac Meech par les provinces de Terre-Neuve et du Manitoba représente un autre moment historique marquant que le peuple Québécois a raté pour réaliser son indépendance. C'est suite à cet échec de Meech que le Premier ministre libéral du Québec, Robert Bourassa, a failli proclamer l'indépendance du Québec. Les Québécois se souviennent de sa déclaration à saveur indépendantiste devant l'Assemblée nationale, à l'effet que : « *Le Canada anglais doit comprendre de façon très claire que quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement* ».

Ces temps-ci constituent aussi un autre *momentum* historique que le peuple québécois est en train de perdre pour réaliser son indépendance. En effet, depuis les années 1990, d'autres peuples qui appartenaient aux grands-ensembles (par exemple l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie) ont accédé à l'indépendance.

Récemment, sans référendum, par voie de son Assemblée législative, la province du Kosovo a unilatéralement proclamé son indépendance. Stéphane Dion, ex-chef du Parti Libéral du Canada et de l'opposition officielle à Ottawa, célèbre pour sa loi sur la clarté référendaire, processus pourtant non suivi

par le Kosovo, a fait pression sur le gouvernement Harper pour qu'il reconnaisse l'indépendance du Kosovo parce que la majorité albanophone y a proclamé son indépendance. Encore une fois on n'a pas saisi la balle au bond.

Cristea termine son éditorial en affirmant que « l'installation de madame Pauline Marois à la *tête du PQ, avec son plan d'abandonner l'échéance référendaire, c'est probablement la mort d'un projet de pays qui a fait rêver en couleurs des millions de Québécois de toutes origines. Ou, en tout cas, si ce n'est pas la mort, c'est le début d'un sommeil qui durera au moins 100 ans… Et ce n'est pas la faute des immigrants. Bonne nuit, Québec! »*[210]

3.6.2 Les militants péquistes sont inquiets.

Même des militants du Parti Québécois sont inquiets pour la suite des choses. Ce qui confirme l'impasse dans laquelle se trouve le projet indépendantiste au Québec.

En effet, plusieurs militants de ce parti ont écrit dans *Le Devoir* du mois de juin 2007, que le Parti Québécois, une fois porté au pouvoir, a l'obligation de gouverner afin de réaliser son programme orienté vers la sociale démocratie et la souveraineté.

Or, c'est lorsqu'il déroge à ces principes qu'il se retrouve dans un cul-de-sac à savoir, « *une gouvernance provinciale non souverainiste mène à l'impuissance, tandis que vouloir faire la souveraineté sans gouverner mène à l'échec* ».[211]

Ces militants du Parti Québécois sont d'avis qu' « *en adoptant la stratégie référendaire, le Parti Québécois est progressivement passé d'une logique du « toujours plus » vers une*

---

210 *Id.*, note 205.

211 Mario AGUIRRE, Martin BARABÉ, Olivier COURNOYER-BOUTIN, Jennifer DROUIN, Marie-Michèle DUBEAU, Benoit DUBREUIL, Maxime GAUTHIER, Marc-André GOSSELIN, Jean-Luc LAVOIE, Philippe LECLERC, François LEMAY, Rim MOHSEN, Guillaume PARADIS, Anik POULIOT, Joëlle GUÉRIN, David TARDIF, Alexandre THÉRIAULT-MAROIS, Mathieu TRAVERSY, Yanick VAILLANCOURT et Claude VILLENEUVE. « Une « gouvernance souverainiste » qui fait gagner le Québec ». *Le Devoir*, 11 juin 2007, p. A7.

logique du « tout ou rien » pour le Québec. La contrepartie, c'est qu'entre tout et rien, on peut finir avec rien ».[212]

> En effet, les deux défaites référendaires ont fait reculer le Québec, alors que la gouvernance provinciale n'a pas empêché le déséquilibre fiscal, le programme des commandites et la *Loi sur la clarté*. Pourtant, les progressions durables du mouvement souverainiste ont toujours été soutenues par les victoires et les gains du Québec et non par l'humiliation et le ressentiment.
>
> Un gouvernement sortant du Parti Québécois ne devrait plus jamais se présenter devant l'électorat sans avoir réalisé l'indépendance ou sans avoir fait progresser le statut politique du Québec : les souverainistes ont une obligation de résultat.
>
> Il est temps pour le Parti Québécois de cesser de s'enfermer dans une stratégie unique et rigide afin d'opter pour une gouvernance souverainiste qui, elle, permet toutes les stratégies et, surtout, toutes les victoires.[213]

Ces auteurs sont d'avis qu'il faut ouvrir de nouveaux espaces de pouvoir au Québec.

> En fonction de la volonté populaire et de la conjoncture politique, le Parti Québécois devra constamment chercher à repousser les limites du cadre fédéral afin de réaliser les aspirations du Québec, et ce, jusqu'à la souveraineté.
>
> Le message adressé au gouvernement fédéral doit être sans équivoque : il devra faire gagner le Québec ou risquer un ressac souverainiste avec le Parti Québécois aux commandes de l'État.

---

212 *Id.*, note 211.
213 *Id.*, note 211.

> Il n'est pas question ici de « beau risque », « d'affirmation nationale » ou de « fédéralisme d'oùverture ». Dans tous ces cas, le Québec était à la remorque des initiatives d'Ottawa. Dorénavant, c'est le Québec lui-même qui doit imposer ses droits en tant que nation…
>
> Il ne s'agit pas, à ce stade, de choisir une recette plutôt qu'une autre, mais d'utiliser celles qui permettront de faire gagner le Québec, jusqu'à ce que la population vote en faveur de l'indépendance. »[214]

Enfin, un sondage SOM - *La Presse* - CYBERPRESSE paru dans le quotidien La Presse le 23 juin 2007, confirme que l'option souverainiste stagne ou régresse, selon 85 % des Québécois[215] et la situation n'a pas changé depuis.

Avec de tels chiffres, personne ne pourra affirmer sérieusement que le projet indépendantiste n'est pas dans une impasse. D'où la nécessité de revenir aux idées fondatrices si on veut parachever le pays québécois.

Le Mouvement indépendantiste est-il dans une impasse parce que les jeunes ne s'intéressent pas ou peu à la politique? On sait que depuis sa naissance le Parti Québécois a toujours compté sur les jeunes pour réaliser un jour le pays québécois. On sait aussi que la majorité de ces jeunes constitue une clientèle sûre pour le Parti Québécois depuis sa fondation. Mais les choses auraient changé.

C'est du moins ce que nous fait savoir André Pratte dans un éditorial paru au mois de juin 2007 lorsqu'il écrit que « *les jeunes restent plus souverainistes que leurs aînés, mais c'est loin d'être la fièvre. Selon CROP, si un référendum avait lieu aujourd'hui, 58 % des Québécois de 18 à 34 ans voteraient NON* ».[216]

---

214 *Id.*, note 211.

215 « SONDAGE SOM - LA PRESSE - CYBERPRESSE – 85 % des Québécois estiment que l'option souverainiste stagne ou régresse ». *La Presse*, 23 juin 2007, p. 1er, A2 et A3.

216 André PRATTE. « Jeunes du pays… », *La Presse*, 30 juin 2007, p. 5.

Cette démobilisation chez les jeunes s'expliquerait, selon Pratte, par le fait qu'ils n'ont pas connu les « *humiliations subies par les Canadiens-français jusqu'aux années 60. Ils n'ont pas vécu les remous et les espoirs des années 70, que ressassent leurs parents la larme à l'œil* ».[217]

Parlant de Pauline Marois, chef du Parti Québécois, dans un texte qu'il a fait parvenir au *Devoir* en juillet 2007, Denis Monière écrit qu'elle « *n'a pas eu l'effet de mobilisation escompté et ne semble pas avoir provoqué de mouvement d'opinion significatif ».*[218]

Selon lui, non seulement « *ses déclarations d'intention relatives aux nouvelles orientations n'ont pas suscité l'enthousiasme. Mais elles ont plutôt semé la déception et le désarroi chez bon nombre de souverainistes qui se demandent s'ils ne perdent pas leur temps à militer au Parti Québécois.* »[219]

Dans le même article, Monière reproche à Madame Marois de repousser aux calendes grecques l'option du Parti Québécois, ce qui a pour effet de démobiliser les militants.

Monière est d'avis qu' « *au lieu de faire des têtes à queue idéologiques, le Parti Québécois devrait plutôt réfléchir au rôle que doit jouer un parti qui veut changer le système politique comme c'est le cas d'un parti souverainiste*. »[220]

Il se demande comment l'opinion publique pourra aller vers « *la souveraineté si personne n'en parle, n'en discute, n'en fait la promotion, ne l'explique* » ?[221]

Enfin, selon Monière, « *le discours de la nouvelle chef du Parti Québécois véhicule une autre fausse évidence : à savoir qu'il y aura un référendum quand les Québécois seront prêts et qu'ils en voudront un.* »[222]

D'autres raisons pourraient nous amener à comprendre l'impasse que traverse le mouvement indépendantiste, dont particulièrement le manque de passion, de spontanéité et d'énergie

---

217 *Id.*, note 216.
218 Denis MONIÈRE. « Les fausses évidences de Pauline Marois », *Le Devoir*, 22 juillet 2007, p. B5
219 *Id.*, note 218.
220 *Id.*, note 218.
221 *Id.*, note 218.
222 *Id.*, note 218.

des militants qui sont à l'avant-scène de l'actualité. C'est ce qui pourrait expliquer l'apathie généralisée de la population pour la question nationale alors que, normalement, elle devrait lui tenir à cœur et être constamment présente en chacun de nous. Comme elle n'est pas présente, on n'en parle pas. Comme on n'en parle pas, elle n'est pas populaire.

3.7 Faut-il blâmer le Parti Québécois?

Le Parti Québécois est-il responsable du fait que le projet indépendantiste est dans une impasse? Le Parti Québécois ayant choisi il y a quelques années, tout comme le Bloc Québécois de bâtir et de développer une société et un nationalisme civiques plutôt qu'une société civique et un nationalisme enraciné dans l'histoire et ouvert sur le monde, il ne faut pas se surprendre qu'il soit dans une impasse tout comme le Mouvement indépendantiste lui-même.

La très grande majorité des observateurs, des analystes, journalistes, indépendantistes voire des membres et ex-membres du Parti Québécois sont d'avis que le Parti Québécois doit en porter la responsabilité, même s'il a modifié sa position sur cette question depuis la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables.

Je suis un abonné de l'Action nationale que je me fais un plaisir de lire chaque mois. Au mois d'avril 2007, l'éditorialiste Robert Laplante n'était pas tendre envers le Parti Québécois. Il écrit :

> C'était aussi prévisible qu'inévitable, le Parti Québécois est pris de convulsions. Le réel le rattrape, pas seulement le choc électoral. Le parti qui a refusé farouchement de faire les remises en question qui s'imposaient vient de se faire rappeler à l'ordre par le peuple.
>
> Et le revoilà hanté par ses vieux démons de la démission maquillée qui se donne des airs de pragmatisme. Il y a quelque chose de troublant et de profondément malsain dans la résurgence périodique de ce fantasme autodestructeur.

> Le PQ ne dévore pas ses chefs, il est phagocyté par les semeurs de doute et les velléitaires. Ce n'est pas vrai qu'il tue ses chefs, ce sont eux qui démobilisent les militants et font tout pour les repousser aux tâches de simples collecteurs de fonds et d'organisateurs d'élection.[223]

Parlant du référendum de 1995, il écrit que « *ce parti, depuis lors, n'a cessé de s'enliser dans la politique des lamentations, incapable de reprendre l'offensive et de se redonner un espace politique. Il a sombré dans une indigence intellectuelle qui a, certes, conforté son establishment et ses apparatchiks mais qui l'a totalement laissé à la merci de l'adversaire* ».[224]

En mai 2007, c'était au tour de Claude Villeneuve et d'un groupe d'anciens candidats de dirigeants de l'aile jeunesse et de militants de différentes circonscriptions du Parti Québécois de s'exprimer tout haut sur leur Parti. Dans un article publié dans le quotidien *Le Soleil*, ils demandent à leur parti de cesser la fuite en avant référendaire : « *Impopulaire auprès de la population, le référendum à tout prix est l'incarnation du syndrome du « Grand soir » qui afflige le Parti Québécois. Or, le résultat de cette stratégie « tout ou rien » est que le Parti Québécois n'a pas été en mesure de faire évoluer le statut politique du Québec après deux mandats (1994-2003) pourtant marqués par une excellente gouvernance* ».[225]

Ces militants du Parti Québécois sont d'avis « *qu'entre une gouvernance provinciale qui confine à la médiocrité et une stratégie référendaire vouée à l'échec, il est temps pour le* Parti

---

223 Robert LAPLANTE. « Reprenons dans le bon ordre », *L'Action Nationale*, volume XCVII, numéro 4, avril 2007, p. 2.

224 *Id.*, note 223, p. 3.

225 Claude VILLENEUVE et un collectif de militants du PQ formés d'anciens candidats, des dirigeants de l'aile jeunesse et des militants de différentes circonscriptions. Ils s'expriment en leur nom personnel : Mario AGUIRRE, Martin BARABÉ, Olivier COURNOYER-BOUTIN, Maxime DION, Jennifer DROUIN, Marie-MICHÈLE DUBEAU, Benoît DUBREUIl, Alexis GAGNÉ-LEBRUN, Audrey GAGNON, Marc-André GOSSELIN, Jean-Luc LAVOIE, Catherine LAMARIER-SAULNIER, François LEMAY, Rim MOHSEN, Guillaume PARADIS, Anik POULIOT, Joëlle QUÉRIN, David TARDIF, Yanick VAILLANCOURT. « PQ : pas tant la raclée que le lent déclin », *Le Soleil*, 10 mai 2007, p. 29.

Québécois de faire le pari d'une vraie gouvernance souverainiste. *L'indépendance a besoin de victoires pour se réaliser ».*[226]

Les militants du Parti Québécois sont aussi d'avis que leur Parti doit rejeter la démission identitaire dont il a fait preuve depuis le 30 octobre 1995, après les déclarations de Jacques Parizeau, le soir du référendum :

> Traumatisés par les déclarations de Jacques Parizeau au soir du 30 octobre 1995, les leaders souverainistes se sont employés à vider leur discours de toutes références identitaires. L'intention était de se dissocier d'un prétendu nationalisme « ethnique ».
>
> C'est ainsi que le Parti à l'origine de la loi 101 a cessé de mobiliser les Québécois autour de ce qui nous rassemble au profit d'une exaltation de ce qui les différenciait les uns des autres.
>
> Malheureusement, la mise à l'écart des nationalistes, l'adaptation du chartisme trudeauïste et la promotion d'un projet souverainiste non nationaliste ont mené directement à la débâcle du 26 mars 2007.[227]

Gilbert Paquette, ex-ministre et conseiller au programme du Parti Québécois, est encore plus dur pour son parti. Dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir,* au mois de mai 2007, il écrivait :

> La raison du triste spectacle actuel tient principalement à la situation schizophrénique d'un parti qui a enfermé lui-même sa raison d'être dans une stratégie politique molle, oscillante, auto contradictoire, se plaçant ainsi à la remorque des autres partis.
>
> Ce que nous vivons aujourd'hui est le scénario d'un mauvais film déjà vu à la suite du « beau risque » du fédéralisme renouvelé en 1985, de « l'affirmation

[226] *Id.*, note 225.
[227] *Id.*, note 225.

> nationale » de Pierre Marc Johnson et des « conditions gagnantes » de Lucien Bouchard.[228]

Paquette est d'avis qu' « *après chaque défaite référendaire, ou électorale, le Parti Québécois, au lieu de reprendre la lutte pour l'indépendance nationale, met celle-ci en veilleuse et se comporte comme un autre parti provincial avec ses hauts et ses bas, par peur de la défaite électorale. Et cela fait trente ans que ça dure!* ».[229] :

> Peut-on imaginer un parti fédéraliste, à Québec ou à Ottawa, qui, en fonction des résultats d'élections, mettrait au rancart ses convictions profondes comme l'a fait le Parti Québécois? Pourquoi cette attitude anormale d'Un parti qui prétend faire l'indépendance du Québec?[230]

Paquette va jusqu'à suggérer la fondation d'un nouveau Parti Québécois en 2007 :

> Nous sommes à la croisée des chemins : il faut refonder un grand parti indépendantiste à partir des effectifs actuels du Parti Québécois, du Bloc Québécois, du Mouvement national des Québécois et des quelque 200 regroupements souverainistes qui se sont créés à l'extérieur du parti, souvent par désillusion à son égard.[231]

Normand Perry, alors chroniqueur à la revue Vigile et à Webzine Québec-Politique, écrit une lettre ouverte à Pauline Marois dans *Le Devoir* du mois de juillet 2007 pour lui laisser savoir comment il était déçu des déclarations qu'elle a multipliées sur les tribunes de la Presse depuis son couronnement le

---

228 Gilbert Paquette. « La crise du Parti Québécois : Vers des États généraux souverainistes », *Le Devoir*, 12 & 13 mai 2007, p. B5

229 *Id.*, note 228.

230 *Id.*, note 228.

231 *Id.*, note 228.

26 juin 2007. « *J'en ai le cœur meurtri et l'âme d'une tristesse inqualifiable* […] »[232]

Dans sa lettre, il poursuit ainsi « *la seule chose qui intéresse le PQ et ses dirigeants aujourd'hui est de tout faire pour redevenir un parti de pouvoir et le conserver le plus longtemps possible. La meilleure recette : ne plus faire peur aux gens avec un projet « démonisé » par les sbires d'une presse manipulatrice de l'opinion publique.* »[233]

Perry est d'avis que « *la cause de l'indépendance nationale du Québec va se trouver un nouveau véhicule afin de conduire le peuple Québécois à sa libération, et ce nouveau véhicule ne va pas rouler sur une décennie entière (ou deux) d'usure du pouvoir d'un Québec province pour y arriver*. »[234]

3.7.1 Gestes d'éclat en 2011 de certains militants indépendantistes.

Malheureusement, rien n'a changé. Les critiques envers le Parti Québécois et les gestes d'éclat pour dénoncer la « *gouvernance souverainiste »* se multiplient dont la démission, en juin 2011, de cinq députés du Parti Québécois dont particulièrement Lisette Lapointe, épouse de Jacques Parizeau, députée de Crémazie, Pierre Curzi, député de Borduas, Louise Beaudoin, députée de Rosemont et Jean-Martin Aussant, député de Nicolet-Yamaska.

Certains militants indépendantistes dont Jean-Martin Aussant, se sont montrés favorables à la naissance d'un nouveau parti politique. Monsieur Aussant a déjà fondé son parti baptisé « *Option Nationale* ».

D'autres qui ont choisi de créer le Nouveau Mouvement pour le Québec (NMQ) se sont réunis à Montréal le 21 août 2011 pour discuter de leur manifeste intitulé *Brisons l'impasse*.

Dans ce document qui n'est vraiment pas tendre envers le Parti Québécois et Pauline Marois (ce qui n'est certainement pas la meilleure stratégie pour rallier les troupes indépendantistes)

---

232 Normand PERRY. « Pour que le PQ retrouve sa substance », *Le Devoir*, 12 juillet 2007, p. A7.

233 *Id.*, note 232.

234 *Id.*, note 232.

on y lit que : « *La crise que traverse le mouvement souverainiste n'est pas banale. Elle cristallise la fin d'une époque et en débute une nouvelle* ».

Parlant de la gouvernance souverainiste les auteurs de ce manifeste, dont Denis Monière, écrivent :

> Manifestement, cette incarnation du concept de souveraineté semble mal vieillir. La meilleure preuve est la banalisation que les souverainistes font de leur propre offre, notamment avec le concept de gouvernance souverainiste de Pauline Marois.
>
> En proposant de rapatrier des pouvoirs fédéraux, Pauline Marois veut remettre le Québec dans une logique d'accroissement de ses pouvoirs, histoire de nous faire faire plus facilement le chemin vers l'indépendance. Ce faisant, elle espère desserrer la camisole de force souverainiste et « réveiller » le sentiment identitaire.
>
> Le problème est que personne n'est dupe. Le postulat est que seule une crise avec le Canada ferait gonfler l'appui populaire à la souveraineté à des niveaux comparables à 1990, après la mort de l'Accord du lac [sic] Meech. Ce qui est visé est un rejet canadien. On espère un ressentiment, une réaction contre le Canada plutôt que l'affirmation de notre existence. C'est un pays qui se ferait contre un autre plutôt qu'un pays qui se ferait par lui-même, pour lui-même et de lui-même. Voila un autre excellent moyen de détourner la population du projet souverainiste. Dans ce Québec qui carbure à l'émotion, c'est tout un exploit d'avoir rendu la révolution inintéressante.
>
> Mais ca ne suffira pas. Non seulement cette stratégie représente moins que 1995 et moins que Meech, c'est encore le partage des pouvoirs de 1867 qui en délimite les contours. Or, ce partage n'est plus fonctionnel. Il est si dépassé que son strict respect paralyserait à la fois le Québec et le Canada. De plus, dans un contexte où le gouvernement du Québec est pris à la gorge, un nouveau partage des

pouvoirs ne nous permettrait pas plus de contrôler notre développement et nous donner un nouvel élan s'il ne s'accompagne pas d'un nouveau partage des revenus.

Pour résumer, en misant sur le rapatriement des pouvoirs et non sur la main mise de l'ensemble des pouvoirs, le PQ banalise en quelque sorte l'idée d'indépendance et d'émancipation collective. Il la réduit à une formalisation de question administrative ».

3.8 Le Projet Liberté-Nation grandira le peuple québécois

Comme je l'ai répété à plusieurs reprises dans cet essai, mon expérience des quarante (40) dernières années m'amène à conclure, sans hésitation, que pour arriver à réaliser le Projet Liberté-Nation, il faut revenir aux idées principales, fondamentales et essentielles qui ont donné naissance à cet idéal collectif du peuple québécois qui est de vouloir faire de la province de Québec un État qui conserverait des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada et les Canadiens.

Gérard Bouchard exprime ainsi cette idée : *« Il faut d'abord se réimprégner de la dignité et de la nécessité pour un peuple de se gouverner lui-même, de ne pas faire écrire son histoire par un autre, en particulier quand on est une minorité culturelle ».*[235]

« Ce principe est plus actuel que jamais justement à cause de la mondialisation, où il presse de se donner une voix. Dans le régime politique canadien, le Québec est exclu des grandes décisions, notamment sur le plan international. Cela en fait une société à la fois empêchée et entretenue. Les Québécois souffrent (si on me permet le mot) d'irresponsabilisation collective : ils sont contraints à s'échiner sur des affaires d'intendance, laissant à d'autres la gestion des grands dossiers qui les concernent. »[236]

---

[235] Gérard BOUCHARD « Le projet de souveraineté du Québec – Sortir de l'impasse en revenant aux idées fondatrices », B5.

[236] *Id.*, note 235.

Le Québec a-t-il les moyens de s'autogouverner? A-t-il les moyens de ses ambitions? Voilà la question que l'on entend régulièrement quand on parle de faire du Québec un pays.

« ... Il est toujours bon de rappeler que, parmi les États membres de l'ONU (près de 200), la moitié ont une population inférieure à celle du Québec, lequel se situerait entre le seizième et le vingtième rang pour le PIB et le niveau de vie et parmi les dix premiers pour quelques secteurs clés de l'économie. » [237]

« En deuxième lieu, la maîtrise de l'État constitue un levier essentiel du développement collectif. Le Québec a progressé rapidement depuis 1960 parce qu'il a utilisé au maximum les pouvoirs dont il disposait. Et il continue à faire des avancées spectaculaires dans divers domaines même s'il ne contrôle que très partiellement ce levier. Soutenir le contraire, c'est raisonner à l'encontre de toute l'histoire occidentale depuis deux siècles. »[238]

« Au cours des 150 dernières années, les Québécois ont souvent commis l'erreur de sous-estimer l'importance de l'État et du politique; cet héritage, semble-t-il, n'est pas mort. »[239]

Chacun d'entre nous est à la recherche d'un idéal et du bonheur. Pour plusieurs c'est un idéal personnel. Pour d'autres, c'est la recherche d'une plus grande justice sociale notamment qui donne un sens à leur vie. Mais, faire du Québec un pays, c'est certainement le plus bel idéal collectif et profondément humain que nous puissions nourrir.

« Enfin, il faut redonner aux Québécois l'estime de soi et « le goût de l'avenir ». Notre société, dit-on, est à la recherche de grands projets; je n'en connais pas de plus vaste, de plus noble et de plus prometteur pour l'ensemble des Québécois. Je n'en connais pas non plus de plus apte à secouer l'espèce de léthargie qui paraît s'être emparée de nous récemment. »[240]

« Il faudra pour cela redorer le blason de la nation et ressouder l'idéal souverainiste avec les grandes préoccupations des Québécois, membres d'une minorité des Amériques, voisins

---

237 *Id.*, note 235.
238 *Id.*, note 235.
239 *Id.*, note 235.
240 *Id.*, note 235.

d'un empire aux humeurs changeantes, petite nation confrontée à la mondialisation, comme toutes les autres petites nations. »[241]

Gérard Bouchard, cet éminent professeur, pour qui j'ai le plus grand respect, termine son texte de façon éloquente en nous rappelant que *« [l]e message à diffuser est clair : la sécession va en quelque sorte rapetisser le cadre politique du Québec, mais elle va énormément grandir les Québécois. »* [Nos soulignements][242]

C'est aussi l'avis de Christian Rioux, chroniqueur et journaliste au Devoir, en poste à Paris depuis plusieurs années.

En effet, dans une entrevue accordée à Mathieu Bock-Côté, Rioux affirme qu'on ne fait pas l'indépendance seulement pour soi-même. « *J'ai assez parcouru les petites nations européennes pour savoir qu'arriver au monde, c'est aussi avoir quelque chose à offrir au monde. »* [243]

> Le Québec doit avoir quelque chose de nouveau et d'original à offrir à la table des nations s'il veut s'y asseoir. Je vis à l'étranger, en faisant des va-et-vient continuels, depuis une dizaine d'années. Cela m'a rendu plus souverainiste que jamais. Car je découvre à chaque jour notre originalité, notre personnalité unique dans le monde.
>
> Nous sommes la voix d'une Amérique française, le vieux rêve noble de Lionel Groulx dont il ne faut pas avoir honte. Nous représentons un mélange unique d'américanité et de culture chrétienne et française. Nous avons inventé une façon particulière d'entrer en rapport avec ce continent, avec son territoire, avec les peuples amérindiens, avec sa diversité.[244]

---

241 *Id.*, note 235.

242 *Id.*, note 235.

243 Mathieu BOCK-CÔTÉ. « Entretien avec Christian Rioux : Avoir un point de vue sur le monde », *L'Action nationale*, vol. XCVII, numéro 1-2 janvier, p. 73

244 *Id.*, note 243.

Rioux est d'avis que le Québec représente « *une sorte de pont entre l'ancien et le nouveau monde*. *Nous avons la chance de pouvoir prendre ce qu'il y a de meilleur dans les deux* ».[245] Matthieu Bock-Côté résume ainsi sa pensée dans L'Action nationale du mois de janvier et février 2007 :

> On a la politique étrangère de sa géographie, dit-on. Or notre géographie, c'est celle de l'atlantisme. Plutôt que de se réfugier dans un pacifisme à la mode et réducteur, les Québécois doivent assumer leur américanité et leur européanité.
>
> S'il y a un pays dans le monde qui doit adhérer à l'OTAN, c'est nous. Nous avons un lien presque incestueux avec les États-Unis où l'on trouve autant de descendants de Canadiens français qu'au Québec. Nous avons un lien fondé sur une culture largement commune avec la France. C'est un cocktail unique qui nous permet de puiser aux deux grandes sources de la pensée politique moderne.[246]

3.9 L'indépendance telle que comprise et ressentie par un immigrant haïtien

Il y a quelques années, Badiona Bazin, immigrant haïtien, responsable et animateur de Radio-Haïti à Montréal, tenait à nous dire pourquoi il est souverainiste. Pour lui, *« la souveraineté du Québec est un projet viable, porteur d'espoir pour un peuple en quête de son identité… »*[247]. Quoi de mieux que de lui céder la parole :

> Mais c'est un exercice si douloureux semble-t-il pour certains que, même le fédéraliste déçu préfère dans bien des cas, devenir apathique, au lieu d'embrasser la noble cause de la souveraineté du Québec.

---

245 *Id.*, note 243.

246 *Id.*, note 243, p. 73-74.

247 Badiona BAZIN. « Profession de foi…d'un futur candidat à son futur électorat. Souverainiste, on peut sûrement le devenir », *La Presse Québécoise*, septembre 2006, p. 5.

Pour un immigrant, être fédéraliste constitue une profession de foi que nous avions tous fait, en foulant ce sol. Mais lorsque c'est au Québec que l'on choisit de s'enraciner, l'on découvre à un moment donné que la réalité est tout autre.

À preuve, tous les libéraux que je connais, tous sans exception ont toujours pris pour acquis que je suis fédéraliste et… libéral. J'en ai surpris plus d'un depuis que j'ai commencé à afficher ma couleur politique. Leur surprise, leur étonnement me laisse perplexe; il y a donc lieu de se poser la brûlante question, à savoir : pourquoi l'immigrant doit-il être automatiquement fédéraliste ?...

Je suis péquiste ?! Et… souverainiste évidemment ! Mais pourquoi donc?

Parce que pour moi, la souveraineté du Québec est un projet viable, porteur d'espoir pour un peuple en quête de son identité; inclusif et démocratique;

Parce que depuis ce soulèvement des Patriotes de 1837, de plus en plus de Québécois n'ont pas cessé de croire qu'il leur faut un pays, à cause justement des signes distinctifs dont la culture et la langue, qui font d'eux une société distincte des deux peuples fondateurs;

Parce que cette prise de conscience de plus en plus évidente s'est matérialisée et caractérisée par cette révolution dite tranquille, qui a amené certains libéraux des années 50 et 60 à se démarquer d'un fédéralisme qui déjà ne répondait plus aux aspirations d'un Jean Lesage (ex-Premier Ministre libéral du Québec) qui voulait être : '' « *Maître chez lui* » ''.

Je suis souverainiste parce que je sens qu'il est de mon devoir de ne pas faire preuve d'égoïsme en pensant à mes intérêts personnels et d'accompagner ce peuple dans la prise en charge de sa destinée.

Parce que le Québec dispose de tout ce qu'il faut pour assurer son plein épanouissement :

- 'Un vaste territoire : 1.6 million de km^2, le 18^e plus vaste au monde.

- La proximité du plus riche marché mondial. Un produit intérieur brut (PIB) de plus de 160 milliards $, se comparant à celui de l'Autriche.

- Un revenu per capita qui le situe au 11^e rang des Nations Unies.

- Des exportations à l'étranger et dans le reste du Canada représentant près de 50% de son PIB.

- Une productivité très enviable - Une nation instruite.

- Des ressources naturelles d'une abondance exceptionnelle : forêts, gisements miniers, potentiel hydro-électrique.

- *« Une expertise reconnue sur le plan international en ingénierie, en aérospatial et en technologies variées »'.* (SCPQ 1er trimestre 1995)

Je suis souverainiste parce que je crois qu'entre autres choses, c'est tout ce dont un pays a besoin pour assumer et assurer sa souveraineté.

Ma foi souverainiste s'est raffermie, parce que le Canada anglais n'a pas respecté la parole donnée lors du rapatriement de la Constitution par feu le Premier Ministre Pierre Eliot Trudeau, parce que suite au référendum de 1980, le NON (gagnant) n'a jamais signifié un OUI au renouvellement de

la Constitution du Canada et un OUI au Québec, tel que promis.

Parce que l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990 traduit l'incapacité du fédéralisme canadien à se renouveler et à satisfaire les desiderata et les attentes légitimes du Québec.

Et aussi, parce que le fiasco de l'entente de Charlottetown en 1992 laisse un goût amer aux deux solitudes.

J'ai foi en la souveraineté du Québec… parce que je ne me laisse pas influencer, intimider par les arguments tels :

- Le Canada anglais ne voudra pas négocier avec un Québec souverain :

Il faut se rappeler que les échanges commerciaux entre les deux territoires s'élèvent à plus de 75 milliards $. En effet le Québec constitue le deuxième marché en importance pour les exportations du reste du Canada. Selon les données de statistique canada, pour la seule année 1989, le Québec a acheté pour environ 26 milliards $ de biens et services de l'Ontario; en comparaison à 32 milliards en 1999.

Ce sont là des données économiques non négligeables que le reste du Canada en tiendra forcément compte.

- Le Canada ne voudra pas que le Québec utilise sa monnaie :

Rappelons que « le Québec détient près du quart de la masse monétaire canadienne. Ce qui représente plus de 100 milliards $ canadiens. Le Québec est donc légalement propriétaire de cet argent »'. (SCPQ).

- Les Québécois n'auront plus la même qualité de vie puisque c'est le Fédéral qui administre la caisse de l'assurance chômage et les pensions de vieillesse :

Erreur. Ces deux sources de revenus ne constituent pas des cadeaux du fédéral, mais plutôt un juste retour des impôts payés par chaque citoyen.

- Les Québécois sont si racistes et xénophobes que les immigrants, particulièrement les Noirs seront persécutés et forcés de retourner chez eux :

Selon ma foi souverainiste, c'est l'argument le plus farfelu, le plus fallacieux, le plus ridicule qu'il m'ait été donné d'entendre et qui est malheureusement le plus véhiculé, le plus redoutable, faisant le plus de tort au projet souverainiste, auprès des immigrants.

Je suis souverainiste parce que je me sens citoyen du Québec à part entière. Et, à ce titre, personne ne pourra m'empêcher de jouir de tous mes droits et privilèges, dans un Québec souverain. Un Québec fier, libéré de son passé colonial.

Je suis souverainiste parce que je crois en la grande intelligence du peuple Québécois dont les ancêtres furent des immigrants, communément appelés : Québécois de souche.

Je suis souverainiste, parce que, en tant qu'haïtien d'origine, j'ai la profonde conviction que c'est aller à l'encontre des idéaux de mes ancêtres que de m'opposer à la marche du peuple Québécois vers sa souveraineté.

BADIONA BAZIN[248]

[248] *Id.*, note 247.

3.10 Le Projet Liberté-Nation tout simplement parce que « nous » voulons être libres de nos choix

Pour Camil Bouchard, ex-député du Parti Québécois, ce qui doit nous motiver à nous donner un pays qui a du bon sens c'est le besoin de liberté : *« Il n'est pas de plus belle et de plus fondamentale raison de vouloir se donner un pays que la volonté de se donner, comme nation et comme individus responsables, un espace de liberté ».*[249] C'est ce qu'il soutient dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir*. Cet espace de liberté, il le définit comme suit :

> Liberté de définir nos priorités en fonction de nos objectifs et de nos valeurs, liberté de nous exprimer en notre nom et selon nos convictions sur la scène internationale, liberté de choisir nos partenaires politiques et commerciaux, liberté de partager directement avec d'autres pays nos aspirations de paix et de développement durable, liberté de se donner et de gérer complètement les institutions et les systèmes de gouvernance et les politiques qui correspondent à nos manières de vivre, liberté de se reconnaître et d'investir sans retenue dans une histoire commune à toutes celles et ceux qui auront fait le Québec et qui auront aussi fondé le pays, liberté de protéger une langue et une culture spécifique et de les renforcer sans les obstacles d'une constitution qui ne nous convient pas, en somme liberté de construire une société en cohérence avec nos idéaux.
>
> Cette liberté nous aura été chèrement, courageusement et laborieusement acquise au cours des siècles. Il nous maintenant (sic) faut la prendre à bras-le-corps, sereinement, sans amertume, mais sans hésitation : nous nous la devons par et pour ce que nous sommes.
>
> [Nos soulignements].[250]

---

[249] Camil BOUCHARD. « Se donner un pays qui a du bon sens », *Le Devoir*, 5 septembre 2006, p. A6.

[250] *Id.*, note 249.

« Nous voulons nous donner un pays parce que nous sommes une nation, et une nation doit être libre de ses choix dans et avec le respect des autres nations. Nous voulons aussi nous donner un pays parce que nous voulons nous offrir une plus grande capacité et une plus grande efficacité d'action en matière de développement économique, en matière de développement social, et en matière de développement culturel. »[251]

Il est important de souligner, comme le fait Bouchard, qu' *« [a]lors que nous transférons la moitié de nos impôts au fédéral, nous sommes constamment mis en face d'une impossibilité de planifier sur le long terme nos politiques, programmes et services, faute de moyens retenus par Ottawa. Tout cela empêche la population du Québec de se donner et de recevoir les programmes et les services correspondant à ses besoins. Et tout cela fait dire à une très grande majorité des Québécoises et des Québécois que ce pays n'a pas de bon sens ».*[252]

Il y a d'autres motifs qui militent en faveur de la modification du statut politique du Québec dont le choix de se donner un pays. Ce choix est *« fondé sur une rigoureuse analyse, validée par un groupe d'experts reconnus en économie et en finances publiques, de nos passifs, de nos actifs et des moyens supplémentaires que nous donnerait le contrôle plein et entier de l'ensemble de nos revenus ».*[253]

« ...Se donner un pays, c'est aussi nous assurer d'une plus grande cohésion, d'une capacité plus grande de s'adapter et de répondre rapidement aux exigences changeantes de la mondialisation. De fait, la question n'est pas tant de savoir si nous avons les moyens de nous séparer, mais bien plutôt si nous avons les moyens de ne pas le faire. » [254]

Pourquoi vouloir nous donner un pays si ce n'est *« parce que nous nous estimons. Parce que nous croyons en nos moyens, en nos talents, parce que nous voulons sortir d'une relation de dépendance, parce que nous voulons assumer pleinement nos*

---

251 *Id.*, note 249.
252 *Id.*, note 249.
253 *Id.*, note 249.
254 *Id.*, note 249.

responsabilités et promouvoir pleinement cette culture si riche de seul pays francophone des Amériques ».[255]

Pourquoi refuser d'admettre que *« La création du pays représente une formidable occasion de nous mesurer à nos responsabilités nationales, mais aussi de jouer un rôle qui nous revient sur le plan international, principalement dans la francophonie »:* [256]

> Au niveau national, cela nous amènera à revoir la gouvernance du Québec et le partage des pouvoirs entre le gouvernement national et les instances régionales et locales, à nous faire davantage confiance mutuellement. Cela nous amènera aussi à poursuivre, par nous et pour nous, un idéal démocratique, républicain et de solidarité traduit dans des institutions modernes et à notre image.
>
> Au niveau international, c'est aussi inspirer, à notre tour, d'autres nations, s'y associer dans la recherche de la paix et dans les conditions correctes de notre développements et du leur, c'est contribuer à notre façon à la construction d'une mondialisation plus juste, plus humaine, plus équitable. C'est aussi offrir au pays de la francophonie une porte toute grande ouverte sur les Amériques.
>
> Se donner un pays, c'est confirmer notre identité, celles de nos enfants et de nos jeunes, c'est redonner à chacune et chacun la fierté de qui nous sommes et de qui nous voulons devenir. S'assumer comme nation, assumer son identité, assumer ses responsabilités, assumer son destin, c'est se donner un pays qui a du sens pour le monde! [257]

---

255 *Id.*, note 249.
256 *Id.*, note 249.
257 *Id.*, note 249.

3.11 Le Projet Liberté-Nation permettra à la nation Québécoise d'obtenir la pleine égalité avec la nation Canadienne

Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre du Canada, Stephen Harper, en décembre 2006, l'ex-Premier ministre du Québec, Bernard Landry lui demandait *« [p]ourquoi la nation Québécoise devrait-elle se satisfaire du statut de province d'une autre nation et renoncer à l'égalité avec la nation canadienne ? ».* [258]

Dans sa lettre, il commence par remercier le Premier ministre du Canada d'avoir fait adopter par la Chambre des communes une motion reconnaissant la nation Québécoise. *« ... vous avez rendu un énorme service à la vérité d'abord mais aussi au Québec et au Canada ».*[259] Ensuite il lui souligne que la meilleure façon pour la nation Québécoise d'obtenir l'égalité avec la nation Canadienne c'est de faire du Québec un pays qui, comme je le souhaite, sera le meilleur allié du Canada.

« Dès 1995, la moitié de l'électorat Québécois a voté en faveur de cette égalité. Désormais, ce combat démocratique va pouvoir se poursuivre dans de meilleures conditions encore… Certains fédéralistes ont prétendu que ce vote historique ne voulait rien dire quant à l'indépendance du Québec parce qu'il n'y aurait pas de lien obligatoire entre un statut de nation et la liberté complète. Il y a plus de 2000 nations sur la planète et moins de 200 sont indépendantes, disent-ils, il n'y a donc pas de rapport obligé entre le fait d'être une nation et être membre de l'ONU. »[260]

« Si une multitude de nations ne sont pas indépendantes, c'est tout simplement que, pour diverses raisons, elles ne le peuvent pas et par conséquent, en toute logique et au nom de leur propre intérêt, elles ne le veulent pas malgré parfois leur

---

[258] Bernard LANDRY. « Thanks Mr. Harper! – Pourquoi la nation Québécoise devrait-elle se satisfaire du statut de province d'une autre nation et renoncer à l'égalité avec la nation Canadienne ? ». *La Presse*, 21 décembre 2006.

[259] *Id.*, note 258.

[260] *Id.*, note 258.

grande nostalgie devant cette fatalité. Cela n'est pas un déshonneur : c'est du réalisme élémentaire. »[261]

Comme on le voit, *« Il ne reste donc que peu de nations au monde qui, ayant les moyens de leur liberté ne l'ont pas encore : le Québec est dans cette situation. On le sait depuis longtemps et Jean Charest l'a bien redit en France l'été dernier : le Québec a les moyens d'être indépendant. Son État national est déjà plus puissant à certains égards que celui de bien des nations souveraines. Il est difficile de comprendre d'ailleurs qu'une constatation aussi banale ait étonné certains fédéralistes qui en ont parlé comme d'une révélation…! »*[262]

Après l'indépendance, je suis convaincu que les Canadiens et les Québécois seront les meilleurs alliés et les meilleurs amis du monde. Après avoir séparé ce qui doit être séparé, ils uniront ce qui doit être uni. Le Québec et le Canada se concentreront alors sur ce qu'ils peuvent mieux faire ensemble que séparément. Landry est de cet avis.

« ... Dans ce contexte, je vous assure que je vais, en tout respect pour la nation canadienne et avec des millions d'autres de mes compatriotes, continuer le combat démocratique vers la pleine liberté. »[263]

« Votre nation et la nôtre pourront alors en toute égalité vivre une coopération beaucoup plus féconde que nos interminables discordes. »[264]

« Tout le monde y gagnera et, en prime, vous pourrez alors constituer plus facilement des gouvernements majoritaires et d'une manière générale mieux gérer, suivant ses aspirations propres, le destin de votre pays. »[265]

Est-ce que les allophones de langue anglaise du Québec peuvent tout naturellement, comme les Québécois de langue anglaise, préférer la souveraineté canadienne à une souveraineté québécoise? Voilà une question que s'est posé l'excellent juriste Marc Brière qui nous a quittés récemment et à laquelle il a répondu par l'affirmative.

---

261 *Id.*, note 258.
262 *Id.*, note 258.
263 *Id.*, note 258.
264 *Id.*, note 258.
265 *Id.*, note 258.

Pour Brière, « ces deux *souverainetés ne sont pas incompatibles, elles ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre, on peut vouloir appartenir à deux nations, avoir une double ou triple nationalité, une identité multiple, et désirer ou accepter que le pays où l'on vit soit souverain, fût-il le Québec ».*[266]

> Si telle est la volonté d'une majorité de Québécois, notamment d'une majorité des Franco-Québécois, qui sont la grande majorité de la population du Québec et une infime minorité menacée du simple fait de son « infimité » dans l'écrasante majorité nord-américaine de langue anglaise, les minorités québécoises de langue anglaise devraient, par sagesse et par justice, ne pas lui faire obstacle, voire même – pourquoi pas? – y participer.[267]

C'est pour permettre à la nation Québécoise d'être que le Québec doit devenir le plus tôt possible un pays exerçant sa pleine souveraineté, selon Marc Brière :

> Au lieu d'être constamment en état de crise identitaire, en état de « guerre civile » larvée (affrontements continuels entre les trois nationalismes qui fleurissent sur la terre Québécoise, entre Francos, Anglos et Autochtos) en état de perpétuelle ambivalence et d'épuisants tiraillements.
>
> Afin de mettre enfin toutes nos énergies à régler tous nos autres problèmes et à vivre normalement notre démocratie enfin libérée de la question nationale. Afin de mettre enfin toute notre volonté et tous nos efforts à construire cette nation civique Québécoise unissant, intégrant de manière harmonieuse sa majorité francophone et ses minorités anglophones et autochtones, et ses diverses composantes

---

266 Marc Brière. « Le PQ et le Bloc : des assises », *L'Action nationale*, Vol. XCVII, numéro 1-2, Janvier-Février 2007, p. 46.

267 *Id.*, note 266.

ethnoculturelles, dans un État de droit, de liberté, d'égalité, de fraternité.[268]

3.12 L'indépendance du Québec ne se réalisera jamais si nous persistons à nier toute continuité historique dans la définition de la nation Québécoise

Dénonçant la vision de l'histoire du Québec dans le Canada, mise de l'avant par le Premier ministre du Canada, Stephen Harper, Mathieu Bock-Côté; alors candidat au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal, est d'avis que *« le premier ministre n'hésite pas à faire un usage décomplexé de la mémoire dans la mise en scène de son projet politique ».* [269]

Bock-Côté s'en prend lui aussi au fait que *« depuis le dernier référendum, on le sait, les souverainistes ont censuré toute référence à la mémoire pour définir leur projet dans un pur présentisme. La crise de panique postréférendaire aura miné l'espace politique pour les défenseurs de l'identité Québécoise ».*[270]

Il s'étonne que dans *« sa conversion au multiculturalisme, la direction bloquiste a même renié la référence aux deux peuples fondateurs, le pluralisme identitaire réclamant apparemment la négation de toute continuité historique dans la définition de la nation. Certains commencent d'ailleurs à faire le bilan de cette modernisation désastreuse d'un souverainisme privé de ses raisons fortes. »*[271]

Je suis tout à fait d'accord avec Mathieu Bock-Côté et c'est ce que j'ai écrit à plusieurs reprises dans mon *Guide d'accès à l'indépendance*, *« [o]n ne casse pas un pays, non plus qu'on en fonde un autre, pour des raisons administratives, fiscales ou écologiques. On ne crée pas un « État en niant*

---

268 *Id.*, note 266, p. 47.
269 Mathieu BOCK-CÔTÉ. « Harper, un guide pour les souverainistes ? », *Le Devoir*, 28 décembre 2006.
270 *Id.*, note 269.
271 *Id.*, note 269.

l'identité du peuple qu'on désire amener à la pleine existence politique. » [272]

Comme le Premier ministre du Canada a décidé, de façon extrêmement habile, d'utiliser l'histoire du Canada, même celle d'avant 1760, pour défendre le Canada et le fédéralisme canadien, comment pourra-t-on défendre l'identité québécoise qui se confondra *« de moins en moins avec la lutte pour l'indépendance. »* N'y a-t-il pas là *« un risque fatal pour le camp national? ».* [273]

« Que feront les souverainistes? Répondront-ils que la différence Québécoise n'est plus identitaire, que Kyoto compte finalement pour bien plus dans l'argumentaire indépendantiste? Rajouteront-ils artificiellement quelques milliards à leur calcul du déséquilibre fiscal dans la perpétuation d'un souverainisme comptable? Ou comprendront-ils enfin qu'en désertant le domaine de la mémoire et de l'identité, ils sacrifient leurs avantages idéologiques à leurs adversaires et sabotent les raisons fondamentales d'un nationalisme dont ils sont pourtant les dépositaires? ». [274]

« Mais la direction actuelle du mouvement souverainiste ne semble absolument pas consciente du cul-de-sac où elle aura conduit sa cause et peine à s'élever à la hauteur d'un premier ministre fédéral qui a toujours plusieurs coups d'avance sur elle. Comme quoi le problème doctrinal des partis souverainistes recoupe désormais peut-être celui de leur direction. » [275]

Marc Laviolette et Pierre Dubuc, respectivement ex-président et ex-secrétaire des *Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre* (*SPQ libre*); mouvement autrefois affilié au Parti Québécois, ont défendu vigoureusement, il y a quelques années, l'importance de la famille au sein de la société. Ils voient l'institution familiale comme « *une unité d'entraide, de solidarité, de coopération.* »[276]Pour eux, « *c'est aussi le lieu premier de l'affirmation identitaire, de l'apprentissage de la*

---

272 *Id.*, note 269.
273 *Id.*, note 269
274 *Id.*, note 269.
275 *Id.*, note 269.
276 Pierre DUBUC et Marc LAVIOLETTE. « Pour la relance du Parti Québécois », *Le Devoir*, 19 & 20 mai 2007, p.1.

langue maternelle et de la défense des intérêts nationaux. C'est le creuset du projet souverainiste »[277]. Ils continuent ainsi dans leur texte publié dans Le Devoir :

> Mais la mondialisation et les flux migratoires qui l'accompagnent font naître dans les populations du globe une insécurité identitaire qui se traduit par une recherche d'affirmation collective et nationale.
>
> Ce sentiment aurait dû être un puissant argument en faveur de l'indépendance nationale. Mais, au cours des dernières années, certains ont voulu « épurer » le nationalisme Québécois par l'étalage de tout référent ethnique, culturel et parfois même linguistique.[278]

Dans un texte qu'ils ont publié en mai 2007 dans *Le Devoir,* ils s'en prennent à tous les partis politiques Québécois – même s'ils s'abstiennent de les nommer –, qui pendant la campagne électorale, ont omis de défendre et de promouvoir la culture et la langue françaises « *qui sont pourtant la raison d'être du mouvement national Québécois* ».[279]

Ils se montrent sceptiques face à tous ceux qui proclamaient vouloir faire du Québec un pays pour rallier les Québécois. Ce projet n'est pas suffisant pour eux. Ils ont raison de plaider qu' « *il faut leur dire de quoi aura l'air le pays du Québec et comment nous proposons d'y arriver* ».[280]

3.13 Le Projet Liberté-Nation ne doit pas signifier que les Québécois doivent abandonner complètement leur sentiment d'appartenance au Canada d'avant 1867 notamment

Il importe de rappeler qu'il faut concevoir le Projet Liberté-Nation en considérant que notre statut de Québécois

---

277 *Id.*, note 276.
278 *Id.*, note 276.
279 *Id.*, note 276.
280 *Id.*, note 276.

appartient d'emblée à chaque personne résidant sur le territoire du Québec. Ce projet ne doit pas faire de distinction entre les Québécois de souche et les Québécois d'adoption. Une seule limite s'impose : être citoyen canadien, puisque nous ne pouvons pas dire d'un résident de passage qu'il est Québécois.

Le Projet Liberté-Nation doit tenir compte que les Québécois se regroupent en différentes communautés avec des caractéristiques linguistiques distinctives. Nous ne pouvons pas nous représenter comme un peuple monocorde et nos projets politiques doivent tenir compte des différences entre les communautés québécoises. Si le Projet Liberté-Nation a pour but de fonder un pays francophone, nous avons quand même l'obligation de respecter les droits historiques de la minorité anglophone et les droits des autochtones.

Il ne faut jamais perdre de vue que le « Nous Québécois » comprend tous les Québécois, y compris ceux qui s'identifient comme Canadiens-français, Canadiens-anglais ou tout simplement comme Canadiens du Québec. Cette affirmation est d'une importance capitale puisque chacun d'entre nous a le droit de s'identifier comme il l'entend. C'est pourquoi nous devons refuser de diviser les Québécois suivant leur sentiment d'appartenance premier. Sans quoi aucun consensus ne serait possible.

Ainsi, il va de soi que le Projet Liberté-Nation ne doit jamais signifier que les Québécois doivent abandonner complètement leur sentiment d'appartenance au Canada d'avant 1867 notamment ou au Canada de leurs ancêtres. Au contraire, on doit protéger ce sentiment d'appartenance puisqu'il fait partie de notre héritage et qu'il s'agit d'un acquis au même titre qu'un droit historique. L'obligation nous est faite de concevoir l'indépendance du Québec comme étant l'indépendance d'une partie du Canada.

Le Projet Liberté-Nation se rapproche de l'image qu'on se fait de la jeune femme ou du jeune homme qui gagne son indépendance en quittant la maison parentale mais qui, sa vie durant, conserve des liens de toutes sortes avec son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et tous les autres membres de sa famille.

Autrement dit, l'indépendance de la nation Québécoise ne saurait avoir pour objectif d'effacer le caractère canadien auquel nous avons nous-mêmes contribué et qui fait partie intégrante de notre identité québécoise. Nous oublions trop souvent que le Canada est en partie à l'image du Québec et vice-versa. C'est donc l'indépendance d'une partie du Canada que nous ferons.

3.14 Le Projet Liberté-Nation ajoutera au pays québécois le fondement juridique qui lui permettra de devenir un État de droit

Le Projet Liberté-Nation c'est aussi celui d'un peuple formant une nation aspirant à l'«inter-national». Il s'agit de l'indépendance du peuple fondateur de la Nouvelle-France devenu l'un des deux peuples fondateurs du Canada. En ce sens, un Québec indépendant conservera une part française nord-américaine, une part canadienne et il pourra acquérir une part internationale.

Le Projet Liberté-Nation consiste également à parachever le pays car le Québec est déjà « de facto » (dans les faits) un pays, même s'il n'est pas reconnu en droit (« *de jure* »). Le projet d'indépendance consiste essentiellement à ajouter à ce pays un fondement de droit qui lui permettra de devenir un État de droit.

Pour ce faire, il suffit pour les Québécois, comme je l'expliquerai plus loin au chapitre portant sur l'étude de faisabilité du Projet Liberté-Nation, d'élire, à l'occasion d'une élection mandatoire, une majorité de députés qui auront reçu un mandat clair, sans ambigüité aucune, de réaliser ce projet à partir d'une loi de l'Assemblée nationale, pour enclencher le processus de modification de la Constitution canadienne.

Ensuite, le Québec devra négocier et conclure avec Ottawa un accord fixant les modalités de son retrait de la fédération canadienne en tenant compte du cadre de ses ententes futures avec le Canada. Alors, le Québec n'aura qu'à adopter sa propre constitution, parachevant ainsi le pays québécois.

3.15 Le Projet Liberté-Nation pour nous soustraire au multiculturalisme canadien comme modèle d'intégration des immigrants

Bien sûr le Québec n'est pas à l'image du « melting pot » (du mélange) américain. Mais il est tout de même un modèle microcosmique du monde. En effet, le peuple québécois comprend des hommes et des femmes de toutes races et de bon nombre de cultures de l'humanité, dont celle nettement majoritaire de Québécois francophones (ou de Canadiens français) qui est unique au monde.

La réputation pacifique du Québec n'est plus à faire, pas plus que la cohabitation pacifique de ses citoyens de différentes origines. Le Projet Liberté-Nation se doit d'être à la hauteur de cette réputation. Il doit aussi permettre de poursuivre notre apprentissage de la collaboration entre humains de toutes races et de toutes cultures. Enfin, il doit nous encourager à découvrir encore davantage comment enrichir notre culture nationale à même les cultures immigrantes. Notre but ne doit pas être d'assimiler ces cultures à la nôtre, mais plutôt de les intégrer, de rendre notre culture perméable aux autres cultures.

Cependant, je crois que le Projet Liberté-Nation doit nous permettre de nous soustraire au modèle de multiculturalisme canadien débouchant souvent sur la ghettoïsation des cultures immigrantes plutôt que sur leur intégration. Notons que le multiculturalisme canadien est unique au monde. Autrement dit, le Canada, à notre connaissance, serait le seul pays au monde où le multiculturalisme possède un statut constitutionnel. En effet, l'article 26 de la *Charte canadienne des droits et libertés* stipule : *« Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ».*

Si le multiculturalisme est une réalité dans tous les pays ouverts à l'immigration, seul le Canada encourage ses immigrants à vivre en parallèle à la culture dominante au risque de se ghettoïser. D'ailleurs certains ne manquent pas de le faire. Tous les pays conscients de leur culture propre et soucieux du bonheur recherché par leurs immigrants incitent ces derniers à s'intégrer et non à vivre en marge de sa majorité culturelle

nationale. Qui aurait pu prévoir les effets néfastes ou pervers du multiculturalisme au moment où il a été adopté en 1982?

Éric Bédard, historien à l'Université du Québec à Montréal et rédacteur en chef de la revue Argument, n'a pas manqué en avril 2007, de dénoncer le chef du Parti Québécois, André Boisclair, parce qu'il n'a pas su profiter du débat sur les accommodements raisonnables, pour illustrer les dérives de la Loi constitutionnelle de 1982 qui, selon lui, « *sacralise les identités multiculturelles de chacun mais qui continue de nier la culture et l'existence d'un des peuples fondateurs du Canada.* »[281]

Bédard n'accepte pas, avec raison, que le « *régime constitutionnel imposé au Québec en 1982 privilégie les individus aux communautés nationales précisément parce qu'une de ses finalités les plus claires est de combattre l'affirmation du Québec en tant que nation.* »[282]

Pour Éric Bédard, « *le débat sur les accommodements raisonnables aura permis aux Québécois de découvrir la trudeauisation d'un certain souverainisme péquiste qui considère les sociétés comme de vastes coalitions d'ayants droit liés par des chartes, non plus comme des communautés de culture et de mémoire.* »[283]

Cet auteur est d'avis qu'« *en refusant d'assumer sereinement ce destin incertain, cette inquiétude lancinante de disparaître qui gît au tréfonds de l'âme Québécoise, le chef péquiste aura fait connaître un échec historique au parti de René Lévesque.* »[284]

Personne ne pourrait sérieusement prétendre que notre identité nationale ne serait pas menacée par l'immigration, particulièrement à Montréal, quand on sait que nos nouveaux compatriotes peuvent vivre au Québec et ignorer la langue de la majorité.

---

281 Éric BÉDARD. « Remise en question au Parti Québécois, le PQ et les accommodements raisonnables : La colère « bleue » des nationalistes », *Le Devoir*, 26 avril 2007, p. A7.

282 *Id.*, note 281.

283 *Id.*, note 281.

284 *Id.*, note 281.

Si le peuple québécois ne prend pas les moyens pour contrôler son immigration, il ne pourra jamais contrôler son avenir. Dans peu de temps, comme je l'ai souligné auparavant, si la tendance se maintient, c'est-à-dire si Montréal continue à recevoir, à elle seule, environ 35 à 40 000 nouveaux résidents par année dont une grande partie ne connaît pas notre langue, il est sûr que les francophones deviendront minoritaires.

Et s'il y a une chose qui ne doit jamais arriver au Québec, c'est bien celle où les francophones se retrouveraient en situation de minorité dans leur métropole. Le seul endroit au Canada et en Amérique du nord où nous ne sommes pas minoritaires c'est au Québec. Il ne faut pas l'oublier. Le jour où les Québécois francophones ou les Canadiens français se retrouveront en situation de « minoritaires », il faudra dire adieu au parachèvement de l'État québécois.

Comme nous rappelait l'ex-député Réal Ménard du Bloc Québécois dans un article publié dans le journal *Le Devoir* en 2007, les immigrants qui viennent s'établir au Québec et qui ont été sélectionnés par le Canada, n'ont pas obligation de connaître le français, mais simplement celle de connaître l'une ou l'autre des langues officielles. Bon an, mal an, le Québec ne contrôlerait qu'entre 40 et 50 % de son immigration.

Il déplorait le fait que même s'il y a à l'Assemblée nationale un ministre de l'immigration, « *cette même Assemblée n'est pas en mesure de fixer aux personnes qui ont choisi d'immigrer au Québec des modalités de leur participation à leur nouvelle communauté politique.* »[285] Il notait aussi comment il est « *triste de constater que le Québec peut certes intégrer les immigrants socio-économiquement parlant, mais qu'il ne peut les accueillir politiquement puisque seule la citoyenneté permet la reconnaissance de l'appartenance à la nation politique Québécoise.* »[286]

Pour Will Kymlicka, alors directeur de la chaire de recherche du Canada en philosophie politique de l'Université Queens, « *le multiculturalisme comporte un risque puisqu'il n'y a pas de garantie que les nouveaux arrivants n'essaieront*

---

[285] *Id.*, note 139.
[286] *Id.*, note 139.

pas d'utiliser le multiculturalisme d'une manière qui viole les valeurs de la démocratie libérale ».[287]

Yao Assogba, sociologue et professeur au département de travail social et des sciences sociales en Outaouais, est d'avis que « *la mondialisation a exposé toutes les sociétés à une diversité sans précédent de représentations de la réalité sociale en les rendant pluralistes.* »[288]

Il est d'avis que « *dans les démocraties où l'idée d'égalité est une valeur fondamentale, le pluralisme culturel a induit un relativisme ambiant qui véhicule l'idée selon laquelle les sociétés démocratiques seraient de plus en plus dépourvues de valeurs communes. »*[289]Et la société québécoise n'échapperait pas à cette réalité.

Pour Assogba, la cohésion dans une société ne peut se concevoir que si ses citoyens adhèrent à des valeurs communes. « *Des facteurs d'ordres démographique, économique, culturel, politique et humanitaire expliquent que le Québec soit devenu une société pluriculturelle.* »[290]

> Qu'on le veuille ou non, les immigrants ou les néo-Québécois participent à cette nouvelle société. Le défi est donc lancé à l'ensemble de la population de construire un Québec nouveau, constitué de la fusion « harmonieuse » de la québécitude et des apports culturels des néo-Québécois.
>
> Ces apports culturels sont significatifs eu égard au noyau culturel Québécois et ils doivent être reconnus pour leurs valeurs humaines et humanistes.
>
> Dans ce défi, il appartient de beaucoup aux Québécois de « souche » d'offrir une qualité d'accueil aux immigrants de manière à bien les initier à la « québécité » et à mieux les intégrer à la société globale. Dans cette perspective, le Québec doit intégrer

---

287 Will KYMLICKA., « Multiculturalisme risqué : conçu pour des groupes ethniques européens, le multiculturalisme canadien doit s'adapter à l'arrivée d'une nouvelle immigration », *La Presse*, 30 juin 2007, p.4.

288 Yao ASSOGBA. « Pot-pourri d'un néo-Québécois », *Le Devoir*, 23 juillet 2007, p. A7.

289 *Id.*, note 288.

290 *Id.*, note 288.

> les immigrants sans se désintégrer, et les immigrants doivent assimiler pour ne pas être assimilés.[291]

Dans un article paru en juillet 2007 dans le quotidien *La Presse*, Daniel Baril, anthropologue de formation, journaliste à l'hebdomadaire *Forum de l'Université de Montréal* et rédacteur en chef de la *Cité laïque* - une publication du Mouvement laïque Québécois – écrivait que « *la religion est le plus puissant marqueur identitaire qu'un croyant puisse porter en lui* »[292]et que le « *sentiment d'appartenance à une religion transcende les autres appartenances comme l'identification à une ville, à un milieu de travail, à une ethnie ou encore à une nation* ».[293]

> Si les diverses identités d'un individu semblent s'emboîter comme des poupées russes, les identités religieuses sont mutuellement exclusives; on ne peut pas être à la fois juif et musulman ni être sikh et catholique. Les identités religieuses créent des frontières imperméables entre elles.
>
> Pour cette même raison, tout accommodement religieux autorisant à déroger à une règle commune ne peut que consolider davantage l'appartenance à une communauté religieuse et renforcer la perception de vérité absolue que cette communauté a de sa religion.
>
> Le pratiquant ne peut qu'être conforté dans la croyance que sa religion est au-dessus des lois civiles laïques.[294]

---

291 *Id.*, note 288.

292 Daniel BARIL. « Des ghettos religieux : ériger une société fondée sur la consolidation des particularismes exclusivistes ne peut conduire à une société partageant une identité commune forte » , *La Presse*, 28 juillet 2007, p. A23.

293 *Id.*, note 292.

294 *Id.*, note 292.

C'est ainsi que Daniel Baril est d'avis que l'argument défendu par mon ami Me Julius Grey, selon lequel « *les accommodements religieux favoriseraient l'intégration sociale et permettrait d'éviter le ghetto »* paraît totalement indéfendable.[295]

Selon Baril, « *le « nous d'une religion » ne peut inclure le « nous » d'une autre religion. Sur le plan des valeurs sociales et politiques, le « nous et les autres » est également inévitable puisque tous ne partagent pas les mêmes valeurs. Le « nous » des républicains, qui embrassent les valeurs fondant la démocratie, ne peut inclure le « nous » des fondamentalistes qui refusent ces valeurs. »*[296]

Plus loin dans son texte Daniel Baril s'efforce de démontrer que les mots « droits et libertés » que l'on retrouve dans la Charte canadienne et dans la Charte québécoise n'ont pas la même signification.

Selon Baril, un « *droit*, *c'est un avantage que quelqu'un a le devoir de nous accorder et dont nous pouvons exiger l'application. La notion de liberté se réfère quant à elle à l'absence d'interdiction. Ce qui est l'objet d'une liberté ne peut pas être fourni par quelqu'un d'autre; il vient de l'individu lui-même. Ainsi la liberté d'opinion implique que chacun peut avoir son opinion propre.* »[297]. Daniel Baril explique que « *les chartes ne reconnaissent pas un « droit à la religion »mais bien une liberté de religion ».*[298]

Daniel Baril n'a pas tort lorsqu'il explique que « *dans certaines causes d'accommodements religieux, il est manifeste que les autorités juridiques ont eu tendance à interpréter la liberté de religion comme un droit à la religion* ».[299]

Baril donne l'exemple de la décision rendue par la Cour suprême sur l'eruv obligeant « *l'arrondissement d'Outremont à fournir aux juifs hassidim le droit d'avoir des conditions d'exemption de leurs obligations religieuses* […] ».[300]

---

295 *Id.*, note 292.
296 *Id.*, note 292.
297 *Id.*, note 292.
298 *Id.*, note 292.
299 *Id.*, note 292.
300 *Id.*, note 292.

Dans une entrevue qu'il accordait au mois d'août 2007 à *L'Actualité*, Roch Côté, l'essayiste et romancier, Pascal Bruckner, mentionnait que « *la laïcité est préférable au multiculturalisme à l'anglo-saxonne*, *qui fait la part trop belle aux croyances religieuses, comme si elles étaient bonnes en soi* ».[301] Pour lui *« la laïcité, c'est à la fois la séparation des sphères – la sphère publique va à l'État, la sphère privée va à la religion et la permission pour les différentes confessions de cohabiter pacifiquement, en se gardant d'intervenir dans le champ public ».*[302]

Il est d'avis que *« la laïcité est mise à mal par l'arrivée de l'islamisme, mais les Français ont plutôt bien réagi. La loi sur le voile – l'interdiction des signes religieux à l'école – est un succès »*. Il ajoute *:*[303]

> On nous avait prédit l'apocalypse, ça ne s'est pas produit. Les femmes musulmanes nous sont reconnaissantes d'avoir interdit le voile à l'école et dans les administrations. Il y a des litiges, mais la France les règle avec des accommodements raisonnables, des formules de compromis. Dans les cantines scolaires, on ne sert pas de porc aux élèves musulmans. Lors des fêtes religieuses, il y a des permissions de sortie, pour l'Aïd-el-kébir, le ramadan ou Yom kippour, pareillement pour le Nouvel An chinois.[304]

« *Les Anglais se rendre compte qu'ils sont en train de perdre la bataille de l'intégration. Leur communautarisme est un échec* », conclut-il.[305]

---

301 Roch CÔTÉ. « Le monde selon Bruckner », *L'Actualité*, août 2007, p. 20.
302 *Id.*, note 301.
303 *Id.*, note 301.
304 *Id.*, note 301.
305 *Id.*, note 301.

3.16 Le Projet Liberté-Nation pour convaincre l'immigrant que le Québec sera un pays français et non un pays bilingue

Est-ce que les politiques multiculturelles canadiennes, défendues notamment par Pierre-Elliott Trudeau, ne visaient pas principalement la province de Québec? Est-ce qu'on ne voulait pas ainsi diminuer le pouvoir et l'influence de sa majorité francophone, face à son objectif de promouvoir le maintien et la valorisation de sa langue et de son identité nationale, et face aussi à son projet d'indépendance nationale? Malheureusement les faits et les statistiques, à Montréal particulièrement, semblent confirmer cette hypothèse.

En effet, pourquoi les immigrants devraient-ils s'efforcer de communiquer en français à Montréal s'ils peuvent le faire en anglais ou dans leur propre langue d'origine? En d'autres mots pourquoi faire compliqué quand on peut faire si simple, comme on dit au Saguenay? Quel serait l'intérêt des Montréalais qui vivent, travaillent, s'amusent et gagnent leur vie en anglais sans aucun problème de vouloir ou de souhaiter que le statut politique du Québec soit modifié pour en faire un pays plutôt qu'une province du Canada?

En posant la question, on se rend compte tout de suite que c'est toute la dynamique du Québec bilingue, à l'intérieur de la constitution canadienne anglaise, conçue par et pour le Canada anglais, qui corrompt la civilisation française au Québec et porte atteinte à son intégrité culturelle.

Cependant, dans le reste du Canada, c'est une toute autre histoire. Le multiculturalisme ne cause pas vraiment de problèmes d'intégration pour les immigrants, en raison de l'attrait très puissant dont jouit et bénéficie la langue anglaise qui leur donne alors accès à la culture canadienne anglaise et américaine et à la langue de communication internationale.

Dans les circonstances, n'est-il pas logique et naturel pour les immigrants allophones (d'autres langues que le français et l'anglais) des autres provinces canadiennes de choisir l'anglais comme langue seconde à la maison et comme langue première à l'extérieur? À l'évidence, ce choix n'engendre aucun problème au Canada anglais, contrairement au Québec.

Il en va de même du bilinguisme canadien. Si les Québécois et particulièrement les Canadiens français du Québec et du reste du Canada, pouvaient se réjouir du fait que le français ait été reconnu comme l'une des deux langues officielles du Canada, il y a quelques décennies, alors que l'immigration n'était pas aussi importante au Québec qu'elle ne l'est aujourd'hui, tel n'est plus le cas maintenant. Le temps des réjouissances est terminé. Nous avons commencé, il y a plusieurs années déjà, et la situation ne fait que s'empirer, à subir les effets pervers du bilinguisme canadien au Québec.

Même si le Québec s'affiche comme une terre francophone auprès des immigrants, même si, en vertu de la Loi 101, ils doivent inscrire leurs enfants à l'école française au primaire et au secondaire, c'est le libre choix entre le français et l'anglais qui leur est garanti, devant les instances fédérales, par la *Loi sur les langues officielles* et devant les tribunaux Québécois et à l'Assemblée nationale, par la constitution canadienne qui prime sur la Charte québécoise de la langue française.

Bien sûr que si un immigrant choisit de s'établir au Québec pour vivre en français, l'attrait de l'anglais et le libre choix de la langue ne soulèvent aucun problème. Mais, s'il est motivé par tout autre objectif que celui d'y vivre en français, comme celui de rejoindre sa communauté qui vit au Québec en anglais, le Québec ne peut pas légalement s'y opposer. Autrement dit, même si l'immigrant est bien informé par le gouvernement du Québec que notre province est majoritairement francophone et que des cours de français lui seront offerts, dès son arrivée, l'immigrant sera entièrement libre de préférer l'anglais, une fois qu'il aura obtenu son certificat de francisation.

D'ailleurs, il se rendra compte rapidement que dans le centre-ville de Montréal la vie se déroule en anglais d'abord. Le lecteur un peu curieux n'aura qu'à se présenter sur la rue Ste-Catherine par exemple, à pénétrer dans ses magasins et ses commerces pour le constater. Il sera accueilli en anglais d'abord. Il pourra aussi s'informer auprès de l'*Office québécois de la langue française* qui devrait lui confirmer comment il est quasiment impossible de faire respecter la Loi 101 dans les grands cabinets d'avocats, de comptables, de consultants ou dans les grandes entreprises de plus de 50 employés. Quant aux entreprises

de moins de 50 employés, la Charte de la langue française ne s'applique tout simplement pas.

De plus, l'immigrant découvrira aussi que même si Montréal est la plus grande ville francophone en Amérique du Nord et la deuxième en importance au niveau de la francophonie dans le monde, elle est aussi la troisième plus grande ville anglophone au Canada après Toronto et Vancouver. C'est alors qu'il comprendra pourquoi il y a autant de stations de radio et de télévision, de maisons d'enseignement, d'écoles primaires, secondaires, de cégeps, d'universités, d'hôpitaux et d'institutions de toutes sortes de langue anglaise.

Bref, l'immigrant constatera rapidement qu'il y a deux Montréal, le Montréal anglophone et le Montréal francophone. Le Montréal anglophone où tout se passe en anglais, vit avec force et puissance à l'intérieur du Montréal francophone. Comme on l'a vu dans mon *Guide d'accès à l'indépendance – Pour la survie du Québec français*, la force titanesque du Montréal anglophone finira par engloutir bientôt le Montréal français ou les francophones y seront minoritaires. C'est là et ainsi que commence la disparition lente du Québec français.

Sommes-nous conscients que depuis 2009, le Québec accueille près de 55,000 immigrants par année (soit l'équivalent de la population de la ville de Rimouski)? De ce nombre, il y a 300 adultes qui arrivent ici chaque jour sans connaître la langue française, notre langue officielle. « *Parmi ces 300 personnes, 130 (soit 43%) connaissent déjà l'anglais, alors qu'il y en a 170* (57%) *qui ne peuvent parler ni le français ni l'anglais* ».[306]

Afin de respecter ses engagements, le gouvernement du Québec devrait « *ouvrir, à chaque semaine, un minimum de 16 classes de français ou l'équivalent (cours en ligne, en milieu de travail, etc.)* ».[307]

Même en présumant qu'on réussisse un tel exploit, est-ce que cela sera suffisant pour franciser les immigrants et les intégrer à la société québécoise dans le contexte d'un Québec

---

306 Michel PAILLÉ. « Se donner les moyens de franciser les immigrants », *Le Devoir*, 23 mais 2007, p.1.

307 *Id.*, note 306.

provincial et *de facto* bilingue? Il faut répondre par la négative à cette question.

Dans ce contexte, il est légitime de se demander en quoi le Projet Liberté-Nation assurera davantage l'avenir du Québec français. Tout simplement, parce qu'un Québec indépendant disposera alors de tous les pouvoirs pour donner au français un statut suprême, soit celui de langue nationale et surtout parce que la dynamique ne sera plus la même.

C'est de cette façon que l'immigrant pourra s'intégrer, c'est-à-dire « *prendre avec le Québec cette langue qui est le cœur de notre liberté et de notre identité* »[308] comme le souhaitait le Premier ministre Charest dans son discours d'ouverture de la session parlementaire à Québec au printemps 2007, alors qu'il abordait la question du français. Il laissait entendre clairement que « *pour la population d'accueil, « intégration égale aussi francisation » ».*[309]

Avec l'indépendance, lorsqu'un immigrant viendra s'installer au Québec, il saura qu'il vient dans un pays français et non dans un pays bilingue. Il aura le choix entre le Canada anglais ou le Québec français. Deux pays : deux choix. Finis les entourloupettes, les finasseries, les subterfuges et les stratagèmes à la canadienne visant à faire croire aux immigrants et à nous faire croire à nous-mêmes que la province de Québec est française. *De jure* (en droit) le Québec est français mais *de facto* (dans les faits) le Québec est bilingue.

Est-ce que le droit est suffisamment fort et capable de protéger pleinement la civilisation française dominante à Montréal contre ce contexte factuel anglophone de plus en plus envahissant, menaçant et grossissant? J'ai déjà répondu par la négative à cette question dans mon essai précédent.

« Pourquoi voulons-nous, « *Nous Québécois* » demeurer Canadiens même dans un Québec souverain? » La réponse à cette question est très simple. Les Québécois choisiront la liberté et la dignité dans l'indépendance nationale seulement parce qu'ils seraient assurés de maintenir des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada.

---

308 *Id.*, note 306.
309 *Id.*, note 306.

La réalisation du projet Liberté-Nation ne doit pas être perçue par les Québécois comme une rupture avec le passé de leurs ancêtres canadiens, mais plutôt comme la continuité de l'œuvre de Jacques-Cartier et de Samuel-de-Champlain. Le parachèvement du pays québécois s'impose pour assurer la pérennité de l'Amérique française dont le cœur est le Québec français.

Conclusion du chapitre III

Pour répondre à la question principale de cette étude de marché, *Existe-t-il un consensus au sein de la population Québécoise en faveur du Projet Liberté-Nation qui est de réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada?*, j'ai démontré ci-dessus qu'il existe bel et bien un consensus au Québec en faveur du Projet Liberté-Nation qui comprend une réforme des institutions et du statut politiques du Québec.

Il y a donc un marché à la condition d'inclure dans le projet de pays la conservation de notre patrimoine canadien, ce qui permet d'aller chercher une clientèle fédéraliste modérée pour atteindre une majorité de votes favorable au projet.

Je n'ai noté aucun impact négatif pour le Québec.

CHAPITRE IV

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

PROJET LIBERTE-NATION

Est-ce que le Projet Liberté-Nation est faisable ou réalisable sur le plan politique, juridique et économique ?

Comment pouvons-« nous » parachever le pays québécois tout en conservant notre part du Canada ?

Mon analyse de faisabilité me permet de justifier, à mes yeux et aux yeux de mes concitoyens, je l'espère, pourquoi on doit aller de l'avant avec le Projet Liberté-Nation.

Comme nous le verrons dans ce chapitre, l'étude que j'ai menée tend à prouver que le Projet Liberté-Nation est faisable politiquement, juridiquement et économiquement.

Faisabilité politique et juridique

Comment pouvons-nous « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada?

4.1. La quête du consensus

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en nous assurant d'un large consensus dans la population québécoise et en nous engageant à le défendre, peu importe nos positions personnelles.

Pour réaliser le Projet Liberté-Nation et atteindre l'objectif de faire du Québec un pays qui conserverait des liens avec le Canada, il faudra d'abord recueillir ou identifier un large consensus (qui semble exister) chez les Québécois en faveur d'un tel projet. Est-ce que ce consensus, qui se dégageait du sondage d'opinion effectué par Crop – L'actualité en mars 1995, existe toujours? J'en suis convaincu.

Comme le soulignait, à juste titre, le politologue Jean-Louis Bourque dans *Le Devoir* du mois de mai 2007,

> « le projet d'indépendance du Québec ne pourra être réalisé que par l'appui concret et tangible de la majorité de ses citoyens. Il devrait être préparé et présenté par différents mouvements et partis, mais il devra rallier la base, les couches populaires, la classe moyenne, comme les élites ».[310]

Une fois ce consensus recueilli ou reconnu, il faudra que les indépendantistes, tout autant que les fédéralistes, acceptent de le défendre. Fini les divisions qui n'apportent rien au peuple québécois et qui ne cherchent qu'à rehausser le prestige

[310] Jean-Louis BOURQUE. « Un projet de pays à relire », *Le Devoir*, 30 mai 2007, p. B5.

d'un parti politique quel qu'il soit. Encore une fois, le consensus Québécois permettrait à ceux qui croient en l'indépendance du Québec de voir enfin le parachèvement du pays québécois et à ceux qui croient dans le Canada de conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec ce pays. Tout le monde sortira gagnant de cette démarche.

Au mois de mai 2006, un groupe de personnes réunissant, entre autres, le sociologue Jacques Beauchemin et le juriste Marc Brière, nous rappelait avec éloquence, dans un Manifeste qu'ils ont publié,

> « qu'en politique, il n'y a pas de miracle. La seule voie du succès est celle du réalisme, qui doit être la mesure de toute stratégie. Sans cela, on court à sa perte, on met dangereusement en péril la nation même, qu'on veut pourtant sauver ». [311]

Ces auteurs soulignaient que :

> La majorité des Québécois, souverainistes comme fédéralistes, croient que l'accession du Québec à l'indépendance n'est possible qu'aux trois conditions suivantes:
>
> - qu'un référendum portant clairement et exclusivement sur l'indépendance soit tenu;
>
> - que ce référendum exprime clairement et incontestablement la volonté de la majorité en faveur de l'indépendance;
>
> - que le Québec et le Canada négocient de bonne foi les modalités de la séparation des deux États et de la transmission des

[311] Marc BRIÈRE, Jacques BEAUCHEMIN, Jean-Roch BOIVIN, Philippe COUSINEAU-MORIN, Claude JASMIN, Guy LACHAPELLE, Henry MILNER, James WALKINS. Extraits du « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté – Pour en finir avec certains sophismes », *Le Devoir*, 11 mai 2006;

> pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. En cas de mauvaise foi manifeste de la part du Canada, cependant, notre Assemblée nationale pourrait adopter une déclaration unilatérale d'indépendance susceptible d'être reconnue par la communauté internationale.[312]

> « En tout état de cause, la plupart des Québécois sont favorables à une entente avec le Canada qui serait à l'avantage commun des deux États: libre-échange, marché commun, union monétaire ou autre arrangement souhaitable. »[313]
>
> « Malgré tout, certains indépendantistes déploient une énergie folle à trouver de nouvelles et meilleures manières de faire accéder le Québec à l'indépendance. On cherche la voie qui conduira le peuple québécois à la terre promise, à travers les écueils de la mer rouge (maintenant bleue) astucieusement entrouverte pour laisser le libre passage au peuple en marche vers sa destinée. »[314]
>
> « [...] Il nous est [donc] apparu nécessaire de tenter de convaincre nos compatriotes d'éviter certaines erreurs factuelles ou stratégiques. [...] ».[315]

Il faut réaliser une fois pour toutes que l'indépendance du Québec n'est pas et ne doit pas être le projet du parti Québécois uniquement. Comme le disaient si bien Marc Laviolette et Pierre Dubuc, autrefois respectivement président et secrétaire des Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ libre), *« il faut élargir la perspective pour jeter les bases de la nouvelle grande coalition qui nous conduira au pays ».*[316]

---

312 *Id.*, note 311.
313 *Id.*, note 311.
314 *Id.*, note 311
315 *Id.*, note 311.
316 Pierre DUBUC et Marc LAVIOLETTE. « Pour la relance du Parti Québécois », *Le Devoir*, 19 & 20 mai 2007, p. 2.

Le consensus pour le Projet Liberté-nation est fondé sur ce que nous sommes comme « *être Québécois* » et non sur le succès ou les échecs des initiatives fédérales au Québec.

Le consensus pour un pays québécois lié au Canada repose, il va sans dire, sur le principe que nous devons nous définir pour ce que nous sommes et non en fonction d'initiatives fédérales. Savoir qui nous sommes, ce que nous voulons, pourquoi nous le voulons et comment nous pouvons l'obtenir concerne tous les Québécois de quelque allégeance politique qu'ils soient, voire ceux qui sont même indifférents à toute réforme des institutions et du statut politiques du Québec.

Dans un article publié dans le quotidien Le Devoir, Jacques Beauchemin, professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, écrivait que :

> « La stratégie et l'argumentaire souverainistes dépendent trop de la relation que le Québec entretient avec le Canada. Attendre du Canada qu'il échoue à satisfaire les demandes du Québec, c'est risquer d'être entraîné dans une spirale inflationniste de la revendication au fur et à mesure que ces demandes trouveront réponses. » [317]

Il faut cesser de « *jouer la trappe* » ou de « *jouer défensif* » comme on dit dans le langage du hockey. La meilleure défensive tout comme la meilleure stratégie n'est-elle pas l'attaque? On n'a plus le temps d'attendre et de se mettre à la remorque des initiatives et des stratégies fédéralistes.

> « Qu'il s'agisse dans bien des cas d'un semblant de réponse, par exemple reconnaître la nation dans un Canada uni ou encore combler le déficit fiscal en allocations supplémentaires plutôt qu'en points d'impôt, ne change rien au fait que, parce

[317] Jacques BEAUCHEMIN. « Miser sur Stéphane Dion ? Plutôt recentrer le discours! », *Le Devoir*, 9 et 10 décembre 2006, p. C 5.

> qu'il est à la remorque d'initiatives déployées au niveau fédéral, l'argumentaire souverainiste est appelé à des ajustements continuels en fonction d'une dynamique politique qui échappe aux forces souverainistes. »[318]
>
> « De la même façon, attendre que Stéphane Dion se révèle dans son intransigeance ou que Stephen Harper doive interrompre sa campagne de séduction du Québec à cause de l'aile droite de son parti équivaut à se mettre à la remorque de la dynamique politique canadienne. »[319]

En conséquence, il faut recentrer le discours indépendantiste à partir du consensus d'un pays québécois qui conserverait des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada et cesser de s'en remettre aux politiques et aux initiatives fédérales.

> « De quelle manière devrions-nous recentrer le discours souverainiste et son argumentaire sur la communauté politique que forme le Québec? Il me semble que nous devrions chercher à conjuguer les trois dimensions qui sont le propre de toute communauté politique. »
>
> - Il faut d'abord assumer sans complexe l'existence d'une majorité franco-québécoise que l'histoire a fabriquée comme telle. Cette majorité, au sein de la nation, a le droit de vouloir prolonger ce qui lui apparaît comme un destin inscrit dans son parcours historique.
>
> - Ce sujet collectif décomplexé doit pouvoir évoquer sans mauvaise conscience l'histoire et la mémoire franco-québécoises.

---

318 *Id.*, note 317.
319 *Id.*, note 317.

- L'affirmation de la majorité au sein de la communauté nationale québécoise passe en même temps par le respect des valeurs démocratiques que les Québécois défendent avec ferveur. [320]

« Or, depuis quelques années, on tient ces trois dimensions essentielles comme contradictoires. Est-il possible, demande-t-on, de concilier un projet démocratique d'ouverture au pluralisme et l'affirmation d'une communauté d'histoire singulière que constituent les Franco-Québécois, principaux porteurs du projet souverainiste? Le discours souverainiste a trop concédé à cet égard en n'invoquant plus l'histoire et en se pourfendant à démontrer son ouverture au pluralisme, comme si le fait pour la majorité francophone de s'avancer comme sujet de sa propre histoire était devenu suspect. Il doit maintenant réconcilier ces trois dimensions en illustrant le fait que l'une ne va pas sans l'autre. » [321]

Le consensus pour le Projet Liberté-Nation, dans le cadre d'un traité d'alliance avec le Canada, met en évidence notre parcours historique canadien-français.

Est-il possible de faire ratifier le consensus en faveur d'un pays québécois qui conserverait des liens avec le Canada si on ne tient pas compte ou qu'on ne reconnaît pas notre parcours historique canadien-français? Bien sûr que non! Pour parachever le pays québécois, nous devons nous entendre et avoir la même compréhension de notre histoire collective. Malheureusement, il semble y avoir deux conceptions de notre histoire collective qui se heurtent au Québec.

---

320 *Id.*, note 317.
321 *Id.*, note 317.

> « La question du rapport à l'histoire illustre au mieux ce problème, ainsi qu'en témoigne l'orageux débat entourant la réforme de l'enseignement de cette matière au secondaire. Il s'agit en effet de savoir à quelle histoire les Québécois devraient se rapporter. Celle que promeut le nouveau programme se veut inclusive et pluraliste. On associe l'histoire à l'éducation, à la citoyenneté, ce qui oblige à expurger le grand récit collectif du pathos associé au parcours historique franco-Québécois. L'arrière-texte est clair : une communauté politique démocratique ne peut se reconnaître que dans une histoire débarrassée des pesanteurs identitaires exercées par une communauté d'histoire. »[322]
>
> « Évidemment, cette conception de l'histoire se heurte à cette autre conception qui veut voir reconnue la présence de la collectivité franco-québécoise en tant qu'actrice et sujet de l'histoire. Ceux qui s'opposent à cette vision invoquent le caractère antidémocratique d'une histoire nationale qui se fermerait alors à la présence et à l'apport d'autres collectivités qui seraient apparemment exclues du grand récit. » [323]

Beauchemin a parfaitement raison, ces deux (2) conceptions de l'histoire au Québec ne devraient pas s'opposer puisque *« évoquer la mémoire franco-québécoise, ce n'est exclure personne et ce, pour deux raisons... »*:

> La première tient au fait que cette histoire est pour ainsi dire disponible. Comme un train en marche, elle permet à ceux qui le veulent d'y monter depuis la gare de leur choix. Il est parfaitement possible pour un Québécois qui n'est pas de souche canadienne-française de s'associer à l'histoire franco-québécoise. Non seulement il peut y trouver la permanence du

[322] *Id.*, note 317.
[323] *Id.*, note 317.

> projet jamais démenti qui consiste à faire société dans le respect des valeurs démocratiques que tous ont en partage, il peut aussi y reconnaître un parcours qui, sans être le sien propre, évoque celui de tous les peuples minoritaires animés du désir de durer dans l'histoire.
>
> Pour peu que les Franco-Québécois assument sans complexe la mémoire qui est la leur, pourquoi les nouveaux venus se refuseraient-ils à cette complicité qui les ferait s'associer à la marche opiniâtre d'un peuple dont on trouve partout dans l'histoire du monde la figure semblable? Le progrès de l'idéal souverainiste auprès de la génération des néo-Québécois socialisés à l'école de la loi 101 témoigne de cette possible complicité. J'y vois pour ma part une bien meilleure nouvelle du point de vue de la souveraineté que celle de l'élection de Stéphane Dion.[324]

Comment est-il possible d'imaginer un projet collectif pour une nation sans se tourner vers son histoire alors que

> « … fondamentalement, l'horizon que dégage l'histoire est nécessaire à toute communauté politique afin d'imaginer son projet pour elle-même ? »[325]

Pour Fernand Dumont cité par Beauchemin dans son texte :

> « Les cultures sont des éthiques incarnées. Il indiquait par là qu'une communauté se retrouve toujours au sein d'une culture qui est non seulement l'accumulation de ses traditions, mais aussi une certaine manière d'aménager l'existence en commun autour d'une éthique. C'est sur elle que la communauté politique peut se fonder. C'est sur elle également qu'un sujet de l'histoire, assumant sans inhibition

[324] *Id.*, note 317.
[325] *Id.*, note 317.

> l'histoire qui l'a porté jusque-là, peut inviter à le joindre ceux qui le veulent ».[326]
>
> « C'est donc au nom de la démocratie elle-même et de la possibilité de former une communauté politique cohérente que le discours souverainiste doit affirmer l'étroite relation qui lie le sujet franco-Québécois, son histoire et le projet démocratique de l'ouverture aux autres. » [327]

Répétons aussi souvent que nécessaire que le consensus sur le pays québécois parachevé réussira justement parce qu'il se définit par lui-même et non de l'extérieur et qu'il met en évidence notre parcours historique canadien-français.

> « La politique est affaire de stratégie. Ce serait angélisme que de le nier. Mais il importe de ne pas céder l'initiative du débat à ceux qui cherchent à nous définir de l'extérieur. Nous nous sommes ainsi épuisés dans le débat opposant nation ethnique et nation civique en réponse à l'injonction qui nous était faite de nous montrer aussi vertueux que le Canada de la Charte et du multiculturalisme. »*[328]*
>
> « De même, la reconnaissance de la nation Québécoise par les Communes survient dans le cadre d'un dialogue dont les souverainistes n'ont pas choisi les termes et dont ils ne contrôlaient pas l'issue. Je suis le premier à me réjouir de l'effet symbolique indéniable d'une telle reconnaissance sur la conscience collective Québécoise. Mais cela demeure secondaire par rapport aux exigences qui demeurent les nôtres d'imaginer ce que serait pour nous en terre d'Amérique une nation Québécoise prolongeant sa longue tradition démocratique et se réclamant en même temps sans complexe de ce que l'histoire a inscrit en elle. »[329]

---

326 *Id.*, note 317.
327 *Id.*, note 317.
328 *Id.*, note 317.
329 *Id.*, note 317.

> « On me pardonnera le lyrisme sur lequel s'achève mon propos. Mais je le crois préférable à un pragmatisme politique trop attentif aux faux pas de l'autre. Cet autre dont l'ineptie serait l'argument de notre cause. »[330]

Oui à une démarche citoyenne, ou une Assemblée constituante, ou à des États généraux pour ratifier le consensus en faveur du pays québécois qui maintiendrait des liens avec le Canada et les Canadiens; mais non à une démarche visant à dégager une majorité en faveur d'une solution quelconque.

Pour certains[331], c'est par une démarche citoyenne plutôt qu'un référendum précipité qu'on recueillera le consensus des Québécois quant à une réforme du statut politique du Québec.

Dans un manifeste paru dans le quotidien *Le Devoir* en juin 2006, ces personnes et plusieurs autres proposent que la population du Québec, qui est en désaccord avec le statu quo, soit conviée à une démarche démocratique qui serait confiée à un organisme non partisan. L'objectif de cette démarche serait de dégager une majorité en faveur d'une solution à la question nationale, même si cette solution ne devait pas nécessairement passer par l'indépendance.

Nous verrons plus loin pourquoi l'objectif de cette démarche (visant à accepter n'importe quel consensus ou conclusion sur l'avenir politique du Québec) même s'il est fort louable à certains égards, est complètement inacceptable et doit être rejeté.

Les auteurs de ce manifeste se sont regroupés sous le nom de « Collectif Québec-Plus Démocratie (QPD) ». Bien qu'ils ne partagent pas les mêmes opinions et les mêmes orientations sociales et économiques, ils se sont rassemblés dans ce manifeste parce qu'ils ont *« la profonde conviction que le statu quo*

---

330 *Id.*, note 317.

331 Dont notamment Jean Allaire, chef fondateur de l'Action Démocratique du Québec, Jean-Pierre Charbonneau, ex-député du Parti Québécois, Paul Cliche, membre de Québec solidaire, Julius Grey, avocat, Daniel Turp, ex-député du Parti Québécois et Jonathan Valois, autrefois député du même parti.

ne peut plus durer, que la question de l'avenir politique du Québec continue d'être plus pertinente que jamais et qu'il importe d'y apporter une réponse satisfaisante ». [332]

Les auteurs du Collectif ont raison lorsqu'ils écrivent que la « *question nationale n'appartient à aucun parti politique en exclusivité ni à aucun groupe en particulier: elle relève de la responsabilité de chaque Québécoise et de chaque Québécois quelle que soit son origine ethnique ».* [333]

> « C'est dans cette perspective qu'il faut, à notre avis, engager la réflexion sur une nouvelle façon de poser, de définir et de résoudre cette question nationale. Sans présumer des résultats, il importe de jeter les bases d'une véritable démarche citoyenne pour débattre démocratiquement de l'avenir politique du Québec et dégager le plus large consensus possible ainsi que pour faire émerger une conscience collective aiguë quant aux perspectives de développement

---

[332] Jean ALLAIRE, chef fondateur de l'Action Démocratique du Québec (ADQ), Jean-Pierre AUMONT, vice-président de l'Observatoire Québécois de la démocratie, Suzanne BOIVIN, vice présidente Projet Montréal, Éric CAIRE, responsable de la réforme des institutions démocratiques pour l 'ADQ et candidat aux élections de 2003, Jean-Pierre CHARBONNEAU, député du Parti Québécois (PQ) pour le comté de Borduas, président de l'Assemblée nationale du Québec (1996-2002) et ministre des Affaires intergouvernementales et de la réforme des institutions démocratiques (2002-2003), Paul CLICHE, membre de Québec solidaire, Ruba GHAZAL, responsable nationale au recrutement, Québec solidaire Brian GIBB, candidat de l'ADQ en 2003, président de l'Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD), Julius GREY, avocat et militant des droits de la personne, Lorraine GUAY, membre du mouvement Citoyen D'abord Solidaires, Henri LAMOUREUX, écrivain et socio-éthicien, Pierre LAURENCE, membre de l'exécutif de l'Observatoire Québécois de la démocratie, Scott MCKAY, chef du Parti Vert du Québec, Jean OUIMET, candidat à la chefferie du PQ 2005, chef du Parti Vert du Québec (1989-1993), Lorraine PAGÉ, présidente de la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) (1988-1999), Louise PAQUET, présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (1998-2002), Mireille TREMBLAY, présidente de l'Observatoire Québécois de la démocratie, Daniel TURP, député du PQ pour le comté de Mercier, Jonathan VALOIS, député du PQ pour le comté de Joliette. . « Question nationale : il faut jeter les bases d'une « véritable démarche citoyenne » », *Le Devoir*, 12 juin 2006, p. A7.

[333] *Id.*, note 332.

de la nation Québécoise et des nations autochtones qui cohabitent en cette terre d'Amérique ». [334]

Cependant, si la démarche citoyenne visait plutôt à discuter, à parfaire et à améliorer le consensus en faveur du pays Québécois, uni au Canada par un traité d'alliance, dans le but de le faire ratifier, je serais d'accord pour qu'elle puisse se déployer à travers le Québec et cela tant au niveau local que régional et national. Il faut : *« faciliter la participation de tous les citoyens, particulièrement de ceux habituellement exclus des lieux du débat public ».* [335]

Une démarche, un peu analogue à celle du Collectif, est contenue dans le programme du parti *Québec solidaire*, où on prévoit que toutes les couches de la société soient représentées dans une assemblée constituante appelée à connaître l'opinion majoritaire de la population et à dégager le consensus essentiel devant conduire les Québécois à une réforme du statut politique du Québec.

Encore une fois, bien que je sois d'accord avec une démarche citoyenne ou une assemblée constituante pour obtenir l'opinion de la population sur le futur statut politique du Québec, je suis en total désaccord avec la proposition de Jean Allaire et de Jean-Pierre Charbonneau, entre autres, à l'effet qu'il naîtrait, de cette démarche ou assemblée constituante, une solution à la question nationale ou un consensus que nous devrions accepter et qui nous lierait tous, même si cette solution ou ce consensus ne devait pas passer par l'indépendance nationale du Québec.

Il faut être naïf pour croire que 2000 personnes environ, qui feraient partie de cette démarche citoyenne ou d'une assemblée constituante, pourraient convaincre la majorité des Québécois francophones qui sont en faveur de l'indépendance du Québec, de renoncer à leur projet et à le défendre parce que l'assemblée constituante ou la démarche citoyenne arriverait à la conclusion que c'est le fédéralisme renouvelé, par exemple, qui est souhaitable pour le Québec.

Les Québécois doivent être consultés c'est vrai, mais pas sur n'importe quoi. Il y a déjà un consensus chez les Qué-

---

[334] *Id.*, note 332.
[335] *Id.*, note 332.

bécois sur le statut politique futur du Québec. Je l'ai dit à plusieurs reprises et je le répète, les Québécois sont d'accord pour parachever le pays québécois, mais à la condition de conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada et les Canadiens. C'est ça le consensus.

Ce qui n'a pas fonctionné lors du dernier référendum, c'est uniquement la perception que le projet présenté par le gouvernement du Parti Québécois constituait une rupture définitive avec le Canada et les Canadiens. Dans les circonstances, la rencontre avec les citoyens, qu'elle soit faite sous forme d'États généraux, d'assemblée constituante ou de démarche citoyenne quelconque, doit viser à leur demander ce qu'ils comprennent du pays québécois à parachever. Quels seraient les liens identitaires, symboliques et économiques qu'ils voudraient conserver avec le Canada? Pourquoi lors du dernier référendum, ils n'ont pas dit « oui » à la question qui leur était posée? Ont-ils bien compris cette question? La démarche référendaire était-elle trop partisane?

Comme on peut le voir, il y a de multiples questions qui devraient être posées aux citoyens afin de s'assurer que le consensus, qui existe déjà chez les Québécois, puisse avoir des chances de réussir. Ces rencontres avec la population permettraient de savoir ce qu'il ne faut pas faire pour échouer une autre fois lors d'une élection mandatoire ou du prochain référendum portant sur notre avenir collectif.

Il serait gênant de consulter les Québécois, que ce soit à l'intérieur d'une assemblée constituante ou d'États généraux, pour savoir si on devrait arrêter la marche du Québec vers sa pleine émancipation ou diminuer ses efforts visant à assurer la pérennité du Québec français en parachevant le pays québécois.

La consultation ne doit pas porter sur la découverte d'un consensus quelconque. Elle doit porter plutôt sur la manière de réussir le consensus québécois déjà existant. Il faut apprendre à régler nos paroles, nos actions et notre stratégie sur le consensus Québécois.

4.2. Préparer l'opinion publique

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en « nous » assurant de bien préparer l'opinion publique tant au plan international qu'au plan national.

Au plan international

Modifier le statut politique du Québec pour en faire un pays indépendant allié du Canada plutôt qu'une province du Canada, ne sera pas une sinécure, même après avoir obtenu un large consensus en ce sens. L'échec des deux (2) derniers référendums le confirme. C'est tout un chantier qui attendra la population québécoise lorsqu'elle se sera décidée à maîtriser pleinement son destin. Tous les Québécois devront alors se tenir prêts à livrer le combat de leur existence qui leur permettra de parachever le pays québécois et d'assurer la pérennité d'une toute petite partie de l'Amérique française.

Pour réussir ce projet emballant et historique, il faudra, avant de convoquer la population à voter par voie référendaire, ou lors d'une élection mandatoire, une préparation sans faille et de tous les instants tant sur le plan national que sur le plan international.

> « Une intense et longue préparation internationale sera nécessaire. Il ne faut évidemment pas compter sur l'appui des États-Unis, mais essayer de gagner au moins leur neutralité plus ou moins bienveillante. »[336]
>
> « Il sera indispensable de réactiver les promesses françaises de 1995, quels que soient les dirigeants français au moment de ce troisième référendum. »[337]

---

[336] Auteur inconnu. « Les conditions gagnantes d'André Boisclair – Dans les mois qui viennent, pour la tâche immense de la souveraineté, le Québec doit trouver en son sein un « nouveau Bolivar »! », *La Presse*, 12 novembre 2006.

[337] *Id.*, note 336.

> « Il conviendra de faire campagne auprès des pays européens, notamment auprès des plus sensibles à l'idée d'indépendance, comme les États d'Europe centrale et orientale libérés du communisme. »[338]
>
> « Il ne faudra négliger ni les pays africains francophones ni surtout les États d'Amérique latine, compte tenu de leur poids au sein de l'Organisation des États américains (OEA), dont est d'ailleurs membre le Canada. »[339]
>
> « Il conviendra également d'essayer de convaincre les pays émergents d'Asie, comme l'Inde et l'Indonésie, et évidemment la Chine. Il faudra enfin mobiliser les délégués généraux du Québec partout où ils se trouvent et envoyer ailleurs des missi dominici. »[340]

Au plan national

Sur le plan intérieur, n'oublions jamais qu'une préparation politique colossale attend nos dirigeants. Il faudra une équipe du tonnerre pour véhiculer le Projet Liberté-Nation dans chaque région du Québec.

Malheureusement, le temps ne joue pas en faveur du projet. La bonne gouvernance, la gouvernance souverainiste et toutes les bonnes intentions ne suffisent plus.

Il ne faut plus se contenter de vouloir gérer la province de Québec. Les indépendantistes doivent passer à l'action politique en adoptant le Projet Liberté-Nation.

---

338 *Id.*, note 336.
339 *Id.*, note 336.
340 *Id.*, note 336.

4.3. Partenariat entre le Québec et le Canada

L'abandon, par le Parti Québécois, en 2005, du projet de partenariat entre le Québec et le Canada, était une erreur grave qui devait être corrigée sans délai.

Jean-François Simard, professeur à l'Université du Québec en Outaouais, ancien député et ancien ministre du Parti Québécois écrivait en 2006 que la nouvelle génération de militants du Parti Québécois s'attendait qu'André Boisclair *« ne se cache pas sous les jupons du congrès de juin 2005 et qu'il lève les hypothèques que font peser »* sur l'option souveraineté un *« calendrier irréaliste, l'abandon du partenariat et la désuétude »*[341] de l'argumentaire péquiste.

Simard est d'avis que trois (3) obstacles d'envergure rattraperont tôt ou tard le Parti Québécois.

> « Le premier a trait à l'engagement jusqu'ici irrévocable de tenir un référendum dans le cadre du prochain mandat. Le deuxième est lié à l'abandon du projet de partenariat. Le troisième réside dans la piètre mise à jour de l'argumentaire souverainiste ».[342]

Pour bâtir un pays, il faut des conditions de réussite et ces conditions *« dépendent étroitement d'un grand nombre de facteurs, dont la mise en œuvre d'une pédagogie active et la mobilisation de nos porte-parole. Il est incompréhensible que Jacques Parizeau et Bernard Landry, pour ne nommer qu'eux, ne soient pas encore déjà activement engagés dans l'un ou l'autre des chantiers qui nous attendent ».*[343]

---

341 Jean-François SIMARD, professeur à l'Université du Québec en Outaouais, ancien député et ancien ministre du Parti Québécois. « Le grand défi du Parti Québécois – Garder les pieds sur terre », *Le Devoir*, 22 mars 2006, p. A7.

342 *Id.*, note 341.

343 *Id.*, note 341.

> « Du reste, qui seront nos porte-parole en environnement, en agriculture, en commerce international ? Les conditions gagnantes tiennent également compte du renouvellement de nos réseaux internationaux, passablement défraîchis depuis 1995. Le PQ et le Bloc Québécois partagent une longue expérience de cohabitation référendaire, mais cela ne suffit plus. Les conditions gagnantes nous imposent aussi de reconstruire une coalition parapluie qui sera fort différente de la précédente. Cependant, au-delà de toute ces considérations, les conditions gagnantes demeurent une question de dynamique! »[344]
>
> « Bref, pour construire une stratégie victorieuse, nous avons besoin de temps, un temps incompatible avec le calendrier que se donne le Parti Québécois en ce moment. »[345]

Dans son texte, Simard plaide aussi que le Parti Québécois doit renouer avec le partenariat qui a toujours été sa marque de commerce. Pour lui, *« [l]e congrès de juin 2005 marque une rupture importante dans l'histoire du Parti Québécois par rapport à l'héritage de René Lévesque ».*[346]

L'idée de partenariat *« exprimait notre volonté de trouver les accommodements nécessaires pour entre autres faciliter la libre circulation des personnes et des biens, partager la dette et proposer une gestion responsable des intérêts qu'on (*sic*) en commun le Québec et le Canada ».*[347]

> « Bref, il y avait là un gage d'ouverture pragmatique dont on se demande encore pourquoi et comment il a bien pu disparaître si facilement de notre plate-forme électorale. Ce choix politique va à

344 *Id.*, note 341.
345 *Id.*, note 341.
346 *Id.*, note 341.
347 *Id.*, note 341.

> contre-courant du simple bon sens. Il annule des décennies de pédagogie souverainiste. »[348]
>
> « De plus, à l'ère de la continentalisation des marchés et de la mondialisation, la mise aux oubliettes du projet de partenariat envoie un signal ambigu à la communauté internationale en ce qui a trait aux véritables motifs qui animent notre désir d'indépendance. Il n'en faut pas beaucoup pour que nos adversaires se chargent de nous faire dire ce que nous ne voulons pas dire. Pourquoi alors prêter flanc à une telle critique ? » [349]

4.4. Repenser l'argumentaire

L'argumentaire indépendantiste doit être repensé, modernisé et réécrit pour le rendre conforme au Projet Liberté-nation, permettant aux Québécois de réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada.

Pour réussir à faire du Québec un pays, il faut que les indépendantistes se décident enfin à parfaire leur argumentaire puisque « [*n]ous ne pourrons jamais convaincre plus de Québécois qu'aujourd'hui d'adhérer à notre cause tant et aussi longtemps que de nombreux enjeux quant à l'avenir du Québec resteront sans réponses* ».[350]

> « Les Québécois ne s'attendent pas à ce qu'on leur dise ce qu'il adviendra dans le moindre détail au lendemain du « grand soir ». Ils veulent néanmoins mieux connaître notre plan de match, visualiser les grands paramètres du modèle Québécois, redécouvrir la solution alternative que nous proposons et que nous incarnons. Se prétendre à la fois écologiste, pacifiste et altermondialiste et s'en contenter

[348] *Id.*, note 341.
[349] *Id.*, note 341.
[350] *Id.*, note 341.

> conforte l'idée selon laquelle nous ne pouvons pas dépasser la rhétorique » [351]
>
> « Comment pouvons-nous demander aux Québécois de comprendre mieux que nous-mêmes notre propre plate-forme référendaire ? Nous avons besoin d'une politique monétaire, d'une politique énergétique, d'une politique de création d'emploi, d'une politique de développement industriel, d'une politique d'occupation du territoire, d'une politique de transports, d'une politique de développement durable, d'une politique de coopération internationale... Nous pourrions continuer la liste longtemps. »[352]
>
> « Alors que nos adversaires fédéralistes travaillent d'arrache-pied au renouvellement de leur sémantique, nous devons faire de même avec notre discours » [353].

J'invite tous les Québécois, non seulement les indépendantistes mais aussi les autonomistes, les nationalistes, les fédéralistes et les statuquoistes qui sont convaincus de la justesse du projet Liberté-Nation à se montrer capable de faire apparaître le pays. Il faut qu'on puisse non seulement l'imaginer mais le visualiser, le sentir et le désirer. Il faut aussi qu'on ait envie de prendre ce nouveau pays, d'en être fiers, de vouloir le défendre et par-dessus tout de l'aimer, sans avoir à renoncer à notre part du Canada.

Une fois qu'on se sera entendus sur le consensus québécois, une fois qu'on aura préparé l'opinion publique, tant au plan national qu'international, l'objectif de faire du Québec un pays indépendant uni au Canada par un traité d'alliance devrait pouvoir se réaliser facilement en suivant les enseignements de la Cour suprême du Canada.

---

351 *Id.*, note 341.
352 *Id.*, note 341.
353 *Id.*, note 341.

4.5. Les enseignements de la Cour suprême du Canada

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en « nous » inspirant des enseignements de la Cour suprême.

Dans le mémoire que j'ai présenté à la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*[354], j'ai tenté de démontrer que le droit des peuples à l'autodétermination ne signifiait pas le droit unilatéral à la sécession ou à l'indépendance; que la sécession unilatérale n'était pas légale, ni en droit interne ni en droit international; que l'indépendance du Québec était une option politique toute aussi légitime que le fédéralisme; qu'elle était réalisable dans la mesure où les Québécois répondraient de façon claire, par référendum, à une question claire en ce sens; que le Canada aurait alors l'obligation constitutionnelle d'engager des négociations portant sur l'indépendance et sur ses conditions éventuelles si elle devait se réaliser; et qu'en cas de refus de négocier de bonne foi et d'amender la constitution pour donner plein effet aux revendications des Québécois, le Québec serait autorisé à procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance qui deviendrait alors légale et légitime, dans la mesure où elle serait reconnue par l'opinion internationale.

La décision de la Cour suprême m'a donné raison sur presque tous les points sauf que la Cour n'a pas voulu se prononcer sur la formule d'amendement qui serait requise pour donner effet à la volonté du peuple Québécois.

Les neuf (9) juges de la Cour suprême ont reconnu, de plus, que le reste du Canada ne pourrait pas s'opposer à l'indépendance du Québec dans la mesure où les Québécois, pour atteindre leur objectif, respectent les principes inhérents à la Constitution canadienne à savoir, particulièrement le principe de la démocratie, du fédéralisme, de la primauté du droit, du constitutionnalisme et de la protection des droits des minorités.

---

[354] Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998], 2 RCS, 217.

Ainsi, conformément à cette décision, le Québec devrait, pour procéder à une réforme de son statut politique et pour ainsi parachever le pays québécois qui conserverait des liens avec le Canada, remplir les conditions suivantes :

- Respecter les principes de la primauté du droit, du constitutionnalisme, de la démocratie, du fédéralisme et de la protection des droits des minorités;

- Obtenir, par référendum, ou par élection mandatoire, une réponse claire à une question claire sur un projet politique qui, selon moi, ferait consensus au Québec, à savoir la réforme du statut politique du Québec permettant à ce dernier de devenir un État indépendant uni au Canada par un traité d'alliance. Donc il faudra une question claire portant sur ces deux volets;

- Enclencher, par l'Assemblée nationale, le processus de modification de la constitution canadienne en vue de faire sécession par des voies constitutionnelles.

- Le Canada, pour sa part, aurait alors l'obligation d'engager de bonne foi des négociations avec le Québec, négociations qui porteraient non seulement sur l'acte potentiel de souveraineté mais aussi sur ses conditions d'application en cas de réalisation.

- Le Canada aurait l'obligation constitutionnelle de procéder alors à amender la Constitution canadienne pour donner plein effet à la volonté des Québécois, clairement exprimée, de faire du Québec un pays indépendant uni au Canada par un traité d'alliance.

- En cas de refus de la part du reste du Canada, l'Assemblée nationale du Québec pourrait proclamer unilatéralement l'indépendance du Québec.

Je suis tout à fait d'accord avec les auteurs du « *Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté* » lorsqu'ils affirment qu'il n'est pas exact de prétendre que la loi sur la clarté référendaire (la loi Dion) a bâillonné la nation Québécoise, « *mis le Québec en tutelle et rendu désormais impraticable la voie référendaire* ». [355]

> « La vérité est tout autre. La loi Dion ne s'applique qu'au gouvernement fédéral, et encore jusqu'à ce qu'un autre parlement en dispose autrement. Cette loi ne fait que préciser à quelles conditions le gouvernement fédéral accepterait de négocier avec le Québec les modalités de sa sécession; elle n'affecte en rien le droit constitutionnel de sécession reconnu au Québec par la Cour suprême du Canada. [...] Tous ceux qui prétendent que la Loi sur la clarté constitue un obstacle insurmontable à la voie référendaire font le jeu de Stéphane Dion et l'aident à atteindre son objectif faire peur. [...] Si on ne croit pas que les Québécois sont capables de résister à quelques magouilles fédérales, du genre des commandites ou d'Option Canada, alors aussi bien oublier le projet de l'indépendance! [...]. » [356].

Cependant, je ne partage pas leur avis à l'effet que « [l]*'élection d'une majorité de députés indépendantistes à l'Assemblé nationale, même s'ils recevaient la majorité des voix (et à plus forte raison dans le cas contraire), ne pourrait*

---

[355] Marc BRIÈRE, Jacques BEAUCHEMIN, Jean-Roch BOIVIN, Philippe COUSINEAU-MORIN, Claude JASMIN, G. LACHAPELLE, Henry MILNER, James WALKINS. Extraits du « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté – Pour en finir avec certains sophismes », *Le Devoir*, 11 mai 2006.

[356] *Id.*, note 355.

témoigner clairement et incontestablement de la volonté majoritaire des Québécois en faveur de l'indépendance du Québec ».[357]

Ils croient qu'en « *s'appuyant sur l'avis de la Cour suprême, le Canada se déroberait à toute négociation que le Québec voudrait entreprendre sur la seule base d'une élection référendaire et refuserait de reconnaître toute déclaration unilatérale d'indépendance du gouvernement ou de l'Assemblée nationale fondée sur une simple majorité des députés. [...]* ».[358]

Même s'il est vrai que l'indépendance du Québec réalisée unilatéralement par l'Assemblée nationale serait un acte illégal, selon la Cour suprême, il n'en demeure pas moins que le processus devant mener à une modification de la constitution peut et doit être enclenché par les représentants démocratiquement élus à l'Assemblée nationale.

Dans les circonstances, comme on le verra aux paragraphes suivants, l'Assemblée nationale a non seulement le pouvoir mais elle a le devoir, en s'appuyant sur le consensus québécois, de prendre l'initiative de parachever le pays québécois.

Avec le Projet Liberté-Nation, on saura pour la première fois, ce que le gouvernement fédéral fera devant la décision de la nation Québécoise de conquérir sa pleine liberté.

Le Québec a le droit de prendre l'initiative en vue de réaliser son indépendance nationale.

En effet, la Cour suprême du Canada a reconnu que chacune des provinces était libre de proposer des amendements à la Constitution, par la simple voie de son assemblée législative, au Québec, l'Assemblée nationale. C'est cela la démocratie. D'ailleurs, c'est de cette façon que le Québec est entré dans la constitution canadienne en 1867. Ne l'oublions pas.

Mais cela ne signifie pas que les représentants du peuple, élus démocratiquement, ne pourraient pas, avant de proposer un amendement à la constitution, consulter la population par un

[357] *Id.*, note 355.
[358] *Id.*, note 355.

référendum. C'est d'ailleurs ce que le Québec a fait en 1980 lorsqu'il a tenu un référendum pour savoir si la population accordait au gouvernement du Québec le mandat de négocier avec le reste du Canada la souveraineté-association. C'est également ce qu'il a fait en 1995 en tenant un référendum sur la souveraineté-partenariat.

C'est la *Loi constitutionnelle de 1982* qui confère à chaque province le droit de prendre l'initiative d'une modification constitutionnelle. La modification de la Constitution commence par un processus politique entrepris en vertu de la Constitution elle-même. C'est ce qu'a décidé la Cour suprême du Canada, au paragraphe 69 du *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, où elle s'exprime comme suit :

> La Loi constitutionnelle de 1982 exprime ce principe en conférant à chaque participant de la Confédération le droit de prendre l'initiative d'une proposition de modification constitutionnelle. [359]

Dans sa décision, la Cour suprême a été appelée à examiner l'impact juridique que pourrait avoir un référendum sur le fonctionnement de la Constitution canadienne et sur la légalité d'un acte unilatéral de sécession.

Ainsi au paragraphe 87, la Cour mentionne que :

> « la Constitution elle-même ne traite pas d'un recours au référendum, et les résultats d'un référendum n'ont aucun rôle direct ni effet juridique dans notre régime constitutionnel, mais un référendum peut certainement fournir un moyen démocratique de connaître l'opinion de l'électorat sur des questions politiques importantes dans un cas précis ». [360]

La Cour a confirmé que le référendum, en soi, ne peut avoir aucun effet juridique quelconque ni permettre à lui seul de réaliser l'indépendance du Québec.

---

[359] Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998], 2 RCS, 217.
[360] *Id.*, note 359.

> « Le principe démocratique défini plus haut exigerait d'accorder un poids considérable à l'expression claire par la population du Québec de sa volonté de faire sécession du Canada même si un référendum, de lui-même et sans plus, n'aurait aucun effet juridique direct et ne pourrait à lui seul réaliser une sécession unilatérale. »[361]
>
> « Nos institutions politiques sont basées sur les principes démocratiques et, par conséquent, l'expression de la volonté démocratique de la population d'une province aurait du poids, en ce sens qu'elle conférerait légitimité aux efforts que ferait le gouvernement du Québec pour engager un processus de modification de la constitution en vue de faire sécession par des voies constitutionnelles. »[362]

C'est alors que la Cour suprême, au paragraphe 88, confirme que c'est aux députés qu'il appartient de prendre l'initiative d'une modification à la constitution :

> La modification de la Constitution commence par un processus politique entrepris en vertu de la Constitution elle-même. Au Canada, l'initiative en matière de modification constitutionnelle relève de la responsabilité des représentants démocratiquement élus des participants à la Confédération. Pour ces représentants, le signal peut être donné par un référendum mais, en termes juridiques, le pouvoir constituant au Canada, comme dans bien d'autres pays, appartient aux représentants du peuple élus démocratiquement.[363]

---

361 *Id.*, note 359.
362 *Id.*, note 359.
363 *Id.*, note 359.

L'importance d'un consensus pour modifier la constitution.

À plusieurs reprises dans cet essai, j'ai argumenté sur l'importance d'un consensus pour parachever le pays Québécois. La Cour suprême s'est penchée sur cette question au paragraphe 77 où elle écrit :

> La modification de la Constitution requiert souvent quelque forme de consensus important précisément parce que la teneur des principes fondamentaux de la Constitution l'exige. L'exigence d'un vaste appui sous forme de « majorité élargie » pour introduire une modification constitutionnelle garantit que les intérêts des minorités seront pris en considération avant l'adoption de changements qui les affecteront.[364]

L'indépendance du Québec exige la négociation d'une modification à la Constitution canadienne.

Au paragraphe 97, la Cour suprême a décidé qu' « *en vertu de la constitution, la sécession exige la négociation d'une modification* ».[365] Ce qui signifie que la sécession du Québec est réalisable en vertu du droit constitutionnel canadien, par la procédure de modification constitutionnelle[366].

L'indépendance réalisée unilatéralement par l'Assemblée nationale, sans négociation ou sans tentative de négociation préalable avec le Canada, serait illégale.

---

364 *Id.*, note 359.

365 *Id.*, note 359.

366 José WOEHRLING. « Rien de sûr: Il serait imprudent de considérer que l'intégrité territoriale du Québec serait garantie par le droit international. », *La Presse*, 9 mars 2007, p. A18.

À moins que l'autorité fédérale soit de mauvaise foi, l'indépendance du Québec ne peut pas être réalisée unilatéralement par l'Assemblée nationale ou le gouvernement du Québec. C'est ce que la Cour suprême a décidé au paragraphe 104 :

> Il ressort donc clairement de l'analyse qui précède que la sécession du Québec du Canada ne peut pas être considérée un acte légal si elle est réalisée unilatéralement par l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec, c'est-à-dire sans négociation conforme aux principes. Tout projet de sécession d'une province du Canada qui n'est pas entrepris en conformité avec la constitution du Canada est une violation de l'ordre juridique du Canada.[367]

Ainsi les auteurs du Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté ont raison lorsqu'ils affirment :

> « …qu'une majorité de Québécois refuseraient de se laisser entraîner dans l'illégalité et dans la longue et pénible période d'incertitude et de « turbulences », tant économiques que politiques, qui résulterait inéluctablement d'un tel procédé inadmissible dans un État de droit ». [368]

Leur argumentation est incontestable. Pour s'en convaincre, laissons-leur la parole.

> « D'aucuns, dont le nouveau Mouvement pour une élection sur la souveraineté (MES), qui a demandé au Parti Québécois sa reconnaissance comme club politique, pensent que la meilleure façon de faire l'indépendance serait par la force, par un coup d'État

---

367 *Id.*, note 359.

368 Marc BRIÈRE, Jacques BEAUCHEMIN, Jean-Roch BOIVIN, Philippe COUSINEAU-MORIN, Claude JASMIN, écrivain, Guy LACHAPELLE, Henry MILNER, James WALKINS. Extraits du « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté – Pour en finir avec certains sophismes », *Le Devoir*, 11 mai 2006.

réussi brisant l'ordre constitutionnel Québécois et canadien par une simple déclaration unilatérale d'indépendance faite par le gouvernement et une majorité de députés à l'Assemblée nationale (représentant ou non une majorité d'électeurs). Le PQ ou une coalition de partis indépendantistes prendrait le pouvoir et déclarerait l'indépendance. [...] ».[369]

« Cette voie d'accession à l'indépendance ne peut réussir que si les deux conditions suivantes sont réunies: d'abord, il faut qu'une large majorité de Québécois l'accepte et consente à s'y soumettre et que les autres puissent y être contraints par la force, c'est-à-dire par la police du nouvel Etat; ensuite, il faut que le Canada et la communauté internationale respectent le nouvel ordre établi, puis, avec le temps, consentent à le reconnaître – c'est-à-dire que le Québec devra être capable, au besoin, de faire respecter militairement le contrôle effectif de son territoire. […] ».[370]

« Ceux qui prétendent pouvoir se passer de la légalité en invoquant la légitimité de leurs prétentions indépendantistes s'appuient sur un prétendu droit du peuple Québécois à l'autodétermination en vertu du droit international. Or, selon le droit international actuel, le droit des peuples à l'autodétermination ne signifie le droit à l'indépendance que pour les peuples colonisés par les puissances impériales ou opprimés par l'État dont ils font partie et dans lequel ils constituent des minorités nationales privées d'une autonomie raisonnable. Pour les autres peuples, le droit à l'autodétermination signifie seulement le droit à l'autonomie interne. »[371]

« Or, même si le Canada s'est rendu coupable de nombreuses injustices envers les Canadiens français du Québec et des autres provinces, il est loin d'être évident que les Québécois pourraient être reconnus

---

369 *Id.*, note 368.
370 *Id.*, note 368.
371 *Id.*, note 368.

internationalement comme peuple opprimé par le Canada. »[372]

« Fort heureusement toutefois, la Cour suprême du Canada a interprété le droit constitutionnel canadien comme reconnaissant à toute province le droit de sécession, soit de se séparer du Canada pour devenir un État indépendant, si telle est la volonté claire d'une majorité claire de ses citoyens, exprimée par un référendum suivi de négociations de bonne foi préalablement à l'entrée en vigueur de la sécession et à une déclaration d'indépendance. »[373]

« Le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec ont d'ailleurs reconnu « l'importance politique » de cet avis de la cour sur le droit de sécession du Québec dans la loi du 30 mai 2000 sur l'existence des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple Québécois et de l'État du Québec. [...] ».[374]

« Il nous faut par conséquent et malheureusement conclure que le congrès que le PQ a tenu en juin 2005 s'est trompé en adoptant la section 1.2.5 du programme, qui engage le PQ à «déclarer la souveraineté du Québec et à donner des effets immédiats à celle-ci en posant [...] une série de gestes de souveraineté nationale au lendemain du référendum». Comme le prochain congrès national ne doit avoir lieu qu'en 2009 en vertu des nouveaux statuts, il faudrait convoquer le plus tôt possible un congrès spécial ou faire adopter les modifications nécessaires par un vote postal de tous les membres. »[375]

Pour Jean Leclerc, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, une déclaration unilatérale d'indépendance, comme le propose le Parti Québécois, au terme d'une

372 *Id.*, note 368.
373 *Id.*, note 368.
374 *Id.*, note 368.
375 *Id.*, note 368.

période de négociation d'au plus un an avec le gouvernement canadien, ne pourrait se faire impunément.[376]

Le professeur Leclerc nous rappelle ce que la Cour suprême a déclaré dans le *Renvoi sur la sécession du Québec* que le droit international ne reconnaît pas le droit de faire sécession unilatéralement. Mais cela ne signifie pas qu'un peuple ne peut pas tenter l'aventure d'une sécession unilatérale. Dans un tel cas, comme le souligne le professeur Leclerc, « *la sécession devient alors une question de fait et non de droit. C'est la force qui décide généralement de ces questions* ».[377]

Parlant du programme du Parti Québécois, qui prévoyait pour la première fois de son histoire un projet d'indépendance sans association ou partenariat avec le reste du Canada et une proclamation unilatérale d'indépendance, « *avant même que les contentieux élémentaires (droit de circulation, partage de la dette et des actifs, etc.) ne soient réglés !* »[378], Lysiane Gagnon, chroniqueuse au quotidien La Presse, écrit qu'une telle proclamation de même que l'engagement d'une épreuve de force avec le Canada et l'opinion internationale sur la base de quelques petits points de pourcentage de majorité « *si tout cela n'était pas de la politique-fiction, ce serait la recette pour le désastre* ».[379]

La Loi sur la clarté, votée par le Parlement fédéral, a-t-elle changé la donne?

Louis Bernard, candidat à la direction du Parti Québécois en 2005, n'a pas hésité à reconnaître, lui aussi, qu'une déclaration unilatérale d'indépendance de la part de l'Assemblée nationale serait un geste irresponsable.

---

376 Jean LECLERC. « Impossible unilatéralisme : La plateforme du PQ prévoit une déclaration unilatérale d'indépendance. Mais cela ne pourrait se faire impunément. », *La Presse*, 1er mars 2007, p. A23.

377 *Id.*, note 376.

378 Lysiane GAGNON. « Le jovialisme de M. Boisclair », *La Presse*, 8 mars 2007, p. A25.

379 *Id.*, note 378.

Dans une entrevue avec le journaliste Robert Dutrisac du quotidien Le Devoir, Bernard déclare :

> « Je pense que les Québécois ne voteront pas pour la souveraineté s'ils ne sont pas rassurés sur ce qui va suivre après le OUI. » [380]

Selon Bernard, le programme du Parti Québécois :

> « s'en va vers une déclaration unilatérale d'indépendance le lendemain d'un référendum. Je pense que c'est irresponsable. »[381]

Pour lui,

> « […] l'importance d'assurer une transition harmonieuse avant de déclarer l'indépendance »[382] ne fait pas de doute.

Il reconnaît que :

> « [d]ès sa fondation et lors des référendums de 1980 et de 1995, le PQ a promis aux Québécois de faire l'indépendance « sans que ça bouleverse tout » […], dans la continuité des services et des programmes ». « Le mode normal, c'est celui qui est prévu par la Cour suprême » dans son renvoi portant sur la sécession du Québec : après une victoire du OUI… »[383]

Bernard va jusqu'à se dissocier du programme du Parti Québécois en 2005 qui, selon lui, prévoit des gestes de rupture qui ne peuvent que nuire à la cause de l'indépendance, ajoutant que :

---

380 Robert DUTRISAC. « Souveraineté : le PQ fait erreur, selon Louis Bernard », *Le Devoir*, 31 août 2005, p. A3.
381 *Id.*, note 380.
382 *Id.*, note 380.
383 *Id.*, note 380.

> « [p]endant cette période d'un an, le gouvernement du Québec devra éviter tout geste de rupture, « ce qu'ils appellent les gestes de souveraineté nationale ou internationale » dans le programme du PQ, … »[384]

Dans son article, Dutrisac nous rappelle qu' :

> « [a]u congrès de juin dernier, les péquistes ont adopté un programme qui prévoit, au lendemain d'une victoire référendaire, l'adoption d'une constitution nationale du Québec et l'amorce de négociations internationales en vue de la reconduction des ententes avec les pays étrangers ».[385]

Selon Bernard, « *Tout geste de rupture « pourrait compromettre le succès de notre accession à l'indépendance* ». »[386]

Lucienne Robillard est du même avis que Louis Bernard sur le fait que le nouveau programme du Parti Québécois a radicalisé la démarche d'accession à l'indépendance et que toute déclaration unilatérale de souveraineté serait contraire au droit international et au droit canadien.

Dans un texte paru dans le quotidien La Presse, Robillard écrit que :

> « [l]e nouveau programme du Parti Québécois (en 2005) comporte notamment deux changements qui constituent une rupture par rapport aux programmes précédents soit : sortir du cadre canadien pour former un nouvel État – évacuant ainsi l'idée de tout projet d'association économique ou de partenariat avec le Canada et, en cas de victoire référendaire, la promulgation immédiate d'une déclaration unilatérale de souveraineté – ce qui serait contraire au droit international dans les circonstances et à l'avis de la Cour suprême du Canada du 20 août 1998, qui a

384 *Id.*, note 380.
385 *Id.*, note 380.
386 *Id.*, note 380.

> confirmé qu'une sécession unilatérale serait sans fondement juridique ».[387]

Pour illustrer son propos, Robillard nous rappelle la démarche référendaire de 1980 telle que l'avait imaginé René Lévesque :

> Pour comprendre combien cette politique est radicale, il est utile de se rappeler le processus envisagé par le père fondateur du PQ, René Lévesque, lors du référendum de 1980. À l'occasion de ce vote, on a offert aux Québécois un processus à deux étapes. Premièrement, on leur a demandé de donner au gouvernement provincial le mandat de négocier la souveraineté-association avec le reste du Canada. S'ils avaient donné ce mandat à M. Lévesque, on leur assurait que l'indépendance ne se serait pas réalisée avant qu'ils aient eu la chance d'en ratifier les modalités dans un second référendum, une fois les résultats de la négociation connus.[388]

Par ailleurs, Robillard ne manque pas de dénoncer la stratégie utilisée par Jacques Parizeau en 1995. Elle écrit :

> « [s]'il avait remporté son référendum de 1995, nous savons maintenant qu'il aurait tout fait pour créer, sur le champ, l'indépendance. Comme il l'a dit lui-même, les Québécois auraient été pris comme des homards dans une cage. »[389]
>
> « Les Québécois et Québécoises ne savaient rien de ce projet au moment de voter. Quand ils se sont rendus compte de ce que Parizeau projetait,

---

387 Lucienne ROBILLARD, alors présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et alors Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et député du Parti Libéral de la circonscription de Westmount-Ville-Marie au parlement canadien. « Une réelle rupture – Quoi qu'en dise Bernard Landry, le nouveau programme du PQ a radicalisé la démarche d'accession à l'indépendance », *La Presse*, 7 décembre 2005, p. A25.

388 *Id.*, note 387.

389 *Id.*, note 387.

plusieurs en ont été estomaqués. Ils ignoraient qu'ils votaient pour une transformation aussi majeure et aussi immédiate. La porte de la cage se serait rapidement refermée. »[390]

Pour Robillard :

« [i]l n'y a rien de moins prudent que de demander à la population du Québec de se séparer subitement du Canada sans connaître les conséquences. Il n'y a rien de moins prudent que de mettre en place, dans un climat de confusion, de nouveaux systèmes juridique et fiscal avant même que les acteurs politiques du Canada aient évalué si la condition essentielle de clarté est satisfaite. »[391]

Enfin, elle nous rappelle en terminant que :

« [c]e sont les Québécois et Québécoises qui paieraient le prix de la confusion et de la turbulence qui s'ensuivrait… ». Ajoutant qu' « [i]l a toujours été clair qu'il y aurait une période de réelles difficultés économiques et sociales associées à l'indépendance, et ce, même si le processus de négociation des modalités de séparation et d'établissement de nouvelles institutions se déroulait avec le plus grand soin et dans le respect mutuel. »[392]

« C'est ce à quoi faisait allusion Pauline Marois quand elle a reconnu qu'il y aurait une période de cinq ans de turbulence. Mais le PQ a tout intérêt à prétendre que l'indépendance apporterait le bonheur. C'est pourquoi M[me] Marois a été forcée de s'excuser d'avoir osé dire la vérité. À vrai dire, ce qu'elle qualifiait doucement de « turbulence » serait encore empiré par le processus que propose aujourd'hui le PQ. »[393]

---

390 *Id.*, note 387.
391 *Id.*, note 387.
392 *Id.*, note 387.
393 *Id.*, note 387.

Cependant, Daniel Turp, ex-député de Mercier à l'Assemblée nationale et ancien porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications, n'est pas du tout d'accord avec l'opinion de Louis Bernard et de tous ceux qui, comme Madame Lucienne Robillard, croit que le mode normal, pour faire du Québec un pays, c'est celui qui est prévu par la Cour suprême.

Turp est d'avis que la situation a changé radicalement depuis 1995.

> « Le gouvernement du Canada s'est doté d'une loi sur la clarté qui se présente comme une loi enchâssant une obligation « de ne pas négocier ». Elle définit les circonstances dans lesquelles le gouvernement du Canada « n'engage aucune négociation sur les conditions auxquelles une province pourrait cesser de faire partie du Canada ». »[394]

Turp soumet que :

> « (…) en s'autorisant à déclarer la souveraineté et à faire des gestes de souveraineté nationale et internationale, le Parti Québécois rappelle en définitive au gouvernement du Canada qu'il n'a aucun droit de veto sur l'avenir politique du Québec et qu'il ne saurait profiter d'une période de négociation pour chercher à saboter la légitimité du résultat référendaire sur la scène tant Québécoise et canadienne qu'internationale ».[395]

Pour lui :

> « [à] la lumière des gestes faits par le gouvernement du Canada et ses leaders durant et après les campagnes référendaires de 1980 et de 1995, il est difficile

---

394 Daniel TURP, député de Mercier et porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications. « La course à la direction du Parti Québécois – Le « programme de pays » devrait inspirer les candidats », *Le Devoir*, 15 septembre 2005, p. A7.

395 *Id.*, note 394.

de présumer de la bonne foi de certains des adversaires de la souveraineté du Québec ».

Il continue ainsi :

> Comme le souligne d'ailleurs à juste titre Michel David, « le problème est qu'au lendemain d'un OUI, il serait très risqué de laisser s'écouler une période d'un an pendant laquelle le camp fédéraliste ferait tout en son pouvoir pour contrer le verdict référendaire, surtout si les résultats sont serrés, comme on peut le prévoir ».[396]

Turp rappelle que :

> « [d]ans le « programme de pays » qu'il a adopté lors de son congrès de 2005, le Parti Québécois a statué qu'un certain nombre de gestes devront être faits entre son élection et avant la tenue du référendum et d'autres après ce référendum ».[397]
>
> « Parmi les gestes à faire entre l'élection et le référendum, on doit noter la préparation et l'adoption d'une constitution initiale du Québec, ainsi que d'un certain nombre de lois fondamentales. Ces gestes mettront en place l'appareil législatif et institutionnel d'un État souverain et n'auront pas uniquement un caractère symbolique, comme le laisse entendre Michel David. Ils ne pourront en revanche être considérés comme des gestes de rupture puisqu'ils n'entreront pas en vigueur avant le référendum. »[398]
>
> « Après un référendum, l'Assemblée nationale prendra acte, dans une déclaration de souveraineté, de la volonté démocratique exprimée par les Québécois et fera un geste dont la légitimité sera incontestable. La promulgation par la même assemblée de la

---

396 *Id.*, note 394.
397 *Id.*, note 394.
398 *Id.*, note 394.

> constitution initiale du Québec et de plusieurs lois fondamentales ainsi que l'entrée en vigueur de ces lois seront investies de la même légitimité et permettront d'instaurer un nouvel ordre constitutionnel tout en assurant une continuité juridique. »[399]
>
> « De tels gestes n'excluent aucunement le lancement de négociations avec le Canada, dont l'objet sera d'assurer la transition harmonieuse entre le statut de province et le statut de pays du Québec. Mais au moment où le Québec entamera la négociation sur les aspects relatifs à la succession d'États et manifestera de même sa volonté de « négocier et de conclure un accord international visant le maintien de la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre le Québec et le Canada », il sera doté des lois et des institutions qui lui permettront de véritablement négocier d'égal à égal avec le Canada. »[400]

Peu importe l'opinion que nous pourrions avoir sur cette question, à savoir que la *Loi sur la clarté* adoptée par le parlement du Canada a créé un contexte radicalement différent de celui qui a été exposé et analysé par la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, c'est la décision de la Cour suprême que le fédéral devra appliquer en droit interne et qui risque de s'appliquer en droit international. Du moins, c'est son interprétation qui s'imposera.

D'ailleurs, la Cour suprême a tenu à préciser en ces termes au paragraphe 86 du *Renvoi*, ce que l'on doit comprendre du caractère « *unilatéral* » de l'acte de sécession :

> Le caractère « unilatéral » de l'acte est de première importance, et il faut bien comprendre le sens donné à ce mot. Dans un sens, toute démarche faite par un acteur unique sur le plan constitutionnel en

399 *Id.*, note 394.
400 *Id.*, note 394.

> vue de parvenir à une modification de la Constitution est « unilatérale ».
>
> Nous ne pensons pas que tel soit le sens visé dans la question 1, ni le sens donné dans les arguments présentés devant nous. Ce qui est revendiqué comme droit de faire « unilatéralement » sécession est plutôt le droit de procéder à la sécession sans négociation préalable avec les autres provinces et le gouvernement fédéral.[401]
>
> « Ce n'est pas la légalité de la démarche initiale qui est en cause ici, mais la légalité de l'acte final de sécession unilatérale envisagée. »[402]

Le fondement juridique d'un tel acte (la démarche initiale) serait une volonté démocratique clairement exprimée par l'Assemblée nationale du Québec, tel que je le propose, par exemple, dans le Projet Liberté-Nation.

Outre Turp, je suis conscient que certaines personnes au Québec dont Vincent Marissal, chroniqueur au journal La Presse, prétendent que la *Loi sur la clarté* a changé les règles du jeu établies par la Cour Suprême.

Dans son texte, Marissal allègue que la communauté internationale devra tenir compte de cette loi, ajoutant qu'une victoire du OUI lors d'un prochain référendum « *provoquerait un mouvement de panique généralisé au Canada, ce qui est bien peu propice à des négociations sereines* ».[403] Il va jusqu'à soumettre que le :

> « Canada, c'est l'évidence, se réfugierait prestement derrière la loi sur la « clarté ». Au mieux, ça débouche sur une impasse. Au pire, sur une méga crise ».[404]

---

401 *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998], 2 RCS, 217.
402 *Id.*, note 401.
403 Vincent MARISSAL. « La loi fantôme », *La Presse*, 27 février 2007, p. A3.
404 *Id.*, note 403.

Pour Marissal,

> « ce n'est pas de faire peur au monde que de le dire, c'est la réalité écrite noir sur blanc dans une loi fédérale ».[405]

Pour Jean-François Lisée, sans Stéphane Dion, ex-chef du Parti Libéral, la loi sur la « clarté » n'existerait pas. Selon lui, grâce à cette loi :

> « les parlementaires fédéraux pourront accepter ou rejeter la question référendaire Québécoise, avant la tenue du référendum. Selon la loi, les députés fédéraux seront tenus de rejeter la question si, en plus de proposer l'indépendance, elle offre « d'autres possibilités notamment un accord politique ou économique avec le Canada » ».[406]

Dans tout ce débat, il faut tenir compte de la réponse cinglante que l'Assemblée nationale a servie en 2000 au Parlement canadien et à sa *Loi sur la clarté*. La *Loi 99*, adoptée par l'Assemblée nationale le 7 décembre 2000 et sanctionnée le 13 décembre de la même année, règle, une fois pour toutes, selon moi, les craintes que certains pouvaient entretenir face à la *Loi canadienne sur la clarté*.

En effet, le projet de loi 99 réaffirme les droits fondamentaux ainsi que les prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec. Ce projet de loi, qui est entré en vigueur le 28 février 2001, prévoit, entre autres, que le peuple Québécois a le droit inaliénable de choisir librement le régime politique et le statut juridique du Québec et qu'il détermine seul, par l'entremise des institutions politiques qui lui appartiennent en propre, les modalités de l'exercice de ce droit.[407]

---

405 *Id.*, note 403.

406 Jean-François LISÉE. « J'accuse Stéphane Dion », *L'Actualité*, février 2007, p. 29, 29 & 30.

407 « Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple Québécois et de l'État du Québec », Assemblée nationale, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2000, chapitre 46. Disponible : URL :

La *Loi 99* établit :

> « en outre qu'aucun autre parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ni contraindre la volonté démocratique du peuple Québécois à disposer lui-même de son avenir ».[408]

La *Loi 99* :

> « affirme également les caractéristiques et les compétences de l'État du Québec dans divers domaines ».[409]

En conséquence, je réitère que pour réussir à modifier le statut politique du Québec pour en faire un pays indépendant uni au Canada par un traité d'alliance, il faudra respecter les enseignements de la Cour suprême.

Le Québec serait incapable de combattre les obstacles majeurs à toute sécession unilatérale faite sans négociation ou tentative de négociation préalable.

Il m'apparaît évident que, si le Québec devait procéder unilatéralement à son indépendance nationale, c'est-à-dire sans négociation préalable ou tentative de négociation avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, le Canada refuserait de négocier non seulement les conséquences de la sécession, mais l'acte potentiel même de sécession. Le Québec se retrouverait alors à devoir combattre les obstacles majeurs à toute sécession unilatérale à savoir, la partition d'une partie du territoire du Québec, le refus des fédéralistes de renoncer à payer leurs impôts au gouvernement du Canada et enfin les problèmes reliés au territoire des Cris et des Inuits qui ont fait l'objet d'une cession par le Canada au Québec en 1898 et en 1912.

---

http://www2.publicationsduquébec.gouv.ca/dynamicsearch/

408 *Id.*, note 407.

409 *Id.*, note 407.

Devant la Cour suprême, lors de l'audition du *Renvoi*, les Cris, par leurs procureurs, ont affirmé qu'ils ne seront jamais liés par une décision unilatérale du Québec de procéder à la sécession du Québec. Ils ont indiqué que, dans ces circonstances, ils voudront que leur territoire continue à faire partie du Canada. Les partisans de tout geste de rupture unilatérale auraient avantage à lire le mémoire déposé par les Cris à la Cour suprême au soutien de leur intervention dans le Renvoi. Ils auraient avantage aussi à prendre connaissance du mémoire que le grand Conseil des Cris a déposé au Comité législatif de la Chambre des communes sur le projet de loi C-20 en février 2000.[410]

Au paragraphe 67 de ce mémoire, les Cris affirment qu' :

> « il existe maintenant une convention constitutionnelle au Canada selon laquelle toute modification constitutionnelle qui aurait pour effet de modifier les droits des peuples autochtones nécessite notre participation et notre consentement ».[411]

Sans compter que les Cris ne reconnaissent pas qu'il n'existe qu'un seul peuple québécois. « *Certains Québécois se voient comme faisant partie du « peuple canadien français* ». D'autres s'identifient comme faisant partie du « *peuple Québécois* ». Les Québécois ont le droit de s'identifier librement eux-mêmes comme bon leur semble. Toutefois, l'on ne peut en aucun cas conclure qu'il existe « *un seul peuple Québécois* à *l'échelle de toute la province.* »[412]

> « Pour les fins de l'autodétermination et de la sécession, un « peuple » peut être constitué de divers peuples ou de divers groupes ethniques, linguistiques ou religieux – s'il y a une volonté commune de vivre ensemble en tant que peuple.

---

410 Mémoire du grand Conseil des Cris au Comité législatif de la Chambre des communes sur le projet de Loi C-20, février 2000, intitulé : « *Le projet de loi du Canada sur la clarté et les peuples autochtones : une stratégie d'omission, d'exclusion et de dépouillement de pouvoirs* ».

411 *Id.*, note 410, paragraphe 67.

412 *Id.*, note 410, paragraphe 166

> Toutefois, la « volonté commune » implique une volonté essentielle parmi les divers individus et peuples intéressés. Autrement dit, pour les fins de l'autodétermination ou de la sécession, divers peuples ne peuvent être contraints de se définir comme « peuple » unique avec d'autres. »[413]
>
> « Toutefois, un vote référendaire par le « peuple canadien français » ou le « peuple Québécois » ne saurait en aucun cas déterminer l'avenir du peuple Cri de la baie James et d'Eeyou Istchee. En tant que peuple distinct, titulaire du droit à l'autodétermination, nous tiendrons nos propres référendums à cet égard. »[414]

Au paragraphe 218, les Cris mentionnent que « le principe de l' « *intégrité territoriale* » n'est pas absolu et il ne peut être invoqué par un État qu'à certaines conditions ».[415] Le grand Conseil des Cris cite les professeurs Monahan, Bryant et Côté qui, comme eux, sont d'avis que si le Canada est divisible le Québec l'est aussi :

> Consistency requires that Québec be willing to accord the same right to identifiable regions within its boundaries that do not wish to become part a sovereign Québec. In short, if Canada is divisible, then Québec must also be divisible. [416]

Le peuple Cri de la Baie James ne manque pas de nous rappeler que depuis des millénaires :

> (il) « a occupé, gouverné, utilisé, protégé et géré son territoire traditionnel, Eeyou Istchee, et il continue de le faire dans un esprit de partage. Nos droits et

---

413 *Id.*, note 410, paragraphe 167.
414 *Id.*, note 410, paragraphe 204.
415 *Id.*, note 410, paragraphe 218.
416 MONAHAN, P., BRYANT, M. et CÔTÉ, N., « *Coming to Terms with Plan B : Ten Principles Governing Secession* », Toronto, Institut C.D. Howe, juin 1996, 35.

> nos intérêts à l'égard de notre territoire traditionnel, y compris les terres, les eaux et les ressources, dépassent les frontières du Québec et comprennent les îles côtières et les eaux de la baie James et de la baie d'Hudson ».[417]
>
> « Puisque notre territoire traditionnel dépasse les frontières du Québec, il serait faux et discriminatoire de présumer que la seule frontière ayant une importance d'ordre juridique ou constitutionnel soit celle d'une province. »[418]
>
> « Ce territoire traditionnel du peuple Cri a une superficie d'environ quatre cent mille kilomètres carrés dont la plus grande partie, voire sa totalité, ne faisait pas partie de la province de Québec à l'époque de la Confédération en 1867. Ce n'est qu'en 1898 et en 1912 que le territoire traditionnel des Cris de la baie James a été incorporé à la province de Québec, lorsque le gouvernement du Canada a annexé ce qui constitue actuellement les deux tiers de la province de Québec, dans sa partie septentrionale. Ces vastes annexions territoriales ont eu lieu sans la connaissance ou le consentement du peuple cri. »[419]

Lors de la campagne électorale du mois de mars 2007, Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, a tenu à rappeler à tous les chefs de partis au Québec que *« les droits et titres des Premières Nations sur le territoire Québécois n'ont jamais été éteints ou cédés*. »[420] Il déplorait le fait que « *les gouvernements du Québec ont trop souvent agi comme si ces droits n'existaient pas, voire comme si les Premières Nations n'existaient pas* ».[421]

---

417 *Id.*, note 416.
418 *Id.*, note 416.
419 *Id.*, note 416, paragraphes 24, 25 et 26.
420 Ghislain PICARD. « Les Premières Nations sont incontournables », *Le Devoir*, 8 mars 2007, p. A6.
421 *Id.*, note 410

Picard n'y allait pas par quatre chemins : « *Cela doit changer, cela va changer. En effet, à l'avenir, les Premières Nations seront incontournables pour l'avenir du Québec.* »[422]

Tout gouvernement qui aurait la tentation de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance devra garder en mémoire la position non seulement du Grand Conseil des Cris, mais aussi celle de l'ensemble des Premières Nations du Québec.

Dans une entrevue qu'il accordait au quotidien Le Soleil, le chef Ghislain Picard déclarait qu'il n'y aurait pas de souveraineté sur les terres québécoises appartenant aux Premières Nations s'il n'y avait pas d'accord économique entre le Québec et la communauté autochtone.[423]

Picard ajoutait que les Nations autochtones ont le même droit à l'autodétermination que le Québec. « *Ca nous ramène au débat de 1994-1995. Il n'y a personne d'autre que nous-mêmes qui peut décider de notre destinée.* »[424]

Même si ce n'est pas l'intention des Premières Nations :

> « de découper le Québec en cas de référendum gagnant sur la souveraineté»,[425] le chef régional des Premières Nations pour le Québec et le Labrador, n'a pas hésité à brandir l'arme de la partition dans le but d'accélérer les négociations sur la gestion des ressources humaines pour ses communautés.« On a la capacité d'aller plus loin »[426] disait-il. Il soulignait, de plus, lors de son entrevue, que « les titres de propriété des autochtones couvrent une bonne partie du Québec ».[427]

Selon Le Soleil, le chef Picard mentionnait que :

---

422 *Id.*, note 410

423 Ghislain PICARD. « Pas de souveraineté sans l'accord des Premières Nations : Ghislain ne souhaite toutefois pas la partition du Québec », *Le Soleil*, 11 mars 2007, p. 3.

424 *Id.*, note 423.

425 *Id.*, note 423.

426 *Id.*, note 423.

427 *Id.*, note 423.

> « le gouvernement fédéral pourrait même être appelé en renfort pour défendre les Premières Nations. Il n'y a personne d'autre que nous-mêmes qui peut, du jour au lendemain, se déclarer indépendant sans que les questions qui nous intéressent ne soient réglées ».[428]

Concernant la partition d'une partie du territoire du Québec, les auteurs du mémoire citent Stéphane Dion, ex-chef du Parti libéral du Canada qui déclarait, alors qu'il était ministre dans le gouvernement du Parti Libéral du Canada que :

> « si le territoire du Canada devait être partagé en dépit de l'intégrité territoriale que lui garantie le droit international, le territoire du Québec aussi pourrait être partagé ». [429]

À une autre occasion, en 1995, Stéphane Dion déclarait :

> « À ceux qui diront que la majorité d'un peuple a le droit de faire sécession, d'autres répliqueront que rien ne permet de se réserver pour soi le titre de peuple ou de nation, que si le Canada est partageable le Québec l'est aussi, que si une minorité canadienne a le droit de s'extraire du Canada, alors une minorité Québécoise a le droit de se soustraire à une sécession dont elle ne veut pas. »[430]

La question fort délicate de l'intégrité territoriale d'un Québec indépendant a refait surface lors de la campagne électorale provinciale au printemps 2007. C'est Jean Charest qui l'a abordée en répondant à un journaliste : « *Je ne souhaite pas la*

---

428 *Id.*, note 423.

429 S. DION. « Le PLQ doit bien se garder de promettre une réforme constitutionnelle majeure », *La Presse* [de Montréal], 8 février 1995, p. B3.

430 S DION,. « Antinationalisme et obsession constitutionnelle dans le débat référendaire » texte d'une allocution à Cité Libre, Montréal, 12 janvier 1995, et Ottawa, le 18 janvier 1995, à la p. 9.

partition du territoire Québécois. Mais ces questions-là vont se poser. »[431]

Ce petit bout de phrase que le Premier ministre a tenté de corriger a, malgré tout, semé tout un émoi dans les médias. On a accusé « *Jean-Charest [d'agiter] le spectre de la partition* ».[432]

L'éditorialiste du quotidien La Presse, André Pratte, a pris position sur cette question fort délicate si elle en est une. Pour lui :

> « l'indivisibilité du territoire Québécois fait désormais partie de nos mythes collectifs. Pourtant, en vertu de quel principe le Québec obtiendrait-il ce statut permanent d'indivisibilité dont ne jouit aucun autre pays ? ».[433]

André Pratte a tenu à rappeler au chef du Parti Québécois qui soutenait que le droit international de même que le droit constitutionnel canadien protégeaient l'intégrité du territoire Québécois, que ces droits sauvegardaient l'intégrité du Canada avant celle du Québec. Pratte a tenu à rappeler ce que la Cour suprême a déclaré sur la question des frontières provinciales actuelles du Québec, au moment des négociations entre le Québec et le reste du Canada, après un OUI majoritaire.

Dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, la Cour suprême a pris soin d'écrire qu'aucun sujet ne serait exclus des négociations, y compris les frontières :

> Il n'y aurait aucune conclusion prédéterminée en droit sur quelque aspect que ce soit. [(…)] Nul ne peut sérieusement soutenir que notre existence nationale, si étroitement tissée sous tant d'aspects, pourrait être déchirée sans efforts selon les frontières provinciales actuelles du Québec.

---

431 André PRATTE., « Quel spectre ? », *La Presse*, 8 mars 2007, p. A24.
432 *Id.*, note 432.
433 *Id.*, note 431.

En 2001, pour le compte du gouvernement du Parti Québécois, le juriste José Woehrling avait étudié cette question. Pratte nous rappelle qu'il (Woehrling) en était lui-même arrivé à la conclusion qu'il serait « imprudent » de conclure que :

> « l'intégrité territoriale du Québec serait garantie par le droit international en cas de sécession unilatérale » et que « rien n'empêcherait (le fédéral) d'ajouter à la liste des sujets de négociation la discussion sur les frontières du Québec ».[434]

Pratte se demande alors comment le chef du Parti Québécois peut soutenir que l'intégrité du territoire québécois ne fera jamais partie des négociations avec Ottawa. « *Il n'en sait rien. Monsieur Charest non plus. Personne ne peut garantir quoi que ce soit.* »[435]

En ce qui concerne le refus par des milliers de Québécois, particulièrement chez les fédéralistes, de payer la totalité de leurs impôts au gouvernement du Québec, advenant une déclaration unilatérale d'indépendance, faite dans l'illégalité, cet argument a un poids dirimant.

En effet, des Québécois par milliers refuseraient d'obéir à un gouvernement qui se serait placé en situation d'illégalité. Ils continueraient à payer leurs impôts au gouvernement canadien qui, lui, serait encore dans une situation de légalité. Le gouvernement du Québec, privé ainsi de milliards de dollars, serait incapable, de facto, de gérer et d'administrer un État indépendant.

Un autre obstacle de taille à la viabilité d'une déclaration unilatérale d'indépendance faite dans l'illégalité, c'est le statut de province pour Montréal que réclameraient les fédéralistes purs et durs.

On comprend mieux maintenant toutes les conséquences d'une sécession unilatérale du Québec, faite sans négociation préalable. On comprend mieux aussi pourquoi il serait irresponsable de soulever de nouveau cette hypothèse dans l'espoir

---

434 *Id.*, note 431.
435 *Id.*, note 431.

de faire avancer plus rapidement le projet d'indépendance nationale du Québec.

Les procédures que j'ai entreprises devant les tribunaux en 1995 pour faire clarifier l'interprétation du droit à l'autodétermination des peuples et pour contester toutes démarches visant la sécession unilatérale du Québec, faites sans négociation préalable, m'ont mené jusqu'en Cour suprême et cette dernière a tranché. L'indépendance du Québec est facilement réalisable dans la mesure où les Québécois le veulent. Mais elle ne peut se faire unilatéralement sauf si le Canada refuse de négocier de bonne foi ou agit de mauvaise foi.

En conséquence, les Québécois peuvent maintenant être rassurés. En effet, dans la mesure où le gouvernement et l'Assemblée nationale procèdent dans la légalité (ce qui exclut toute forme d'unilatéralisme) et respectent les enseignements de la Cour suprême pour parachever le pays Québécois, ces trois obstacles majeurs à l'indépendance du Québec, que j'ai moi-même soulevés dans mes discours, mes écrits et mes procédures judiciaires, à savoir la partition du territoire québécois, le non-paiement des impôts par les fédéralistes au gouvernement du Québec et l'intégrité du territoire du Québec, ne tiennent plus la route et n'ont aucune espèce de valeur juridique ou autres.

Lors des négociations, le Canada devra respecter les aspirations légitimes des Québécois dont la mise en commun de certaines affaires dans le cadre d'un traité d'alliance entre le Québec et le Canada.

À plusieurs reprises dans sa décision, la Cour suprême a mentionné que si une majorité claire de Québécois exprimait son intention de ne plus faire partie du Canada, le Canada aurait l'obligation constitutionnelle de négocier et de concilier les droits, les obligations et les aspirations légitimes de tous les Canadiens.

Il m'apparaît que si, à l'occasion d'une élection mandatoire ou d'un référendum, les Québécois expriment leur désir de garder des liens avec le Canada, après l'indépendance, le

reste du Canada devra en tenir compte dans ses négociations avec le Québec. On ne pourra jamais prétendre sérieusement qu'une question portant à la fois sur l'indépendance et à la fois sur l'intention du Québec de maintenir des liens avec le Canada, par un traité d'alliance, serait alors une question ambiguë parce que portant sur deux (2) volets.

Une telle position serait considérée comme farfelue par la communauté internationale. En effet, même l'Union européenne prévoit dans son « *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* » que tout État membre peut décider de se retirer de l'Union.

L'Union doit alors négocier et conclure avec l'État membre qui a décidé de se retirer, un accord fixant non seulement les modalités de son retrait, mais elle doit aussi tenir compte du « *cadre de ses relations futures avec l'Union* ».

On voit donc qu'il ne peut pas y avoir d'ambiguïté. Tout est clair. Un État qui décide de se retirer de l'Union européenne ne peut pas s'isoler. Il gardera des relations futures avec l'Union. Ses relations seront l'objet de négociations. Il en sera de même pour le Québec avec le Canada.

Ainsi, le reste du Canada devra, lors des négociations avec le Québec, respecter toutes les aspirations légitimes des Québécois clairement exprimées par son Assemblée nationale y incluant la mise en commun ou le partage de certaines affaires par voie de traité renouvelable entre le Québec et le Canada, deux pays indépendants.

Voici d'ailleurs comment s'exprime la Cour suprême sur l'obligation de tous les participants à la table de négociations de tenir compte des aspirations légitimes des Québécois :

> Cependant, l'ordre constitutionnel canadien ne peut manquer d'être affecté dans son existence et son fonctionnement par l'expression non ambiguë d'une majorité claire de Québécois de leur désir de ne plus faire partie du Canada.
>
> Le principal moyen de donner effet à cette expression est l'obligation constitutionnelle de négocier conformément au principe constitutionnel que nous avons défini. Si ces négociations de sécession

étaient engagées, notre constitution, tout autant que notre histoire, appellerait les participants à s'efforcer de concilier les droits, les obligations et les aspirations légitimes de tous les Canadiens dans un cadre qui donnerait autant d'importance aux responsabilités qu'aux droits de chacun en vertu de la constitution.[436]

« La Constitution n'est pas un carcan. Un rappel, même bref, de notre histoire constitutionnelle révèle des périodes de changement marquants et extrêmement profonds. Nos institutions démocratiques permettent nécessairement un processus continu de discussion et d'évolution, comme en témoigne le droit reconnu par la Constitution à chacun des participants à la Fédération de prendre l'initiative de modifications constitutionnelles. »[437]

« Ce droit emporte l'obligation réciproque des autres participants d'engager des discussions sur tout projet légitime de modifications de l'ordre constitutionnel. »[438]

« Même s'il est vrai que certaines tentatives de modifications de la Constitution ont échoué au cours des dernières années, un vote qui aboutirait à une majorité claire au Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, conférerait au projet de sécession une légitimité démocratique que tous les autres participants à la Confédération auraient l'obligation de reconnaître. »[439]

---

436 Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998], 2 RCS, 217, paragraphe 104.
437 *Id.*, note 436.
438 *Id.*, note 436.
439 *Id.*, note 436, paragraphe 150.

Lorsque le Québec aura dit « oui » à un nouveau statut politique, le reste du Canada devra s'asseoir à la table de négociations.

La tentative légitime du Québec de modifier la Constitution pour qu'il devienne un pays allié du Canada a pour corollaire l'obligation faite au reste du Canada de venir s'asseoir à la table de négociations.

Il s'agit là d'une obligation constitutionnelle pour le reste du Canada qui met ainsi fin à toutes les tergiversations qui existaient depuis le premier référendum de 1980, où les libéraux fédéraux notamment ont toujours déclaré qu'ils ne négocieraient pas avec le Québec advenant un vote favorable à la souveraineté-association.

Cet argument, on le sait, a fait perdre des dizaines de milliers de votes au camp du « Oui ». Les Québécois avaient peur de cette menace venant de l'autorité fédérale. Ils avaient peine à imaginer ce qui pourrait leur arriver advenant qu'ils disent « Oui » à l'indépendance. C'est alors qu'ils ont choisi de ne pas plonger dans l'inconnu.

Mais avec l'obligation constitutionnelle de négocier qui est faite au fédéral, situation qui n'existait même pas lors du référendum de 1995, la situation ne se présente plus de la même façon. Les Québécois n'ont plus rien à craindre puisqu'ils savent maintenant que leur décision sera sur la table constitutionnelle au moment des négociations, après un « oui » majoritaire, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada.

> « À notre avis, l'existence de ce droit (le droit de prendre une initiative d'une proposition de modification constitutionnelle) impose aux autres participants de la Confédération l'obligation réciproque d'engager des discussions constitutionnelles pour tenir compte de l'expression démocratique d'un désir de changement dans d'autres provinces et d'y répondre. Cette obligation est inhérente au principe démocratique

> qui est un précepte fondamental de notre système de gouvernement. »[440]
>
> « La tentative légitime, par un participant de la Confédération, de modifier la Constitution a pour corollaire l'obligation faite à toutes les parties de venir à la table des négociations. »[441]
>
> « Le rejet clairement exprimé par le peuple du Québec de l'ordre constitutionnel existant conférerait clairement légitimité aux revendications sécessionnistes, et imposerait aux autres provinces et au gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique en engageant des négociations et en les poursuivant en conformité avec les principes constitutionnels sous-jacents mentionnés précédemment. »[442]

Enfin, dans sa décision, la Cour suprême confirme le droit du Québec de chercher à réaliser l'indépendance par la voie de la négociation :

> … tant que le Québec exerce ses droits en respectant les droits des autres, il peut proposer la sécession et chercher à la réaliser par la voie de la négociation.
>
> Le processus de négociation qui découlerait d'une décision d'une majorité claire de la population du Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, exigerait la conciliation de divers droits et obligations par les représentants de deux majorités légitimes, à savoir une claire majorité de la population du Québec et une claire majorité de l'ensemble du Canada quelle qu'elle soit. On ne peut admettre que l'une ou l'autre de ces majorités l'emporte sur l'autre. Une majorité politique qui n'agit

---

440 *Id.*, note 436, paragraphe 69.
441 *Id.*, note 436.
442 *Id.*, note 436, paragraphe 88.

> pas en accord avec les principes sous-jacents de la Constitution que nous avons décrits met en péril la légitimité de l'exercice de ses droits.[443]

Respect du droit des autres par le Québec.

Dans la mesure où le Québec respecterait le droit des autres, le reste du Canada n'aurait aucune raison valable de l'empêcher de réaliser l'indépendance si tel était le vœu exprimé clairement par la population du Québec. C'est ce qu'a décidé la Cour suprême dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec.

> « Les autres provinces et le gouvernement fédéral n'auraient aucune raison valable de nier au gouvernement du Québec le droit de chercher à réaliser la sécession, si une majorité claire de la population du Québec choisissait cette voie, tant et aussi longtemps que dans cette poursuite le Québec respecterait les droits des autres. »[444]

Les négociations porteraient sur toute question légitime et d'intérêt commun, y compris sur les conditions éventuelles de réalisation de l'indépendance.

Il ne fait aucun doute, tel que mentionné précédemment, que le reste du Canada ne pourrait refuser de négocier avec le Québec sous prétexte que la question référendaire aurait porté sur deux (2) volets, soit l'indépendance d'une part et le maintien de liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada d'autre part, dans le cadre d'un traité d'alliance.

Sinon, on contournerait la décision de la Cour suprême voulant que les négociations devront porter non seulement sur l'acte potentiel d'indépendance ou de sécession, mais également sur ses conditions éventuelles si elles devaient se réaliser.

---

443 *Id.*, note 436, paragraphe 93.
444 *Id.*, note 436, paragraphe 151.

> « Les négociations qui suivraient un tel vote porteraient sur l'acte potentiel de sécession et sur ses conditions éventuelles si elles devaient effectivement être réalisées. Il n'y aurait aucune conclusion prédéterminée en droit sur quelque aspect que ce soit. Les négociations devraient traiter des intérêts des autres provinces, du gouvernement fédéral, du Québec et en fait, des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités. Il va sans dire que de telles négociations ne seraient pas aisées. »[445]

José Woehrling est d'avis que les autres provinces devraient être associées au processus de négociation de même que les dirigeants autochtones et ceux des territoires. Il va même jusqu'à prétendre que rien n'empêcherait non plus les autorités fédérales d' « *ajouter à la liste des sujets de négociation la discussion sur les frontières du Québec* ».[446]

Les négociations pourraient aboutir à une impasse.

Malgré tous les efforts faits par chacune des parties, il est possible qu'on ne puisse s'entendre sur un accord conciliant tous les droits et toutes les obligations en jeu et que les négociations débouchent sur une impasse.

Dans ces circonstances, les négociateurs devraient envisager la possibilité d'une sécession, sans qu'il y ait toutefois de droit absolu à la sécession ni certitude qu'il sera réellement possible de parvenir à un accord conciliant tous les droits et toutes les obligations en jeu.[447]

---

445 *Id.*, note 436, paragraphe 151.

446 José WOERHLING, « Rien de sûr : « Il serait imprudent de considérer que l'intégrité territoriale du Québec serait garantie par le droit international », *La Presse*, 9 mars 2007, p. A18.

447 *Id.*, note 446.

Ainsi, il est concevable que même des négociations menées en conformité avec les principes constitutionnels fondamentaux aboutissent à une impasse.[448]

Qu'est-ce que le Québec pourrait ou devrait faire, alors, s'il y avait des retards à l'étape de la mise en œuvre de la procédure de modification constitutionnelle principalement, comme le suggère José Woehrling :

> « à cause de l'exigence d'une approbation référendaire (dans certaines provinces) et de celle du consentement des peuples autochtones établis au Québec »?[449]

Il existerait un moyen pour le Québec de dénouer cette impasse en faisant appel au droit constitutionnel canadien, comme la théorie de la nécessité ou encore, comme le propose Woehrling :

> « en procédant à une déclaration unilatérale de souveraineté dont la réussite ou l'échec dépendrait de la capacité du Québec d'exercer une autorité effective et des réactions de la communauté internationale ».[450]

Le reste du Canada n'aurait aucun avantage à se montrer intransigeant ou à refuser de négocier.

Le reste du Canada n'aurait aucun avantage à se montrer intransigeant avec le Québec ou à refuser de négocier les modalités de son retrait de la Fédération canadienne puisque, ce faisant, il mettrait lui-même en péril la légitimité de ses revendications, voire l'ensemble du processus de négociations.

> « Le refus d'une partie de participer à des négociations dans le respect des principes et valeurs constitutionnels mettrait gravement en péril la légitimité

448 *Id.*, note 446.
449 *Id.*, note 446.
450 *Id.*, note 446.

> de ses revendications et peut-être aussi l'ensemble du processus de négociation. »[451]
>
> « Ceux qui, très légitimement, insistent sur l'importance du respect de la primauté du droit ne peuvent, en même temps, faire abstraction de la nécessité d'agir en conformité avec les principes et valeurs constitutionnels et ainsi de faire leur part pour contribuer à la préservation et à la promotion d'un cadre dans lequel la règle de droit puisse s'épanouir. »[452]

Quant au Québec, s'il veut obtenir la reconnaissance internationale, il a tout intérêt à respecter le processus de négociations.

> « Ainsi, un Québec qui aurait négocié dans le respect des principes et valeurs constitutionnels face à l'intransigeance injustifiée d'autres participants au niveau fédéral ou provincial aurait probablement plus de chance d'être reconnu qu'un Québec qui n'aurait pas lui-même agi conformément aux principes constitutionnels au cours du processus de négociation. »[453]
>
> « La légalité des actes des parties au processus de négociation selon le droit canadien ainsi que la légitimité qu'on leur reconnaît seraient l'une et l'autre des considérations importantes dans le processus de reconnaissance. De cette manière, l'adhésion des parties à l'obligation de négocier serait indirectement évaluée au plan international. »[454]

---

451 *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998], 2 RCS, 217, paragraphe 104.
452 *Id.*, note 451, paragraphe 95.
453 *Id.*, note 451.
454 *Id.*, note 451, paragraphe 103.

Il ne faut pas écarter la possibilité que le Québec ait à procéder unilatéralement à une déclaration inconstitutionnelle d'indépendance qui conduirait dans les faits (de facto) à son indépendance.

Il est vrai que la Cour suprême a reconnu à plusieurs endroits dans sa décision notamment au paragraphe 155, que :

> « l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec ne possède pas, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession » du Québec du Canada. La cour a fait la même constatation en ce qui concerne le droit constitutionnel canadien. »[455]

Mais, elle a tout de même souligné qu'il est possible qu'une déclaration unilatérale et inconstitutionnelle d'indépendance puisse conduire dans les faits ou de facto à l'indépendance.

> « Même s'il n'existe pas de droit de sécession unilatérale en vertu de la Constitution ou du droit international, c'est-à-dire un droit de faire sécession sans négociations sur les fondements qui viennent d'être examinés, cela n'écarte pas la possibilité d'une déclaration inconstitutionnelle de sécession conduisant à une sécession de facto. »[456]

Cette situation se présenterait si, après la demande de modification constitutionnelle signifiée au gouvernement fédéral par l'Assemblée nationale, il y avait dérapage à l'étape de la mise en œuvre de la procédure de modification constitutionnelle soit à cause de l'exigence d'une approbation référendaire dans certaines provinces soit à cause de l'exigence du consentement des peuples autochtones établis au Québec.

---

455 *Id.*, note 451.
456 *Id.*, note 451, paragraphe 155.

C'est alors que pour dénouer l'impasse, le Québec pourrait faire appel à certains concepts du droit constitutionnel canadien, comme le suggère José Woehrling, tels que la théorie de la nécessité[457].

Le Québec pourrait procéder aussi à une déclaration unilatérale d'indépendance dont la réussite ou l'échec dépendrait de sa capacité d'exercer son autorité sur son territoire et des réactions de la communauté internationale, comme on l'a vu plus avant.

Mais ce qui est inquiétant et qui soulève de multiples questions dans le cadre d'une déclaration unilatérale d'indépendance, c'est le fait que :

> « l'opposition massive des allophones, des anglophones et, surtout, des autochtones soulèverait probablement la question de l'intégrité du territoire Québécois […] Les peuples autochtones, en particulier, pourraient prétendre exercer leur propre droit à l'autodétermination afin de continuer à faire partie du Canada ». [458]

José Woehrling est d'avis que :

> « les autorités fédérales trouveraient là, si elles le désiraient, une bonne raison pour affirmer le maintien de leur souveraineté sur le Nord Québécois ».[459]

La thèse du gouvernement du Québec à l'effet que « *l'intégrité territoriale du Québec, après une accession unilatérale à l'indépendance, serait garantie par certaines règles du droit international, en particulier le principe de l'uti possidetis* »[460], est fragile.

Pour José Woehrling, il serait imprudent de considérer que :

---

457 *Id.*, note 446.
458 *Id.*, note 446.
459 *Id.*, note 446.
460 *Id.*, note 446.

> « l'intégrité territoriale du Québec serait garantie par le droit international […] et que les frontières internes du Québec serait automatiquement transformées en frontières internationales, opposables au Canada ».[461]

Cela signifie, il est vrai, que le Québec serait autorisé à proclamer unilatéralement son indépendance si Ottawa refusait de négocier de bonne foi les modalités de son retrait de la fédération canadienne et de tenir compte du cadre de ses relations futures avec le Canada. Mais il devra le faire à ses risques et périls sans garantie aucune de succès.

Dans un texte paru dans le quotidien Le Devoir, Louis Bernard, candidat à la direction du Parti Québécois en 2005, s'exprimait ainsi sur cette question :

> Bien sûr, dès après le référendum, l'Assemblée nationale prendra acte de la volonté exprimée par les Québécois de se donner un pays, définira clairement et juridiquement le cadre et la durée de la période de négociations avec le Canada et fixera une date pour la déclaration formelle d'indépendance, laquelle pourra intervenir à tout moment si les négociations échouent ou si le gouvernement fédéral n'agit pas de bonne foi. Car il n'est pas question que ces négociations se fassent à rabais et aboutissent à d'autre chose qu'à la pleine et entière souveraineté du Québec, telle que décidée par la majorité des citoyens du Québec. [462]

---

461 *Id.*, note 446.

462 Louis BERNARD. « Qu'est-ce qu'une déclaration de souveraineté ? », *Le Devoir*, 16 septembre 2005, p. 9.

La communauté internationale ne sera jamais insensible à la volonté de la nation Québécoise exprimée dans le respect des principes constitutionnels canadiens.

Dans le processus de reconnaissance du pays québécois, la communauté internationale tiendra compte, il va sans dire, des faits et gestes posés tant par le Québec que par le reste du Canada, au cours du processus de négociations portant sur le droit et la volonté du peuple québécois de se doter d'un État indépendant qui choisirait de conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada, sur la base d'un traité d'alliance.

Je suis convaincu que la communauté internationale ne sera jamais insensible à la volonté du Québec de parachever le pays québécois dans la mesure où il agit conformément aux principes constitutionnels canadiens au cours du processus de négociations.

À l'inverse, la violation de ces principes par le gouvernement du Québec pourrait entacher la légitimité de ces actions devant mener à l'indépendance.

> « Dans la mesure où la violation de l'obligation constitutionnelle de négocier conformément aux principes décrits ci-dessus mine la légitimité des actions d'une partie, elle peut avoir des répercussions importantes au plan international. »[463]
>
> « Ainsi, le manquement à l'obligation d'engager et de poursuivre des négociations en conformité avec les principes constitutionnels peut affaiblir la légitimité du gouvernement qui s'en réclame, alors que celle-ci est en règle générale une condition préalable à la reconnaissance par la communauté internationale. »[464]

---

463 *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998], 2 RCS, 217.
464 *Id.*, note 463.

> « Inversement, la violation de ces principes par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'autres provinces dans leur réponse à une demande de sécession peut entacher leur légitimité. »[465]
>
> « Ainsi, un Québec qui aurait négocié dans le respect des principes et valeurs constitutionnels face à l'intransigeance injustifiée d'autres participants au niveau fédéral ou provincial aurait probablement plus de chance d'être reconnu qu'un Québec qui n'aurait pas lui-même agi conformément aux principes constitutionnels au cours du processus de négociation. La légalité des actes des parties au processus de négociation selon le droit canadien ainsi que la légitimité qu'on leur reconnaît seraient l'une et l'autre des considérations importantes dans le processus de reconnaissance. De cette manière, l'adhésion des parties à l'obligation de négocier serait indirectement évaluée au plan international. »[466]

Concernant le processus de reconnaissance internationale, la Cour suprême est d'avis qu' « un nouvel État qui passe outre à ses obligations légitimes découlant de sa situation antérieure peut s'attendre à ce que le mépris de ces obligations lui nuise dans l'obtention de la reconnaissance internationale, à tout le moins quant au moment de la reconnaissance ».[467]

> « Par contre, le respect par la province sécessionniste de ses obligations légitimes jouerait en faveur de sa reconnaissance internationale. L'idée selon laquelle ce qui n'est pas explicitement interdit est implicitement permis a peu de pertinence dans les cas (comme celui qui nous occupe) où le droit international renvoie au droit interne de l'État sécessionniste pour la détermination de la légalité de la sécession et où le droit de cet État considère inconstitutionnelle la sécession unilatérale. »[468]

---

[465] *Id.*, note 463.
[466] *Id.*, note 463, paragraphe 103.
[467] *Id.*, note 463.
[468] *Id.*, note 463, paragraphe 143.

Ainsi, comme on peut l'imaginer, la conduite du Québec et du Canada au cours du processus de négociations portant sur le retrait du Québec de la fédération canadienne sera déterminante.

Même le succès ultime d'une déclaration unilatérale d'indépendance *« dépendrait de sa reconnaissance par la communauté internationale qui, pour décider d'accorder ou non cette reconnaissance, prendrait vraisemblablement en considération la légalité et la légitimité de la sécession eu égard, notamment, à la conduite du Québec et du Canada. Même si elle était accordée, une telle reconnaissance ne fournirait toutefois aucune justification rétroactive à l'acte de sécession, en vertu de la Constitution ou du droit international.* »[469]

4.6. La voie référendaire

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en n'ignorant pas la voie référendaire comme moyen pour consulter la population.

La voie référendaire serait-elle incontournable pour certains ?

Quant à la voie référendaire, utilisée au Québec en 1980 et 1995 pour le projet de souveraineté, elle semble être celle privilégiée par les observateurs et analystes politiques, de même que par les juristes constitutionnalistes, comme moyen pour sonder les reins et cœurs de la population avant d'enclencher le processus devant mener à l'indépendance du Québec.

L'élection mandatoire ou référendum, peu importe. Ce qui est essentiel, c'est que la population soit bien informée du Projet Liberté-Nation.

---

469 *Id.*, note 463, paragraphe 155.

Conservons en mémoire que c'est l'Assemblée nationale seule, comme l'a répété la Cour suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, qui constitue l'autorité constitutionnelle suprême capable d'initier le processus devant mener le Québec à l'indépendance. Ce n'est pas le référendum, qui à toutes fins pratique, n'est qu'un gros sondage.

Quoiqu'il en soit, si le PLQ ou le mouvement ou la coalition indépendantiste, regroupant tous les partis politiques, mouvements ou groupes, etc., optait pour la voie référendaire, voici quels seraient mes recommandations et commentaires :

Il appartiendra aux hommes et aux femmes politiques, lors du prochain rendez-vous référendaire, de poser la ou les questions qui traduiront le consensus du peuple québécois afin que la Constitution canadienne soit amendée pour que le Québec acquière le statut de pays tout en conservant des liens avec le Canada.

Pour les auteurs du *Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté* :

> « La voie référendaire est donc incontournable. Mais elle passe nécessairement par l'élection d'une majorité parlementaire engagée ou disposée à tenir un référendum sur la souveraineté. »[470]
>
> « La stratégie d'une élection pré-référendaire – c'est-à-dire comportant comme seul engagement celui de tenir un référendum sur la souveraineté et de refuser d'administrer «une simple province», donc de démissionner en bloc en cas de défaite référendaire – est-elle une bonne stratégie? Annoncer qu'on tiendra un référendum même si on n'a pas l'assurance morale de le gagner et que, s'il est perdu, on abandonnera les Québécois à leur mauvais sort provincial – c'est-à-dire libéral – est une stratégie rien de moins que suicidaire: l'électorat refuserait de courir

[470] Marc BRIÈRE, Jacques BEAUCHEMIN, Jean-Roch BOIVIN, Philippe COUSINEAU-MORIN, Claude JASMIN, Guy LACHAPELLE, Henry MILNER, James WALKINS. Extraits du « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté – Pour en finir avec certains sophismes », *Le Devoir*, 11 mai 2006.

> un tel risque et pourrait bien rejeter à jamais à la fois l'option souverainiste et le parti qui la porterait avec autant d'arrogance et de mépris envers son propre peuple. Comme le répète assidûment Gilles Duceppe, la stratégie du pire est la pire des stratégies. »[471]

Au mois de mai 2006, le Monténégro, pays minuscule de 650, 000 âmes, nous a donné l'exemple d'une indépendance acquise démocratiquement. En effet cette nation, de quasi autonome qu'elle était auparavant, vient de s'affranchir de l'ex-Yougoslavie. Le Monténégro a emprunté, dix (10) ans plus tard, la même voie que la Slovénie qui a récupéré les pouvoirs d'un État indépendant pour se joindre ensuite à l'Union européenne.

Pour Christian Rioux :

> « l'exemple monténégrin contient évidemment des leçons pour le Québec. Il nous rappelle d'abord que le rêve national est toujours vivant. Dernier grand idéal qui résiste à la pensée utilitaire et désillusionnée de ce début de siècle, la nation est loin d'être le mythe illusoire que certains décrivent. Elle a parfaitement traversé les XIX^e^ et XX^e^ siècles. Elle a même trouvé à renaître avec l'effondrement des anciens empires communistes et le réveil de peuples anciens comme les Catalans et les Écossais. »[472]
>
> « Le référendum est devenu le moyen privilégié d'accession à l'indépendance en temps de paix. Contrairement à certaines prétentions, il représente une exigence à peu près incontournable dans les pays démocratiques, sous peine de rejet par la communauté internationale. Les deux référendums Québécois ont d'ailleurs joué un rôle déterminant pour imposer cette norme ».[473]

---

471 *Id.*, note 470.
472 Christian RIOUX. « L'exemple monténégrin », *Le Devoir*, 26 mai 2006.
473 *Id.*, note 472.

Rioux est d'avis que le cas du Monténégro fera époque. C'est pourquoi il nous suggère d'étudier attentivement les conclusions d'une instance du Conseil de l'Europe qui :

> « s'est prononcée sur les conditions du référendum monténégrin ». Selon lui, « ses recommandations ne pourront plus être ignorées ».[474]

Dans son texte, il parle de la clarté, de la question référendaire qui se lisait comme suit :

> « Voulez-vous que le Monténégro soit un État indépendant avec une totale légitimité internationale et légale? »[475]
>
> « Cette clarté devrait faire date, y compris au Québec. Comme devrait faire date la nécessité de chercher un consensus à l'Assemblée nationale sur cette question (ce qui n'a pas été le cas en 1980 et 1995). Ici, le Monténégro a de sérieuses leçons à nous donner »[476].

Une majorité de 50 plus une voix constitue maintenant un précédent au Québec et au Canada.

Après la clarté référendaire, c'est le seuil minimum requis de participation au vote sur lequel s'est prononcée l'instance du Conseil de l'Europe appelée la Commission de Venise. Au Monténégro, le seuil minimum a été fixé à 50 % des personnes inscrites sur la liste électorale. C'est une exigence parfaitement normale, dit Rioux.

> « Elle est même plus élevée dans de nombreuses lois référendaires en Europe. Le Québec ne devrait pas hésiter à s'en inspirer. »[477]

---

474 *Id.*, note 472.
475 *Id.*, note 472.
476 *Id.*, note 472.
477 *Id.*, note 472.

En ce qui concerne la majorité nécessaire pour que le référendum soit reconnu par les autorités compétentes, Rioux nous apprend que les experts européens :

> « sont beaucoup plus réservés. Contrairement aux deux questions précédentes, la commission n'en fait pas une question de principe. Elle rappelle que « les normes internationales en vigueur […] laissent largement place au jugement et aux traditions des différents pays ».[478]
>
> « En fait, « le principal problème » pour les experts n'est pas de fixer une majorité théorique de 50, 55 ou 60 %. Toutes ces majorités peuvent être légitimes, disent-ils. Le problème consiste plutôt à veiller à ce que « le critère de la majorité nécessaire […] soit accepté au Monténégro », c'est-à-dire là où on vote. Il est intéressant de constater que, de ce point de vue, les deux référendums Québécois apparaissent exemplaires puisque la majorité de 50 % plus une voix a toujours fait consensus à l'Assemblée nationale. »[479]

Est-ce qu'on devrait exiger une majorité supérieure à 50 % plus une voix pour que la décision référendaire soit reconnue par l'autorité fédérale? Je ne le crois pas, bien que j'aie exprimé dans le passé des réserves profondes, voire une certaine réticence à bâtir un pays avec une seule voix de majorité.

Mais, je dois me raviser puisque ni le gouvernement fédéral, ni quelque parti politique que ce soit au Québec n'a contesté le pourcentage de 50 plus 1 lors des deux (2) derniers référendums. D'ailleurs, la participation du gouvernement fédéral aux référendums de 1980 et de 1995 ne doit-elle pas être interprétée comme signifiant qu'on acceptait le résultat de 50 plus 1? Si tel

---

478 *Id.*, note 472.
479 *Id.*, note 472.

n'était pas le cas, l'autorité fédérale n'avait qu'à ne pas y participer et à annoncer qu'elle ne reconnaîtrait jamais une telle majorité.

Ces deux (2) référendums, tant sur la question à double volet que sur la majorité des voix requises pour enclencher le processus devant mener à l'indépendance du Québec, doivent être considérés comme un précédent profondément enraciné dans notre vie démocratique.

C'est mon avis que personne ne peut maintenant contester la légitimité de ce précédent référendaire visant à parachever le pays québécois avec une majorité de 50 % de voix plus une.

Et l'exemple du Monténégro, où une majorité qualifiée de 55 % était exigée pour que cet État accède à son indépendance nationale, n'est d'aucune utilité et ne peut servir de précédent ni au Québec, ni au Canada.

Rioux est un peu du même avis.

> « S'il y a bien une chose dans l'exemple monténégrin qui ne devrait donc pas inspirer le Québec, c'est bien ce taux de 55 %. Rappelons que cette majorité a été arrachée pour des raisons très conjoncturelles. Selon Janusz Bugaiski, spécialiste américain de l'Europe de l'Est, elle a été établie afin d'écarter le danger d'un boycottage de la part de la minorité serbe. »[480]
>
> «En imposant la clause des 55 %, l'Union européenne a pris un risque», écrivait la géographe française Amaël Cattaruzza peu avant le scrutin. «Que se passerait-il si le score des indépendantistes se situait entre 50 % et 55 %?» En réalité, personne n'a jamais répondu à cette question. »[481]
>
> « Dans l'éventualité d'un tel résultat, Djukanovic a affirmé qu'il n'aurait pas fait de geste unilatéral d'indépendance. Soit, mais il aurait probablement exigé la renégociation des termes de l'union avec la Serbie afin de se distancer encore un peu plus de Belgrade.

---

480 *Id.*, note 472.
481 *Id.*, note 472.

> «Une majorité démocratique [pour la sécession] enlèverait toute légitimité à l'union existante», a-t-il déclaré. Qui pourrait le contredire? «En dessous de 55 %, la situation serait devenue tout à la fois grotesque et dangereuse», écrit fort justement un éditorialiste français. Où, en effet, l'Union européenne aurait-elle trouvé la légitimité de s'opposer à une majorité de Monténégrins? »[482]
>
> « On peut supposer qu'en forçant une renégociation avec Belgrade, un résultat de 50 % plus une voix n'aurait fait, tout au plus, que reporter de quelques années l'accession du Monténégro à l'indépendance. »[483]

Il est bien évident qu' :

> « il sera toujours plus difficile de faire un geste aussi dramatique que l'indépendance avec une majorité faible. Un projet politique porté par 51 % de la population n'aura jamais la force d'un projet porté par 55 % des gens. Cela ne le rend pas pour autant illégitime. Il s'agit cependant là d'un problème essentiellement politique qui ne se résout pas par une opération mathématique. »[484]

Il n'est pas inapproprié de souligner non plus qu'en 1867 jamais le peuple québécois n'a été appelé, par voie de référendum, à ratifier ou à désapprouver l'acte constitutionnel de 1867 dont il voudrait maintenant se défaire. Ce document constitutionnel n'a été approuvé que par une majorité de députés au parlement du Canada uni de l'époque (par l'Acte d'union de 1840).

---

482 *Id.*, note 472.
483 *Id.*, note 472.
484 *Id.*, note 472.

Exiger une majorité qualifiée serait antidémocratique et irait à l'encontre du principe de l'égalité des électeurs.

Denis Monière, professeur au département de science politique de l'Université de Montréal, soutient que :

> « la thèse de la majorité qualifiée est antidémocratique parce qu'elle nie le principe de l'égalité des électeurs en donnant plus d'influence aux partisans du statu quo qu'à ceux du changement de statut politique. Elle crée deux catégories de citoyens et deux échelles de valeur des idées politiques. Elle institue l'injustice en règle de gouvernement. Elle instaure une logique de violence politique parce qu'elle soumet la volonté de la majorité à celle de la minorité. »[485]
> Il ajoute que :
>
> « [d]ans tous les cas de figure, les conséquences de son application seront plus néfastes que le respect du principe de la majorité absolue ».[486]
>
> Monière ne s'étonne pas :
>
> « du fait que des politiciens canadiens en manque d'arguments rationnels s'en servent pour impressionner l'opinion publique et maximiser les obstacles au changement ». Mais il ne comprend pas « que des souverainistes soient victimes de cette manipulation des règles du jeu démocratique… ».[487]

---

485 Denis MONIÈRE, professeur au département de science politique de l'Université de Montréal, « Élection référendaire ou référendum – Pourquoi on ne peut pas faire naître un pays par une élection », *Le Devoir*, 27 et 28 mai 2006.

486 *Id.*, note 485.

487 *Id.*, note 485.

Peut-on changer le statut politique du Québec par une élection référendaire?

Certains indépendantistes prétendent que, pour procéder au changement du statut politique du Québec, le référendum serait devenu une voie sans issue. Ils proposent alors une élection référendaire. C'est le cas notamment du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ), Parti indépendantiste et récemment du parti Option Nationale.

Dans un article publié dans le quotidien Le Devoir en mai 2007, les membres du conseil d'administration du RIQ expliquent ainsi leur position :

> Pour le RIQ, à cause du piège qu'est devenu un référendum et des conséquences d'un troisième échec, la voie électorale est incontournable. C'est la troisième idée. Un parti politique peut y recourir en faisant de l'indépendance la priorité de sa plateforme électorale.
>
> Pour faire le pays, cela nécessite simplement une double majorité : plus de 50 % des votes en faveur de candidats indépendantistes et l'élection de plus de 50 % d'indépendantistes. À défaut de plus de 50 % des votes exprimés, un parti indépendantiste ayant une majorité de députés devrait se limiter à l'exercice du pouvoir législatif.[488]

Le professeur Denis Monière n'est pas du même avis. Pour lui :

> « [l]a dynamique du choix électoral n'est pas adéquate pour faire naître un pays parce que le choix d'un pays n'est pas comparable au choix d'un parti

[488] Claude BARITEAU, Stéphane HARRISSON, Jacques LAMOTHE, Pierre PILON, Jean-Pierre ROY, Marcel LEFEBVRE, membres du conseil d'administration du Rassemblement pour l'Indépendance du Québec (RIQ). « Terminus provincial ou envol vers le pays du Québec : un choix s'impose », *Le Devoir*, 30 mai 2007, p. B4.

de gouvernement et parce que le processus électoral est par définition diviseur dans la mesure où la pluralité des courants d'opinion cherche à s'exprimer dans l'arène électorale. La société Québécoise, comme toutes les sociétés libérales, contient une grande diversité d'intérêts qui veulent être représentés dans les prises de décisions collectives. On peut ainsi avoir plusieurs partis qui ont des idéologies différentes mais qui sont favorables à la souveraineté. »[489]

« Ce fractionnement des forces souverainistes et la concurrence qu'ils se livreront, que ce soit avec le mode de scrutin actuel ou un autre mode de scrutin, réduiraient les possibilités de faire élire une majorité de députés souverainistes… De plus, il est loin d'être certain que les électeurs eux-mêmes accepteraient de voter pour un parti qui préconise l'élection référendaire, tout simplement parce que le référendum est entré dans les mœurs. Les Québécois ayant expérimenté à trois reprises cette procédure, ils se méfieront d'un parti qui voudrait en changer et tout régler par l'élection. Comme la distinction entre choix du gouvernement et choix de pays est bien ancrée dans l'opinion publique, en adoptant le scénario de l'élection référendaire, les souverainistes se condamneraient à être éternellement dans l'opposition. »[490]

« L'élection d'une majorité de députés souverainistes ne créerait pas les conditions favorables à la naissance d'un nouvel État souverain parce que cette majorité pourrait être élue avec le soutien d'une minorité d'électeurs. »[491]

« Il y a une objection plus fondamentale; faire l'indépendance par l'élection d'une majorité de députés signifierait qu'on pourrait éventuellement défaire l'indépendance par l'élection d'une majorité de députés

---

489 *Id.*, note 485.
490 *Id.*, note 485.
491 *Id.*, note 485.

> non souverainistes à une élection ultérieure. Cette approche de l'élection référendaire n'offre pas la durabilité nécessaire pour l'établissement d'un nouveau pays. Elle n'a pas de caractère décisif : en effet, ce qu'une élection peut faire, une autre élection pourrait le défaire. »[492]
>
> « Dans le cas d'un référendum qui porte sur le choix d'un pays, la décision revêt un caractère de permanence car la culture démocratique incite le citoyen à accepter une décision qui obtient le soutien de la majorité des électeurs. Aussi, plus le soutien est majoritaire, plus la contestation est anémiée. » [493]
>
> « Avec un référendum gagné, le gouvernement pourrait légitimement procéder à la transformation du statut politique et créer les nouvelles institutions du Québec souverain. Les élections qui suivraient ne pourraient pas remettre en cause le statut politique du nouveau pays car les opposants auraient reconnu le verdict référendaire et accepté de fonctionner dans le nouveau cadre institutionnel, d'autant plus que le nouvel État aurait eu le temps de se faire reconnaître par d'autres États et de s'intégrer à la communauté internationale. »[494]

Même si les adversaires politiques voulaient proposer un autre référendum pour défaire celui qui était favorable à la souveraineté,

> « …ils n'auraient pas la crédibilité suffisante pour prendre le pouvoir puisqu'ils seraient responsables d'entretenir l'instabilité politique. Avec un référendum, il est beaucoup plus difficile, voire impossible, de revenir en arrière parce que le choix a été fait en connaissance de cause, porte explicitement et exclusivement sur le statut politique et permet de rallier

---

492 *Id.*, note 485.
493 *Id.*, note 485.
494 *Id.*, note 485.

> la majorité la plus large possible de citoyens, le destin collectif ayant priorité sur les intérêts partisans et particuliers. »[495]

Il ne faut jamais oublier que le vote référendaire :

> « garantit à la fois la légalité et la légitimité du choix, ce qui n'est évidemment pas le cas de l'élection ».[496]
>
> « La stratégie de l'élection référendaire non seulement n'améliorerait pas les chances de faire élire un parti souverainiste ou une coalition souverainiste mais accroîtrait les risques de faire échouer la naissance d'un nouvel État souverain puisque sa légitimité serait problématique ».[497]

C'est mon avis que si le reste du Canada refusait, après une élection mandatoire gagnante en faveur du Projet Liberté-Nation visant notamment un nouveau statut politique pour le Québec, de négocier de bonne foi et de procéder à amender la Constitution canadienne en conséquence, le Québec serait alors justifié et autorisé à proclamer et à exercer sa pleine souveraineté politique par une décision unilatérale de l'Assemblée nationale et à se faire reconnaître comme État indépendant par la communauté internationale. Bref, le Québec pourrait procéder sans le consentement du Canada, comme l'a fait le reste du Canada en 1982, lorsqu'il a rapatrié et amendé la Constitution canadienne sans le consentement du Québec.

C'est d'ailleurs l'opinion de messieurs Gary Caldwell et Gary Richards, tous deux membres de la Commission des États généraux qui enquêtaient, en 2000, sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

> « In another generation, perhaps – not very long in the life of a country that's already 135 years old – we can decide either to re-configure Confederation

---

495 *Id.*, note 485.
496 *Id.*, note 485.
497 *Id.*, note 485.

> or simply consider going our separate way as English Canada, in fact, did in 1982 ».[498]

Comme on l'a vu précédemment, pour procéder à la modification du statut politique du Québec, afin de faire de cette province un pays, il est nécessaire de procéder par la voie de la négociation avec le Canada, comme le propose la Cour suprême. Que la volonté du peuple émane d'un référendum ou d'une élection mandatoire ou référendaire n'a pas d'importance, si les enjeux sont clairs, transparents et sans ambigüité aucune.

Il faut procéder ainsi si on veut contourner les trois obstacles majeurs à toute sécession unilatérale à savoir la partition d'une partie ou de la totalité du territoire montréalais, l'exercice du droit à l'autodétermination des Premières nations dont la revendication pour les Cris et les Inuits des deux tiers du territoire québécois (les territoires des Cris et des Inuits rattachés au Québec en 1898 et 1912), comme devant continuer à faire partie du Canada, et le refus par les fédéralistes de payer leurs impôts à un Québec qui se serait déclaré unilatéralement indépendant, dans l'illégalité.

Il faut également se rappeler qu'au moment du référendum de 1995, les Cris et les Inuits ont tenu leur propre référendum et se sont prononcés pour demeurer dans le Canada, avec une écrasante majorité de 96,3 % pour les Cris (24 octobre 1995) et de 96 % pour les Inuits (29 octobre 1995).

Bref, je suis d'avis que l'Assemblée nationale peut, dans des circonstances particulières et de façon légitime, comme celles qui prévaudraient lors de la réalisation du Projet Liberté-Nation, sans que sa décision ne soit précédée d'un vote référendaire, engager un processus de modification à la Constitution canadienne en vue de faire l'indépendance par des voies constitutionnelles.

Dans un tel cas, on n'aura qu'à démontrer que l'Assemblée nationale représente l'expression de la volonté démocratique de la population du Québec. Il ne faut jamais perdre de vue

---

[498] Gary CALDWELL et Gary RICHARDS. « It's time for Quebecers to stand together », *The Gazette*, 15 juin 2002.

qu'un référendum ne constitue qu'un moyen pour consulter la population et qu'en soi il ne crée aucune obligation constitutionnelle de négocier de la part du gouvernement fédéral.

Un référendum à double volet ne serait pas illégal.

Contrairement à ce que plusieurs observateurs de la scène politique ont écrit et à ce que plusieurs politiciens fédéralistes ont crié, il est absolument faux de prétendre qu'un référendum à double volet serait illégal parce que contraire à la Loi sur la clarté référendaire. Ce n'est pas parce qu'une question comporterait le volet d'un pays à acquérir et l'engagement de négocier le maintien d'une alliance avec le Canada qu'elle serait ambiguë et imprécise.

> « Il est constant que l'option à double volet, la souveraineté-association ou partenariat, est plus populaire (d'environ 10 %) que l'option simple (d'aucuns diraient «franche») de l'indépendance. Par ailleurs, ce que la majorité des Québécois veut, c'est la souveraineté assortie d'une association ou d'un partenariat avec le Canada: pas de séparation! Alors, pourquoi ne pourrait-on pas tenir un référendum sur cette option? On le peut. D'ailleurs, on l'a déjà fait deux fois. »[499]
>
> « Un référendum gagnant dont la question porterait sur les deux objectifs – la souveraineté et l'association – obligerait certes le Canada à négocier cette « nouvelle union canadienne » mais, advenant qu'il refuse la proposition Québécoise – comme il en aurait le droit incontestable –, cela n'autoriserait en rien le Québec à éclarer unilatéralement son indépendance. Pour pouvoir le faire, le Québec devrait

[499] Marc BRIÈRE, Jacques BEAUCHEMIN, Jean-Roch BOIVIN, Philippe COUSINEAU-MORIN, Claude JASMIN, Guy LACHAPELLE, Henry MILNER, James WALKINS.Extraits du « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté – Pour en finir avec certains sophismes *», Le Devoir*, 11 mai 2006.

> nécessairement gagner un autre référendum portant seulement sur l'accession à la souveraineté, forçant ainsi le Canada à négocier de bonne foi les modalités de sa mise en œuvre. [...]. »[500]

Je ne suis pas d'accord avec les auteurs du *Manifeste*. En effet, dans ces circonstances, face au refus du Canada de négocier de bonne foi, l'Assemblée nationale du Québec serait justifiée de proclamer l'indépendance du Québec et de procéder à la rédaction et à l'adoption de la constitution permanente du nouvel État, après une consultation appropriée et légitime auprès de la population.

Proposition d'une question référendaire à double volet.

Lorsque le gouvernement du Québec décidera de tenir un référendum portant sur la réforme du statut politique du Québec, il devra tenir compte du consensus qui existe chez les Québécois, à savoir qu'ils sont prêts à faire l'indépendance dans la mesure seulement où ils peuvent conserver leur part du Canada. Ainsi la question à double volet qui obtiendrait, j'en suis sûr, l'assentiment d'une vaste majorité de Québécois, tout en étant conforme aux enseignements de la Cour suprême se lirait comme suit :

> **Question** :
>
> Voulez-vous que le Québec acquière le statut de pays indépendant et qu'il s'engage à négocier le maintien d'une alliance avec le Canada, sous la forme d'un traité?
>
> ☐ **Oui** ☐ **Non**

[500] *Id.*, note 499.

Je propose aussi qu'on réfléchisse à la question suivante qui serait tout à fait légale et légitime :

Question :

Voulez-vous que la nation Québécoise soit libre :

- de percevoir tous ses impôts
- d'adopter toutes ses lois
- de signer tous ses traités
- d'être présente sur la scène internationale
- de participer aux Jeux Olympiques sous les couleurs du drapeau fleurdelisé notamment?

L'ex-député Réal Ménard suggère plutôt que la question référendaire se lise comme suit :

> « Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain, décide de sa politique étrangère, administre ses impôts et que l'Assemblée nationale exerce tous les pouvoirs d'un État souverain? »[501]

Je ne crois pas, avec respect, que ce soit la bonne question puisqu'elle évacue toute référence à une alliance quelconque avec le Canada ou les Canadiens.

Par ailleurs, il faudrait, comme le suggère Ménard, que la prochaine question référendaire soit connue longtemps à l'avance de la population. Les partisans du NON ne pourraient plus soutenir que les indépendantistes misent sur « *l'effet de surprise* » de la question pour décrocher une victoire.

Il soutient, avec raison, qu' :

---

[501] Réal MENARD. « Quatre propositions pour le mouvement souverainiste », *Le Devoir*, 11 juin 2007, p.A7.

> « une question qui serait connue à l'avance et que le Parti Québécois s'engagerait à faire sienne une fois au pouvoir, est une question que la société civile pourrait non seulement s'approprier, mais débattre et commenter à satiété. À l'évidence, dans pareil scénario, l'Assemblée nationale conserverait son entière prérogative d'adopter le libellé de la question et d'en débattre pendant 35 heures comme le prescrit la Loi sur la consultation populaire ».[502]

Le Scottish National Party (SNP), parti indépendantiste qui avait obtenu le plus grand nombre de sièges lors des élections en Écosse, au printemps 2007, avait fait connaître, plus de deux ans auparavant, le libellé de la question qu'il entendait poser aux Écossais dans un éventuel référendum. Cette question se lisait comme suit :

> Le Parlement écossais devrait négocier une nouvelle entente avec le gouvernement britannique de sorte que l'Écosse devienne un État souverain et indépendant.
>
> - Oui, je suis d'accord.
> - Non, je ne suis pas d'accord.[503]

Ainsi les Écossais devaient se prononcer sur un mandat de négocier l'indépendance et non sur l'indépendance comme telle.

Comme le démontraient les sondages avant l'élection de 2007, une majorité des Écossais était favorable à la séparation de son territoire du reste du Royaume-Uni. Il s'agissait là d'une possibilité bien sûr, mais cette possibilité n'avait jamais été aussi forte auparavant.

En parlant de cette possibilité, André Pratte, éditorialiste à La Presse, écrivait en janvier 2007 :

---

502 *Id.*, note 501.

503 André PRATTE. « Les leçons écossaises », *La Presse*, 8 janvier 2007, p. A11.

> qu' « on le voit, notamment dans la diminution de l'attachement émotif des Écossais à l'endroit du Royaume-Uni : de la même façon que (selon les sondages) les Québécois se sentent de moins en moins Canadiens, les Écossais sont de moins en moins nombreux à s'identifier à la Grande-Bretagne ».[504]

Pratte est d'avis que ce qui se passe en Écosse devrait faire réfléchir non seulement les politiciens du Royaume-Uni, mais aussi les fédéralistes canadiens :

> Ils doivent mieux comprendre que le nationalisme Québécois, comme l'écossais, n'est ni une aberration ni le fruit d'un quelconque complot des politiciens, intellectuels et artistes souverainistes.
>
> L'appel de la nation est de nos jours extraordinairement séduisant; si les fédéralistes canadiens et les unionistes britanniques n'arrivent pas à présenter un argumentaire renouvelé à la fois plus solide et plus attrayant, ils risquent de perdre, tôt ou tard, le pays qui leur est cher.[505]

José Woerhling, éminent professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, est d'avis que lors du prochain référendum, le gouvernement du Québec :

> « devrait faire approuver la question référendaire par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale et s'engager à soumettre le résultat des négociations à la population dans un autre référendum ».[506]

Je lisais, au mois de juillet 2007, un texte[507] de l'écrivain trifluvien Réjean Bonenfant qui soumettait que lors des référendums, le NON l'emporte souvent pour ne pas dire presque toujours. Il donnait comme exemple les référendums tenus au

---

504 *Id.*, note 503.

505 *Id.*, note 503.

506 José WOEHRLING. « Rien de sûr: Il serait imprudent de considérer que l'intégrité territoriale du Québec serait garantie par le droit international. », *La Presse*, 9 mars 2007, p. A18.

507 Réjean BONENFANT. « Non merci! », *Le Devoir*, 9 juillet 2007, p. A6.

Québec en 1980 et en 1995 sur la souveraineté, l'entente de Charlottetown et le référendum sur la conscription. À titre d'exemple, il ajoutait le NON que le général de Gaulle a reçu en France avant de prendre sa retraite, de même que le NON servi à Chirac par les Français à propos de l'Union européenne.

C'est ainsi que Bonenfant propose, pour que le prochain référendum portant sur l'indépendance du Québec soit gagnant, une question où il faudrait normalement dire non.

Selon Bonenfant, la question se lirait alors comme suit :

> Le Québec doit-il continuer
> à faire partie du Canada?
>
> ☐ **Oui** ☐ **Non**

Pour Bonenfant, cette question est très claire et ne prête à aucune interprétation.

> « Elle ne joue pas avec le sectarisme ou le misérabilisme – province de Québec; elle parle de deux entités distinctes; elle affiche le caractère obligatoire et tient compte de l'histoire, de la longue cohabitation qui nous a unis ».[508]

Bonenfant croit que cette question permettrait, lors de la période référendaire, de rafraîchir la mémoire des Québécois. Il est d'avis qu'on pourrait ainsi leur poser certaines questions :

> Question :
>
> Voulez-vous d'autres scandales des commandites?
>
> ☐ Non merci
> Question :

[508] *Id.*, note 507.

> Voulez-vous d'un Premier ministre qui ne paye pas d'impôts et qui cache sa fortune personnelle dans des paradis fiscaux?
>
> ☐ Non merci
>
> Question :
>
> Voulez-vous payer, chers concitoyens à même vos impôts, 1200 $ pour une balle de golf avec l'autographe de Jean Chrétien?
>
> ☐ Non merci
>
> Question :
>
> Voulez-vous être invité à la table somptueuse de l'ex-lieutenante gouverneure Lise Thibault pour y manger un magret de canard confit à l'armagnac dont l'addition sera payée par les générations à venir?
>
> ☐ Non merci
>
> Question :
>
> Voulez-vous continuer à payer des impôts à deux endroits; à avoir la Reine à beaux chapeaux comme souveraine; à entretenir un Sénat mortifère?
>
> ☐ Non merci[509]

Dès que les Québécois auront élu une majorité de députés favorables au Projet Liberté-Nation, visant l'indépendance et le maintien d'une alliance avec le Canada, le reste du Canada aura l'obligation constitutionnelle de se présenter à la

---

509 *Id.*, note 507.

table de négociations et de s'entendre de bonne foi avec le Québec pour qu'il acquière son statut de pays uni au Canada par un traité d'alliance portant sur différents domaines que les deux États accepteront de mettre en commun.

Ce ne sera plus la nation Québécoise dans un Canada-Uni, comme le répète si souvent le Premier ministre Stephen Harper, mais plutôt la nation Québécoise unie au Canada par un traité d'alliance.

Comme le dit la Cour suprême dans le « *Renvoi relatif à la sécession du Québec* », les autres participants de la Confédération auront l'obligation d'engager des discussions constitutionnelles avec le Québec pour tenir compte de l'expression démocratique d'un désir de changement du Québec.

Le processus de négociations exigera que tous les participants fassent preuve d'un esprit de conciliation pour répondre aux aspirations légitimes des Québécois dûment exprimées lors d'une élection mandatoire ou d'un référendum. Ainsi, ils devront discuter et tenir compte, dans leurs négociations, des conditions éventuelles de sécession.

Les discussions constitutionnelles devront porter non seulement sur le droit du Québec d'acquérir son statut de pays indépendant, mais sur le désir et les aspirations des Québécois de maintenir des liens identitaires, symboliques et économiques avec le reste du Canada.

Pour Louis Bernard,

> « le Canada anglais ne tarderait pas à s'asseoir avec le Québec pour négocier une union douanière et monétaire ». [510]

Les Canadiens vont négocier parce qu'ils sont des démocrates.

---

[510] Robert DUTRISAC. « Louis Bernard parle de son attachement au Canada – Le candidat n'entrevoit aucune difficulté à négocier au lendemain d'un OUI », *Le Devoi*r, 9 septembre 2005, p. A2.

> « Ils ne négocieront pas pour nous faire plaisir ou parce qu'ils sont contents, mais bien parce que c'est dans leur intérêt. »[511]

Selon Bernard « [*u]ne alliance économique serait très intéressante pour le Canada et le Québec*… ». Il est convaincu qu'une majorité de Québécois sont attachés au Canada. Il exprime ainsi cet attachement : « *Je n'ai pas peur de dire que j'aime le Canada et qu'on a besoin du Canada.* »[512]

Résumant les propos de Louis Bernard, Robert Dutrisac du Devoir écrit :

> « Dans sa plate-forme, Louis Bernard préconise qu'après le référendum, une période d'un an soit réservée aux négociations avec le Canada anglais, à la suite de quoi la souveraineté serait déclarée. Au cours de cette période, les Canadiens n'auront pas intérêt à chercher à invalider les résultats du référendum, « à ce que les choses dégénèrent, à ce que ça devienne un cancer et que le Québec devienne de plus en plus anticanadien ». »[513]

Une déclaration unilatérale d'indépendance au lendemain d'une élection mandatoire ou d'un référendum gagnant ne ferait que semer la confusion.

Parlant du programme du parti Québécois en 2005, Louis Bernard est d'avis que :

> « Les péquistes devront toutefois faire leur deuil de la déclaration unilatérale d'indépendance à l'Assemblée nationale au lendemain d'un référendum gagnant, comme le prévoit le nouveau programme du parti ». […] « Le programme va devenir un obstacle

511 *Id.*, note 510.
512 *Id.*, note 510.
513 *Id.*, note 510.

> important en vue d'une victoire référendaire parce qu'il n'assure pas une transition harmonieuse. »[514]

Selon Bernard, il s'agirait là d'un geste de rupture qui serait contraire aux enseignements de la Cour suprême du Canada dans le « *Renvoi relatif à la sécession du Québec* » et qui autoriserait le Canada anglais à « *commettre n'importe quel acte de défense* ».[515]

À plusieurs reprises, lors de la campagne à la direction du Parti Québécois qui avait porté à sa tête André Boisclair, le candidat Louis Bernard s'en est pris au nouveau programme de son parti qui prévoyait que la victoire référendaire :

> « entraînera l'Assemblée nationale à déclarer la souveraineté du Québec et à donner des effets immédiats à celle-ci en posant des gestes de souveraineté nationale et internationale ».[516]

Dans un texte qu'il a remis au journal Le Devoir, Bernard écrit que, pour le Parti Québécois :

> « il s'agit donc de proclamer l'indépendance du Québec immédiatement après le référendum, sans négociations préalables avec le Canada ». [517],
>
> « Or une déclaration de souveraineté ou d'indépendance est un geste solennel que fait un pays pour proclamer que, dorénavant, son gouvernement exerce une autorité complète et souveraine sur son territoire, à l'exclusion de toute autre autorité, et qu'il n'acceptera aucune intervention étrangère dans ses affaires internes. »[518]

---

514 *Id.*, note 510.
515 *Id.*, note 510.
516 Louis BERNARD, candidat à la direction du Parti Québécois. « Qu'est-ce qu'une déclaration de souveraineté », *Le Devoir*, 16 septembre 2005, p. 9.
517 *Id.*, note 516.
518 *Id.*, note 516.

« Dans le cas du Québec, une déclaration de souveraineté signifierait que, à partir de ce moment, les lois fédérales cesseraient de s'appliquer au Québec puisque le Québec ne ferait plus partie du Canada. Il y aurait rupture et bris de continuité. »[519]

« L'inconvénient majeur de cette façon de procéder est que la transition entre le statut de province et le statut de pays sera inévitablement chaotique ».

Il explique pourquoi :

D'abord parce que le gouvernement fédéral refusera de reconnaître une déclaration unilatérale d'indépendance et soutiendra que ses lois continuent de s'appliquer au Québec. Ensuite parce qu'il sera impossible pour le Québec de prendre la relève et d'assurer la continuité des programmes et des services fédéraux puisqu'il n'aura ni l'information, ni les fonctionnaires, ni l'argent pour le faire.

Enfin parce que les pays étrangers, même les plus amis, ne voudront pas s'aliéner le Canada en reconnaissant immédiatement le Québec souverain.

Une déclaration immédiate de souveraineté mettrait les députés du Bloc Québécois dans une situation intenable. Ou bien ils accepteraient la déclaration de souveraineté et remettraient immédiatement leur démission puisque le Québec ne ferait plus partie du Canada et que les lois fédérales ne s'appliqueraient plus au Québec, ou bien ils continueraient de siéger à Ottawa, soutenant ainsi le gouvernement fédéral dans sa décision de ne pas reconnaître la déclaration de souveraineté du Québec.

Or, s'il y a un moment où le Québec aura besoin de la présence du Bloc Québécois à Ottawa, c'est bien après la victoire référendaire.[520]

---

519 *Id.*, note 516.
520 *Id.*, note 516.

Bernard termine ainsi son argumentaire :

> « Un pays est souverain ou ne l'est pas. Penser que le Québec pourrait se déclarer souverain tout en permettant que les lois fédérales puissent continuer à s'y appliquer et que les députés du Bloc Québécois puissent continuer à siéger à Ottawa, ce serait faire rire de nous par le reste du monde. Et ce serait tromper nos concitoyens. »[521]

J'ai déjà exprimé à quelques occasions dans cet essai que la situation décrite par Louis Bernard s'appliquerait également dans le cas d'une élection mandatoire où une majorité de députés auraient été élus pour réaliser le Projet Liberté-Nation, et qu'une déclaration unilatérale d'indépendance était proclamée par l'Assemblée nationale sans être précédée de négociations ou de tentatives de négociations avec le reste du Canada.

4.7. Traité d'alliance avec le Canada

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en conciliant l'indépendance du Québec avec son interdépendance avec le Canada dans le cadre d'un traité d'alliance.

Le Projet Liberté-nation comprend deux volets :

1. l'indépendance du Québec

2. et un traité d'alliance avec le Canada

Soyons francs et admettons qu'on n'a jamais proposé, dans le passé, une réforme du statut politique du Québec qui faisait consensus dans la population. Ce qu'on a montré à la

[521] *Id.*, note 516.

face du reste du Canada, c'était l'image d'un peuple désuni et coupé en deux. Mais peut-être ne l'était-il pas?

On n'a jamais pris les moyens pour convaincre véritablement les Québécois des avantages d'une association ou d'un partenariat avec le Canada une fois l'indépendance acquise.

En effet, depuis la fondation du Parti Québécois, on a mis beaucoup l'accent sur l'indépendance mais presque pas sur les liens que le Québec conserverait avec le Canada. Le projet souveraineté-association, lancé par le Parti Québécois lors de sa fondation en 1968, comprenait ces deux (2) volets tout aussi importants l'un que l'autre et qui formaient un tout indissociable.

René Lévesque a été, pendant longtemps, un excellent chantre du premier volet, soit celui de l'indépendance, mais il n'y a jamais eu son équivalent pour le deuxième volet, à savoir l'association avec le Canada.

Cette lacune, lourde de conséquences, le Parti Québécois ne l'a jamais corrigée jusqu'à ce jour. C'est probablement pour cette raison que les Québécois n'ont pas voté majoritairement en faveur du « Oui » lors des référendums de 1980 et de 1995. Ils avaient l'impression qu'on leur passait un sapin. Que l'association ou le partenariat dont on parlait à l'occasion, et qui faisait partie de l'argumentaire du camp du « Oui », n'était là que pour les attirer dans un piège ou une « *cage à homards* » dont ils ne pourraient plus sortir.

Dans le futur, et à compter d'aujourd'hui, il faudra parler, écrire et expliquer constamment pourquoi les Québécois, très majoritairement, veulent conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada.

Le sondage *Crop–L'Actualité* tenu au mois de mars 1995, prouve de façon éclatante que la majorité des Québécois, soit 78 % d'entre eux, y compris une majorité d'indépendantistes, ne s'opposeraient pas à l'indépendance dans la mesure où ils seraient assurés de conserver sa part du Canada. Ce qui signifie tout simplement qu'ils veulent rester unis au Canada par des liens quelconques.

C'est ce message ou ce désir de la population québécoise que nous n'avons jamais compris ou voulu comprendre. C'est sans doute pour cette raison que l'orientation du Parti

Québécois et ses stratégies référendaires ont été faussées. Quand on ne voit pas ou qu'on ne veut pas voir quelque chose, il est difficile d'en expliquer l'importance ou la valeur aux autres.

N'oublions jamais que l'expression de notre désir de conserver des liens avec le Canada n'est que le reflet d'une réalité historique confirmant notre droit à une part de l'héritage canadien, puisque le Canada, c'était le pays de nos ancêtres bien avant 1867.

Il est temps maintenant de nous unir autour d'un projet commun qui saura concilier l'irréconciliable, rendre possible ce qui paraît impossible, soit de faire du Québec une nation libre qui conserverait des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada. Pour y arriver, il faut que le futur statut politique du Québec réussisse à concilier l'indépendance du pays québécois avec son interdépendance avec le Canada, dans le cadre d'un traité d'alliance.

Si nous, Québécois et Canadiens, faisons déjà l'envie du monde entier, pouvons-nous imaginer ce que nous pourrons réaliser ensemble après avoir réglé notre différend constitutionnel et politique?

La méfiance disparaissant, l'enthousiasme naîtra et alors nous pourrons pousser à la limite nos capacités respectives, comme sociétés et comme citoyens. Ce sont tous les Québécois et les Canadiens qui seront les gagnants de cette nouvelle façon de vivre et de s'accepter au sein de deux nations indépendantes et interdépendantes, disposés à construire un monde meilleur.

Un traité d'alliance avec le Canada permettrait de concilier l'indépendance de l'État québécois avec son interdépendance avec le Canada.

Un État indépendant peut partager ses compétences avec un ou d'autres États, comme c'est le cas de l'Union européenne par exemple, en signant un traité d'alliance avec le Canada. En effet, les vingt-sept (27) pays membres de l'Union européenne à laquelle se sont ajoutées la Bulgarie et la Roumanie, lundi le 1er janvier 2007, ont développé au fil des ans ce que l'on appelle un fédéralisme multinational. Cette formule est capable

de concilier les objectifs de l'indépendance du Québec avec ceux de son interdépendance avec le Canada.

Ce traité ne serait rien d'autre qu'un contrat de dépendance réciproque entre deux (2) pays indépendants qui s'entendraient pour partager certaines affaires communes dans des domaines rigoureusement délimités.

Le Québec indépendant serait une République fonctionnant à partir de sa propre Constitution, laquelle reconnaîtrait les droits à l'autonomie politique des peuples autochtones. Le Canada souverain, pour sa part, pourrait demeurer, s'il le désire, une monarchie fonctionnant à partir de la Constitution canadienne.

Les affaires que l'État du Québec devrait partager avec le Canada sur une base contractuelle et renouvelable, dans le cadre d'un traité d'alliance.

Une fois réalisé le Projet Liberté-Nation, le Québec et le Canada, deux (2) États indépendants, seraient libres de partager certaines affaires communes sur la base d'un traité d'alliance renouvelable à périodes fixes (tous les 5 ans par exemple).

Le Québec et le Canada auraient avantage à préserver et à mettre en valeur les liens identitaires et symboliques de même que l'espace économique qu'ils ont en commun.

Les affaires partagées ainsi par l'État québécois et l'État Canadien, après négociations, pourraient être, par exemple :

- Le droit des peuples autochtones et des Premières nations à leur autonomie;

- L'union économique (la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux);

- L'union monétaire;

- La défense des territoires canadiens et québécois;

- Les questions linguistiques touchant les minorités francophone et anglophone;

- La double citoyenneté canadienne et québécoise avec restriction sur le droit de vote notamment;

- Les traités et les conventions internationales auxquels le Canada est partie;

- Les chemins de fer, les transports aériens et la navigation intérieure;

- L'énergie nucléaire;

- Les règles régissant le marché du travail et le droit d'établissement;

- Les zones maritimes et les territoires adjacents aux côtes québécoises et canadiennes, selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles de droit international;

- Le blé et les produits agricoles;

- Les communications sur le plan de la technologie seulement;

- Le fonctionnement des organes communs et le partage des coûts;

- Le partage des biens et des dettes;

- Toute autre entente que pourraient désirer le Québec et le Canada et qui leur serait profitable et avantageuse.

Les organes communs à l'État québécois et à l'État canadien.

Quant aux organes communs, il faut déjà prévoir :

- Une Agence qui veillerait au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada et dont les pouvoirs seraient définis par un traité qui reconnaîtrait une représentation adéquate aux peuples autochtones.

- Un Tribunal d'arbitrage dont la composition, la structure, l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs seraient définis par traité également.

L'Union de deux (2) pays alliés n'est pas une réforme du fédéralisme territorial canadien.

L'union entre le Québec et le Canada sous la forme d'un traité d'alliance, telle que je la conçois, implique nécessairement la reconnaissance du Québec et du Canada comme États-nations.

Les professeurs Gilles Bourque et Jules Duchastel, du département de sociologie de l'UQAM, sont d'avis que le fédéralisme canadien reconnaît, dans ses structures, l'existence de la diversité mais sur une base régionale, soit celle des provinces. Ce choix, disent-ils :

> « implique le refus d'un autre mode de reconnaissance de la diversité : celui de la pluralité nationale… L'histoire canadienne restera marquée par ce refus ». [522]

Pour eux :

> « Encore aujourd'hui le Canada se donne comme un État multiculturel et non comme un État multinational. Le fédéralisme canadien institutionnalise

[522] Gilles BOURQUE et Jules DUCHASTEL, du département de sociologie de l'UQAM. « Souveraineté partagée et union confédérale - L'union confédérale n'est pas une réforme du fédéralisme », *Le Devoir*, 29 mai 2001, (PAGE ?)

> un régime décentralisé sur le plan régional et unitaire sur le plan national. »[523]

L'Union confédérale que ces auteurs proposent pour le Québec et le Canada, non seulement diffère du fédéralisme actuel, mais :

> « ne saurait, en conséquence, être considéré ni comme une réforme de ce régime ni comme une variante néofédéraliste du même système ».[524]

Contrairement au fédéralisme multinational, créé de toutes pièces par les tenants de l'Union européenne, qui reconnaît les États-nation ou les pays indépendants, le fédéralisme canadien, lui, est un fédéralisme territorial sur le plan géographique (des provinces d'Est en Ouest) et « *unitaire sur le plan national* ».

La modification du statut politique du Québec que je propose, à savoir que le Québec acquiert le statut de pays qui conserverait des liens non politiques et non constitutionnels avec le Canada n'est pas et ne doit pas être considéré comme une réforme du fédéralisme canadien. Le Québec ne ferait plus partie de la Fédération canadienne et ne serait plus d'aucune façon lié au Canada par la Constitution canadienne ni par quelque autre forme de document constitutionnel canadien que ce soit.

Le Québec et le Canada : deux États-nation.

L'Union entre le Québec et le Canada sous la forme d'un traité d'alliance, telle que je la conçois, implique nécessairement la reconnaissance du Québec et du Canada comme États-nation.

---

523 *Id.*, note 522.
524 *Id.*, note 522.

Le Québec indépendant reconnaîtrait l'autonomie politique des peuples autochtones.

Il m'apparaît important que le Québec indépendant reconnaisse les droits à l'autonomie politique des peuples autochtones.

Les indépendantistes, les nationalistes, les autonomistes, les statuquoistes, tout comme les fédéralistes québécois doivent reconnaître les mérites et les avantages d'un pays québécois qui conserverait des liens avec le Canada.

Pour régler une fois pour toutes le statut politique du Québec, les indépendantistes, tout comme les fédéralistes, les nationalistes, les autonomistes de même que les statuquoistes devraient reconnaître les avantages pour les Québécois de s'unir au Canada par un traité d'alliance qui leur permettrait de mettre ensemble certaines affaires communes dans des domaines rigoureusement délimités.

C'est ainsi que le consensus québécois (qui se traduirait par l'indépendance du Québec et son interdépendance avec le Canada) permettrait aux indépendantistes de parachever le pays québécois et aux autres dont les fédéralistes de conserver l'essentiel du Canada.

Pour réussir ce merveilleux projet, les indépendantistes devront reconnaître les avantages extraordinaires pour les Québécois de conserver des liens avec le Canada.

Par ailleurs, les fédéralistes, les autonomistes et les nationalistes Québécois et peut-être les statuquoistes, pour leur part, dans leur intérêt et dans l'intérêt du peuple québécois, devraient reconnaître les avantages du Projet Liberté-Nation qui permettra au Québec d'obtenir tous les pouvoirs inhérents à un État indépendant, dont ceux d'adopter toutes ses lois, de lever tous ses impôts, de signer tous ses traités et d'être présent sur la scène internationale, puisque ce faisant, ils ne renonceraient pas pour autant à leur part du patrimoine canadien, tel

que je l'ai démontré dans mon Guide d'accès à l'indépendance. Pour la survie du Québec français, chapitre 8.

C'est alors que 80 % de la population du Québec se retrouvera sur l'autoroute de l'État québécois. Pourquoi parler de 80 %? C'est uniquement parce que je crois qu'il y aura 10 % d'irréductibles autant chez les indépendantistes que chez les fédéralistes, c'est-à-dire des gens pour qui aucun compromis n'est possible.

En termes imagés, l'autoroute du pays québécois, c'est le consensus en faveur du Projet Liberté Nation.

C'est l'endroit où tous les Québécois accepteront de se rencontrer sachant que le Projet Liberté-Nation permettra à l'État québécois de demeurer uni au Canada, ce qui ne devrait pas déplaire aux fédéralistes, autonomistes, nationalistes et statuquoistes, sans pour autant que ces deux pays indépendants ne soient unis dans le Canada, ce qui devrait plaire aux indépendantistes. En quelque sorte, le Projet Liberté-Nation est la rupture avec la Constitution et le Parlement canadiens sans être la rupture avec le Canada et les Canadiens.

Comme on le sait, un nouveau type d'alliance entre pays, qui a pris naissance avec l'Union européenne, peut nous inspirer jusqu'à un certain point, même si l'union que je propose avec le Canada, sous la forme d'un traité d'alliance est très différente. En effet, contrairement à l'Union européenne, l'union entre le Québec et le Canada ne comprendrait aucun parlement fédéral ou confédéral.

L'Union Européenne a fait l'objet de plusieurs analyses et critiques, tant par des experts et analystes européens que québécois dont Christian Rioux, correspondant du quotidien Le Devoir.

Ce qu'il faut retenir de leurs commentaires, c'est que le Canada, à l'instar de l'Europe, ne devrait pas craindre, dans le type d'alliance que je propose, la reconnaissance et la cohabitation avec la nation Québécoise et les nations autochtones.

Dans un traité d'alliance, jamais l'identité canadienne n'entrera en concurrence avec l'identité québécoise.

Il faut bien comprendre que les liens identitaires, symboliques et économiques que le pays québécois maintiendra avec le Canada, dans le cadre d'un traité d'alliance, ne signifient pas et ne signifieront jamais que l'identité québécoise puisse entrer en concurrence avec l'identité canadienne, comme c'est le cas actuellement.

Même pour l'Union européenne, Rioux est d'avis qu'elle ne doit jamais entrer en concurrence avec les identités nationales des pays membres de l'Union :

> « La plupart des acteurs européens estiment pourtant que l'Union européenne n'aura pas d'avenir si elle entre en concurrence avec les identités nationales qui la composent. Même pour les Européens les plus fédéralistes, la « nation européenne », dans le sens traditionnel du terme, est une utopie dangereuse qui mettrait en cause l'édifice élaboré depuis un demi-siècle. » [525]

L'Europe ne pourra se construire au détriment des nations qui la composent. C'est même l'avis de l'ultra fédéraliste allemand, Joska Fisther, qui a déjà mentionné que :

> « ce serait commettre une irréparable erreur de conception de que tenter de parachever l'intégration politique contre des institutions et des traditions nationales existantes ».[526]
>
> « Dans l'Europe future, dit-il, nous resterons donc Britanniques et Allemands, Français et Polonais, (…) Pour être clair, je tiens à préciser que cela

[525] Christian RIOUX, « La Souveraineté partagée – Le Canada et le Québec ont des leçons à tirer de l'expérience européenne », *Le Devoir*, 5 janvier 2002.

[526] *Id.*, note 525.

> n'a rien à voir avec une renationalisation, au contraire !»[527]
>
> « Le gouvernement fédéral devrait, dit Fitsher, s'occuper uniquement des questions demandant à être réglées impérativement au niveau européen. »[528]

Il cite l'immigration, l'environnement, la défense et certaines compétences économiques.

Selon Rioux, d'autres fédéralistes européens sont du même avis : l'Union n'a pas à empiéter sur :

> « l'ensemble des questions qui sont liées à la cohésion d'une nation et d'une société… Les États-nations doivent notamment voir préservées leurs compétences exclusives pour tout ce qui concerne l'emploi, le social, la santé, l'éducation et la culture. »[529]

4.8. Le modèle européen, une inspiration.

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en nous inspirant du modèle européen et non en le copiant.

L'Union européenne : une association « sui generis » de 27 États membres indépendants.

Les Européens ont su inventer un nouveau type d'association tout à fait moderne et plein d'avenir permettant aux pays, membres de l'Union, tout en conservant leur identité nationale propre, de mettre en commun leurs ressources pour

---

527 *Id.*, note 525.
528 *Id.*, note 525.
529 *Id.*, note 525.

faire face aux conséquences de la mondialisation des marchés par exemple.

Selon Joël Thalineau [530], l'Union européenne se distinguerait nettement des autres associations internationales et serait, par certains aspects, une confédération et, sur d'autres aspects, elle aurait des caractéristiques d'État fédéral. Cela expliquerait pourquoi on qualifierait l'Union européenne d'une entité juridique *sui generis*, formant une catégorie à elle seule et ne rentrant dans aucune autre.

Mais pour Christian Rioux :

> « L'Union européenne n'en est pas moins fédérale pour autant, si on accepte du moins de ne pas considérer le fédéralisme comme une doctrine figée. » [531]

Il se demande d'ailleurs si les indépendantistes Québécois sont conscients :

> «Qu'en voulant s'inspirer de l'Union européenne, ils prennent faits et cause pour le fédéralisme ? » [532]

Rioux souligne que la majorité des dirigeants européens, à l'exception des Britanniques, s'entendent pour dire que l'Europe est et sera fédérale. « *Le fédéralisme est déjà bien ancré dans la construction européenne* ». Il s'interroge à savoir si l'Europe ne serait pas en train d'inventer un « *nouveau type de fédéralisme multinational*. »[533]

Le modèle européen serait un modèle tout à fait original. Le philosophe Jürgen Habermas parle d'État postnational. Il s'agirait d'un État qui adopte le modèle fédéraliste mais refuse de nier les nations qui le composent.

---

[530] Joël THALINEAU, « La France, collectivité locale de l'Union européenne », Revue politique et parlementaire 979 (1995) p. 56-63.
[531] *Id.*, note 525.
[532] *Id.*, note 525.
[533] *Id.*, note 525.

L'État postnational, c'est celui :

> « qui vient compléter l'État-nation dans les compétences que ce dernier assume de moins en moins bien à cause notamment de la mondialisation ».[534]

Je crois que nous pourrions nous inspirer d'une déclaration du président du Conseil italien Guliano Amato qui qualifiait l'Europe de

> « joint-venture hardi entre partenaires, qui procède par avancements et adaptations successifs, en combinant intégration et coopération, structures communes et compromis intergouvernementaux classiques. Plus que par division de souveraineté, l'Union procède par souverainetés partagées où la souveraineté n'est pas une quantité fixe et indivisible, mais fonction d'un ensemble complexe et changeant ». [535]

Selon Rioux, « *[l]e modèle européen correspond à tout sauf au dogme nationaliste, qu'il s'agisse de celui des fédéralistes obtus bâtisseurs de nations ou des indépendantistes romantiques qui placent le droit à l'autodétermination des peuples au-dessus de tout* ».[536]

Il serait grand temps de reconnaître que : « *Malgré ses lacunes, ses défauts et ses erreurs, l'Union européenne est peut-être en train de résoudre une partie de l'équation qui paralyse la vie politique canadienne depuis quarante ans* »[537].

---

534 *Id.*, note 525.
535 *Id.*, note 525.
536 *Id.*, note 525.
537 *Id.*, note 525.

Les Européens ont trouvé un consensus applicable à l'Europe entre tenants du fédéralisme et tenants du souverainisme.

On sait qu'au mois de mars 2002, cent cinq (105) délégués venus de vingt-sept (27) pays et de toutes les instances de l'Union européenne se sont réunis pour préparer la rédaction d'un traité constitutif qui, en réalité, est une véritable constitution qui sera applicable à toute l'Europe.

Même les treize (13) candidats qui n'étaient pas encore membres de l'Union ont été invités à envoyer des délégués (trente-neuf (39) sur cent cinq (105)). Ils ont participé entièrement à tous les débats même s'ils n'avaient pas droit de vote.

La mission de tous ces délégués, selon Rioux, consistait à dégager un consensus entre des pays aussi différents que l'Allemagne fédéraliste et le Royaume-Uni qui, comme on le sait, a déjà tourné le dos à l'Euro. Des pays aussi différents que la France, qui est la première puissance militaire en Europe, et l'Irlande qui refuse d'envoyer le moindre soldat à l'étranger.

Quoiqu'il en soit, les Européens semblent avoir trouvé un consensus applicable à ce continent et qui peut se traduire par l'affirmation suivante : « *L'Europe sera multinationale ou ne sera pas* ». Qui plus est, le fédéralisme européen reconnaît aux Français, par exemple, le droit de ne pas être des Suédois, des Anglais ou des Finlandais.

Dans un article publié dans le quotidien *La Presse* au mois d'avril 2007, Marie Bernard-Meunier, diplomate de carrière, et ex-ambassadrice du Canada à l'UNESCO, aux Pays-Bas et en Allemagne, nous rappelait tout ce qui s'est produit dans les pays qui étaient déjà membres de l'Union Européenne ou qui espéraient le devenir.

Elle nous raconte que :

> « depuis 20 ans, en Europe, on a assisté au démantèlement de la Yougoslavie, et à l'accession à l'indépendance de toutes ses républiques, à la fin d'une fédération (la Tchécoslovaquie), à la création d'une nouvelle fédération (la Belgique), à la résurgence

> des nationalismes et à la création de régions plus ou moins autonomes (En Espagne, en Italie et au Royaume-Uni). Quant au statut politique de l'Écosse, on sait qu'il était au cœur des élections qui ont eu lieu le 3 mai 2007 ». [538]

Pour Marie Bernard-Meunier :

> L'existence de l'Union européenne, curieusement, est à la fois ce qui incite certains à s'affirmer davantage et ce qui leur permet de le faire. En effet, le processus d'intégration au sein de l'Union européenne suscite chez certains États-membres la crainte de voir disparaître, à terme, leur identité propre.
>
> En même temps, l'Union européenne fournit à toutes les nations qui revendiquent l'indépendance ou une plus grande autonomie, une sorte de filet de sécurité, à la fois politique et financier. L'appartenance à l'Europe minimise les risques.[539]

Selon Marie Bernard-Meunier, l'Union européenne serait tiraillée :

> « entre les courants souverainistes qui résistent à une intégration toujours plus poussée et qui voudraient conserver au niveau des États un maximum de pouvoirs, et les courants fédéralistes qui voudraient au contraire pousser encore plus loin l'intégration et créer à terme un véritable État fédéral européen. Les temps sont durs pour les fédéralistes européens ».[540]

---

538 Marie BERNARD-MEUNIER. « L'exemple européenne : il faut espérer que le Québec sera aussi bien servi par son gouvernement minoritaire que l'Allemagne par sa Grande coalition », *La Presse*, 10 avril 2007, p. A23.

539 *Id.*, note 538.

540 *Id.*, note 538.

L'auteure est d'avis qu'il y a une analogie à faire entre l'Europe et le Canada. Elle dit :

> « Bien sûr, l'Union européenne n'est pas une fédération et le Québec n'est pas un État souverain, mais comment ne pas reconnaître dans les dilemmes de l'Europe, nos propres dilemmes. »
>
> Sans partenariat avec le reste du Canada et avec une ALENA qui n'offrira jamais une « couverture » comparable à celle de l'Union européenne, les souverainistes d'ici nous proposent-ils une indépendance sans filet ?
>
> Les autonomistes, eux, sauront-ils nous expliquer non seulement ce qui signifie « s'affirmer » mais aussi ce qu'implique le choix de « rester dans le Canada » ?
>
> Quant aux fédéralistes, sont-ils prêts à défendre le fédéralisme pour ce qu'il est, c'est-à-dire une forme de gouvernement dont l'ambition est de faire vivre ensemble, à l'intérieur d'une structure politique complexe, des gens différents et déterminées à le rester ?[541]

Il faut retenir principalement que dans le modèle européen les pays conservent leur indépendance mais, en même temps, ils acceptent de partager leur souveraineté dans des domaines où ils peuvent mieux agir ensemble que séparément. Ce sont ces principes fondamentaux qui doivent inspirer les Québécois.

Le traité constitutionnel des pays membres de l'UE.

Au mois d'octobre 2002, 105 conventionnels, qu'on appellerait ici des constituants, se sont réunis à Bruxelles sous la présidence de Valéry Giscard D'Estaing, pour étudier l'architecture du futur traité constitutionnel des pays membres de

[541] *Id.*, note 538.

l'Union européenne. Ils ont poursuivi leurs travaux afin d'arriver à un texte global à l'été 2003 qu'ils ont appelé *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, ci-après « Traité ».

Ce Traité a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement le 18 juin 2004 et signé le 29 octobre de la même année. Il devait être ratifié par tous les États membres de l'Union européenne avant d'entrer en vigueur.

Mais il a fallu un nouveau traité, soit celui de Lisbonne, pour sceller la Constitution des pays membres de l'UE. « *Ce nouveau traité a fait l'objet d'une rectification par les parlements de 26 États européens* [542]» et par un deuxième référendum pour l'Irlande, le 2 octobre 2009. Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1er décembre 2009.

Le Traité constitutionnel prévoyait notamment :

- **Libertés fondamentales et non-discrimination**

  À l'article I-4, le respect des libertés fondamentales et la non-discrimination :

  « 1. La libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement, sont garanties par l'Union et à l'intérieur de celle-ci, conformément à la Constitution.

  2. Dans le champ d'application de la Constitution, et sans préjudice de ses dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite ».

- **Relations entre l'Union et les États membres**

  À l'article I-5, relations entre l'Union et les États membres :

[542] Wikipedia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_europ%C3%A9enne.

« 1. L'Union respecte l'égalité des États membres devant la Constitution ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. Elle respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale ».

- **La citoyenneté de l'Union**

À l'article I-10, la citoyenneté de l'Union :

« 1. Toute personne ayant la nationalité d'un État membre possède la citoyenneté de l'Union. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas ».

A) Les compétences de l'union

- **Principes fondamentaux**

À l'article I-11, principes fondamentaux :

« […]

2. En vertu du principe d'attribution, l'Union agit dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans la Constitution pour atteindre les objectifs qu'elle établit. Toute compétence non attribuée à l'Union dans la Constitution appartient aux États membres ».

- **Les domaines de compétence exclusive**

  À l'article I-13, les domaines de compétence exclusive :

  « 1. L'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants :

  a. l'union douanière;

  b. l'établissement des règles de concurrence nécesaires au fonctionnement du marché intérieur;

  c. la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro;

  d. la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche;

  e. la politique commerciale commune ».

- **Les domaines de compétence partagée**

  À l'article I-14, les domaines de compétence partagée :

  « 1. L'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque la Constitution lui attribue une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles I-13 et I-17.

  2. Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants :

  a) le marché intérieur;

  b) la politique sociale, pour les aspects définis dans le présent traité;

c) la cohésion économique, sociale et territoriale;

d) l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer;

e) l'environnement;

f) la protection des consommateurs;

g) les transports;

h) les réseaux transeuropéens;

i) l'énergie;

j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice;

k) les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans la partie III.

3. Dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'espèce, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

4. Dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions et une politique commune, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur ».

- **Compétence de coordination**

Selon Wikipédia, « *L'union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres* » :

- la protection et l'amélioration de la santé humaine;
- l'industrie;
- la culture;
- le tourisme;
- l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport;
- la protection civile;
- la coopération administrative.

- **Le retrait volontaire de l'Union**

À l'article I-60, le retrait volontaire de l'Union :

1. Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union.

2. L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union. Cet accord est négocié conformément à l'article III-325, paragraphe 3. Il est conclu au nom de l'Union par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.

> 3. La Constitution cesse d'être applicable à l'État concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification visée au paragraphe 2, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État membre concerné, décide de l'unanimité de proroger ce délai.
>
> 4. Aux fins des paragraphes 2 et 3, le membre du Conseil européen et du Conseil représentant l'État membre qui se retire ne participe ni aux délibérations ni aux décisions européennes du Conseil européen et du Conseil qui le concernent.
>
> La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 72 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.[543]

On sait maintenant que le projet de Constitution de l'Union européenne est maintenant chose du passé puisqu'il s'est avéré impossible que chacun des États membres ratifie la Constitution par voie de référendum. On a qu'à se souvenir du non retentissant des Français et des Néerlandais.

Les chefs de gouvernement des 27 pays-membres de l'Union européenne ont, dans les circonstances, choisi de procéder par la voie d'un traité constitutionnel, le traité de Vienne, et non d'une Constitution, comme on l'a vu précédemment.

Comme le dit André Pratte : « *La Constitution européenne est donc morte, mais l'essentiel de son contenu demeure.* »[544]

---

543 « Traité établissant une Constitution pour l'Europe » http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12004V/htm/C2004310FR.01000301.htm

544 André PRATTE. « L'Europe avance », *La Presse*, 16 juillet 2007, p. A9.

Quelques mots du traité instituant la Communauté européenne (traité CE).

« L'objectif principal du traité instituant la Communauté européenne (traité CE) est de réaliser une intégration progressive des États européens et d'établir un marché commun, fondé sur les quatre libertés de circulation (des biens, des personnes, des capitaux et des services) et sur le rapprochement progressif des politiques économiques »[545], souligne Pratte.

« Pour ce faire, les États membres ont renoncé à une partie de leur souveraineté et ils ont donné aux institutions communautaires le pouvoir d'adopter des législations directement applicables dans les États membres (règlement, directive, décision) et ayant une prééminence sur le droit national. »l[546]

« L'actuel traité CE est le résultat des modifications apportées au traité instituant la Communauté économique européenne (traité CEE), signé à Rome en 1957 et entré en vigueur le 1er janvier 1958. »[547]

« Celui-ci a été modifié à plusieurs reprises, en particulier par l'Acte unique européen, entré en vigueur en 1987, par le traité de Maastricht (traité sur l'Union européenne), entré en vigueur en 1993, par le traité d'Amsterdam, entré en vigueur en 1999 et par le traité de Nice, entré en vigueur le 1er février 2003. »[548]

« À la suite de ces modifications, les secteurs relevant du traité CE se sont étendus pour comprendre aujourd'hui presque tous les aspects économiques et certains aspects plus proprement politiques,

---

545 *Id.*, note 544.
546 *Id.*, note 544.
547 *Id.*, note 544.
548 *Id.*, note 544.

comme le droit d'asile et l'immigration (voir traité d'Amsterdam). »[549]

Quelques mots du traité sur l'Union européenne (traité UE).

« Le traité sur l'Union européenne (traité UE) poursuit deux objectifs principaux : la réalisation d'une union monétaire à travers la fixation des principes et dispositions pour la mise en place de l'euro et la création d'une union économique et politique. »[550]

« C'est à partir de ce traité qu'on parle d'une construction à trois piliers, dont le premier est constitué par la Communauté européenne et les deux autres par la politique étrangère et de sécurité commune et par la coopération policière et judiciaire en matière pénale. »[551]

« Cependant, une grande différence existe entre le premier pilier et les deux autres : ceux-ci n'ont pas donné lieu à des transferts de souveraineté au profit des institutions communes comme dans le cas du traité instituant la Communauté européenne. »[552]

« Les États membres ont souhaité conserver dans ces domaines un pouvoir autonome de décision et se limiter à une collaboration de type intergouvernemental. »[553]

« Les instruments juridiques les plus importants dans ces domaines sont l'action commune, la position commune et la décision-cadre qui sont presque toujours adoptées à l'unanimité et ont une force contraignante limitée. »[554]

---

549 *Id.*, note 544.
550 *Id.*, note 544.
551 *Id.*, note 544.
552 *Id.*, note 544.
553 *Id.*, note 544.
554 *Id.*, note 544.

> « Le traité UE originaire (traité de Maastricht) est entré en vigueur le 1er novembre 1993 et a été modifié successivement par le traité d'Amsterdam, entré en vigueur en 1999, et par le traité de Nice, entré en vigueur le 1er février 2003 »[555] »
>
> *Source : André Pratte,*
> *La Presse, 16 juillet 2007*

Le Président de la Convention européenne, Valéry Giscard D'Estaing, avait proposé aux 105 conventionnels ou constituants, réunis à Bruxelles le 28 octobre 2002 que l'on retienne l'un des quatre noms suivants pour décrire l'entité Union européenne, soit [556]:

- Communauté européenne;
- Union européenne
- Etats-Unis d'Europe
- Europe unie

On voit que tous les noms proposés avaient un dénominateur commun, soit le désir de tous les États européens d'être unis dans un destin commun. C'est exactement ce que les Québécois veulent. Le Québec serait un pays, il est vrai, mais il demeurerait uni au Canada par un traité d'alliance, même si son fonctionnement n'aurait rien de comparable avec celui de l'Union européenne.

4.9. Le monde post-souverainiste et l'autodétermination

555 *Id.*, note 544.

556 « Union européenne – Giscard D'Estaing prône un droit de sécession », *Le Devoir*, mardi le 29 octobre 2002.

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en acceptant que nous vivons déjà dans un monde post-souverainiste où l'autorité et la souveraineté d'un État sont maintenant partagées et dispersées, consacrant ainsi une nouvelle signification à l'autodétermination.

Selon monsieur Micheal Keating[557], professeur à l'Institut des études européennes à l'Université d'Aberdeen, l'ex-Premier ministre du Québec, Bernard Landry, aurait déjà dit un jour que l'indépendance pure et simple du Québec était rétrograde. Selon l'auteur, le Premier ministre Landry était d'avis que l'indépendance du Québec devrait être réalisée dans le cadre d'une union de type confédéral avec le Canada, s'inspirant du modèle européen. On sait que plus tard Monsieur Landry a nuancé cette proposition.

Ce que je comprends de la déclaration de Bernard Landry, c'est qu'on ne renonce pas à la souveraineté parce qu'on accepte qu'elle soit partagée. Au contraire l'alliance ou l'union que je propose avec le Canada permettrait à l'indépendance nationale du Québec non seulement de se moderniser, mais de s'épanouir à la satisfaction de l'ensemble des Québécois.

Si la situation politique ne semble pas se décoincer au Québec, c'est peut-être parce que les dirigeants fédéralistes et souverainistes paraissent figés dans leur doctrine et incapables de s'adapter au monde d'aujourd'hui. Pourtant, lorsque le monde change, les humains doivent aussi accepter le changement.

Micheal Keating parle d'un ordre post-souverainiste pour expliquer que les pouvoirs et l'autorité des États sont de plus en plus partagés et disséminés aujourd'hui. Keating écrit que :

---

[557] Micheal KEATING. « Par-delà la souveraineté – Comment s'articulent la démocratie et le nationalisme dans un monde post-souverainiste ? », *Le Devoir*, 10 mars 2001.

> « Les spécialistes du domaine des politiques publiques ont depuis longtemps compris que le pouvoir et l'autorité sont disséminés dans des réseaux complexes qui s'écartent de plus en plus des limites de l'État national. » [558]

Il soumet que :

> « Les spécialistes du droit explorent actuellement l'idée de pluralisme juridique où l'autorité pourrait être localisée à plusieurs endroits, enracinée dans des ordres normatifs légitimes qui ne sont pas nécessairement organisés de façon hiérarchique. Ceci nous transporte dans un monde très éloigné de l'État-nation souverain. C'est pourquoi nous parlons d'un ordre post-souverainiste. »[559]

Les indépendantistes, comme les fédéralistes, doivent donc accepter de se remettre en question puisque :

> « la reconfiguration de l'autorité permet de nouvelles solutions au problème de la nationalité et à la question de l'autodétermination… Comme l'autorité et la souveraineté sont dispersées ou partagées et qu'elles ne logent pas à un seul mais à plusieurs endroits, alors l'autodétermination prend une nouvelle signification. »[560]

Si on accepte les enseignements du professeur Keating, cela signifie que l'autodétermination du peuple québécois lui accorde le droit de négocier sa place dans une nouvelle alliance avec le Canada notamment.

---

[558] *Id.*, note 557.
[559] *Id.*, note 557.
[560] *Id.*, note 557.

> « L'autodétermination devient le droit de négocier sa propre position au sein de l'ordre complexe émergeant comme sujet plutôt que comme objet du débat constitutionnel. »[561]

Dans un monde post-souverainiste, les ententes entre les États ne sont fondées :

> « ni sur une « ethnicité » collective ni sur une opposition à un « autre » défini mais plutôt sur une forme de « patriotisme constitutionnel » et sur des valeurs civiques ». [562]

Le professeur Keating prétend que le Canada, pour sa part, « *regarde passer le train* ». Il soumet qu'il manque au Canada une :

> « super structure dénationalisée, comme il en existe en Europe,» « qu'en l'absence de cette super structure dénationalisée, le débat constitutionnel canadien revient constamment sur des formes de souveraineté telle qu'on la concevait au XIXe siècle » et que « la Loi sur la clarté référendaire, qui établit les conditions d'une réponse à un référendum Québécois, en est un exemple évident ».[563]

Selon Keating :

> « [il] existe incontestablement au Québec, comme dans les « nations sans État » de l'Europe, une base populaire en faveur d'une politique post-souverainiste et plurinationale comme nous l'entendons ici. Mais il n'y a ni la structure ni le leadership politique dans ce pays pour créer l'occasion de définir un nouvel ordre démocratique dans un monde post-souverainiste ».[564]

---

561 *Id.*, note 557.
562 *Id.*, note 557.
563 *Id.*, note 557.
564 *Id.*, note 557.

Je ne sais pas si Keating a raison. Mais je suis convaincu que, dans un monde post-souverainiste, on ne peut parachever le pays québécois sans tenir compte que l'autorité et la souveraineté d'un État sont maintenant dispersées et partagées.

Dans un essai intitulé « *l'État de la nation* », le politologue Jean-François Lessard va jusqu'à se demander si l'État-nation n'est pas en décomposition.

Louis Cornellier, journaliste au Devoir résume ainsi sa position :

> L'explosion des « flux transnationaux financiers et économiques » liés au néolibéralisme met les États en concurrence les uns avec les autres pour attirer les grandes entreprises. Cela a pour effet de réduire leur marge de manœuvre en matière fiscale, c'est-à-dire d'entraver la gestion nationale des impôts et de la redistribution.
>
> Même la monnaie échappe à leur contrôle. Ce phénomène s'accompagne d'une explosion des « flux trans-nationaux culturels et démographiques » qui oppose une culture mondiale (cinéma, télé, Internet) aux cultures nationales et engendre une hausse de la population immigrante désormais réfractaire à l'assimilation. L'État-nation, donc, est affaibli.
>
> Une des conséquences de ces tendances est justement que l'État « s'éloigne de la nation ». Alors qu'il contribuait à la diffusion d'une culture nationale commune par son système d'instruction publique et qu'il se légitimait en se présentant comme au service de cette nation, il n'arrive plus, aujourd'hui, sur le plan économique, à concilier les objectifs nationaux et la réalité mondiale, et il voit la nation se fragmenter sur le plan identitaire.
>
> Les immigrants délaissent la citoyenneté nationale pour s'inscrire dans des réseaux transnationaux (la technologie permet les contacts avec leurs lieux d'origine) et, en retour, des particularismes réactionnaires « internes aux nations » se développent.

> De plus, l'État participe à certaines discussions au niveau supranational (réfugiés, armement, finances internationales) sans consulter la nation, et son retrait relatif de la protection sociale l'éloigne des citoyens, qui répondent par une désaffection envers la politique.
>
> Et l'État et la nation, donc, subissent actuellement une perte de souveraineté. [565]

Le politologue Lessard se demande alors si nous n'assistons pas au développement « *d'une société-monde* »[566] qui remplacerait les nations. Nous assisterions alors à l'homogénéisation du monde « *sous l'effet d'une culture mondiale et industrielle dont les codes sont américains* ».[567]

Selon le politique, « *on peut donc penser que les cultures nationales et les grandes dynamiques culturelles mondiales se mélangeront pour donner de nouvelles cultures hybrides* ».[568]

4.10. Souverainetés nationales et mondialisation

Les souverainetés nationales sont bouleversées par la mondialisation.

Pour sa part, Kimon Valaskakis maintient que la souveraineté territoriale**,** dans un monde de plus en plus virtuel, est en désuétude. Pour lui, il n'y a plus, en principe, d'extraterritorialité, « *car avec la mondialisation, les frontières disparaissent et les défis ne sont plus territoriaux. Même la souveraineté classique, s'exerçant sur un territoire, est en train de*

---

[565] Louis CORNELLIER. « L'État-nation est-il en décomposition ? : très dense mais toujours clair, le solide essai de Jean-François Lessard nous propose d'examiner l'avenir du fait national à l'heure de la mondialisation », *Le Devoir*, 23 & 24 juin 2007, p. E9.

[566] *Id.*, note 565.

[567] *Id.*, note 565.

[568] *Id.*, note 565.

s'effriter avec la cession volontaire des pouvoirs de la part des gouvernements… »[569]

Valaskakis prétend, contrairement à ce que l'on pense, que la ZLEA (*Zone de libre échange des Amériques*) aura beaucoup moins d'importance qu'on lui attribue pour la bonne raison « *qu'elle est, à toutes fins pratiques, déjà dépassée par la mondialisation elle-même* ». [570]

Peu importe les sommets comme le Sommet des Amériques qui a été tenu à Québec en 2001, entre les grands de ce monde, la mondialisation « *continuera ses avancées en apportant avec elle des bonnes et des mauvaises nouvelles* ».[571]

Nous assistons, dit-il, au rapetissement de la planète, « *certains parlant de la mort de la distance* ». « *Même si on évite ces superlatifs, il est de plus en plus clair que nous vivons tous sur le même vaisseau spatial…* »[572] Il faut donc composer avec cette réalité.

Selon cet auteur, les moteurs de la mondialisation qui nous obligent à travailler ensemble, à nous parler et à nous écouter sont, en ordre descendant d'importance :

a) la montée des interdépendances (pluies acides, sida, vache folle, réchauffement planétaire);

b) l'innovation technologique (internet, téléphonie mobile, etc.);

c) l'essor des entreprises multinationales et

d) le mouvement de retrait des gouvernements devant ces défis par la cession volontaire d'une partie de leur souveraineté.

---

569 Kimon VALASKAKIS. « Le défi de la gouvernance », *La Presse*, 19 avril 2001.

570 Kimon VALASKAKIS. « À quoi va servir la ZLEA », *La Presse*, 17 avril 2001.

571 *Id.*, note 570.

572 *Id.*, note 570.

Nous devons prendre conscience que *« la mondialisation entraîne des problèmes planétaires qu'on ne pourra pas résoudre au niveau purement régional »*.[573]

Pour faire face à la mondialisation des marchés, Valaskakis propose le renouvellement des institutions.

Il semble se réjouir aussi du fait que l'Union européenne a été capable de remplacer des législations antagonistes par des règles de conduite communes :

> « Depuis Robert Schuman et Jean Monnet, l'intégration européenne est un véritable projet de société politique et sociale. Son mode de réalisation est partiellement économique mais le but est plus vaste. Dans l'Europe des Quinze, le politique a préséance sur l'économique. C'est pourquoi l'UE s'est dotée d'un passeport commun européen, d'un Parlement européen, d'un drapeau avec quinze étoiles et même d'un hymne informel européen, la neuvième symphonie de Beethoven. Le droit européen a préséance sur le droit des pays membres. »[574]

Pour Kimon Valaskakis, c'est un premier exemple de supra nationalité volontaire dans l'histoire contemporaine :

> « La mise en commun des monnaies nationales pour créer une monnaie continentale neutre est aussi un exemple d'intégration qui va beaucoup plus loin que ce qui est prévu dans d'autres intégrations régionales. L'UE cherche à construire une politique étrangère et de défense commune. Rien d'équivalent est prévu pour la ZLEA... Pour que la ZLEA soit véritablement plus qu'un simple accord commercial, il faudrait que les accords économiques s'appuient sur une communauté hémisphérique qui a un sens profond de la solidarité et qui pourrait enchâsser cette dernière dans une charte sociale. »[575]

---

573 *Id.*, note 570.

574 Kimon VALASKAKIS. « ZLEA c. Union européenne : compare-t-on des pommes et des oranges ? », *La Presse*, 18 avril 2001.

575 *Id.*, note 574.

La mondialisation des marchés serait à bout de souffle.

Mais, pour certains, dont Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique* depuis 1991, la mondialisation des marchés est à bout de souffle. Ramonet prétend que le marché commence à se heurter au retour progressif de l'État. C'est du moins ce que rapporte le journaliste Claude Lévesque.

Ramonet est d'avis que :

> « le cycle victorieux ou euphorique de la mondialisation s'achève ». « D'abord, il y a un continent entier qui ne cesse de donner des signes de refus de ce modèle. C'est bien sûr l'Amérique latine. […] Sauf en Colombie, aucun dirigeant n'y a été élu récemment sur un programme néolibéral. »[576]

Il est d'avis que les États commencent à se réaffirmer. Prenant l'exemple de la Russie qui :

> « reprend les choses en main avec une conception de la souveraineté où il y a la part des entreprises, mais aussi la part de l'État et celle du secteur stratégique. Vous avez la même chose en Chine, où l'État pilote en quelque sorte l'économie. »[577]

Ramonet est d'avis que le marché qui a :

> « atteint le maximum de son expansion, se heurterait donc au retour progressif de l'État, et ce, pas seulement pour les mauvaises raisons ou dans les seuls pays autoritaires… ».[578]

---

576 Claude LEVESQUE. « La mondialisation à bout de souffle – Le marché commence à se heurter au retour progressif de l'État, constate Ignacio Ramonet », *Le Devoir*, 15 novembre 2006.

577 *Id.*, note 576.

578 *Id.*, note 576.

> « Il est clair qu'aux États-Unis, ce qui vient de se passer [les élections législatives] est déjà un signe,… Si le prochain président est démocrate – et la logique voudrait qu'il le soit, – il est évident qu'il y aura un retour à davantage d'impôt. […] Réduire les impôts signifie donner moins de moyens à l'État et davantage de moyens au marché. La guerre principale aujourd'hui dans le monde, c'est la guerre du marché contre l'État. »[579]

Citant Ramonet, Claude Lévesque du quotidien Le Devoir écrit qu'à ses yeux :

> « le monde se présente en effet sous la forme d'un « très grand désordre ». Pour y mettre un minimum d' « ordre rationnel », le directeur du Monde diplomatique situe les problèmes actuels du Monde sur trois grands « échiquiers » »:[580]
>
> Sur le premier se posent les problèmes de sécurité, au sens militaire du terme : « Il s'agit d'un monde unipolaire, dominé par les États-Unis ».
>
> Le domaine économique, où les acteurs principaux sont les entreprises, « n'est pas unipolaire, parce que ces entreprises se déplacent sur la planète, jouant à fond la logique et la dynamique de la mondialisation ».
>
> Sur un troisième échiquier se posent les problèmes écologiques et sociaux. « C'est là que se trouvent toutes les détresses du monde, tous les problèmes liés à l'environnement, à la pauvreté, aux grandes villes, à la délinquance, et où il faut agir sur le plan écologique, sur le plan juridique et sur le plan du développement », dit Ignacio Ramonet.
>
> Entre ces trois échiquiers il y a des articulations qui sont évidentes, d'autres qui sont aléatoires et d'autres encore qui sont mystérieuses, ajoute-t-il. On ne sait pas toujours très bien, par exemple, quel rapport il peut y

[579] *Id.*, note 576.
[580] *Id.*, note 576.

> avoir entre la mondialisation et le terrorisme, ou encore entre le terrorisme et la pauvreté.[581]
>
> [Les soulignements sont les nôtres]

L'indépendance du Québec qui conserverait des liens avec le Canada, dans le cadre d'un traité d'alliance, nous permettrait de poursuivre l'expérience de la mondialisation de l'humanité qui est déjà commencée au Québec et au Canada. Valaskakis parle d' « *une mondialisation plus civilisée, plus humaine, plus inclusive. Cette autre mondialisation passe par le renouveau des institutions de la gouvernance mondiale qui est, malheureusement, le parent pauvre du processus actuel d'intégration de la planète Terre.* »[582]

4.11. Un courage hors du commun

Nous pouvons « *Nous Québécois* » réaliser le Projet Liberté-Nation et faire du Québec un pays indépendant tout en conservant notre part du Canada en faisant preuve d'un courage hors du commun.

Manquons-nous de courage?

Pour réussir à modifier le statut politique du Québec et le sortir de son État de province pour en faire un pays, il faut, vous l'avez deviné, beaucoup de courage, de détermination et de continuité dans l'endurance. Est-ce que ces qualités essentielles et fondamentales pour parachever le pays québécois nous ont fait défaut dans le passé? Nous font-elles encore défaut dans le présent?

Ce manque de courage et ce refus de faire les sacrifices qui s'imposent pour faire l'indépendance, nous ont été rappelés par un historien et professeur de sociologie, Stéphane Kelly, dans un texte publié dans le quotidien *La Presse*.

---

581 *Id.*, note 576.
582 *Id.*, note 574.

Selon Kelly, qui cite Hannah Arendt :

> « l'excellence présuppose la maîtrise de trois facultés mentales : celles de penser, de juger et de vouloir. Il y en a une qui nous fait défaut au Québec : la volonté, cette force de caractère qui pousse l'individu à agir avec courage ». [583].

Pour Kelly, même s'il y a eu de bons chefs du mouvement nationaliste au Québec, il

> « ne s'est jamais trouvé un lion capable de galvaniser la détermination du peuple. Les Québécois ont plutôt été soumis à une « révolution tranquillisante », qui sema les germes de la passivité et de la complaisance. »[584]
>
> « Nous sommes devenus les maîtres des sparages symboliques. Stérile, l'aboiement nationaliste produit seulement de la rage, du ressentiment et de l'impuissance. Nous n'avons jamais été si nationalistes en paroles, mais si peu en actions concrètes. »[585]
>
> « Quand un peuple aspire à un idéal élevé, il en assume le coût. Or, les Québécois ne sont pas prêts à souffrir le centième de ce que les Irlandais ont enduré pour s'affranchir. »[586]
>
> « Au lieu de les préparer aux combats réels que suppose l'indépendance, les élites souverainistes taisent les sacrifices qui seraient au rendez-vous. Voter pour la souveraineté viserait à arracher notre butin, « pour aller chercher plus d'argent à Ottawa » en vue d'augmenter « le bien-être des Québécois ». Ce serait moins un effort de privation

---

583 Stéphane KELLY, historien et professeur de sociologie. « Québec grand angle – La recherche d'un lion – La course à la direction du PQ ne permet pas d'entrevoir le vrai chef capable de galvaniser la détermination des Québécois », *La Presse*, 8 octobre 2005.

584 *Id.*, note 583.

585 *Id.*, note 583.

586 *Id.*, note 583.

> qu'une joyeuse célébration de notre identité »[587], poursuit Kelly
>
> « Agir d'une façon nationaliste, avant, pendant et après le Grand Soir, c'est se soucier de notre durée dans l'histoire par des gestes significatifs. Ils impliquent du courage et du renoncement, vertus jugées archaïques, dans les bureaux du Québec branché, où se concoctent les slogans politiques. »[588]
>
> « Le personnage de Rémy, dans Les Invasions Barbares, illustre bien la pente sur laquelle nous avons glissé. Au lieu de finir ses jours avec courage, en luttant jusqu'à la dernière seconde, il fait le choix des paradis artificiels, pour jouir une dernière fois. Cette incapacité à accepter la souffrance, à la subir avec dignité, comme compensation pour ce que la vie lui a donné, le mène à choisir la voie du suicide. »[589]
>
> « Ce destin symbolise le parcours d'une caste, qui embrassa l'idéalisme de façon ostentatoire pour mieux faire la morale aux autres. C'est un idéalisme de façade ne tolérant aucun inconfort. Défendre un principe exige pourtant de se priver, de renoncer et de s'oublier en vue de garder l'avenir ouvert pour les futures générations. »[590]

Kelly est très dur mais il a peut-être raison lorsqu'il nous rappelle que le :

> « paradis promis pour le lendemain du Grand Soir émane d'une tradition d'hypocrisie, qui hante notre culture depuis la Conquête. Nourrie par le cléricalisme et le colonialisme, elle nous a empêchés d'avoir une prise lucide sur le réel. »[591]

---

587 *Id.*, note 583.
588 *Id.*, note 583.
589 *Id.*, note 583.
590 *Id.*, note 583.
591 *Id.*, note 583.

> « Nous sommes le champion des peuples qui aiment se draper dans de beaux principes pour mieux reporter à plus tard les tâches urgentes. Notre jovialisme voile des tabous : le taux de natalité anémique, le championnat du taux d'avortements et de suicides, la dette astronomique. »[592]

Il n'hésite pas à nous provoquer en écrivant que :

> « [c]ette insouciance face à l'avenir manifeste une défaillance de la volonté du peuple Québécois. On en décèle une troublante illustration dans ce rituel consistant à célébrer la mémoire de nos grands patriotes suicidés, les Hubert Aquin, Pauline Julien, Dédé Fortin. Honorer la mémoire des gens qui n'ont pas eu la force de persévérer et de lutter jusqu'au bout est une triste façon de se donner collectivement des raisons de vivre. »[593]

Stéphane Kelly s'adressait à nous en 2005. Nous sommes en 2011. Est-ce que la situation a vraiment changé? Ne pourrait-on pas répéter aujourd'hui que :

> « les Québécois ont été soumis à une révolution tranquillisante, qui sema les germes de la passivité et de la complaisance ? »

C'est faux ! Nous ne sommes ni passifs, ni complaisants. Nous faisons preuve d'une très grande activité entrepreneuriale dans tous les domaines. Et nous avons mis en œuvre bon nombre de mesure pour faire face à l'avenir du Québec, un exercice où l'on a fait preuve de beaucoup d'imagination compte tenu que nous ne disposons pas de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires pour ce faire, pouvoirs et ressources qu'Ottawa se réserve. Il ne faut pas mettre en doute notre volonté d'agir en ce domaine. Enfin, nous honorons la

---

592 *Id.*, note 583.
593 *Id.*, note 584.

mémoire de tous les patriotes, même ceux et celles tombés au combat de la vie. Notre compassion est de renommée mondiale.

Sommes-nous des peureux?

Depuis le référendum de 1995, particulièrement depuis quelques années, plusieurs artistes, comédiens et intellectuels ont qualifié le peuple québécois de trop peureux pour réaliser son indépendance nationale.

Qu'on se rappelle les déclarations de Gilles Vigneault et de Jean-Pierre Ferland qui ont suscité beaucoup de controverses et d'interrogations chez les Québécois.

C'est lors d'une entrevue accordée à l'animateur Paul Arcand, que Jean-Pierre Ferland a déclaré que les Québécois sont :

> « un peuple de peureux. Jamais ils vont dire OUI, ils ont bien trop peur. Ils ont jamais souffert eux autres, alors ils ont peur de la souffrance ».

Quant à Gilles Vigneault, c'est lors d'une rencontre avec Guy A. Lepage à l'émission « *Tout le monde en parle* », à l'automne 2006, qu'il a tenu des propos identiques à ceux de Jean-Pierre Ferland, en parlant du peuple québécois :

> « On est pas mal frileux parce qu'on a peur de mettre une petite croix sur un bout de papier… des fois que ça pourrait nous ôter nos oranges ».

Pour l'éditorialiste André Pratte, il s'agirait là de propos méprisants :

> « Il y a dans ces déclarations une sorte de mépris pour un peuple dont ces souverainistes convaincus appellent pourtant la « libération ». Ce mépris est le fruit d'une frustration compréhensible. Il n'en est pas moins regrettable. » [594]

[594] André PRATTE. « Hommage aux peureux » , *La Presse* Montréal, 22 décembre 2006

> « Un peuple qui jouit d'une prospérité enviable, qui a su et pu protéger sa culture et développer ses institutions ne refuse pas de plonger dans l'inconnu parce qu'il a peur, mais parce qu'il est sage… ».[595]

Selon Pratte, les propos de Ferland et de Vigneault signifieraient qu'ils concèdent, contrairement aux politiciens souverainistes :

> « que l'accession à l'indépendance pourrait nuire à court terme à la qualité de vie des Québécois. Simplement ils croient que c'est un prix que nous devrions être prêts à payer. Comme ce n'est pas le cas, ils nous traitent de poltrons… ».[596]
>
> « *Facile à dire! On n'est pas « frileux* » quand on est certain d'avoir du feu dans la cheminée quoi qu'il advienne. Les gens ordinaires, qui ne roulent pas sur l'or, hésitent évidemment à faire une « croix sur un bout de papier » qui pourrait avoir des conséquences néfastes, au plan économique notamment. »[597]

Pratte continue son argumentaire en affirmant que :

> « Les Québécois ont toujours su aller chaque jour un peu plus haut, un peu plus loin, sans aller plus loin qu'il faut. Ce que les idéologues de part et d'autre dénoncent comme une incapacité de se brancher constitue en réalité le trait central de notre génie politique, le secret de notre survie comme nation (dans un Canada uni…). Ceux qui aiment le Québec devraient être fiers de cette savante ambivalence au lieu de regarder de haut les gens de ce pays. »[598]

---

595 *Id.*, note 594.
596 *Id.*, note 594.
597 *Id.*, note 594.
598 *Id.*, note 594.

J'ai connu personnellement, il y a plusieurs années, Gilles Vigneault. J'ai suivi sa carrière comme celle de Jean-Pierre Ferland. J'ai chanté leurs chansons, je les ai fait chanter à mes enfants. Contrairement à ce que Pratte mentionne dans son éditorial, les propos de nos deux (2) poètes chansonniers ne visaient qu'à nous réveiller et à nous brasser comme peuple. Jamais, au grand jamais il ne leur serait venu à l'idée de « *regarder de haut les gens de ce pays* » ou de les traiter avec « *mépris* » comme le laisse entendre Pratte.

Vigneault et Ferland, à leur manière, en nous laissant entendre que nous étions des peureux, ont tout simplement voulu nous rappeler que pour parachever un pays, il faut fouetter sa peur et la transformer en courage. Comment pourrait-on effacer de nos mémoires tout ce qu'ils ont dit, écrit et chanté, durant toute leur longue carrière, sur le Québec et les Québécois, et sur notre rêve le plus légitime soit celui de continuer à avancer vers notre pleine liberté en sortant du giron canadien.

Sommes-nous fatigués?

Quant à ceux qui prétendent que le « *Québec en tant que culture globale est fatigué* », Andrée Ferretti, écrivaine de grand renom et pionnière acharnée et courageuse du mouvement indépendantiste québécois, les a ramenés à l'ordre.

> « Loin d'être fatigué, le peuple Québécois est plus créateur, plus dynamique, plus solidaire, plus fier, plus puissant, plus vivant qu'il ne l'a jamais été au cours de son histoire. On ne compte plus ses scientifiques et ses inventeurs, ses artistes et ses écrivains dont les découvertes et leurs applications, dont les œuvres et leurs interprétations ne soient reconnues ici et dans le monde autant pour leur caractère unique que pour leur exacte insertion dans la modernité. »[599]

[599] Andrée FERRETTI, écrivaine. « Le prestige de l'indépendance » Extrait de l'allocution prononcée par Mme Ferretti dans le cadre d'un colloque sur Hubert Aquin organisé par la radio de Radio-Canada et la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie. *Le Devoir*, 15 novembre 2006.

Cette écrivaine est d'avis :

> qu' « il en est de même du rôle de l'industrie, de celui des institutions et de celui des inventions technologiques dans le développement culturel… ».[600]
>
> « Loin d'être fatigué, le peuple Québécois commence même à donner naissance à des philosophes, c'est-à-dire à des penseurs qui posent sur sa société et sur le monde un regard qui lui est propre et qui lui renvoie de lui-même et du monde une représentation qui lui est à la fois particulière et universelle… ».[601]
>
> « En effet, un des plus grands acquis de la lutte pour l'indépendance tient au fait que les Québécois de nationalité canadienne-française se sont sortis de la névrose collective du doute qui les menait à se laisser définir par les autres, à se percevoir comme un peuple aliéné incapable de concevoir son identité nationale comme une et indivisible, aussi métissée qu'elle soit devenue, à se percevoir comme un peuple toujours obligé de prouver la légitimité de son existence. Et cela, malgré tous les discours adverses, tenus par les oligarchies politiques et économiques canadiennes et leurs valets Québécois, et puissamment diffusés »[602], écrit Ferretti.

Non le peuple québécois n'est pas fatigué plaide l'écrivaine.

> Il « est plus engagé que jamais de manière combative et efficace dans des mouvements de toutes sortes (8000 organismes communautaires locaux, des dizaines de mouvements sociaux organisés sur une base nationale et des centaines de syndicats) qui défendent ses intérêts collectifs dans tous les domaines… ».[603]

---

600 *Id.*, note 599.
601 *Id.*, note 599.
602 *Id.*, note 599.
603 *Id.*, note 599.

Pour Ferretti, ceux qui sont fatigués :

> « [c]e sont ces détenteurs des pouvoirs politique, économique et médiatique qui dominent en nombre à l'Assemblée nationale, dans les conseils d'administration des sociétés privées et publiques, dans les partis politiques, dans les universités, chez les chefs de pupitre et d'antenne qui créent de toute pièce ce climat de morosité dans lequel nous baignons apparemment depuis l'après-référendum de 1995. »[604]
>
> « Ce sont eux qui décrètent que le peuple Québécois en a assez des débats constitutionnels et politiques sur la question nationale et que le temps est venu de la dénationaliser en rapetissant sans fin la définition de la nation, allant jusqu'à la réduire à la question citoyenne, comme s'il était possible de mener à bien la lutte pour l'indépendance nationale sans la fonder sur l'expérience historique de la nation Canadienne-française, qui forme encore aujourd'hui la majorité du peuple Québécois. »[605]

Non! Le peuple québécois ne manque pas de courage et il n'est ni peureux, ni fatigué. Il sait ce qu'il veut. C'est la dignité et la liberté dans l'indépendance et la sécurité dans l'espace canadien, grand comme un continent. Être Québécois et vouloir garder des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada semble paradoxal mais pas pour le peuple québécois. En effet l'âme de notre peuple est pleine de nuances et de subtilités que les décideurs, au premier chef les politiciens, n'ont jamais vues ou perçues.

Ce n'est pas le courage qui manque à notre peuple. Ce qui manque ce sont les informations et toutes les informations sur les avantages et les inconvénients que constitue pour eux le fait de parachever leur pays. Ils veulent connaître aussi tous les efforts et les sacrifices auxquels ils devront consentir. En réalité, le peuple québécois ne demande qu'à savoir ce que sera

---

604 *Id.*, note 559.
605 *Id.*, note 559.

pour lui le pays québécois jouissant de son indépendance nationale. Ce que seront les liens qu'il conservera avec le Canada. Bref les Québécois veulent voir le produit qu'on leur présente (l'État québécois) avant de l'acheter ou d'en devenir les investisseurs propriétaires éventuels.

Il faut bien admettre que la stratégie de marketing et de communication du mouvement indépendantiste a terriblement fait défaut depuis toujours, comme on le verra plus loin. On a offert en vente le moyen ou l'usine qui fabrique le produit (à savoir l'indépendance par la voie référendaire) plutôt que le produit lui-même (à savoir le pays).

4.12. Faisabilité économique

On répète comme des cons que les gens ne veulent plus entendre parler de souveraineté ou de référendum et que le peuple veut que l'on s'occupe des vraies affaires.

Combien de fois avons-nous entendu les phrases suivantes de la bouche des chefs politiques opposés à l'indépendance du Québec : « *Les gens ne veulent plus de référendum. Le peuple veut qu'on s'occupe des vraies affaires comme la santé, l'emploi, l'éducation, les routes…* »

Parmi les vraies affaires, la priorité est donnée à l'argent depuis quelques années. Les uns parlent de déséquilibre fiscal entre le Québec et le gouvernement fédéral; les autres mettent l'accent sur le fait que l'indépendance permettra au Québec de récupérer pour lui-même les sommes versées au gouvernement fédéral.

Qu'importe le clan, on se dit que, s'il y a une vraie affaire rassembleuse et mobilisatrice, c'est bien l'argent. Au fil des ans, on en est venu à croire que l'argent est la première préoccupation des Québécois et le seul argument pouvant justifier l'indépendance du Québec. Et nous nous sommes souvent laissés prendre au piège.

Plusieurs d'entre nous croient que la langue passe après l'argent. Il s'en trouve même pour soutenir que la diversité linguistique du Québec doit aller en s'accroissant jusqu'à ce que

notre territoire devienne une mosaïque internationale représentant tous les peuples de la terre.

Le problème vient du fait que tous les immigrants, une fois au Québec, auront besoin d'une langue commune pour communiquer au Québec et entre eux et qu'il y a fort à parier qu'ils opteront pour la langue internationale la plus répandue, la langue de l'argent, soit l'anglais, au détriment du français. Nous savons que c'est déjà le cas pour 40 % d'entre eux sur l'Île de Montréal.

Faut-il conclure alors que les tenants du multilinguisme ou autres expressions du genre optent pour l'anglais parce que c'est la langue de l'argent? Ou est-ce une coïncidence tout simplement?

J'ose croire que non et que nous ne sommes pas obsédés au point de vouloir être par l'argent avant tout, comme nous le laissent croire certains politiciens et autres décideurs. Le mouvement indépendantiste n'est pas né et n'a pas progressé au Québec à cause d'un besoin d'argent au présent.

Ainsi, le projet d'indépendance du Québec tient davantage de notre avenir et de notre passé que de nos préoccupations quotidiennes aussi importantes soient-elles dans le présent. À vivre au jour le jour, nous perdons de vue non seulement notre avenir, mais aussi notre passé, à un point tel que nous dilapidons notre héritage ancestral.

L'être québécois d'aujourd'hui, c'est la somme de l'être québécois de nos ancêtres français et de l'être québécois de demain. Être Québécois ne se résume pas à être ce que nous sommes actuellement, cela implique aussi ce que nous avons été et ce que nous serons.

Au présent, être Québécois, c'est d'abord et avant tout être héritier du passé. Le peuple québécois est jeune, mais il n'est pas né d'hier. Il porte un héritage. Et tout laisse croire que nous sommes en train de le dilapider. Mais, pour nous, il n'y a pas de retour possible, comme le fils prodigue qui revient chez son père après avoir dilapidé son héritage. Car, pour nous, ce n'est pas d'abord une question d'argent, mais de langue.

Notre héritage le plus précieux est notre langue.

Je suis persuadé et profondément convaincu qu'un Québec indépendant se porterait mieux à tout point de vue qu'un Québec provincial, dans la mesure où il aurait la capacité de percevoir tous ses impôts, d'adopter toutes ses lois, de signer ses traités et d'être présent sur la scène internationale.

Le Québec a les moyens de réaliser le Projet Liberté-Nation.

Pour Bernard Landry, ex-Premier ministre du Québec de 2001 à 2003, l'indépendance du Québec est d'abord une question de dignité. C'est ce qu'il soutient dans une lettre ouverte adressée à l'ex-ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoit Pelletier.

Il ajoute que ce n'est pas parce que les Québécois ont réussi à performer dans le cadre d'une province du Canada, qu'ils devraient renoncer à parachever le pays québécois.

Dans cette lettre, Landry écrit :

> « … Je ne peux pas croire en effet que c'est ma lettre à Stephen Harper qui vous a appris que notre État national, malgré son statut toujours provincial, était plus puissant que bien des États qui jouissent de la souveraineté complète. Se peut-il que vous ne saviez pas, par exemple, que les gouvernements des États baltes qui ont choisi l'indépendance depuis quelques années n'ont pas, à eux trois, et de loin, la puissance économique et financière du nôtre? »[606]

Il rappelle entre autres à l'ex-ministre Pelletier que son chef, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, a admis en France, au cours de l'été 2006, que le Québec avait les moyens

[606] Bernard LANDRY. « Une question de dignité – La première raison de faire l'indépendance, c'est d'assumer notre destin et notre identité nationale la tête haute », *La Presse*, 16 novembre 2006, p. A-23.

financiers et économiques pour réaliser son indépendance nationale :

> Vous ne pouvez non plus ignorer que des dizaines d'États membres des Nations unies sont loin d'avoir les capacités d'agir du gouvernement du Québec. Où se trouve dans mon analyse factuelle quelque révélation (!) qui me vaudrait votre gratitude?
>
> J'ai simplement repris d'une autre manière les propos de notre premier ministre qui a dit clairement aux Français, l'été dernier, que nous avons les moyens d'être indépendants. Votre réaction à ces faits simples et archi-connus, que j'ai rappelés en toute sincérité me surprend au plus haut point. Les conclusions que vous en tirez m'étonnent encore davantage.[607]
>
> « En effet, comment pouvez-vous conclure que, parce que le Québec dispose déjà de moyens non négligeables, il devrait se priver de les accroître très considérablement par l'indépendance? »[608].
>
> « Selon quelle logique faudrait-il se satisfaire de moins quand on peut avoir beaucoup plus sous prétexte que nous ne sommes pas totalement dépourvus? Avec l'indépendance, le budget du Québec doublerait pratiquement. Nous aurions évidemment amplement de quoi faire face à toutes nos obligations anciennes et nouvelles, même que nous pourrions enfin penser à dégager des surplus. De quoi avez-vous peur au juste? »[609].

Parlant des risques que constituerait le projet d'un pays pour le Québec, l'ex-Premier ministre interpelle ainsi l'ex-ministre libéral :

---

607 *Id.*, note 606.
608 *Id.*, note 606.
609 *Id.*, note 606.

> « … Quel risque y a-t-il à assumer son destin de façon responsable quand nous convenons tous maintenant que nous en sommes capables? »[610]
>
> « Vous me paraissez tout simplement manquer de confiance envers la nation Québécoise et c'est à vous d'expliquer pourquoi. Votre argument en est un de peur au fond, ce qui n'est ni à votre honneur, et venant d'un ministre de notre gouvernement, ni à celui du Québec. Vous pouvez avoir vos raisons d'être fédéraliste et je les respecte mais vous n'aidez pas votre cause en la défendant avec des arguments de crainte, d'incapacité et d'impuissance aussi injustes que dépassés. »[611]
>
> « … La première raison de faire l'indépendance, même si nous avons aussi toutes les raisons économiques et matérialistes de choisir la liberté, c'est d'assurer notre destin et notre identité nationale la tête haute d'une façon respectable à nos yeux et à ceux des autres. »[612]
>
> « Une nation qui peut être libre doit l'être et la plupart de celles qui le peuvent, le sont déjà. De nombreuses autres, il est vrai, n'en n'ont pas les moyens et partant ne peuvent effectivement le vouloir. Ce n'est évidemment pas le cas du Québec, nous sommes tous bien d'accord sur ce point fondamental : nous sommes capables. Donc, si nous avons les moyens d'être indépendants pouvez-vous m'expliquer pourquoi – autrement qu'en raison de craintes futiles – nous renoncerions à l'idéal, reformulé quelques mois avant sa mort, par le grand René Lévesque, d'être un pays « complet et reconnu. »[613]

Malheureusement, tous les Québécois ne sont pas encore tout à fait convaincus que le Québec aurait les moyens de réaliser son indépendance nationale. Combien de fois n'avons-nous

---

610 *Id.*, note 606.
611 *Id.*, note 606.
612 *Id.*, note 606.
613 *Id.*, note 606.

pas entendu des gens dire que le Québec ne sera pas capable de vivre séparément du Canada? « *Une chance qu'on a le Canada pour nous refiler l'argent des provinces riches* » disent certains, « *nous recevons plus d'argent d'Ottawa que nous lui en donnons* » affirment d'autres.

Même si j'ai plaidé, à plusieurs reprises, qu'on ne fait pas l'indépendance pour des raisons économiques, il n'en demeure pas moins que c'est une question à laquelle on ne peut échapper. Plusieurs peuples de la terre voudraient faire leur indépendance, mais ils en sont incapables parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Alors, posons-nous cette fameuse question, le Québec est-il à la remorque du Canada sur le plan économique?

Feu Michel Vastel s'est déjà posé cette question en des termes différents et il a répondu que le Québec au sein du Canada « se faisait avoir ».

En effet dans le mensuel *L'Actualité* du mois de mars 2007, l'auteur et chroniqueur Michel Vastel écrivait que :

> « le Québec se fait avoir. Tous les gouvernements, libéraux comme péquistes, le savent très bien. Et, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, ils ne devraient pas avoir peur d'en parler ouvertement ni de mettre tous les chiffres sur la table. » [614]

Il rappelait que des études menées par le gouvernement de René Lévesque démontraient que :

> « de 1961 à 1975, l'existence même du Canada a coûté 4,3 milliards de dollars au Québec (…) »[615]
>
> Malheureusement pour les péquistes, de nouveaux transferts fédéraux et des paiements de péréquation plus généreux avaient renversé cette tendance à partir de 1977. Le débat s'est terminé en queue de poisson. Il a cependant rendu le gouvernement fédéral

---

614 Michel Vastel. « Le Canada nous coûte cher!: Le Canada sort-il gagnant ou perdant de son appartenance à la confédération ? De quoi alimenter une campagne électorale… », *L'Actualité*, 15 mars 2007, p. 55.

615 *Id.*, note 614.

> et surtout les élus du Québec à Ottawa, particulièrement prudents.[616]

Vastel soulignait qu'à l'époque, la question des coûts et des bénéfices de la confédération était au cœur de toutes les campagnes électorales. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il était d'avis que le Québec est :

> « victime des politiques dites « nationales » : souvent bâties en fonction des besoins de l'Ontario, elles pénalisent le Québec. »[617]
>
> Les subventions fédérales à la recherche, de même que les dépenses des laboratoires fédéraux de recherche, donnent lieu à l'une des injustices les plus criantes : dans la région de la capitale nationale, plus de 90 % des activités de recherche se déroulent du côté ontarien de la rivière des Outaouais, alors que la répartition devrait être de 25 % du côté Québécois et de 75 % du côté ontarien.

Selon Vastel, le Québec sera aussi désavantagé par la politique nationale des transports qui favorise l'Ontario et la Colombie-Britannique.

> Dans les années 1970, le gouvernement fédéral a d'abord accordé des droits d'atterrissage à Toronto aux grandes compagnies aériennes étrangères, faisant de la Ville reine la plaque tournante de tout le trafic pour l'est de l'Amérique du Nord.
>
> Plus récemment, les attentats du 11 septembre 2001 ont provoqué une vague d'investissements visant à renforcer la sécurité aux frontières. On a concentré ceux-ci dans le sud de l'Ontario et sur la côte du Pacifique, faisant encore une fois du Québec – L'aéroport Trudeau et le poste-frontière de Lacolle – un parent pauvre.

---

616 *Id.*, note 614.
617 *Id.*, note 614.

Vastel terminait son article de la façon suivante :

> « Le problème, c'est que les gouvernements du Québec ne veulent pas faire publiquement de tels comptes économiques. Et ceux qui les réclament, comme l'auteur de ces lignes, passent au mieux pour des grincheux, au pis pour des paranoïaques. »[618]

Le Québec dépend-il des provinces dites riches pour payer ses services publics? Le Québec est-il plus endetté que la moyenne des pays riches et développés?

Tout récemment, l'économiste et député indépendant de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée nationale, Jean-Martin Aussant, dans un article publié dans le quotidien *La Presse*, le 21 juillet 2011, sous le titre « *Deux mythes pernicieux* » répondait à un texte de Paul-Daniel Muller sur l'endettement public qui affirmait :

- *« que le Québec vit au-dessus de ses moyens autonomes grâce à son appartenance au Canada et à la péréquation, et*

- *que le ratio d'endettement du Québec se compare à celui de la Grèce. »*

Aussant rectifie ainsi les faits en démontrant que ces deux mythes sont pernicieux.

a- La péréquation

Parlant de la péréquation, il écrit :

[618] *Id.*, note 614.

> Tout d'abord, le Québec ne dépend pas de la péréquation pour se payer ses services publics. J'invite monsieur Muller à lire un document de 2011 produit par le ministère des Finances du Québec et qui s'intitule « *Le Point sur les transferts fédéraux* ». Ce document démontre clairement que si le Québec offre davantage de services publics que ses voisins, ce n'est pas grâce à la péréquation, mais bien parce qu'il perçoit davantage d'impôts et de taxes que ses voisins.

Aussant continue ainsi dans son texte :

> C'est un choix que la société québécoise a fait et qui lui permet d'ailleurs d'afficher le plus bas taux de criminalité en Amérique, ainsi qu'une plus grande équité sociale que chez nos voisins. Cette paix sociale vaut son pesant d'or, mais n'est jamais pratiquement prise en compte dans les classements de richesse relative dont nous gavent les *think thanks néo-libéraux* (et qui sont malheureusement repris pour pousser les programmes économiques de certaines formations politiques fédéralistes comme le Parti libéral du Québec, l'ADQ et la coalition de François Legault).
>
> Un faux argument de dépendance sert incidemment ces groupes fédéralistes en ce qu'il fait croire aux Québécois qu'ils ne seraient pas assez riches sans la charité du Canada.

Parlant des dédoublements de ministères provinciaux et fédéraux, Aussant écrit :

> La réalité que si les Québécois récupéraient les milliards de dollars qu'ils engloutissent actuellement dans le dédoublement de ministères provinciaux et fédéraux, dans des programmes fédéraux dont ils ne veulent pas et dans les empiètements inefficaces du gouvernement fédéral au provincial, et surtout si

> tous ces impôts et taxes qu'ils envoient à Ottawa étaient plutôt concentrés sur le développement de leur propre économie, la fameuse péréquation canadienne s'avérerait rapidement bien stérile.

b- Le Québec et la Grèce : même péril fiscal?

Parlant de la comparaison ridicule, combien de fois exploitée par certains médias, entre autres, Jean-Martin Aussant s'exprime ainsi :

> Quant à la prétention totalement loufoque de certains « *économistes* » à l'effet que le Québec et la Grèce feraient face au même péril fiscal, il faut cesser de dire n'importe quoi. Le Québec n'est pas plus endetté que la moyenne des pays de l'OCDE, le regroupement des pays riches et développés, alors que la Grèce est en faillite technique.

Aussant poursuit ainsi dans son texte à *La Presse* du 21 juillet 2011 :

> Les marchés obligataires, qui sont le meilleur baromètre de la santé des gouvernements à travers les prix auxquels ces derniers peuvent emprunter, n'indiquent aucune inquiétude en ce qui a trait au Québec.
>
> On exige actuellement de notre gouvernement un taux d'environ 4 % pour lui prêter sur dix ans. Il en va tout autrement de la Grèce dont les prix d'emprunts sur dix ans approchent les 20 %, et dont la courbe des rendements est inversée avec un taux de deux ans à plus de 30 %, ce qui reflète fidèlement sa situation fiscale désespérée.

Malhonnêteté intellectuelle et mensonges

Pour Aussant, tout lien entre le Québec et la Grèce sur la place de l'endettement public relève de la malhonnêteté intellectuelle visant à faire peur aux Québécois qui seraient tentés d'investir dans le projet d'une nation libre. Il écrit :

> Oui, la situation actuelle des finances publiques au Québec est déficiente et doit être corrigée au plus vite. Mais sombrer dans l'exagération pessimiste en faisant des liens avec la tragédie grecque qui fait en sorte de limiter l'enthousiasme des Québécois pour le projet national, est faire usage de malhonnêteté intellectuelle.

Il termine ainsi son texte en alléguant que :

> « Deux référendums ont été perdus parce qu'on a fait peur aux Québécois avec des arguments économiques bancals, voir carrément faux. Il est temps que cesse le mensonge. »

4.13. On est quelque chose comme un grand peuple

Un chef d'État africain disait un jour en parlant des peuples : « *qu'il n'y a pas de petit peuple ni de grand peuple, il n'y a que les peuples qui ont eu la chance de mesurer leurs potentialités et de passer par l'épreuve de la vie* ».

Les dimensions géographiques, le volume démographique et les richesses n'ont rien à voir avec l'indépendance d'un État. Le Liechtenstein compte 33,000 habitants et a une superficie de seulement 160 km^2. Pourtant, cet État européen, situé entre la Suisse et l'Autriche, est indépendant et membre des Nations Unies. Que dire du Québec qui a une superficie de 1,667,441 km^2 et une population de près de 8,000,000 millions d'habitants?

4.14. Conclusion du chapitre IV

À la question posée dans ce chapitre, *Est-ce que le Projet Liberté-Nation est faisable politiquement, juridiquement et économiquement?*, je ne peux que répondre par l'affirmative.

CHAPITRE V

PLAN STRATÉGIQUE DE MARKETING ET DE COMMUNICATION

PROJET LIBERTÉ-NATION

Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, est-il essentiel de mettre en œuvre un plan stratégique révolutionnaire de marketing et de communication qui mettra en évidence le parachèvement de l'État québécois uni au Canada par un traité d'alliance ?

Dans ce chapitre, je m'efforce de démontrer l'importance d'une stratégie révolutionnaire de marketing et de communication, si on veut parachever le pays québécois, ce qui a grandement fait défaut jusqu'à aujourd'hui au sein du Mouvement indépendantiste. C'est probablement pour cette raison que nos dirigeants n'ont pas réussi, depuis plus de 40 ans, à convaincre une majorité de Québécois de la nécessité d'être « maîtres chez nous », pour reprendre l'expression de Jean Lesage.

5.1 Plan de marketing

5.1.1 Concentrer le marketing sur le produit, à savoir le pays québécois ou le Québec comme nation libre et non sur le moyen pour le bâtir.

La stratégie de marketing du Mouvement indépendantiste a toujours visé à mettre en marché le moyen ou l'usine pour se donner un pays (soit la souveraineté par voie référendaire), plutôt que de mettre en marché le produit fini (soit le pays québécois lui-même). C'est d'ailleurs ce qui ressort des travaux de Serge-André Guay, conseiller marketing en étude de motivations[619]. En bref, selon Guay on aurait demandé aux Québécois de dire « Oui » à une démarche qui ne mettait pas de l'avant le produit, c'est-à-dire le pays dans lequel ils allaient se retrouver au lendemain d'un vote en faveur de l'indépendance.

En marketing, l'objet c'est le produit ou le projet une fois réalisé, l'objectif c'est de le vendre ou de le réaliser et le moyen c'est l'usine pour le manufacturer ou les ressources pour le bâtir. C'est donc le produit qui doit faire l'objet du marketing. C'est lui qu'il faut mettre en marché.

Ainsi, pour la stratégie de marketing du Projet Liberté-Nation :

- l'objectif, c'est de permettre aux régions de devenir des Etats autonomes à l'intérieur d'une fédération typiquement québécoise.

- L'objet, c'est la République fédérale du Québe.

- le moyen pour y arriver, c'est l'Assemblée nationale qui, par ses pouvoirs constitutionnels pourra enclencher démocratiquement le processus de modification constitutionnelle avec le Canada pour que le Québec acquière son statut d'État indépendant, après avoir reçu un mandat clair des électeurs à cette fin.

---

619 Serge-André GUAY. « Essai. Mise en marché d'un pays » « Comment motiver les Québécois à voter pour ou contre l'indépendance du Québec », « Analyse et point de vue strictement marketing non politique et non partisan », 2002.

Le Mouvement indépendantiste doit donc réorienter sa stratégie marketing en la concentrant sur un projet de pays concret et bien défini dans tous ses aspects.

Il faut cesser de gaspiller ses énergies à tenter de vendre aux Québécois la mécanique d'accès à l'indépendance (référendum ou élection mandatoire) pour travailler plutôt à présenter ce que sera le pays québécois.

Lorsque les Québécois verront de quoi aura l'air le pays québécois une fois parachevé, c'est alors qu'ils y croiront et qu'ils le voudront de tout leur cœur. Quant au moyen pour que le Québec acquière son statut de pays indépendant qui conserverait des liens avec le Canada, il ne posera aucun problème.

Ce moyen, c'est la proclamation de l'indépendance par l'Assemblée nationale, conformément à la décision de la Cour suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, après un référendum où le « Oui » l'aurait emporté ou après une élection mandatoire accordant un mandat clair et précis de la réaliser à une majorité de députés, tel que je le propose dans le Projet Liberté-Nation.

Mais pour réussir dans sa démarche, le Mouvement indépendantiste doit d'abord savoir ce qu'il veut et vers quoi il s'en va. Ensuite, il devra préparer l'ensemble des dossiers qui donneront un portrait précis et complet du pays québécois. C'est cette maquette que les Québécois veulent voir avant de se prononcer. Il faut réaliser que la tâche à accomplir est colossale.

5.1.2 Prendre la maîtrise du terrain qu'occupe Ottawa

En présentant les contours précis du pays québécois, les indépendantistes prendront la maîtrise du terrain qu'occupent actuellement Ottawa et les fédéralistes, eux qui peuvent opposer aux indépendantistes québécois, un pays réel, soit le Canada, alors que les indépendantistes eux, ne parlent que de leur objectif; soit de faire du Québec un pays et de l'usine ou du moyen pour y arriver, à savoir la voie référendaire. Ils parlent rarement du produit fini lui-même soit le pays québécois une fois parachevé.

Qu'est-ce qui motive les fédéralistes et les indécis québécois à adhérer au Canada plutôt qu'à l'indépendance du Québec? C'est tout simplement parce qu'ils se montrent davantage attirés et sensibles à l'objet, soit au pays canadien qui existe déjà, plutôt qu'au moyen mis de l'avant par le Mouvement indépendantiste, soit la souveraineté par voie référendaire.

Ces Québécois fédéralistes, dont plusieurs sont nationalistes ou indécis, n'adhéreront jamais à l'indépendance du Québec tant et aussi longtemps qu'ils la percevront comme un moyen vague et abstrait pour parvenir à quelque chose d'imprécis, ou comme un pays mal défini et qu'on ne peut encore percevoir. C'est le pays québécois dans tout ce qu'il a de plus concret qu'ils doivent percevoir pour adhérer à l'idée d'indépendance nationale du Québec.

Jusqu'à ce jour, il faut bien admettre que le camp du « Non » a fait preuve d'intelligence dans sa stratégie marketing en refusant de se placer sur le même terrain que le camp du « Oui », c'est-à-dire en choisissant de ne pas comparer la souveraineté du Canada avec l'indépendance politique du Québec, proposée par les indépendantistes. De manière astucieuse, le camp du « Non » a choisi plutôt de comparer son produit réel, soit le Canada–pays, avec l'objectif proposé par les indépendantistes, soit de faire de la Province de Québec un pays, ou encore de comparer son produit réel avec le moyen choisi par eux pour y arriver, soit le référendum.

Ainsi, tous les Québécois, quels qu'ils soient, n'ont aucune difficulté à s'identifier, à percevoir, à imaginer et à voir le produit fini qu'est le Canada–pays et ce qu'il leur procure dans leur vie de tous les jours. Pour eux, le Canada, c'est leur passeport, leur citoyenneté, leur drapeau, leur hymne national, leurs langues officielles, leur monnaie, leur immense territoire grand comme un continent, leur frontière, leur armée, leurs athlètes olympiques, leur siège aux Nations Unies et leur présence sur le plan international. Le Canada, c'est aussi pour eux la péréquation, c'est-à-dire cette formule qui permet aux provinces pauvres de recevoir des provinces riches les montants d'argent nécessaires pour donner les services notamment en matière d'éducation et de santé comparables à ceux qui sont donnés dans les provinces plus riches, etc.

Comme on peut le constater, jamais les dirigeants indépendantistes n'ont présenté aux Québécois une telle feuille de route pour justifier leur projet.

Par ailleurs, ces mêmes Québécois se font dire par le camp du « Non », qui a avantage à comparer le produit fini qu'est le Canada–pays avec le moyen choisi par les indépendantistes, soit l'indépendance par voie référendaire, que le camp du « Oui » ne présente que des difficultés et des obstacles et qu'il soulève toutes sortes de questions comme, par exemple, qu'est-ce qu'une question claire? Qu'est-ce qu'une réponse claire? Quel est le pourcentage requis pour que le référendum soit reconnu? Dans quelle mesure la loi sur la clarté s'applique-t-elle? Est-ce que les négociations avec le fédéral seront ardues? Est-ce que le Québec sera divisible si le Canada l'est? Qu'arrivera-t-il de la dette? Les fédéralistes accepteront-ils de payer leurs impôts au Québec plutôt qu'à Ottawa si Ottawa refuse de reconnaître le Québec indépendant? Comment arriver à convaincre les autochtones d'accepter de faire partie du pays québécois? etc.

Sans compter que le camp du « Non » présente le référendum comme créant une impasse alors qu'il doit être perçu comme un moyen pour dénouer une impasse.

5.1.3 Marketing de l'usine : l'objectif est presque atteint. Il faut passer maintenant au marketing du produit, le pays québécois

Il ne faut pas croire cependant qu'il n'était pas utile pour les indépendantistes de faire, pendant un certain temps, le marketing de l'usine ou du moyen pour faire le pays et de montrer la capacité des Québécois à pouvoir livrer le produit. Au contraire, ils ont réussi jusqu'à maintenant à convaincre des centaines de milliers de Québécois (40 % des électeurs), qui perçoivent le Québec, province d'aujourd'hui, à investir dans une démarche devant mener au Québec, pays de demain.

Ainsi, en termes imagés, ces Québécois se percevaient comme des investisseurs face à un entrepreneur. À titre d'investisseurs, ils croyaient qu'il y avait un besoin pour le produit

proposé. Il fallait donc les convaincre de notre capacité collective à bâtir le pays québécois et à diriger l'usine ou contrôler le moyen pour y arriver (l'indépendance par voie référendaire). Les divers gouvernements du Parti Québécois ont fait cette preuve.

Mettre en marché l'usine (c'est-à-dire l'indépendance par voie référendaire) était une bonne chose, mais il faut maintenant passer à une autre étape, soit celle de présenter le produit (le pays québécois ou la nation Québécoise libre) qui devrait sortir de cette usine (l'Assemblée nationale), après une élection mandatoire ou un référendum, puisqu'il y a désormais unanimité au Québec pour dire que les Québécois sont en mesure de faire l'indépendance et que le Québec-pays serait viable. Même Jean Charest l'a admis.

Ce qui reste inconnu pour plusieurs, c'est le portrait du Québec-pays qui résulterait de cette démarche. C'est pourquoi il faut présenter à toute la population le prototype du pays québécois qui sortira de l'usine et le faire voir. C'est la meilleure manière de convaincre une majorité d'électeurs de s'investir dans le Projet Liberté-Nation.

C'est cette orientation nouvelle qui permettra de convaincre les fédéralistes québécois, qui demeurent attachés au Canada, de s'intéresser au projet d'un pays québécois et, par la suite, d'y adhérer. Comme on l'a déjà vu, pour ces fédéralistes, l'usine n'est pas une priorité. Pourquoi? Parce que le Canada est déjà un produit fini, un produit concret et une marque de commerce reconnue à travers le monde.

L'indépendance pour l'indépendance n'intéresse pas les Québécois dans leur ensemble. Ce qui les intéresse, c'est le produit; le pays, une nation libre. C'est pourquoi ils aimeraient pouvoir comparer leur produit, un produit qu'ils aiment (le Canada) à un autre produit à venir, soit le pays québécois, à partir de leur expérience et de leur perception de ces produits.

En effet, leur expérience concrète et quotidienne du Canada fait des Québécois des consommateurs avisés. Mais, comme l'existence et la reconnaissance du pays québécois, attribut de base du produit, sont manquantes, les Québécois ne peuvent en faire l'expérience et ainsi comparer le pays québécois avec le pays canadien. Un produit à finir avec un produit déjà fait.

D'où l'importance pour les indépendantistes de préparer la maquette du pays québécois que tous les Québécois, y compris et surtout les fédéralistes et les indécis, pourront percevoir de façon précise.

Encore une fois, il faut que tous les Québécois puissent comparer ce qu'est le Canada comme pays avec la nation Québécoise libre ou le pays québécois en devenir.

Autrement dit, comme le pays québécois n'existe pas en droit, même s'il existe en fait (*de facto*), qu'il ne jouit pas d'une reconnaissance internationale, et qu'il n'a pas encore tous les attributs d'un pays indépendant face au Canada et aux fédéralistes, il n'est pas perçu comme ayant une existence concrète. C'est pourquoi, pour gagner la guerre du marketing, qui en est une de perception, la solution c'est de donner à la nation Québécoise libre ou au pays québécois une existence virtuelle.

5.1.4 Au-delà de la guerre d'opinion, il y a la guerre de perceptions

Le dernier vote référendaire, en 1995, ne doit pas être interprété comme signifiant que les Québécois étaient d'avis qu'ils n'avaient pas la capacité de transformer la province de Québec en un pays indépendant. Bien au contraire. Je suis d'avis que les Québécois, dans leur ensemble, sont persuadés qu'ils ont la capacité de parachever le pays québécois. Je le redis, même Jean Charest l'a admis lors de son passage en France à l'été 2006.

C'est donc dire que cette guerre d'opinion avec le Canada et les Canadiens qui ont toujours prétendu qu'on ne pouvait pas devenir un pays, les indépendantistes l'ont gagnée. La majorité des Québécois, fédéralistes ou non, reconnaissent que ce projet est très sérieux et voient dans l'indépendance du Québec une solution crédible pour notre avenir collectif.

Pourquoi alors les Québécois n'adhèrent-ils pas en masse au projet indépendantiste? Tout simplement parce que rendu à un moment donné, on dépasse le domaine de l'opinion pour

entrer dans celui de la perception. Et, dans le domaine de la perception, Ottawa a, jusqu'à maintenant, remporté la bataille.

Ainsi, l'objectif des indépendantistes doit viser à permettre aux fédéralistes québécois de comparer avantageusement le pays québécois au pays canadien. Pour ce faire, il faudra que la maquette du pays québécois qu'ils présenteront à la population puisse permettre aux fédéralistes, nationalistes, autonomistes et statuquoistes de se projeter dans l'avenir, alors que le Québec sera devenu un pays concret et reconnu.

Tous les Québécois et surtout les fédéralistes ou ceux qui ne sont pas encore convaincus de la nécessité de l'indépendance, doivent pouvoir s'imaginer ce qu'ils seront et comment ils vivront concrètement dans le nouveau pays québécois. C'est à partir de ce moment qu'ils compareront, pour la première fois, deux produits, soit deux pays, et non plus un produit avec le moyen pour l'obtenir ou encore un objectif avec un produit.

Dans les circonstances, dire aux Québécois que « *Nous sommes déjà demain* », comme le PQ l'a fait en campagne référendaire, est une erreur. Ils étaient ainsi justifiés de conclure que rien n'allait changer puisque le pays québécois de demain, ce serait ni plus ni moins que la province de Québec d'aujourd'hui. Il ne faut pas se surprendre alors qu'ils aient choisi de voter majoritairement pour le « Non ».

Pour permettre à tous les Québécois de se projeter dans l'avenir et de percevoir favorablement le Québec devenu un pays, il faut leur fournir les mêmes détails que ceux à partir desquels ils perçoivent le Canada actuel. C'est ainsi qu'ils n'auront plus la perception qu'en votant « *Oui* », ils signent un chèque en blanc pour acheter un produit qu'ils ne connaissent pas. Pour la première fois, ils seront en mesure de comparer un pays à un autre pays.

Après avoir gagné la guerre d'opinion avec Ottawa et les fédéralistes sur la capacité des Québécois à se donner un pays, par la volonté de l'Assemblée nationale, suite à une élection mandatoire ou un référendum, les indépendantistes doivent maintenant gagner la guerre de perceptions des deux pays. Entre le Québec et le Canada, lequel de ces deux pays sera perçu comme ayant la capacité de mieux promouvoir le maintien et la valorisation du Québec français et de mieux représenter et

défendre les intérêts des Québécois et de leurs régions, tant sur le plan économique que sur le plan social, culturel et politique notamment?

Si les indépendantistes ne sont pas capables de gagner cette guerre de perceptions, le Québec ne sera jamais un pays indépendant. Pour réussir, ils doivent donc s'atteler à la tâche de présenter à la population un projet concret et détaillé du pays québécois, soit un plan d'affaires sous tous ses angles avec des études plus complètes que les miennes évidemment, où on pourrait comparer le pays québécois avec les pays membres des Nations Unies, et surtout avec les États qui ont récemment accédé à l'indépendance, parfois en quittant de grands ensembles comme l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie.

5.1.5 Une maquette détaillée du pays québécois

Une nécessité pour enrayer la peur

Je connais d'ores et déjà les craintes de certains indépendantistes à l'égard de la présentation d'un projet de pays détaillé. D'abord, on fera valoir que cette stratégie est mauvaise parce qu'Ottawa s'attardera sur chacun des détails de ce projet dans le but de discréditer les indépendantistes. Mais si le travail est bien fait et que les conclusions sont corroborées par des experts de renom, Ottawa ne réussira à réconforter que les purs et durs du fédéralisme qui, de toute façon, n'accepteraient jamais de changer d'idée.

Doit-on alors craindre les campagnes de peurs de toutes sortes où on essaierait, par exemple, de faire croire aux Québécois qu'ils ne sont pas assez riches pour faire l'indépendance, que sans le Canada anglais ils seront incapables de maintenir leur niveau de vie, que la souveraineté est « *un saut dans l'inconnu* »[620] et un « *chèque en blanc* »[621], que « *rien ne garantit que le Canada voudra négocier un accord économique avec un Québec souverain* »[622], que « *la partition du Québec n'est pas*

[620] Alec CASTONGUAY. « Référendum de 1995 : L'argumentation fédéraliste tenait en 18 pages…censurées par Guité », *Le Devoir*, 8 juin 2007, p. A3.
[621] *Id.*, note 620.
[622] *Id.*, note 620.

exclue en cas de victoire du Oui »[623], « *que la citoyenneté canadienne ne serait plus garantie aux Québécois et que le coût de la séparation serait énorme* ».[624]

La maquette du pays québécois ne doit jamais être celle d'une idéologie politique

Rassurons-nous. Ces campagnes de peurs n'ont plus le même effet qu'elles ont déjà eu dans le passé particulièrement dans les années 70 et 80. Les Québécois ont acquis beaucoup de maturité politique depuis. Ainsi, avec un projet de pays clair et transparent, on peut espérer l'arrivée de milliers de nouveaux partisans de l'indépendance nationale du Québec.

Ensuite, certains voudront que la maquette du pays québécois, qu'on exhibera à la population, reflète les intérêts multiples des différents groupes de la population appelés à bâtir ce pays. Je pense entre autres aux environnementalistes, féministes, progressistes, altermondialistes, syndicalistes, etc. Agir ainsi serait une erreur. On ne doit pas mouler les contours du pays à parachever en fonction des intérêts sociaux, politiques et économiques de tout un chacun. Il appartiendra aux Québécois, après l'indépendance, de décider s'ils veulent être dirigés par un gouvernement de droite, de centre ou de gauche.

Il est approprié de souligner qu'un pays n'est pas une idéologie politique. Le pays québécois, après l'indépendance, pourrait être gouverné à gauche, au centre ou à droite. Qui sait, le premier gouvernement élu dans un Québec indépendant sera peut-être libéral. Quand je parle d'une maquette détaillée du pays québécois, elle est, par définition, apolitique (objective). Ce qui s'impose, c'est de présenter et de faire voir aux Québécois ce que sera leur État national après l'accession à l'indépendance. Ce portrait réel du pays québécois ne changera pas que le gouvernement soit de gauche, de centre ou de droite.

Élaborer le projet d'un pays québécois n'est pas une mince tâche. Mais je crois que rien ne devrait nous freiner. Pourquoi ne pas commencer d'abord par mettre à jour les travaux de la Commission Bélanger-Campeau dont le rapport a

---

623 *Id.*, note 620.
624 *Id.*, note 620.

été rédigé par Claude Corbo? Ce rapport pourrait constituer une base de travail fort intéressante.

Soyons conscients tout de même que le travail que requiert l'élaboration du projet d'un pays québécois n'est rien par rapport à ce qui attend le peuple québécois lorsqu'il sera appelé à parachever son pays. Comme le disait Pierre Bourgault, l'indépendance est un effort. Mais, j'ajouterais que c'est le vouloir qui est le moteur de l'effort. Sans la volonté de réussir, tout effort est vain.

La constitution provisoire du pays québécois dans la maquette

Évidemment, une maquette du pays québécois se doit d'inclure la constitution de ce nouveau pays.

Au lendemain d'une élection où une majorité de députés aurait reçu un mandat clair de la population de réaliser l'indépendance du Québec, un projet de loi, visant à préparer la constitution permanente de l'État québécois, sera déposé à l'Assemblée nationale, pour être longuement débattu en commission parlementaire et autrement.[625]

Par la suite, un projet de constitution sera rédigé et adopté par l'Assemblée nationale. La Constitution ne pourrait être amendée sans les deux tiers des voies recueillies à l'Assemblée nationale.

Il est entendu cependant que la maquette ou le prototype du pays québécois qui servira avant et après la prochaine élection ne contiendra qu'une Constitution provisoire. En effet, personne ne peut savoir ou ne peut dire ce que contiendra en détail la Constitution permanente du Québec qui sera adoptée éventuellement par l'Assemblée nationale après avoir été soumise aux commentaires, critiques, ajouts, amendements, etc. de la population du Québec.

---

[625] Pierre DUBUC et Marc LAVIOLETTE. « Pour la relance du Parti Québécois », *Le Devoir,* 19 & 20 mai 2007, p.B5.

Il appartiendra à un gouvernement d'Unité nationale de définir dans un projet qui sera soumis à la population nos institutions politiques futures (régime parlementaire britannique ou régime présidentiel, scrutin proportionnel, etc.) ».[626]

Ce gouvernement d'Unité nationale aurait aussi pour mission d'enchasser dans la constitution les droits des nations autochtones et des anglo-Québécois.

La Constitution de l'État québécois devra comprendre une charte des droits et libertés de la personne, une charte des droits individuels et sociaux, une charte de la langue française. Elle devra aussi prévoir la répartition des pouvoirs entre le gouvernement central québécois et les gouvernements régionaux, etc. C'est de cette façon qu'on doit faire apparaître le pays.

Mais faut-il faire plus? Bien sûr que oui. Marc Laviolette et Pierre Dubuc affirment que « *la philosophie, l'esprit et les différents articles de la future Constitution devraient faire l'objet d'un vaste débat à être enclenché le plus tôt possible* ».[627] :

> Nous devrions nous inspirer de l'expérience des États-Unis d'Amérique. Les principaux artisans de la Constitution américaine, Alexander Hamilton, James Madison, John Jay, ont publié à l'époque des articles dans les journaux new-yorkais pour expliquer la philosophie de la nouvelle Constitution et défendre le bien-fondé de ses différents articles.
>
> Ces contributions connues sous le nom de *Federalist Papers* servent encore aujourd'hui de guide d'interprétation du document fondateur de la république américaine.[628]

Ces ardents défenseurs de l'indépendance du Québec et critiques sévères du Parti Québécois sont d'avis que « *nous devrions produire nos Sovereignist Papers, nos « Contributions souverainistes ».*[629] *Celles-ci seraient publiées afin d'assurer*

---

626 *Id.*, note 625.
627 *Id.*, note 625.
628 *Id.*, note 625.
629 *Id.*, note 625.

la participation du plus grand nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens. »[630]

Comme cette tâche est d'une extrême importance, Laviolette et Dubuc sont d'avis *« qu'elle pourrait être confiée à un organisme indépendant des partis politiques afin de permettre le spectre le plus large possible d'opinions ».*[631]

La maquette du pays québécois, le plan d'affaires et les différentes études, dont notamment l'étude d'opportunité, de marché et de faisabilité devront nous permettre d'entrevoir quelles seront nos relations avec le Canada et les États-Unis, de même qu'avec les peuples autochtones et les anglo-Québécois, notamment.

Toutes ces questions devront être débattues longtemps avant les campagnes électorales.

5.1.6 Sous quelle marque de commerce vendre le produit (le pays québécois)?

Après avoir résolu le problème de l'existence objective du produit (le pays québécois), le Mouvement indépendantiste devra, par la suite, s'attaquer à la question de la marque de commerce qui doit permettre de vendre ce produit.

La marque péquiste?

Actuellement, le projet du pays québécois est de marque péquiste et cette marque, malheureusement, n'est pas perçue favorablement par la majorité des Québécois, y compris par plusieurs indépendantistes. D'ailleurs, n'avons-nous pas tous entendu un jour ou l'autre des personnes, y compris des indépendantistes, nous dire qu'elles étaient d'accord pour que le Québec devienne un pays indépendant « *mais pas avec "cette" gang-là* ».

---

630 *Id.*, note 626.
631 *Id.*, note 625.

Que cette attitude soit justifiée ou non n'a pas d'importance. Ce qui importe vraiment, c'est la perception négative qui s'est installée dans la population au sujet du Parti Québécois. Et c'est cette perception qui convainc les Québécois, très souvent de façon inconsciente, de rejeter la marque péquiste.

Ce rejet s'est accentué depuis l'été 2011 où on a assisté à un lavage de linge salle en public de la part des leaders indépendantistes.

Quant aux fédéralistes, nationalistes, autonomistes et statuquoistes ou autres, ils ne se reconnaissent tout simplement pas dans la marque péquiste qu'on a donnée ou qu'on a voulu donner au projet d'un pays québécois. Et, lorsqu'un consommateur ne peut se reconnaître dans la marque d'un produit, il ne l'achète tout simplement pas.

Sans compter que les consommateurs n'aiment pas être contraints d'acheter un produit qui n'est disponible que sous une seule marque de commerce. Il suffit de penser à leur réaction face aux monopoles pour comprendre leurs appréhensions et leurs inquiétudes.

Or, le PQ est bel et bien en situation de quasi-monopole avec son projet. Il ne faut donc pas se surprendre si plusieurs électeurs, qui se disent pourtant d'accord avec l'indépendance du Québec dans les sondages, refusent de voter pour ce parti lors des élections, comme ce fut le cas au mois de mars 2007 où le Parti Québécois n'a obtenu que 27 % des suffrages et 32% en 2008. Pourtant l'option indépendantiste, quand on y joint un partenariat quelconque avec le Canada, se maintient toujours au-dessus de 40 % dans les sondages.

Cette perception voulant que le Parti Québécois détienne un monopole sur l'option indépendantiste est néfaste pour le Mouvement indépendantiste lui-même, puisqu'elle implique que le pays québécois serait un pays péquiste dirigé par un gouvernement péquiste. Aucun dirigeant du Parti Québécois ne fait quoi que ce soit pour dissiper cette perception.

Un gouvernement d'Unité nationale

Mais il y a une solution à ce problème. Cette solution, j'ai eu l'occasion de la présenter, avec Serge-André Guay, à Bernard Landry alors Premier ministre sortant du Québec. Nous avons expliqué à M. Landry que pour changer cette perception extrêmement négative à la cause indépendantiste, le gouvernement du Parti Québécois devait s'engager à démissionner au lendemain d'une élection mandatoire ou d'un référendum gagnant et à former un gouvernement d'Unité nationale. J'aurai l'occasion d'expliquer plus loin ce que j'entends par un tel gouvernement.

C'est à la fin de 2002 ou au début de 2003, alors que la fièvre électorale gagnait le Québec, que j'ai pris connaissance de l'essai politique de Serge-André Guay, intitulé *Comment motiver les Québécois à voter pour ou contre l'indépendance du Québec*.

J'étais convaincu de l'importance de sensibiliser rapidement le chef du PQ; monsieur Landry, aux idées exprimées dans son essai puisque le déclenchement des élections était imminent.

J'ai fait plusieurs démarches, notamment auprès de mon frère Rosaire; ministre dans le gouvernement Landry, pour obtenir une rencontre avec l'ex-Premier ministre.

Voici comment, dans la plus récente édition de son livre, Serge-André Guay parle de cette rencontre : selon lui :

> « cette rencontre n'aurait pas changé grand-chose à la stratégie marketing du premier ministre sortant puisque les jeux étaient déjà faits. Il aurait fallu que la machine du PQ se retourne sur un dix cents et ça, même lorsque la défaite pointe à l'horizon, c'est plutôt rare de la part d'un parti politique ».[632]
>
> « Mais cette défaite allait-elle permettre au PQ de réellement prendre conscience de ses problèmes de marketing? Presque tous les membres du PQ se sont mis

632 *Id.*, note 619.

à parler de la nécessité de renouveler leur discours. Et leur chef a lancé la Saison des idées. »[633]

> « Bref, Maître Bertrand et moi, nous avons conclu qu'il était pertinent de tenter une relance auprès de Monsieur Landry après la défaite du PQ. N'oubliez pas que si Maître Bertrand n'est membre d'aucun parti politique, il demeure néanmoins l'un des membres fondateurs du Parti Québécois, une denrée rare, ce qui s'ajoutait aux chances de succès de la démarche. »[634]
>
> « La rencontre avec Monsieur Landry a eu lieu l'après-midi du 16 septembre 2003 à Montréal dans la salle de conférence de ses bureaux de chef de l'opposition. Nous avons eu un peu plus de trois heures pour exposer nos points de vue respectifs : Maître Bertrand parla de politique et moi de marketing. Bilan : rien, aucun suivi. Un gros merci et c'est tout. »[635]
>
> « Oh! Je vois bien, ici et là, circuler quelques-unes de mes idées mais, comme c'est la coutume au Québec, on ne cite pas, on récupère. […]. »[636]

Je vous laisse imaginer tout l'impact que cet engagement, à savoir la démission du gouvernement du Parti Québécois pour laisser place à un gouvernement d'Unité nationale advenant l'accession du Québec à l'indépendance, aurait eu sur la population du Québec s'il avait été formulé depuis très longtemps par le Mouvement indépendantiste.

Il va sans dire que la perception du projet de pays québécois ne serait plus la même. Les péquistes auraient alors fait la preuve, de façon indéniable, qu'ils ne voulaient pas faire du Québec un pays par intérêt personnel. Le pays québécois aurait été dès lors perçu comme ouvert à tous les possibles. Il

---

633 *Id.*, note 619.
634 *Id.*, note 619.
635 *Id.*, note 619.
636 *Id.*, note 619.

n'aurait plus été question du projet péquiste, mais du projet de faire du Québec un pays indépendant pour tous les Québécois.

Pourquoi alors proposer un projet de pays, diront les péquistes, s'il faut démissionner au lendemain d'une élection mandatoire ou d'un référendum gagnant? Tout simplement, pour permettre aux électeurs d'adhérer au contenu (le pays québécois) sans pour autant épouser le contenant. Je m'explique. Le contenu, c'est le projet de pays qui transcende tous les partis politiques et les orientations partisanes. Le contenant, c'est la marque de commerce. C'est le Parti Québécois ou tout autre parti qui accepterait de réaliser le Projet Liberté-Nation.

Comme on le verra au chapitre intitulé « Plan d'action », du présent essai, je propose que tous les partis indépendantistes, dont au premier chef, le Parti Québécois, acceptent de suspendre leurs activités pour la prochaine élection québécoise et se mettent d'accord avec tout le Mouvement indépendantiste, pour fonder un nouveau parti que j'appellerai pour les besoins de la discussion le Parti Liberté-Nation (PLN).

C'est ce parti indépendantiste unique, circonstanciel et conjoncturel qui chercherait à obtenir des électeurs (des investisseurs du Projet Liberté-Nation) le mandat de réaliser le Projet Liberté-Nation par la voie d'une élection mandatoire.

Mais, en l'absence d'un engagement ferme du Parti Québécois, par exemple, de démissionner au lendemain d'une élection mandatoire ou d'un référendum gagnant, les Québécois se verraient dans l'obligation, au moment de voter, d'adopter à la fois le contenu (le pays québécois) et la marque de commerce (le Parti Québécois au pouvoir), ce qu'ils ne feront jamais, pour de multiples raisons.

En effet, à mon avis, les Québécois préféreraient s'imaginer le pays du Québec dirigé, dans un premier temps, par un gouvernement d'Unité nationale et, par la suite, par un parti qu'ils choisiraient lors de l'élection qui suivrait l'accession du Québec à l'indépendance.

Le projet de pays présenterait ainsi un visage beaucoup plus démocratique. Et, qui sait, la première élection dans un Québec indépendant serait peut-être gagnée par le Parti libéral, l'ADQ, Québec Solidaire…

5.1.7 La qualité objective du produit (Québec-pays)

Le projet du pays québécois doit, avant tout, être conforme à la manière dont les Québécois perçoivent un pays, peu importe qu'ils soient indépendantistes, fédéralistes, autonomistes, nationalistes ou indécis.

Comment, à partir d'un projet détaillé de pays, les Québécois, dans leur esprit, vont-ils se représenter ce pays? Comment vont-ils le comprendre ou parvenir à le percevoir? En marketing, on parle alors de la qualité objective d'un produit. C'est sa capacité d'être perçu pour ce qu'il est et ce qu'il est capable de faire et de générer. Serge-André Guay l'explique bien dans son traité intitulé : « *Comment motiver les Québécois à voter pour ou contre l'indépendance du Québec* ».

À titre d'exemple, si je souhaite produire une automobile, elle devra, au même titre que toute autre automobile, être perçue en soi pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait en tant qu'automobile (démarrer, avancer, reculer, etc.). Ce test de qualité démontre que je suis capable de produire une automobile fonctionnelle comme tout autre constructeur.

Ainsi, pour convaincre les Québécois d'acheter ou d'investir dans le produit (Québec-pays), les indépendantistes devront s'assurer que ce produit répond à la perception qu'ils ont d'un pays. Qui plus est, ils devront faire la démonstration que le pays québécois sera un pays fonctionnel qui répondra encore mieux à leurs besoins que ne le fait le Canada.

L'État québécois devra être perçu comme étant le seul qui puisse protéger, promouvoir et assurer pleinement la survie du Québec français sur le plan culturel, social, économique, écologique et politique notamment, comme je l'ai démontré dans un essai intitulé *Guide d'accès à l'indépendance. Pour la survie du Québec français*.

Voilà comment il faut présenter le Projet Liberté-Nation qui fera apparaître le produit, soit le Québec-pays. Et pour rejoindre l'ensemble de la population, cette présentation devra obligatoirement passer par les médias et la publicité.

5.2 Plan de communication

5.2.1 Médias et publicité : occuper le terrain

Tout le monde sait que nous vivons dans un monde de communication rapide et instantanée : satellite, ordinateur, internet, radio, télévision, etc. Pour convaincre les Québécois que la seule façon d'assurer la survie du Québec français c'est de parachever le pays québécois, le Mouvement indépendantiste doit se doter, sans délai, d'outils de communication (journaux, revues, sites internet, etc.) qui lui permettront de véhiculer adéquatement son message.

Le Mouvement indépendantiste devra aussi orchestrer une vaste campagne de publicité autour de la maquette d'un projet de pays québécois afin de permettre aux Québécois de voir à quoi ce pays pourrait ressembler concrètement et ce qu'il signifierait pour eux. Il faut les projeter dans l'avenir de leur pays. Un avenir qu'ils doivent parvenir à discerner, imaginer, voir et saisir de la façon la plus emballante possible.

Ce n'est qu'une fois que la maquette du pays québécois sera terminé qu'on pourra la présenter à la population, pour écouter ce qu'elle en pense, répondre à ses questions et retenir ses suggestions. On se présentera donc à elle si, et seulement si, la maquette ou le prototype est terminé. Le peuple peut rejeter un projet, mais encore faut-il qu'on lui présente un projet concret qu'il est capable de percevoir et sur lequel il se forgera vite une opinion.

Comment projeter les Québécois dans l'avenir de leur pays? Serge-André Guay nous en donne un exemple. On sait que les indépendantistes insistent depuis longtemps, dans leur argumentaire, sur la nécessité de faire l'indépendance afin que le Québec puisse agir en son nom propre sur la scène internationale et signer ses propres traités avec les autres nations du monde.

Ainsi, dans le cadre d'une mise en scène publicitaire, visant à permettre aux Québécois de percevoir le pays québécois, ne serait-il pas pertinent et approprié de leur présenter le président de la République du Québec signant un traité international avec le président de la République française?

Dans cette hypothèse, il ne faut surtout pas que ce soit le chef du parti qui propose l'indépendance que l'on présente dans les annonces publicitaires. Il doit s'agir d'une personne neutre, inconnue de l'ensemble de la population, qui jouerait le rôle de président de la République. Tout cela dans le but d'éviter que l'on ne rejette le Projet Liberté-Nation (qui donnera le produit Québec-pays), tout simplement parce qu'on n'aime pas le chef du pays qui propose un tel projet.

Dans les mêmes circonstances, on pourrait aussi montrer le représentant du Québec à l'ONU en train de parler, au nom du Québec, d'une question fort importante pour les Québécois. L'Accord de Kyoto, par exemple.

Je propose d'ajouter à ces publicités un court-métrage mettant en scène la maquette du pays.

Pour réussir à faire l'indépendance nationale, il faudra que la maquette du pays québécois, conçue par les meilleurs architectes, soit tellement convaincante qu'elle permettrait aux Québécois de percevoir leur pays dans leur imaginaire et ainsi de le désirer et de le vouloir, sans qu'un seul discours ne soit nécessaire pour s'y investir par leurs efforts, leur argent, leur temps et surtout par leur vote, lors du prochain scrutin électoral au Québec.

5.2.2 Le projet Liberté-Nation : une affaire de passion et d'émotions avant une affaire de raison

Il faut cesser de croire qu'il suffit de s'adresser à l'intellect des Québécois pour les convaincre d'adhérer au projet d'indépendance. Le porte-à-porte dans ce domaine ne suffit pas. L'adhésion au Projet Liberté-Nation est aussi une affaire d'émotions, de passion et de perception autant qu'une affaire d'intellect et de raison. Or, depuis trop longtemps, les indépendantistes ont négligé l'importance de la perception chez un peuple.

Dans une de ses chroniques qui a paru au mois de mars 2007 dans le Journal de Québec, Richard Martineau nous rappelait qu'à ses débuts, le Parti Québécois « *était un parti*

émotif, passionné, il faisait vibrer les cordes sensibles des gens, il s'adressait non pas à leur tête, mais à leur âme ».[637]

Martineau est d'avis que les fédéralistes ont obligé les péquistes à changer leur discours en les mettant sur la défensive, plus particulièrement en les forçant à prouver que l'indépendance était réalisable concrètement.

Le chroniqueur soutien :

> qu'« en posant cette question, ils ont obligé les péquistes à quitter le terrain des émotions et à troquer leur guitare pour une calculatrice. Résultat : cette stratégie a « castré » le mouvement séparatiste, en lui enlevant tout son côté romantique, lyrique, qui faisait sa force ».[638]
>
> C'est alors que « pendant des années, les séparatistes se sont mis à triper sur les chiffres afin de prouver à leurs concitoyens que la séparation était bel et bien rentable. Le parti des poètes, des chanteurs et des rêveurs est devenu un parti d'économistes et de technocrates.[639]

Pour Richard Martineau, les péquistes seraient déconnectés du vrai monde. Il exprime ainsi sa pensée :

> « Les péquistes ne parlaient plus de culture et de langue. Ils parlaient de fiscalité, de points d'impôts, de déséquilibre fiscal. Bonjour la poésie.
>
> La stratégie des libéraux a superbement fonctionné. Du jour au lendemain, le discours des leaders séparatistes est devenu aussi ennuyant que le discours des leaders fédéralistes.
>
> De René Lévesque, qui parlait à l'âme des Québécois, on est passé à Jacques Parizeau et à Bernard Landry, deux économistes. Ajoutez à cela André Boisclair, qui semble avoir été fabriqué en

---

637 Richard MARTINEAU. « Le nouveau PQ ? », *Journal de Québec*, 5 mars 2007, p. 8.

638 *Id.*, note 637.

639 *Id.*, note 637.

> laboratoire par le HEC, et vous avez un parti beige, complètement déconnecté du « *vrai monde* ».[640] »

5.2.3 Le pays québécois au cœur des rendez-vous électoraux

Tous les partis politiques, y compris et surtout le Parti Libéral du Québec qui réaliserait combien l'indépendance nationale est nécessaire pour garantir le maintien et la valorisation du Québec français et pour éviter sa marginalisation, devraient placer le Projet Liberté-Nation au cœur de leur plate-forme électorale. C'est ainsi qu'ils pourraient convaincre les Québécois de faire partie d'une démarche qui les mènera au parachèvement de leur pays.

Pour ce faire, ces partis devront présenter, comme je l'ai dit auparavant, une maquette détaillée du Québec-pays et un portrait transparent de l'action du gouvernement et de chacun des ministères du futur État québécois avec chiffres à l'appui, validés par des experts de renommée.

La publicité électorale et les discours politiques devraient s'articuler autour de la présentation du Projet Liberté-Nation. Quant aux indépendantistes, ils devront cesser d'ennuyer les Québécois avec le moyen ou l'usine pour parachever le pays (l'indépendance par la voie référendaire), pour leur présenter et leur parler plutôt du produit lui-même, soit le Québec-pays.

Résumons : l'objectif du Projet Liberté-Nation est de convaincre une majorité d'électeurs québécois à devenir des investisseurs dans ce projet. Pour réussir, il faut qu'ils puissent voir le prototype réel ou la maquette du produit que fera apparaître le Projet Liberté-Nation, soit le pays québécois.

Il faut aussi que ces électeurs-investisseurs puissent toucher à cette maquette, en faire le tour, en voir toutes ses dimensions et surtout la comparer à d'autres produits du genre (d'autres pays) dans le monde. Il faut que ce produit les fasse rêver, grandir et surtout qu'il leur procure la fierté, la dignité et la liberté auxquelles ils ont droit comme citoyen et comme peuple.

---

640 *Id.*, note 637.

Le parti qui sera élu sur cette base n'aura aucune difficulté à poser les gestes qui s'imposent pour qu'on aboutisse au produit auquel ont rêvé tant de générations de Québécois.

Conclusion chapitre V

Je suggère une réponse affirmative à la question *Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, un plan stratégique de marketing et de communication est-il essentiel?* À mon avis, il ne fait aucun doute qu'il faut mettre en œuvre une stratégie de marketing et de communication révolutionnaire si on souhaite faire de la Province de Québec un pays ou une nation libre.

CHAPITRE VI

LA MAQUETTE DU PAYS QUÉBÉCOIS

PROJET LIBERTÉ-NATION

6.1 Pourquoi une maquette du produit inspirée du Projet Liberté-Nation (Québec-pays)?

La maquette ou le prototype du pays québécois, qui servira en toutes circonstances, aux partis et au Mouvement indépendantiste, particulièrement en période électorale, doit permettre à toute personne qui en prendra connaissance de se convaincre, sans qu'il ne soit nécessaire de lui faire un long discours, de la valeur inestimable du Projet Liberté-Nation auquel elle voudra faire partie, à titre d'investisseur, comme on le verra au chapitre 7 intitulé *Plan d'action.*

Ainsi, la maquette illustrera, de façon simple, toujours par comparaison avec les autres pays du monde dont la Suède, la Norvège et la Finlande notamment, lorsque cela est possible, toutes les dimensions et les facettes du pays québécois une fois parachevé et libéré de la tutelle canadienne.

6.2 Aperçu d'une maquette du pays québécois

Il va de soi que la maquette que je propose est loin d'être complète. Faute de temps et de ressources, je me suis contenté d'en dégager les grandes lignes :

1. Son territoire :
    - sa dimension, son étendue;
    - les cours d'eau : fleuve, lacs, rivières, etc.;
    - les mines, la forêt...
2. Son histoire :
    - de la fondation du Canada à aujourd'hui;
    - les principales étapes.
3. Sa population :
    - les francophones;
    - les anglophones;
    - les allophones;
    - les autochtones;
    - la population totale du Québec.
4. Sa langue nationale :
    - la langue commune;
    - son importance dans le monde;
    - le français, seule langue officielle.
5. Sa culture :
    - musique;
    - chanson;
    - littérature;
    - théâtre;
    - cinéma;
    - …
    - sport amateur, professionnel et olympique;
        - hockey...
6. Sa minorité de la langue anglaise :
    - Droits historiques.
7. Ses Premières Nations :
    - autonomie;
    - droits ancestraux.

8. Ses infrastructures :
    - routières;
    - ferroviaires;
    - maritimes;
    - hôpitaux, écoles, universités, etc.;
    - parcs, y compris les parcs fédéraux;
    - infrastructures fédérales situées au Québec :
        - aéroports,
        - ports,
        - bases militaires,
        - édifices publics…;
    - infrastructures sportives et olympiques.
9. Ses ressources naturelles :
    - forêts;
    - mines;
    - gaz;
    - pétrole;
    - ...
10. Son agriculture et ses pêcheries :
    - produits;
    - …
11. Ses sources d'énergie :
    - hydroélectricité;
    - éoliennes;
    - gaz naturel;
    - solaire;
    - centrales nucléaires;
    - ....
12. La fin des dédoublements gouvernementaux :
    - un seul Premier ministre;
    - un seul ministre de la justice;
    - un seul ministre des finances;
    - un seul ministre de l'environnement, etc.;
    - un seul député par comté, etc.;

- fin des dédoublements dans la fonction publique :
  - sous-ministres, hauts-fonctionnaires et fonctionnaires, etc.;
- un seul système carcéral :
  - Québec a juridiction sur les prisons pour les peines de 2 ans moins un jour;
  - Ottawa a juridiction sur les pénitenciers pour les peines de 2 ans et plus;
- fin du dédoublement des corps policiers :
  - GRC = juridiction fédérale;
  - S.Q. = juridiction du Québec;
- une seule déclaration de revenus;
- un seul gouvernement;
- …

13. L'importance pour la nation Québécoise d'atteindre la liberté pour pouvoir notamment :

- adopter toutes ses lois;
- percevoir tous ses impôts;
- signer ses traités;
- être présente dans les institutions internationales;
- participer aux Jeux Olympiques sous les couleurs du drapeau fleurdelisé;
- décider qu'elles sont les affaires communes qu'elle pourra partager avec le Canada.

14. Ses états financiers :

- actifs;
- passifs;
- dette, en tenant compte de la partie de la dette fédérale que devra assumer le nouvel État québécois;
- budget de première année;
- produit intérieur brut du Québec;
- …

15. Le contrôle de tous les pouvoirs par l'État québécois :

    - politique;
    - juridique;
    - économique et financier, par exemple le contrôle des importations et exportations, du crédit et de la fiscalité.

16. Le traité d'alliance avec le Canada

    - dans certaines affaires communes aux deux États souverains, sur une base contractuelle et renouvelable à tous les 5 ans, par exemple;
    - voir les domaines partagés au bénéfice mutuel du Canada et du Québec dans le tableau reproduit au chapitre intitulé Étude de faisabilité économique du Projet Liberté-Nation.

17. Sa constitution provisoire et ses institutions :

    - Statut politique du Québec :
    - Pouvoir exécutif;
    - Pouvoir législatif;
    - Pouvoir judiciaire;
    - Cour suprême du Québec.

18. Les ministères du futur État québécois :

    - leur vocation;
    - leur budget.

6.3 La constitution provisoire du Québec dans la maquette du pays québécois

Au moment où les Québécois seront invités à voter à la prochaine élection sur le projet Liberté-Nation, ils devront connaître la constitution provisoire qui s'appliquera au pays québécois jusqu'à l'adoption de la Constitution permanente à être adoptée par l'Assemblée nationale.

La maquette du pays québécois devra informer la population, comme l'ont souligné Feu Marc Brière, Jacques Beauchemin, Claude Jasmin et d'autres, dans le *Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté*, dont certains extraits ont été publiés dans Le Devoir du 11 mai 2006 :

- Que le Québec a d'ores et déjà une constitution, bien que celle-ci, non codifiée, demeure éparse dans divers textes de lois et diverses coutumes constitutionnelles britanniques et canadiennes.

- Que le jour de son indépendance, le Québec aura cette même constitution, sauf que cesseront automatiquement de s'appliquer les dispositions des lois constitutionnelles canadiennes de 1867 et 1982 incompatibles avec la souveraineté du Québec.

- Qu'il suffira alors que l'Assemblée nationale pourvoie au remplacement de la fonction de lieutenant-gouverneur par une présidence ayant les mêmes pouvoirs protocolaires et nommée par l'Assemblée nationale (par exemple sur proposition du premier ministre et du chef de l'opposition officielle) ainsi qu'à l'établissement d'une Cour suprême du Québec.

« *Pour le reste, il vaudrait mieux éviter les grands débats fondamentaux susceptibles de diviser les Québécois au moment où s'imposera un grand besoin de rassemblement et d'unité.* »

Conclusion chapitre VI

Pourquoi une maquette du produit émanant du Projet Liberté-Nation (Québec-pays) ? Tout simplement pour permettre aux Québécois de s'approprier leur pays en devenir, d'en être fier.

CHAPITRE VII

PLAN D'ACTION

PROJET LIBERTÉ-NATION

PRIÈRE DE CONSULTER LE LIVRE

La République fédérale du Québec
Refonder le Québec à partir des régions
Manifeste, Me Guy Bertrand,
Seconde édition augmentée,
Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2016, 184 pages.

EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE GRATUIT (PDF)
À CETTE ADRESSE WEB

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_03.htm

CONCLUSION

L'indépendance du Québec nécessite un fort consensus au sein de la population. L'histoire démontre clairement que les indépendantistes ne seront jamais suffisamment majoritaires au sein de la population pour faire du Québec un pays. La stratégie visant à convertir des fédéralistes en indépendantistes pour obtenir un vote majoritaire en faveur de l'indépendance n'a pas donné les résultats escomptés à ce jour et doit être abandonnée. L'approche référendaire privilégiée en 1985 et en 1995 a divisé les Québécois en deux clans opposés plutôt que de les unir dans un projet commun. La démarche pour l'indépendance du Québec se résume malheureusement par un débat au cours duquel les indépendantistes tentent d'imposer leurs besoins et leurs solutions aux fédéralistes. Or, l'indépendance du Québec doit combler à la fois les besoins des indépendantistes et des fédéralistes, c'est-à-dire de tous les Québécois.

Cette réconciliation des besoins ne repose pas sur une série de compromis, mais sur la reconnaissance du Québec pour ce qu'il est vraiment pour chacun de nous.

Lorsque j'affirme que « faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada », je reconnais que l'indépendance du Québec ne se limite pas à l'indépendance d'une province canadienne et à séparer cette dernière du Canada, mais à l'indépendance de notre part du Canada avec tout ce que cela implique pour notre identité propre.

Bref, l'indépendance du Québec ne consiste pas à effacer tout caractère canadien du Québec, comme on passe un vêtement à l'eau de javel.

Il y a en chacun de nous une part historique du Canada et il n'y a aucune raison valable de la renier. Le Québec a modelé le Canada et le Canada a modelé le Québec, pour le meilleur et pour le pire. Il nous revient de garder le meilleur et de rejeter le pire de notre expérience canadienne dans notre futur pays.

Par exemple, je propose de rejeter la monarchie et le système parlementaire britannique au profit d'un système républicain. Cependant, nous pouvons conserver le concept de fédération et de péréquation pour faire de notre pays une fédération d'États régionaux pleinement responsables de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles de leurs territoires respectifs.

Évidemment, un tel discours de réconciliation ne s'adresse pas aux extrémistes, qu'ils soient indépendantistes ou fédéralistes. Car je suis d'avis que seul un électorat modéré peut s'approprier le Projet Liberté-Nation détaillé dans ce livre.

* * *

Toutes les options exposées dans le plan d'action de ce plan d'affaires dépendent de l'implication des partis politiques provinciaux et de l'Assemblée nationale du Québec, seule à pouvoir déclarer l'indépendance du Québec. Malheureusement, tel que précisé dans les premières pages de ce livre, le projet d'indépendance du Québec stagne sur la scène politique provinciale. Le gouvernement du Québec, même s'il fait preuve d'une grande imagination pour remplir sa mission, dispose de pouvoirs et de ressources limités au sein du Canada. Or, l'indépendance du Québec a justement pour but de récupérer du Canada tous les pouvoirs nécessaires à notre développement.

Une analyse un tant soit peu sérieuse démontre que le projet d'indépendance ne se réalise pas en raison d'un manque de leadership sur la scène provinciale pour réunir une majorité

de Québécois. Si de nombreuses raisons expliquent cette absence de leadership mobilisateur, l'histoire nous enseigne que le projet d'indépendance peut revenir à l'avant-scène de la politique provinciale avec une simple étincelle. À ce jour, ce sont nos échecs dans nos relations avec le Canada qui ont servi d'étincelle et failli mettre le feu aux poudres. Le rapatriement de la Constitution du Canada sans l'accord du Québec, l'échec des accords constitutionnels du lac Meech et de Charlottetown ne sont que trois des exemples de frottement ayant provoqué une mobilisation en faveur de l'indépendance du Québec. Certains concluent que seule une nouvelle provocation d'Ottawa et des autres provinces relancera le projet d'indépendance du Québec. Ce n'est pas mon avis.

Premièrement, parce que toutes les confrontations entre Québec, Ottawa et les autres provinces n'ont jamais suffisamment relancé le projet d'indépendance pour qu'il se concrétise. L'indépendance du Québec ne se réalisera pas à la suite d'une confrontation avec Ottawa et les autres provinces.

Deuxièmement, et pis encore, parce que ces confrontations associent le projet d'indépendance à des expériences très négatives au sein de la population. Il suffit de rappeler aux Québécois le souvenir pénible de ces « chicanes constitutionnelles » pour éteindre toutes étincelles. Il ne faut pas sous-estimer l'emprise de ces expériences négatives sur les Québécois. Par exemple l'idée de tenir un troisième référendum que si et seulement si les « conditions gagnantes » sont réunies vise essentiellement à éviter une humiliation de plus au peuple québécois. Ce n'est pas en cherchant à se soustraire à des expériences négatives qu'un projet aussi positif que celui de l'indépendance du Québec se réalisera. L'idée est bien pensée, mais sa logique n'est qu'apparente. Le fondement de l'indépendance du Québec doit être positif pour donner un résultat positif.

À mon avis, l'indépendance du Québec est d'abord et avant tout une affaire interne, sans lien avec Ottawa et les autres provinces. Même si on nous rappelle fréquemment qu'il revient au peuple québécois et à lui seul de déterminer son avenir, peu de politiciens agissent en conséquence. Sur la scène provinciale, nos politiciens ont pris la mauvaise habitude de

regarder vers le haut en questionnant le gouvernement du Canada plutôt que de se tourner vers la base en pensant à nos régions.

L'indépendance du Québec étant d'abord et avant tout une affaire interne, notre regard ne doit pas se porter vers l'extérieur, mais vers l'intérieur. Pour les politiciens de la scène provinciale, cela implique de s'attarder en priorité aux régions.

* * *

Force est de constater que le Québec est abordé tout d'un bloc, comme un seul morceau, dans le projet d'indépendance. Et l'approche a toujours visé une majorité nationale. « Il faut convaincre le maximum de monde à travers le Québec », dit-on. Jusqu'ici, cette approche nationale est un échec parce qu'elle n'interpelle pas suffisamment les Québécois dans leur réalité, parce qu'elle ne respecte pas la structure du Québec dans laquelle vivent les Québécois.

En effet, si nous reconnaissons aisément que le Québec indépendant formera « un pays en un seul morceau », on ne peut oublier que ce pays rassemblera un ensemble de régions distinctes les unes des autres. Bref, la base du pays québécois, son élément premier, ce sont ses régions. La réalité dans laquelle évolue chaque Québécois est d'abord et avant tout régionale.

L'indépendance du Québec ne saurait se réaliser sans l'accord de chacune de ses régions, un accord conditionnel à l'obtention de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur autonomie et à leur développement.

Dans sa situation actuelle, le Québec ne peut pas combler tous les besoins des régions puisqu'il ne dispose pas lui-même de tous ses pouvoirs. Or, le développement des régions ne saurait attendre plus longtemps. Selon moi, l'indépendance du Québec s'avère nécessaire pour assurer le développement régional à la base du développement même du Québec. Il revient donc aux régions d'assumer le leadership de tout projet d'indépendance du Québec afin de s'assurer d'obtenir toute l'autonomie, tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires

pour assurer leur développement et, par conséquent, celui d'un Québec indépendant.

Pour les politiciens intéressés, la décentralisation du projet d'indépendance du Québec implique non pas de parcourir les régions, mais de travailler dans leur région respective.

Je propose aux régions de demander le statut d'État, à l'image des États américains, et de se fédérer dans une république québécoise indépendante où elles seraient représentées dans un Sénat et une Chambre des représentants. J'évite volontairement de détailler davantage cette proposition. Je crois qu'il revient aux régions elles-mêmes de se définir dans un Québec indépendant. Bref, loin de moi l'idée d'imposer quoi que ce soit aux régions. Mon intervention se veut une invitation à prendre le leadership du projet d'indépendance du Québec.

* * *

J'ai insisté dans cet essai sur l'importance d'une alliance ou, si vous préférez, d'un traité particulier avec le Canada compte tenu de nos besoins réciproques, ne serait-ce qu'en matière économique. Dans le passé, plusieurs politiciens canadiens ont brandi le spectre du refus de négocier une telle alliance avec le Québec pour bloquer tout projet d'indépendance. Or, l'indépendance du Québec étant une affaire interne, elle viendra en premier et l'offre d'un traité par la suite. Il n'est pas obligatoire de relier la déclaration de l'indépendance du Québec par notre Assemblée nationale à la signature d'un traité avec le Canada ou tout autre pays. Le Québec n'a pas à demander à qui ce soit la permission d'exercer son droit à l'autodétermination et déclarer son indépendance, pas même au Canada. À la limite, nous n'avons pas à respecter un « contrat » que nous n'avons jamais signé. En effet, nous n'avons jamais apposé notre signature à la constitution canadienne de 1982 et le projet d'accord constitutionnel de 1987 pour corriger cette situation fut rejeté.

Il n'en demeure pas moins qu'à la suite de la déclaration d'indépendance du Québec par l'Assemblée nationale, cette dernière entreprendra toutes les démarches nécessaires pour signer les différentes conventions et traités internationaux concernant les droits de l'Homme, les relations commerciales,... Elle offrira au Canada de négocier un traité particulier compte tenu de nos intérêts communs. En cas de refus du Canada, les traités internationaux s'appliqueront.

Au sujet de l'auteur

Né le 15 décembre 1937 à Ste-Lucie-de-Beauregard dans le comté de Montmagny, Me Guy Bertrand a commencé à s'impliquer activement en politique dès l'âge de dix-sept ans alors qu'il prononçait des discours aux côtés de l'Honorable Antoine Rivard, député du comté de Montmagny et ministre dans le gouvernement de l'Union nationale et, plus tard, juge à la Cour d'appel du Québec.

Me Bertrand se plaît à répéter que l'Honorable Rivard fut son maître en politique et son mentor en droit.

Me Bertrand consacra toute sa vie à promouvoir avec passion et acharnement l'indépendance du Québec. Il s'est battu sur toutes les tribunes et de toutes les manières, jour après jour, pour convaincre ses compatriotes de l'importance de parachever le pays québécois.

Il regretta amèrement son infidélité à l'égard de la cause de sa vie, alors qu'il décida de 1996 à 2001, de présenter publiquement l'envers de la médaille indépendantiste.

1960

En 1960, Me Bertrand fut l'un des fondateurs avec Antonio Flamand et Maurice Giroux, tous deux étudiants en droit à l'Université de Sherbrooke, de la jeunesse de l'Union nationale. Il fut ensuite élu président de ce mouvement.

1962

C'est ainsi qu'il se présenta comme candidat à l'investiture de l'Union nationale. Il perdit par quelques voix, aux mains de Jean-Paul Cloutier, comptable, au deuxième tour de scrutin. Cloutier devint par la suite ministre de la Santé dans le gouvernement de Daniel Johnson père.

Tout de suite après son admission au Barreau du Québec, Me Guy Bertrand démarra son propre cabinet à Montmagny, dans le but de devenir un jour député de ce comté.

1964

Me Guy Bertrand fut nommé Président de la Commission des Affaires de la nation, créée par l'Union Nationale de Daniel Johnson.

Cette Commission s'était donnée comme mandat de préparer, entre autres, un calendrier de transfert des pouvoirs du Gouvernement central (fédéral) vers le Québec advenant une proclamation d'indépendance.

Aux termes des travaux de la Commission, Me Guy Bertrand recommanda la Souveraineté Association pour le Québec. L'Union Nationale rejeta cette proposition, ce qui provoqua sa démission.

1967

Me Bertrand participa activement aux travaux de la Commission politique et constitutionnelle des États généraux du Canada français dont il était l'un des membres. Il proposa, entre autres, que le gouvernement du Québec légifère sur les langues au Québec et que le français y soit proclamé la seule langue officielle.

1967

Le gouvernement québécois décida de commémorer le 100e anniversaire de la Confédération canadienne en émettant une plaque d'immatriculation spéciale. Me Bertrand contesta à sa manière cette décision en faisant fabriquer une petite plaque qui s'aboutait à la plaque du Québec avec mention *Confédération Non*.

1968

Il fut l'un des collaborateurs du Mouvement souveraineté-association (MSA) et l'un des fondateurs du Parti Québécois.

Le 5 juillet 1968, René Lévesque écrivait à Guy Bertrand pour obtenir ses commentaires et ses suggestions relativement au texte d'orientation du MSA.

Monsieur Lévesque a toujours insisté sur l'importance pour le MSA et le Parti Québécois de se donner un premier programme de gouvernement de la République du Québec. Lettre de René Lévesque à Guy Bertrand 1968.

1968

Au cours de cette année et des années subséquentes, il fut appelé fréquemment à plaider un peu partout au Québec et même au Canada que l'indépendance du Québec était un mouvement irréversible.

1972

Me Bertrand fut l'initiateur, co-fondateur et porte-parole du Bloc Québécois, formation indépendantiste qui devait présenter des candidats aux élections fédérales d'octobre 1972. Il procéda, le 25 janvier 1972, à l'enregistrement, devant la Cour supérieure du Québec, du nom de cette formation, selon les formalités requises par la loi. Enregistrement du Bloc Québécois en 1972

Tous les indépendantistes dont René Lévesque et Pierre Bourgault, notamment, n'étaient pas d'accord avec la création du Bloc Québécois comme formation indépendantiste œuvrant sur la scène fédérale. Me Bertrand défendit sa position dans un résumé des arguments en faveur et en défaveur du Bloc Québécois.

1976

Me Bertrand lança le projet d'une Équipe-Québec sur le plan du hockey international, par le Comité Équipe-Québec, dont Me Bertrand était le porte-parole.

Il créa ainsi le comité Équipe-Québec dont il fut le président et porte-parole.

1977

Me Bertrand présenta un mémoire devant le Comité du Sénat et de la Chambre des communes sur le hockey international. Il y proposa la création d'une Équipe-Québec, au même titre que Team Canada pour le reste du pays.

1980

À la demande du Premier ministre, René Lévesque, Me Guy Bertrand accepta de présider le *Comité du oui pour les athlètes*. C'est ainsi qu'il prononça publiquement son adhésion au Oui, en compagnie d'une soixantaine d'athlètes et de sportifs, lors d'un vaste rassemblement au Centre Paul Sauvé, à Montréal.

1980

Le 30 octobre, lors d'une conférence de presse, Me Bertrand implora le gouvernement du Parti Québécois de répondre au coup de force du gouvernement Libéral de Pierre-Élliot Trudeau, suite au rapatriement unilatéral de la Constitution contre la volonté de l'Assemblée nationale du Québec, en proclamant unilatéralement l'indépendance du Québec.

1980

Le 3 novembre, Me Bertrand fit parvenir une lettre à tous les députés du Parti Québécois et du Parti Libéral du Québec les enjoignant à se mobiliser pour combattre la décision unilatérale du gouvernement féréral de rapatrier la Constitution en y incluant une charte des droits et libertés et une formule d'amendement.

1981

Le 29 janvier, Me Bertrand déposa en commission parlementaire un mémoire demandant au gouvernement Lévesque et à l'Assemblée nationale de répondre au coup de force de Pierre-Élliot Trudeau (rapatriement unilatéral de la Constitution) par une déclaration unilatérale d'indépendance. Monsieur Lévesque s'opposa à cette initiative, la qualifiant d'illégale, d'immorale et d'inconstitutionnelle.

1981

Le 2 décembre, Me Bertrand s'opposa à l'intention du gouvernement québécois de porter la question du droit de véto québécois, devant la Cour suprême du Canada. Il argumenta que le Québec risquait de perdre un droit qu'il prétendait avoir mais qu'il n'avait peut-être pas, ce qui, pour la nation Québécoise, serait catastrophique. Le temps lui donna raison puisque la Cour suprême devait décider plus tard que le Québec ne jouissait pas et n'avait jamais joui d'un droit de véto.

1983

En octobre, Me Guy Bertrand participait aux travaux de la Commission MacDonald, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Il déposa un mémoire intitulé : *L'axe Québec-États-Unis*.

1985

En juillet, Me Guy Bertrand annonçait sa candidature à la présidence du Parti Québécois contre Pierre-Marc Johnson, Pauline Marois, Jean Garon, Francine Lalonde et Bernard Landry qui devait se désister par la suite. Me Bertrand fut le seul candidat à promouvoir ouvertement l'indépendance du Québec. Il s'engagea même à retirer les propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement du Parti Québécois, communément appelé le Livre Bleu, au Premier ministre canadien Brian Mulroney.

Il dénonçait le fait que ces candidats ministres étaient prêts à signer le *Canada Bill* (*Loi constitutionnelle de 1982*) si ces propositions étaient acceptées par le fédéral. C'est ce qu'on appelait le « beau risque ».

23 juillet 1985 : Document intitulé *Texte d'ouverture de la Campagne de Me Guy Bertrand à la présidence du Parti Québécois*.

1er août 1985 : Document intitulé *Déclaration de Me Bertrand sur la campagne au leadership*.

2 août 1985 : Document intitulé *Déclaration de Me Bertrand sur les dépenses inadmissibles au cours de la campagne au leadership*.

5 août 1985 : Document intitulé *Déclaration de Me Bertrand sur la taxe de vente de 9 %, dont il demandait l'abolition, sur les primes d'assurance*.

7 août 1985 : Document intitulé *Déclaration de Me Bertrand affirmant que le projet constitutionnel du gouvernement du Québec constituait un geste de haute trahison nationale*.

13 août 1985 : Document intitulé *Me Bertrand présente sa vision d'un État moderne québécois : ses six grandes missions*.

18 août 1985 : Document portant sur la taxe sur l'essence.

1985

Le 18 août, Me Bertrand adressa une lettre d'excuse à Pauline Marois pour les propos ironiques qu'il avait tenus à son endroit, lors de l'assemblée régionale, tenue à Rimouski, dans le cadre de la course à la présidence du Parti Québécois.

1986

Le 7 octobre, Me Bertrand fit parvenir une lettre au nouveau Premier ministre et président du Parti Québécois, Pierre-Marc Johnson, dans laquelle il manifestait sa vive opposition à son plan d'action pour l'Affirmation nationale du Québec au sein de la fédération canadienne.

1989

Me Bertrand fut candidat du Parti Québécois, à la demande de son chef Jacques Parizeau, dans le comté de Louis-Hébert.

Durant la campagne électorale Me Bertrand s'est engagé, s'il était nommé ministre de la Justice dans un gouvernement du Parti Québécois, à déclencher une enquête publique sur le système de justice au Québec et sur ce qu'il qualifiait de justice parallèle.

Me Bertrand était d'avis qu'une enquête publique sur l'intégrité du système judiciaire s'imposait à tous les vingt-cinq ans au moins (comme on le fait dans tous les autres domaines agriculture, santé, etc.), si on voulait que la population québécoise

garde confiance dans son appareil judiciaire, ses juges, ses policiers et dans le régime pénitentiaire. C'était pour lui la meilleure façon de lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Ses propos ont suscité de vives réactions, notamment du ministre de la Justice de l'époque, Me Gil Rémillard. Pour sa part, le chef du Parti Québécois, Jacques Parizeau, manifesta sa désapprobation à l'initiative de Me Bertrand, en lui retirant ses responsabilités de porte-parole du parti en matière de souveraineté.

1993

Me Bertrand s'est prononcé contre l'affichage unilingue au Québec dans la mesure seulement ou la loi projetée porterait atteinte aux droits acquis de la minorité anglophone.

1995

Me Bertrand a déposé un mémoire à la Commission sur la Souveraineté, créée par le Premier ministre Jacques Parizeau, intitulé *L'autre façon de proposer une entente Québec-Canada*.

Me Bertrand était d'avis qu'on devait proposer au Canada de réécrire la Constitution actuelle pour remplacer la fédération canadienne par une véritable confédération de deux pays souverains, le Québec et le Canada.

Pour Me Bertrand, c'eut été la première fois que les Québécois auraient eu l'occasion de signifier au reste du Canada que s'il n'acceptait pas de reconnaître qu'ils forment une nation et que cette nation doit jouir des mêmes droits et privilèges que la nation Canadienne (l'égalité) dans une toute nouvelle constitution, ils auraient été prêts à se séparer unilatéralement et à proclamer l'indépendance par l'Assemblée nationale.

1995-1998

Me Bertrand demanda aux tribunaux de se prononcer sur la légalité du processus d'accession unilatérale du Québec à l'indépendance, processus qu'il avait lui-même proposé en 1980-1981 au gouvernement Lévesque, lors du rapatriement unilatéral de la Constitution.

1998-2002

Me Bertrand parcourut le Canada et fréquenta les Canadiens de toutes origines dans le but de vérifier jusqu'où la nation Québécoise et les Québécois pouvaient aller dans leur cohabitation avec la nation Canadienne (nations within a nation). Il répéta les arguments que les Canadiens fédéralistes invoquaient pour s'opposer à la sécession unilatérale du Québec, dont la partition des municipalités anglophones de Montréal, le refus de plusieurs nations autochtones de se joindre au peuple québécois pour des fins de sécession et le refus des fédéralistes québécois de payer leurs impôts au seul gouvernement du Québec advenant que le Canada refuse de reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

2002

Me Bertrand personnifiait Louis Riel dans une émission de télévision sur les chaînes anglaise et française de Radio-Canada.

2002

L'aventure que Me Bertrand avait choisi de vivre à travers le Canada prit fin lorsqu'il réalisa qu'il ne se sentait pas vraiment chez lui dans ce pays. Il était convaincu plus que jamais que le seul endroit en Amérique du Nord où il pouvait vivre pleinement dans sa langue et sa culture était le Québec et que le fédéralisme canadien n'était qu'un carcan risquant d'étouffer de plus en plus la nation Québécoise et son peuple sous tutelle.

Il revint à la maison, honteux et peiné, comme il l'a reconnu publiquement, sachant qu'il devrait vivre dorénavant avec le douloureux sentiment d'avoir trahi la cause pour laquelle il s'était battu toute sa vie.

2002

En novembre, Me Bertrand déposait un mémoire à la Commission des institutions intitulé *Plaidoyer en faveur de la réforme du mode de scrutin, des institutions et du statut politiques du Québec*.

2007

Me Bertrand lança un livre aux Éditions Quebecor intitulé *Guide d'accès à l'indépendance. Pour la survie du Québec français*. Il s'agit d'un essai dans lequel le lecteur est invité à se pencher sur le véritable motif justifiant le projet d'indépendance nationale du Québec, soit le maintien et la valorisation de la langue française et de la culture québécoise.

2010

En mars 2010, dans une correspondance privée, soit un courriel adressé à Benoit Roy, porte-parole du Rassemblement pour un Pays souverain, Me Bertrand commenta la déclaration de Lucien Bouchard voulant que les Québécois n'aient pas ce qu'il fallait pour réaliser l'indépendance nationale de leur nation et qu'il ne la verrait pas de son vivant.

2011

L'*Assemblée des Patriotes de l'Amérique française* remet à Me Bertrand le *Prix Honoré-Mercier* pour « sa remarquable contribution à la défense et à l'illustration des droits nationaux du peuple québécois ».

2012

En 2012, Me Guy Bertrand a reçu la Médaille du Barreau de Québec honorant ainsi ses 50 ans de carrière à titre d'avocat. Sa fille, Me Dominique Bertrand s'est déclarée heureuse de participer à la pérennité du Cabinet Guy Bertrand Inc., à titre d'associée et de directrice générale. Cette dernière entend respecter et promouvoir la tradition d'excellence du cabinet fondé par son père.

2014

Au mois d'octobre 2014, Me Guy Bertrand lançait, au Cinéma Le Clap de Québec, un documentaire portant sur Le Projet Liberté-Nation dont il est le concepteur et l'auteur. Cette œuvre portée à l'écran par les réalisateurs Guy et François Cimon est intitulée: L'An 2030, La République fédérale du Québec qu'on trouve sur le site www.republiquefederaleduquebec.com.

Cette production de 45 minutes résume, de façon révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa forme, le moyen exceptionnel qui s'offre aux 17 régions administratives du Québec pour leur permettre de contrôler tous les pouvoirs dont elles ont un urgent besoin, en matière législative, exécutive, et judiciaire, afin qu'elles puissent, enfin, moduler leur avenir au sein de la Nation québécoise, conformément à leurs spécificités.

Ce moyen, c'est l'acquisition du statut d'État autonome, comprenant un parlement et un gouvernement et un gouverneur, pour chacune des régions, dans le cadre d'un fédéralisme territorial typiquement québécois avec plein droit de péréquation.

Enfin, le documentaire et le synopsis de chacune des 12 capsules-vidéos mettent, succinctement, en évidence toutes et chacune des multiples étapes politiques, toutes essentielles, pour que se réalise le Projet Liberté-Nation et que naisse la République fédérale du Québec. C'est de cette façon seulement que nos régions et nos peuples autochtones pourront sortir de leur dépendance aux gouvernements du Québec et du Canada et que la nation québécoise deviendra une nation libre, moderne et prospère.

2015

En octobre 2015, Me Guy Bertrand lançait un manifeste intitulé : En 2030, La République fédérale du Québec. Esprit libre et indépendant, Me Guy Bertrand travaille depuis plusieurs années sur le projet Liberté-Nation, qui propose aux

Québécois une prospective, un regard vers l'avant, une nouvelle manière de penser et de concevoir notre avenir collectif.

Il s'agit en quelque sorte d'un projet futuriste, que certains pourraient qualifier

de politique-fiction, mais qui en même temps se veut réaliste. Dans sa vision à la fois orientée vers le futur et fondée sur une analyse des potentialités du Québec d'aujourd'hui, l'auteur arrive à la conclusion qu'advenant la réalisation du projet Liberté-Nation, la province canadienne du Québec, qui, depuis 1867, n'est qu'une simple composante d'une monarchie constitutionnelle, achèvera son cours en 2030 pour devenir la République fédérale du Québec.

Le Projet Liberté-Nation prévoit, notamment, la refondation du Québec à partir de ses régions qui sont le fondement même de la Nation québécoise, avec les francophones, les anglophones, les allophones et les autochtones qui se verraient reconnaître tous leurs droits, dont celui à l'autonomie gouvernementale

La République fédérale du Québec sera constituée des dix-sept régions administratives québécoises actuelles, qui deviendraient alors des États autonomes, unis et fédérés au sein de cette république, permettant ainsi à la nation québécoise de se réaliser en tant que nation libre, moderne et prospère.

Dans ce manifeste qui se démarque par l'aspect novateur de son contenu et par l'originalité de sa présentation, Me Guy Bertrand fait un exposé des diverses étapes politiques nécessaires à la réalisation du projet Liberté-Nation et à la naissance de la République fédérale du Québec.

Convaincu de l'immense potentiel que recèle le Québec, l'auteur convie donc ses concitoyens des dix-sept régions du Québec et de toutes les origines, y compris les peuples autochtones, à faire de leurs régions le levier principal de la refondation dont le Québec éprouve de nos jours un criant besoin.

2016

Cabinet Guy Bertrand Inc. se considère privilégié de pouvoir bénéficier de l'expérience et des compétences de son président fondateur, Me Guy Bertrand, toujours habité par la passion du droit et de la justice.

Me Bertrand s'est signalé comme plaideur chevronné, dans presque tous les domaines du droit, devant les tribunaux de toutes les juridictions du pays et, à plusieurs reprises, devant la Cour d'appel du Québec et la Cour Suprême du Canada.

Plusieurs causes dans lesquelles il a été impliqué au Québec ont fait jurisprudence, tant en matière civile que criminelle, pénale et constitutionnelle.

Me Bertrand est l'auteur de huit livres et le concepteur d'un documentaire portant sur une œuvre futuriste. Il est reconnu comme un libre penseur humaniste et avant-gardiste.

Attentif et intéressé par les questions sociales, humanitaires et constitutionnelles, il a participé à plusieurs débats, autant politiques que juridiques. Certaines de ces causes ont marqué l'actualité et soulevé les passions dans l'opinion publique.

Son humanisme, son empathie, sa passion et le service de haute qualité qu'il a toujours offert à sa clientèle ont fait de lui un avocat remarqué et remarquable. Me Bertrand demeure au service de tous.

La vie et la carrière de Me Bertrand ont été teintées et influencées par son idéal, qu'il décrit comme collectif et profondément humain, soit de faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

Pour en savoir plus au sujet de Me Guy Bertrand, prière de consulter le site de son cabinet à l'adresse suivante :

http://cabinetguybertrand.com/

LE PROJET LIBERTÉ-NATION SUR LE WEB

Site web du projet

http://www.republiquefederaleduquebec.com/

Page YouTube du projet

https://www.youtube.com/channel/UCv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Page YouTube de Me Guy Bertrand

https://www.youtube.com/channel/UCIaJU-u0NHcRVC8oHbF4Vlw

Pages Facebook de Me Guy Bertrand

https://www.facebook.com/meguybertrand/

https://www.facebook.com/guy.bertrand.7771?fref=ts

Page Facebook du projet

https://www.facebook.com/republiquefederaleduquebec/?fref=ts

Page Facebook du Projet Liberté-Mation

https://www.facebook.com/groups/projet.liberte.nation/?fref=ts

Page Twitter du projet

https://twitter.com/rfdquebec

Page Google + du projet

https://plus.google.com/u/0/+R%C3%A9publiquef%C3%A9d%C3%A9raleduQu%C3%A9bec

Page YouTube du projet

https://www.youtube.com/channel/UCv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Documentaire vidéo sur le site web YouTube

1. Sommaire du Projet Liberté-Nation menant à la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/playlist ?list=UUv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

2. Conception du projet Liberté-Nation

https://www.youtube.com/watch ?v=oRvbpHR4Ogo

3. Étude de besoins portant sur la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=Cabrg_vPjwA

4. Étude de marché pour la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=BwI-N2b1knU

5. Étude de faisabilité de la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=BrGaMrAqX2M

6. Étude d'impacts et d'opportunité de la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=XRD8bcVq87Q

7. Maquette de la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=ByUHe9XJdrg

8. Plan d'action pour la création
de la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=wUwB4JN1i5k

9. Plans: marketing et communication pour promouvoir
la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=uG2su3eiFAA

10. Ratification de la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch ?v=nbCAXdvxnpw

11. Réalisation du projet Liberté-Nation

https://www.youtube.com/watch ?v=h3Fk15napqQ

12. Conclusion relativement au projet Liberté-Nation

https://www.youtube.com/watch ?v=iMZIauJxCFk

Toutes les capsules vidéo

https://www.youtube.com/playlist ?list=UUv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Revue de presse

http://www.tvanouvelles.ca/2014/10/15/le-nouveau-quebec-de-guy-bertrand

Le réseau social du Projet Liberté-Nation

http://www.liberte-nation.com/

Du même auteur

Guide d'accès à l'indépendance :
Pour la survie du Québec Français
Les éditions Quebecor, septembre 2007, 264 pages
ISBN 978-2-7640-1240-6

Me Guy Bertrand a lutté toute sa vie pour que le Québec devienne autre chose qu'un pays inachevé. Dans cette foulée, il présente ici son Guide d'accès à l'indépendance, un essai dans lequel le lecteur est invité à se pencher sur le véritable motif justifiant le projet d'indépendance nationale pour les Québécois, soit le maintien et la valorisation de la langue française et de la culture québécoise.

Me Bertrand démontre que le seul moyen qui s'offre aux gens du Québec pour protéger et promouvoir le Québec français est de parachever le pays québécois, qui, affirme-t-il, existe déjà dans les faits, même s'il n'existe pas encore en droit. Pour l'auteur, il n'y a plus de temps à perdre, il faut reprendre notre destinée en main, car le Québec français est menacé de toutes parts non seulement par la force gigantesque de la langue anglaise, en particulier à Montréal, mais également par le multiculturalisme canadien présenté faussement comme mode d'intégration des immigrants, ainsi que par l'utilisation du jargon québécois.

L'auteur rappelle que si Montréal est la deuxième plus grande ville française du monde, elle est également la troisième plus grande ville anglaise du Canada! Or, les faits démontrent que le Montréal anglais empiète de plus en plus sur le Montréal

français et que d'ici 10 ans les francophones seront minoritaires sur l'île. Il est donc temps de se réveiller!

Guide d'accès à l'indépendance est une invitation à reprendre possession de notre langue et à retrouver le courage de créer un pays indépendant.

* * *

Avocat, libre-penseur et activiste politique, Me Guy Bertrand pratique le droit depuis plus de 45 ans. Ardent défenseur de la langue française, il a représenté en 1976 les *Gens de l'Air* devant les tribunaux lorsque le gouvernement canadien a suspendu l'usage du français. En 1979, il a fait reconnaître par la *Ligue nationale de Hockey* le droit pour les joueurs francophones de signer leurs contrats en français. Membre fondateur du Parti Québécois en 1968, il s'est porté candidat à la présidence de ce parti en 1985.

* * *

Obtenir un exemplaire papier ou numérique

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_01.htm

Bibliographie

L'état du Québec
Les Éditions de l'Homme, 1965, 94 pages.

Québec souverain, avons-nous les moyens ?
106 questions et réponses sur la souveraineté politique et le Parti Québécois
1969, 66 pages.

Playdoyer pour les citoyens
L'envers du décor – Les Éditions Balzac,
ISBN 2-921425-75-0
1996, 176 pages.

Guide d'accès à l'indépendance :
Pour la survie du Québec Français
Les éditions Quebecor, septembre 2007, 264 pages
ISBN 978-2-7640-1240-6

Projet Liberté-Nation
Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada
Me Guy Bertrand
TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE
Fondation littéraire Fleur de Lys
Lévis, Québec – 2016 – 420 pages

La République fédérale du Québec
Refonder le Québec à partir des régions
Manifeste, Me Guy Bertrand,
Seconde édition augmentée,
Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2016, 198 pages.

Communiquer avec l'auteur

Adresse électronique

gbertrand@cabinetguybertrand.com

Pages personnelles de M^e Guy Bertrand
sur le site de la Fondation littéraire Fleur de Lys

Guide d'accès à l'indépendance :
Pour la survie du Québec Français

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_01.htm

PROJET LIBERTÉ-NATION
Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec
tout en conservant notre part du Canada

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_02.htm

La République fédérale du Québec
Refonder le Québec à partir des régions

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_03.htm

TABLE DES MATIÈRES

Mon testament politique 13

Note de l'éditeur 19

* * *

À l'attention des élus de nos municipalités 21

Invitation aux régions à prendre la relève du provincial 23

AVANT-PROPOS 35

INTRODUCTION 43

Aucune certitude en politique 44

Hésitations historiques du peuple québécois 46

CHAPITRE 1

LE PROJET LIBERTÉ-NATION 49

1.1 *Guide d'accès à l'indépendance Pour la survie du Québec français* 49

1.2 *Projet Liberté-Nation* 51

1.3 Sommaire du Projet Liberté-Nation.....52

CHAPITRE 2

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE BESOINS 55

Chapitre II — Première partie : le besoin de réformes 56

2.1 Réforme des institutions politiques.....56

2.2 Monarchie britannique 57

Faut-il abolir la monarchie au Québec? 57

Les effets pervers de la monarchie.....58

La monarchie contrevient à nos droits et libertés.....59

Consensus pour l'abolition de la monarchie 60

Subsidiairement, réformer la fonction de lieutenant-gouverneur 62

Un nouveau chef d'État québécois avec de nouvelles fonctions 63

Mode de désignation du chef de l'État québécois.....64

2.3 République québécoise 64

Faut-il instaurer un régime de type républicain au Québec?.....64

2.4 Le pouvoir exécutif.....66

Un président élu au suffrage universel.....66

Les membres du gouvernement ou du conseil exécutif nommés par le président 67

2.5 Transfert de pouvoirs aux régions.....67

2.6 Le pouvoir législatif....70

L'Assemblée nationale, maître d'œuvre de la législation....70

2.7 Mode de scrutin de type proportionnel....71

2.8 Réforme du rôle du député....73

2.9 Une Chambre des régions....75

2.10 Le pouvoir judiciaire....75

Faut-il modifier le système de nomination des juges au Québec?....75

Conclusion de la première partie du chapitre II....76

Chapitre II — Deuxième partie : Opportunités de réalisation des réformes....77

2.11 La réforme des institutions et le statut politique....77

2.12 Une citoyenneté québécoise au sein du Canada?....77

2.13 Une constitution québécoise au sein du Canada?....78

2.14 La réforme de nos institutions politiques n'a de sens que si le Québec acquiert le statut de pays indépendant ?....84

Conclusion de la deuxième partie du chapitre II....88

Chapitre II — Troisième partie : Opportunité du Projet Liberté-Nation....89

2.15 Le besoin et l'opportunité d'un projet rassembleur 89

2.16 Les Québécois sont-ils libres d'assumer leur destin et de déterminer leur statut politique en parachevant le pays québécois qui conserverait des liens avec le Canada? 89

2.17 Le Projet Liberté-Nation qui ferait du Québec un État indépendant et moderne ne causerait aucun préjudice au reste du Canada.....91

2.18 Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, il faut réussir à dégager un consensus dans la population québécoise.....92

2.19 Conclusion du chapitre II.....96

CHAPITRE 3

ÉTUDE DE MARCHÉ ET D'IMPACTS..... 97

3.1 Qui sommes-nous, « *Nous Québécois* »?.....99

3.1.1 Le « *Nous Québécois* » comprend les Canadiens français et les Canadiens anglais, les francophones, anglophones, allophones voire les autochtones si telle est leur volonté 99

3.1.2 « *Nous Québécois* » sommes aussi un peuple, voire une nation politique et non seulement sociologique? 100

3.1.3 Dans les faits, « *de facto* », le Québec est même un pays 102

3.1.4 Réponse à la question « Qui sommes-nous, « *Nous Québécois*»? » 104

3.2 Que voulons-nous *« Nous Québécois »* comme statut politique pour le Québec?.....104

3.2.1 Les Québécois n'ont pas à compter sur l'opinion du reste du Canada avant de décider ce qu'ils veulent comme peuple et comme nation.....104

3.2.2 Se porter à la défense d'un consensus ou supporter l'accord d'une forte majorité de l'opinion publique ne signifie pas renoncer à ses convictions ou piler sur ses principes.....105

3.2.3 Les Québécois ne veulent pas rompre avec leur passé et avec leur histoire canadienne. Ils veulent continuer à faire progresser et améliorer le pays de leurs ancêtres, Canadiens d'avant 1760, puis de leurs ancêtres, Canadiens français d'après la conquête de 1760, mais d'une façon différente, nouvelle et moderne.....107

3.2.4 Les Québécois ne sont pas attachés à la Constitution canadienne, ni au Parlement canadien. Mais ils sont attachés et liés au nom que leurs ancêtres portaient soit celui de Canadiens et au nom qui identifie leur territoire soit celui du Canada. 108

3.2.5 La langue française fait partie du patrimoine canadien des Québécois. Elle nous lie au Canada d'hier soit celui de nos ancêtres canadiens. 109

3.2.6 Le Canada d'aujourd'hui n'est pas absolument ou entièrement le Canada. 110

3.2.7 Une partie du patrimoine Canadien appartient aux Québécois. 114

3.2.8 Les Québécois ont le devoir de protéger et de promouvoir la civilisation française en Amérique en se donnant un État indépendant.....115

3.2.9 Le consensus sur notre avenir politique existe bel et bien au Québec : les Québécois souhaitent *« rester Canadiens même dans un Québec souverain* ».....117

3.2.10 Le défi des indépendantistes québécois : composer avec l'identité canadienne de notre « *nous* » collectif.....122

3.2.11 Ce qu'il faut, c'est une indépendance généreuse.....123

3.2.12 Un pays québécois qui protégerait les liens qui nous unissent au Canada. 125

3.2.13 L'appui du peuple Québécois est absolument nécessaire avant d'entreprendre toute réforme du statut politique du Québec. 126

3.2.14 Réponse à la question « *Que voulons-nous, « Nous Québécois », comme statut politique pour le Québec?* » 127

3.3 Pourquoi voulons-nous « *Nous Québécois* » conserver des liens symboliques, identitaires et économiques avec le Canada? 128

3.3.1 Pourquoi « Nous Québécois » voulons nous conserver des liens avec le Canada?.....128

3.3.2 La nation Québécoise ferait partie intégrante du Canada, selon Stephen Harper.....130

3.3.3 La reconnaissance de la Nation Québécoise : une étape importante dans la réconciliation nationale, selon Harper.....132

3.4 Pourquoi « *Nous Québécois* » voulons-nous réaliser le Projet Liberté-Nation?.....133

3.4.1 Le Projet Liberté-Nation pour obtenir tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers d'un État indépendant et moderne.....133

3.4.2 Le Projet Liberté-Nation pour assurer la pérennité du Québec français et de l'Amérique française.....137

3.5 Reconnaître que le projet indépendantiste est dans une impasse et revenir aux idées fondatrices.....147

3.6.1 Les immigrants ne sont pas responsables de nos rendez-vous ratés avec l'histoire.....154

3.6.2 Les militants péquistes sont inquiets.....158

3.7 Faut-il blâmer le Parti Québécois?.....162

3.7.1 Gestes d'éclat en 2011 de certains militants indépendantistes.....166

3.8 Le Projet Liberté-Nation grandira le peuple québécois.....168

3.9 L'indépendance telle que comprise et ressentie par un immigrant haïtien.....171

3.10 Le Projet Liberté-Nation tout simplement parce que « nous » voulons être libres de nos choix.....176

3.11 Le Projet Liberté-Nation permettra à la nation Québécoise d'obtenir la pleine égalité avec la nation Canadienne.....179

3.12 L'indépendance du Québec ne se réalisera jamais si nous persistons à nier toute continuité historique dans la définition de la nation Québécoise.....182

3.13 Le Projet Liberté-Nation ne doit pas signifier que les Québécois doivent abandonner complètement leur sentiment d'appartenance au Canada d'avant 1867 notamment 184

3.14 Le Projet Liberté-Nation ajoutera au pays québécois le fondement juridique qui lui permettra de devenir un État de droit.....186

3.15 Le Projet Liberté-Nation pour nous soustraire au multiculturalisme canadien comme modèle d'intégration des immigrants 187

3.16 Le Projet Liberté-Nation pour convaincre l'immigrant que le Québec sera un pays français et non un pays bilingue 194

Conclusion du chapitre III 198

CHAPITRE 4

ÉTUDE DE FAISABILITÉ..... 199

Faisabilité politique et juridique 201

4.1. La quête du consensus 201

4.2. Préparer l'opinion publique 214

Au plan international.....214

Au plan national.....215

4.3. Partenariat entre le Québec et le Canada 216

4.4. Repenser l'argumentaire 218

4.5. Les enseignements de la Cour suprême du Canada.....220

4.6. La voie référendaire 262

La voie référendaire serait-elle incontournable pour certains ? 262

4.7. Traité d'alliance avec le Canada 286

4.8. Le modèle européen, une inspiration. 296

4.9. Le monde post-souverainiste et l'autodétermination 310

4.10. Souverainetés nationales et mondialisation 315

4.11. Un courage hors du commun 320

Manquons-nous de courage?.....320

Sommes-nous des peureux? 324

Sommes-nous fatigués? 326

4.12. Faisabilité économique 329

Malhonnêteté intellectuelle et mensonges 339

4.13. On est quelque chose comme un grand peuple.....339

4.14. Conclusion du chapitre IV 340

CHAPITRE 5

PLAN STRATÉGIQUE DE MARKETING ET DE COMMUNICATION..... 341

5.1 Plan de marketing 343

5.1.1 Concentrer le marketing sur le produit, à savoir le pays québécois ou le Québec comme nation libre et non sur le moyen pour le bâtir. 343

5.1.2 Prendre la maîtrise du terrain qu'occupe Ottawa 344

5.1.3 Marketing de l'usine : l'objectif est presque atteint. Il faut passer maintenant au marketing du produit, le pays québécois 346

5.1.4 Au-delà de la guerre d'opinion, il y a la guerre de perceptions 348

5.1.5 Une maquette détaillée du pays québécois.....350

Une nécessité pour enrayer la peur 350

La maquette du pays québécois ne doit jamais être celle d'une idéologie politique 351

La constitution provisoire du pays québécois dans la maquette.....352

5.1.6 Sous quelle marque de commerce vendre le produit (le pays québécois)?.....354

La marque péquiste? 354

Un gouvernement d'Unité nationale.....356

5.1.7 La qualité objective du produit (Québec-pays) 359

5.2 Plan de communication.....360

5.2.1 Médias et publicité : occuper le terrain.....360

5.2.2 Le projet Liberté-Nation : une affaire de passion et d'émotions avant une affaire de raison.....361

5.2.3 Le pays québécois au cœur des rendez-vous électoraux 363

Conclusion chapitre V.....364

CHAPITRE 6

LA MAQUETTE DU PAYS QUÉBÉCOIS..... 365

6.1 Pourquoi une maquette du produit inspirée du Projet Liberté-Nation (Québec-pays)?.....365

6.2 Aperçu d'une maquette du pays québécois.....365

6.3 La constitution provisoire du Québec dans la maquette du pays québécois.....369

Conclusion chapitre VI 370

CHAPITRE 7

PLAN D'ACTION..... 371

CONCLUSION..... 373

* * *

Au sujet de l'auteur 379

Du même auteur 397

Communiquer avec l'auteur 401

Édition écologique 419

Fondation littéraire Fleur de Lys

L'édition en ligne sur Internet contribue à la protection de la forêt parce qu'elle économise le papier.

Nos livres papier sont imprimés à la demande, c'est-à-dire un exemplaire à la fois suivant la demande expresse de chaque lecteur, contrairement à l'édition traditionnelle qui doit imprimer un grand nombre d'exemplaires et les pilonner lorsque le livre ne se vend pas. Avec l'impression à la demande, il n'y a aucun gaspillage de papier.

Nos exemplaires numériques sont offerts sous la forme de fichiers PDF. Ils ne requièrent donc aucun papier. Le lecteur peut lire son exemplaire à l'écran ou imprimer uniquement les pages de son choix.

http://manuscritdepot.com/edition/ecologique.htm

Achevé en

Novembre 2016

Édition et composition

Fondation littéraire Fleur de Lys inc.

Adresse électronique

contact@manuscritdepot.com

Site Internet

www.manuscritdepot.com

Imprimé à la demande au Québec à compter de

Novembre 2016

Me Guy Bertrand

Voici mon testament politique, un plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec. Après plus d'une cinquantaine d'années d'implication en politique, j'en arrive à la conclusion que faire l'indépendance du Québec, c'est aussi et surtout faire l'indépendance d'une partie du Canada. Je conclus également que ce projet de pays ne saurait se réaliser sans le leadership de nos régions. J'invite ces dernières à réclamer à l'Assemblée nationale le statut d'États régionaux avec tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires à leur développement dans tout projet d'indépendance du Québec. Je propose à nos régions de "refonder" le Québec pour en faire une république indépendante d'États régionaux fédérés.

Fondation littéraire Fleur de Lys

Le premier éditeur libraire québécois sans but lucratif en ligne sur Internet

manuscritdepot.com

ISBN 978-2-89612-524-1